

COMMANDANT DE GERLACHE

---

# LA BELGIQUE ET LES BELGES

## PENDANT LA GUERRE

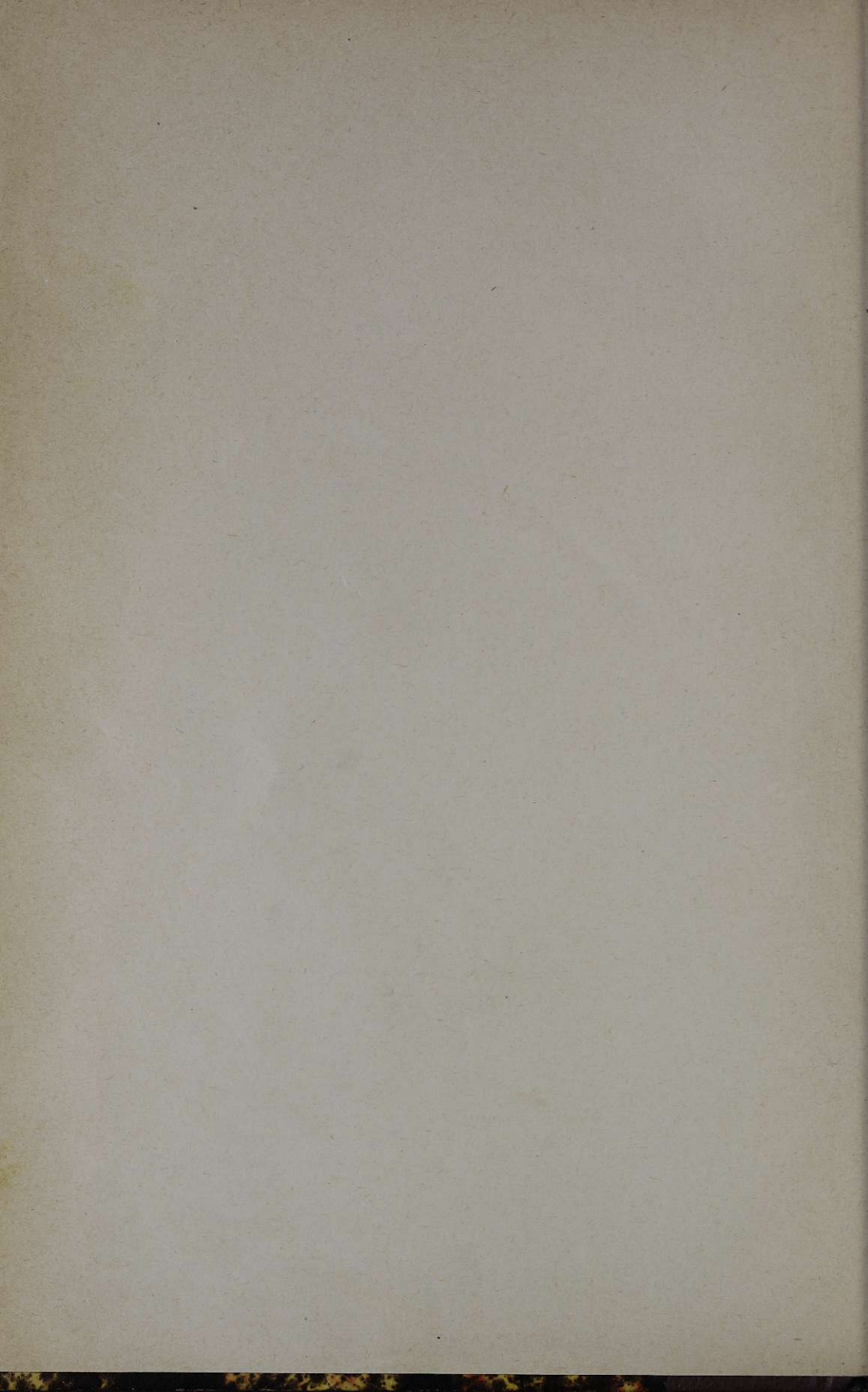


*Endurer pour durer.*

(Devise du Cardinal Granvelle,  
Archevêque de Malines.)

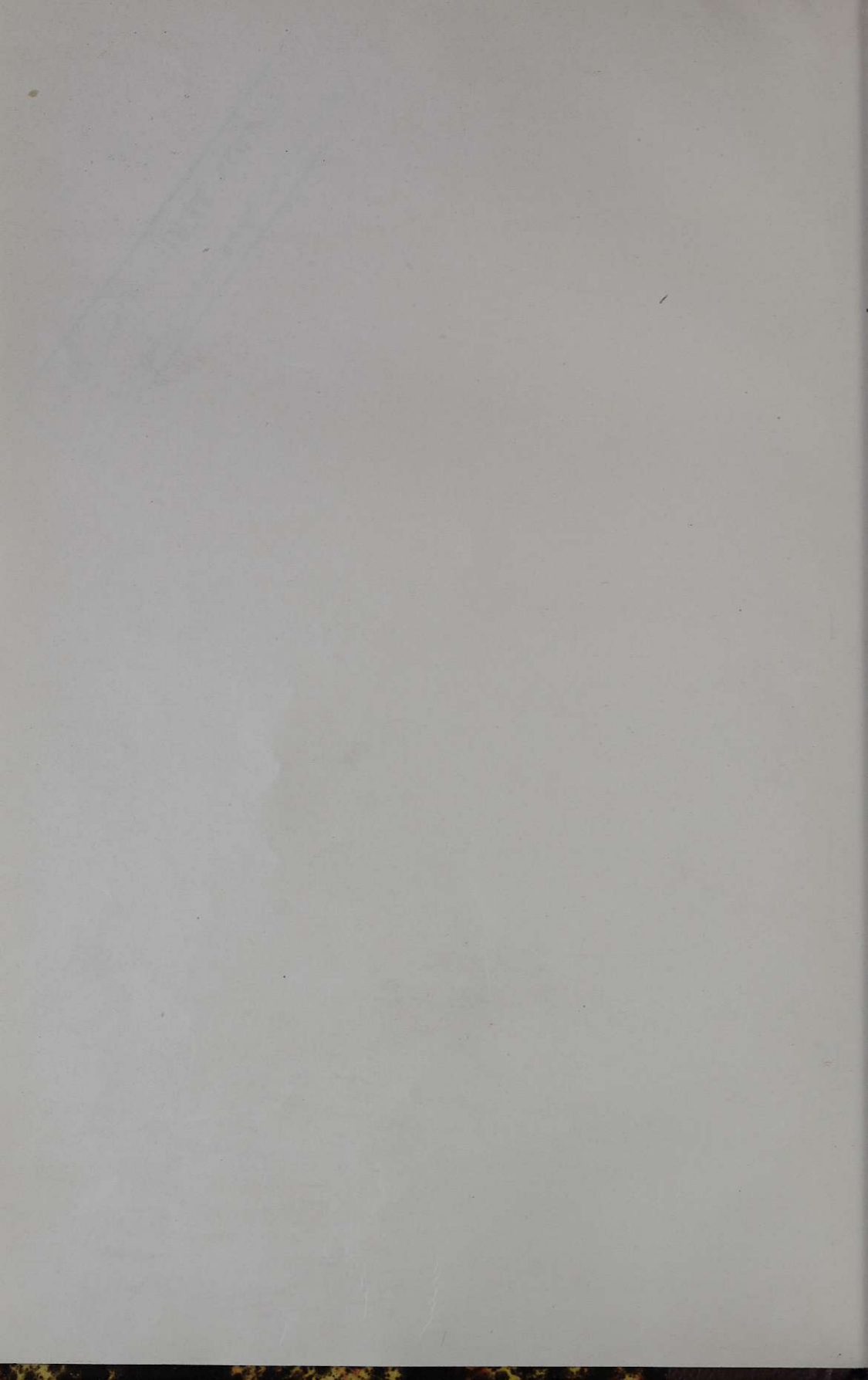
PARIS, BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

1916





MATÉRIATION TEMPORAIRE 20/10  
(Déposé au Syndicat des Éditeurs)





# LA BELGIQUE ET LES BELGES

PENDANT LA GUERRE





DU MÊME AUTEUR :

*Quinze mois dans l'Antarctique.* (Épuisé.) 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> édit., HACHETTE, Paris,  
et LEBÈGUE, Bruxelles; édit. suivantes, Charles BULENS, Bruxelles.

(Ouvrage couronné par l'Académie Française.)

*Le Voyage de la « Belgica ».* (Épuisé.) BULENS, Bruxelles.

*Croisière océanographique dans la mer du Groenland en 1905.* Relation  
sommaire. Édit. BULENS, Bruxelles

*Journal de bord de la « Belgica ».* Campagne de 1907. Édit. BULENS,  
Bruxelles.

COMMANDANT DE GERLACHE DE GOMERY

Dr. honoris causa de l'Université de Louvain  
Membre correspondant des Sociétés de Géographie de Londres et de Paris  
Membre d'honneur des Sociétés de Géographie de Bruxelles,  
de Copenhague, de Genève, de Philadelphie, de Rio-de-Janeiro, de Rome, etc.

# *La Belgique*

*et*

# *les Belges*

PENDANT LA GUERRE

*Avec 154 illustrations et 6 cartes*



BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS

5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY

RUE DES GLACIS, 18

1916







CE LIVRE EST PIEUSEMENT DÉDIÉ

A LA MÉMOIRE DE MON FRÈRE

GASTON DE GERLACHE DE GOMERY

MORT POUR NOTRE PAYS

LE 2 AOUT 1915



# LA BELGIQUE ET LES BELGES

## PENDANT LA GUERRE

---

### I

#### LA BELGIQUE

**L**ORSQU'ELLE se sépara de la Hollande, à laquelle elle avait été arbitrairement réunie en 1814, la Belgique se donna une constitution extrêmement libérale.

Cette constitution, promulguée le 7 février 1831, en faisait une monarchie représentative, sous un chef héréditaire, qui a le titre de roi des Belges (et non celui de roi de Belgique : il y a une nuance).

Administrativement, la Belgique est divisée en neuf provinces. La province du Brabant — dont le chef-lieu, Bruxelles, est en même temps la capitale du royaume — est le cœur de l'organisme. Autour d'elle sont disposées les provinces d'Anvers, du Limbourg, de Liège, de Namur, du Hainaut et de la Flandre Orientale. Les deux autres provinces se trouvent, celle du Luxembourg au sud-est, et celle de la Flandre Occidentale au nord-ouest du royaume.

Considérée au seul point de vue de l'étendue de son territoire, la Belgique est un tout petit pays.

Elle ne mesure en effet que 29.455 kilomètres carrés, soit un peu moins que le 1/18<sup>e</sup> de l'Allemagne ou de la France, ses deux puissantes voisines de l'est et du sud.



La Belgique est plus petite que le Danemark, elle est même plus petite que la Hollande, sa sœur du nord. Pour la traverser en chemin de fer dans sa plus grande longueur, d'Arlon à Ostende, c'est-à-dire du sud-est au nord-ouest, il ne faut que quatre à cinq heures.

Le sol de ce petit pays présente cependant une diversité d'aspects tout à fait remarquable.

Ce sont d'abord les Ardennes montagneuses et boisées ; puis les bords de la Meuse aux sites agrestes infiniment variés, les plateaux florissants du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, les paysages ondulés et verdoyants de la Hesbaye et du pays brabançon ; ce sont, d'une part, le rude Borinage ou « Pays Noir », avec ses terrils farouches, et, d'autre part, la Campine mélancolique, avec ses bruyères, ses sapinières, ses étangs ; ce sont, enfin, bordées par un bourrelet de dunes les protégeant de la mer, les grasses plaines des Flandres que traversent l'Escaut majestueux et l'Yser minuscule.

Si, au lieu de nous en tenir à ses dimensions territoriales, nous jugeons la Belgique par le nombre de ses habitants, nous devons, tout de suite, lui assigner une place plus importante parmi les pays européens.

Sa population était, en effet, le 31 décembre 1913, de 7.658.000 âmes (1).

Il est vrai qu'au point de vue ethnique il y a lieu de distinguer les Flamands des Wallons. Mais, quoi qu'on en ait dit, et malgré la dualité des modes d'expression, des aspirations et des destinées communes leur ont donné une même âme. Lorsqu'il s'agit des intérêts vitaux du pays, leurs cœurs battent à l'unisson et, selon l'heureuse expression d'un poète national, « Flamand et Wallon ne sont » plus alors « que des prénoms, Belge est notre nom de famille ».

Un même amour du travail anime les deux races. Toutes deux affirment à un même degré l'énergie dans l'action et la persévérance dans la volonté, qui sont les qualités dominantes de la nation belge.

Aussi, si nous considérons la Belgique au point de vue économique,

---

(1) Cela fait, en moyenne, 260 habitants par kilomètre carré. A ce taux, la Norvège aurait près de 85 millions d'habitants, la Suède en aurait 116 millions et la France 137 millions.

nous la verrions grandir encore et ce serait, cette fois, dans des proportions prodigieuses.

Nous la verrions sillonnée d'un réseau de chemins de fer, couvrant une longueur totale de 4.668 kilomètres, sur lesquels circulaient — avant le 3 août 1914 — plusieurs milliers de trains par jour, transportant annuellement près de 100 millions de voyageurs (1).

Nous verrions, à côté de ce réseau principal, des lignes nombreuses de chemins de fer secondaires couvrant au total 4.200 kilomètres ; et, à côté de nos fleuves et de nos rivières canalisés, de nombreux canaux.

Nous verrions la Belgique couverte d'ateliers, d'usines et de manufactures activés par près de 30.000 moteurs développant ensemble 2.500.000 chevaux-vapeur. Nous constaterions que l'on extrait annuellement de ses houillères environ 25 millions de tonnes de charbon et que sa production annuelle de fonte est de plus de 2.500.000 tonnes.

Nous verrions que le mouvement, sans cesse croissant, du port d'Anvers — métropole commerciale du pays — s'élevait, en 1913, à plus de 16 millions de tonnes et qu'Anvers est ainsi l'un des principaux ports du monde.

Nous constaterions enfin que le commerce spécial de la Belgique, c'est-à-dire l'ensemble de ses importations et de ses exportations (déduction faite du transit), se chiffrait, en 1913, par une somme de 8 milliards 765 millions de francs, soit 1.157 francs par habitant, et qu'il était donc, toute proportion gardée, triple de celui de la France et de celui de l'Allemagne : chiffre énorme qui, dans les statistiques du commerce mondial, met la Belgique au cinquième rang.

Oui, au point de vue économique *absolu*, la petite Belgique se classe ou, plutôt, se classait en 1913-1914, immédiatement après l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique et la France ; elle s'affirmait donc, à cet égard, tout à fait « grande puissance ».

\*  
\* \*

Cette esquisse serait trop rudimentaire si je n'y ajoutais quelques traits par lesquels je tâcherai de caractériser l'âme de mon pays.

Un trait essentiel d'abord : l'amour des Belges pour la liberté.

---

(1) C'est en Belgique, de Bruxelles à Malines, que fut construit, en 1835, le premier chemin de fer du continent.



Que nous remontions aux origines du peuple belge et que nous suivions son histoire jusqu'aux temps modernes, nous le verrions souvent en armes, mais nous constaterions que toujours ce fut *pour la liberté*.

Depuis César, qui les proclama les plus vaillants parmi les Gaulois, ce ne fut jamais, dans tout le cours des siècles, que pour l'indépendance et la liberté que les Belges combattirent. Tantôt, c'était pour conserver des droits acquis, tantôt c'était pour acquérir des franchises nouvelles; jamais ce ne fut pour agrandir leur territoire ou dominer leurs voisins.

C'est avec une ferveur qui leur inspira souvent les plus beaux héroïsmes que, de tout temps, les Belges aimèrent la liberté.

Les merveilleux hôtels de ville aux tours altières que nous ont légués nos ancêtres ne sont pas autre chose que des temples élevés à la Liberté.

Autre trait du caractère belge : l'amour des arts, le culte du Beau. De tout temps les Belges aimèrent les arts et y excellèrent.

Ces hôtels de ville et ces beffrois, ces halles et ces maisons de corporations, ces vieilles églises, tous ces émouvants souvenirs du passé dont notre sol patrial est parsemé, sont autant de chefs-d'œuvre de l'art architectural.

Et que d'inestimables bijoux dans ces superbes écrins, que de merveilles aussi dans nos musées : œuvres des frères Van Eyck — les inventeurs de la peinture à l'huile — de Van der Weyden, Memling, Quentin Metsys et d'autres maîtres de l'art primitif flamand, œuvres du fécond et prestigieux Rubens, de l'élégant Van Dyck, œuvres des Breughel — longue et glorieuse lignée, celle-là, — œuvres de Jordaens et de Teniers disant la « joie de vivre » qui est encore une des caractéristiques de l'âme belge, œuvres de De Vos, de Snyders et de bien d'autres maîtres dont aucun Belge ne prononce sans émotion les noms fameux. Combien d'autres spécimens de l'art national : tapisseries et dentelles, vitraux, meubles, retables, que sais-je encore, combien d'autres trésors précieusement conservés qui font de la Belgique l'un des coins du monde où se trouvent accumulées le plus de richesses artistiques !

Quant à la musique, c'est encore — ainsi que le dit fort bien un savant musicologue allemand, M. A.-W. Ambros — « ce petit coin

perdu au nord-ouest de l'Europe, cette terre d'alluvions aux métiers laborieux, au commerce actif, qui est la véritable patrie du plus



HÔTEL DE VILLE ET GRAND'PLACE DE BRUXELLES

enchanteur des arts ». La polyphonie est de source belge. Ludwig Van Beethoven était d'origine flamande. « Il ne faut pas oublier ce fait, — dit Romain Rolland — si l'on veut comprendre l'indépendance fou-



gueuse de sa nature et tant de traits de son caractère qui ne sont pas proprement allemands. » Grétry naquit à Liège.

Pour être si ancien, l'art belge n'a pas dégénéré. Il est resté digne de ses nobles et très vieilles traditions.

L'œuvre picturale de Leys, de Charles Degroux, des Stevens, de Boulenger, de Courtens, de Gilsoul, de Frédéric, de Baertsoen, de Claus, de Van Rysselberghe et de je ne sais combien d'autres; l'œuvre sculpturale de Constantin Meunier, Jef Lambeaux, Victor Rousseau, George Minne, par exemple; l'œuvre musicale de Gevaert, Peter Benoît, César Franck, brillent au premier rang parmi les productions de l'art contemporain. Et tous ceux qui suivent le mouvement littéraire international placent également au tout premier plan l'œuvre de Georges Rodenbach, de Camille Lemonnier, d'Émile Verhaeren, de Maurice Maeterlinck.

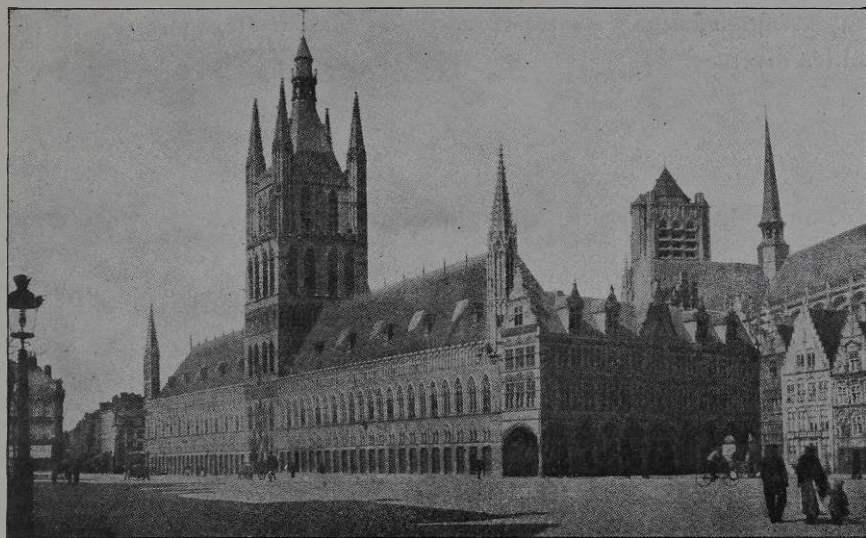
Dans le domaine des sciences, bien des Belges se distinguèrent aussi dès une époque lointaine : Mercator, qui inventa la géographie mathématique et dont le système de projections sert encore aujourd'hui à l'établissement des cartes marines; Ortelius, qui créa le premier atlas de géographie; Vésale et Van Helmont, qui créèrent, le premier, l'anatomie, et, le second, la physiologie; Stévin, qui inventa le calcul décimal; Minckelers, qui découvrit le gaz d'éclairage, étaient des Belges. Plus près de nous, d'autres noms belges brillent également de la plus pure gloire scientifique : Quetelet, Plateau, Stas, Houzeau de Lehaye, Renard, les Van Beneden. Je ne cite que les morts et je ne les nomme pas tous; il conviendrait pourtant que je cite encore, parmi ces Belges illustres, Brialmont, qui fut, sans conteste, le plus grand ingénieur militaire de la fin du dix-neuvième siècle.

Notons encore que, dès longtemps, la Belgique s'appliqua avec une victorieuse activité « à mûrir les formules du droit international privé, à instituer des laboratoires de jurisprudence. Ne rêvait-elle point de créer aux peuples une intelligence d'ensemble, un patrimoine humain, une *res communis omnium*? L'Institut de Droit international est né d'une initiative d'un Belge éminent, Rolin-Jacquemyns. C'est à Bruxelles que se fonde, en 1873, l'International Law Association. A l'origine des conférences de droit maritime, apparaissent deux Belges, A. Beernaert, l'illustre homme d'État, et M. Louis Franck. L'Institut de Droit comparé prit à tâche, plus récemment, de donner



aux études juridiques une singulière ampleur, un tour original et plus creusé<sup>(1)</sup>... »

Il y a en Belgique deux universités de l'État, l'une à Liège et l'autre à Gand, ainsi que trois universités particulières, l'Université Catholique de Louvain, l'Université Libre de Bruxelles et l'Université Nouvelle de Bruxelles. A côté de ces universités fleurissent divers instituts scienti-



HALLES, BEFFROI, HÔTEL DE VILLE ET CATHÉDRALE D'YPRES

fiques et écoles techniques, de même que des écoles de beaux-arts et des conservatoires de musique, et la plupart de ces établissements sont fréquentés par nombre d'étudiants étrangers, ce qui est la meilleure preuve de l'excellence de leur enseignement.

Un très ancien dicton flamand : *Oost, West, t'huis best*, proclame l'amour du Belge pour son pays et pour son foyer.

Flamands ou Wallons, les Belges sont de caractère casanier. Et, s'il est vrai qu'ils se soient distingués dans maintes entreprises lointaines, — telles, notamment, la création, au centre de l'Afrique, d'une colonie quatre-vingts fois plus grande que la mère patrie, l'organisa-

(1) EUGÈNE BAIE, *Le Droit des Nationalités*. Paris, 1915. Félix Alcan.

tion de services publics en Perse, la construction, en Chine, d'importantes lignes de chemins de fer, — dans l'ensemble ils émigrent peu et, quand ils le font, c'est rarement sans esprit de retour.

Aussi bien, on vit — ou plutôt on vivait — agréablement en Belgique, et c'est bien pour cela et parce qu'ils y étaient bien accueillis que tant d'étrangers s'y étaient installés. Il y avait chez nous, lors du dernier recensement décennal (31 décembre 1910), 248.562 étrangers, savoir : 80.765 Français, 70.950 Hollandais, 57.010 Allemands, 6.974 Anglais, 5.927 Austro-Hongrois et 26.936 étrangers de nationalités diverses.

\*  
\* \*

Pour clore ce chapitre, une remarque, à laquelle les circonstances actuelles donnent un intérêt spécial :

Le traité de 1839 qui consacre la séparation de la Belgique et de la Hollande laisse à celle-ci le nord de la Flandre. Il en résulte que l'embouchure de l'Escaut est complètement néerlandaise. C'est la Hollande qui la commande et qui, par le fait, détient la clé des deux grands ports belges, Anvers et Gand.

---

## LA NEUTRALITÉ BELGE

LORSQUE les délégués du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande, de la France, de l'Autriche-Hongrie, de la Prusse et de la Russie se réunirent à Londres, en décembre 1830, pour examiner dans quelles conditions les provinces belges pourraient se constituer en État indépendant, ils se préoccupèrent de rechercher « les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'indépendance de la Belgique avec l'intérêt de la sécurité des autres puissances et avec la conservation de l'équilibre européen ».

Leurs travaux aboutirent, le 20 janvier 1831, à un projet de traité où il est dit, à l'article 5, que la Belgique « formera un État indépendant perpétuellement neutre » et que « les cinq puissances (contractantes) lui garantissent cette neutralité perpétuelle ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire ».

Le traité dit des XVIII articles, qui consacra cette disposition, reconnaissait à la Belgique « le droit de se défendre contre toute agression étrangère ».

Un traité ultérieur, dit des XXIV articles, et qui, enfin accepté par la Hollande, devint définitivement, en avril 1839, le statut international de la Belgique, proclame, en termes non moins formels, ce principe de la neutralité belge.

Leurs Majestés la reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de France, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies déclarent, dans l'article 1 de ce traité, que les articles annexés et formant la teneur du traité conclu



entre LL. MM. le roi des Belges et le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, sont considérés comme ayant même force et validité que s'ils étaient insérés dans le traité lui-même et qu'ils sont ainsi placés

Article VII

*La Belgique, dans les limites indiquées aux Articles I, II, et IV, formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats.*

FAC-SIMILÉ DE L'ARTICLE VII D'UNE ANNEXE AU TRAITÉ DE 1839

sous la garantie de Leurs dites Majestés. Et l'article 7 d'une annexe au traité stipule que :

« La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4 (de l'annexe), formera un État indépendant et perpétuellement neutre » et que :

« Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États. »

La Belgique ne pouvait donc pas, à l'occasion d'un conflit quelconque, disposer d'elle-même à son gré, se déclarer neutre ou participer à ce conflit. *La neutralité lui était imposée à titre perpétuel*, et cette neutralité était *garantie* par l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la France, la Prusse et la Russie.

Il n'y avait, avant la guerre actuelle, que deux autres États européens qui fussent déclarés, par des traités, « perpétuellement neutres » : la Suisse et le grand-duché de Luxembourg. Encore y avait-il des nuances dans le caractère de ces trois neutralités dites « perpétuelles » : la Suisse n'est liée à la neutralité — depuis 1815 — que par sa propre volonté, tandis que le Luxembourg et la Belgique étaient obligés à la neutralité de par la volonté expresse des puissances.

« La neutralité belge » — dit le colonel F. Feyler, l'éminent direc-

teur de la *Revue militaire suisse* — « est une création des puissances, parmi lesquelles l'Empire allemand, successeur des obligations de la Prusse. La Belgique n'est pas à proprement parler un État neutre; elle est un État *neutralisé*, mais elle est, en outre, un État armé, sous cette réserve qu'elle l'est exclusivement pour se défendre en cas d'attaque.

« Quant à la neutralité du Luxembourg, elle date de 1867, année où le Grand-Duché risqua d'allumer déjà la guerre qui, trois ans plus tard, mit aux prises les Allemands et les Français.

« Le roi de Hollande était grand-duc de Luxembourg. Napoléon III obtint qu'il vendit le Grand-Duché à la France. C'était une menace pour la frontière de la Prusse, qui fit des préparatifs de guerre. L'aréopage des cinq puissances européennes intervint, comme en 1830, à propos de la Belgique. Un traité fut signé à Londres, le 11 mai 1867.

« Le grand-duché de Luxembourg, dit ce traité, formera désormais un État perpétuellement neutre. Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les États. *Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter le privilège de la neutralité stipulé par le présent article.*

« Et le traité ajoute : Le Luxembourg étant neutralisé, le maintien de l'établissement de places fortes sur son territoire devient sans nécessité comme sans objet.

« En suite de quoi la forteresse de Luxembourg fut rasée.

« En résumé : Confédération suisse, État délibérément neutre, et armé tant pour la défense de cette neutralité que pour le cas où des circonstances indépendantes de ses désirs et de sa volonté lui créeraient le devoir, vis-à-vis de lui-même, de changer de politique. Sa souveraineté est entière.

« Royaume de Belgique, État neutralisé, c'est-à-dire dont la neutralité est une condition de souveraineté, et armé pour la défense de cette neutralité.

« Grand-duché de Luxembourg, État neutralisé et de plus désarmé, les puissances s'étant engagées à veiller elles-mêmes à sa sécurité (1). »

L'article 2 de ce traité du 11 mai 1867 disait :

« Ce principe (de la neutralité du grand-duché de Luxembourg) est et demeure sous la garantie collective des puissances signataires

(1) *Journal de Genève*, 27 janvier 1915, 2<sup>e</sup> édition.



du présent traité, à l'exception de la Belgique qui est elle-même un État neutre. »

Nous avons donc ainsi, de façon incidente, à trente ans d'intervalle, une consécration du traité des XXIV articles.

Trois ans plus tard, nous devions en avoir une confirmation et une consécration nouvelles, et c'était, cette fois, dans des circonstances autrement graves. La guerre franco-allemande venait d'éclater. L'Angleterre estima qu'il y avait lieu de régler, pour ce cas spécial, les modalités d'exécution du traité de 1839 : des traités furent conclus, le 9 août 1870, entre la Grande-Bretagne et la France d'une part, et entre la Grande-Bretagne et la Prusse d'autre part, dans l'intention « bien arrêtée de maintenir la neutralité de la Belgique telle qu'elle était établie par l'article 7 du traité signé à Londres le 19 avril 1839 ». La durée de validité de ces nouveaux traités était fixée à douze mois après la ratification du traité de paix, et il était expressément stipulé qu'après l'expiration de ce terme, « l'indépendance et la neutralité de la Belgique continueraient d'être fondées, comme auparavant, sur l'article 1 du quintuple traité du 19 avril 1839 », — sur l'article 1, c'est-à-dire sous la garantie des cinq mêmes puissances.

La portée de ces nouveaux traités ? Le baron d'Anethan, ministre des Affaires étrangères de Belgique, la précisait, le 16 août 1870, devant la Chambre des Représentants : « Les traités identiques et séparés conclus par l'Angleterre avec les deux puissances en guerre », disait-il, « ne créent ni ne modifient les obligations résultant du traité de 1839 ; ils règlent, *pour un cas déterminé*, le mode pratique d'exécution de ces obligations ; ils n'infirmen en rien les engagements des autres puissances garantes et, leur texte en fait foi, ils laissent entier pour l'avenir le caractère *obligatoire* du traité antérieur avec toutes ses conséquences. »

Quoi qu'il en fût de ces accords particuliers entre trois des puissances garantes de sa neutralité, la Belgique, bien décidée, elle aussi, à faire honneur à ses engagements, resta mobilisée pendant toute la durée des hostilités.

\*  
\* \*

A quelques exceptions près, nos hommes d'État furent, jusqu'en ces derniers temps, intimement convaincus que jamais notre neutralité ne serait violée.

L'un d'eux, M. Beernaert, qui joua un rôle remarquable dans les délibérations des conférences de La Haye, fit même cette remarque, au cours d'une discussion sur les règles de l'occupation d'un territoire envahi : « Quant à la Belgique, sa situation est spéciale. Elle est neutre, et cette neutralité est garantie... notamment par nos puissants voisins. Nous ne pouvons donc pas être envahis. » (1<sup>re</sup> Conférence, séance du 6 juin 1899.)

Il est vrai que, dans ces dernières années, on s'aventura parfois à soupçonner les intentions de l'Allemagne. Mais, chaque fois, les dirigeants de la politique allemande donnèrent à la Belgique — directement ou indirectement — les plus formelles assurances que sa neutralité serait respectée.

En 1911, au cours de la polémique soulevée par le dépôt du projet hollandais concernant les fortifications de Flessingue, certains journaux avaient affirmé qu'en cas de guerre franco-allemande la neutralité belge serait violée par l'Allemagne. Le ministère des Affaires étrangères de Belgique avait alors suggéré l'idée qu'une déclaration faite au Parlement allemand, à l'occasion d'un débat sur la politique étrangère, serait de nature à apaiser l'opinion publique et à calmer ses défiances, si regrettables au point de vue des relations entre les deux pays. M. de Bethmann-Hollweg, pressenti à ce sujet, fit répondre que l'Allemagne n'avait pas l'intention de violer la neutralité belge, mais qu'il estimait qu'en faisant publiquement une déclaration dans ce sens il affaiblirait la situation militaire de l'Empire vis-à-vis de la France, qui, rassurée du côté du nord, porterait toutes ses forces vers l'est.

Le 29 avril 1913, se produisit au Reichstag, au cours d'une séance de la Commission du budget, une discussion au sujet de la neutralité belge, que le baron Beyens<sup>(1)</sup>, ministre de Belgique à Berlin, rapporta comme suit, d'après l'officieuse *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* :

« Un membre du parti social-démocrate dit : « En Belgique, on voit avec appréhension s'approcher une guerre franco-allemande, car on craint que l'Allemagne ne respecte pas la neutralité de la Belgique. » M. de Jagow, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, répondit : « La

---

(1) Aujourd'hui ministre des Affaires étrangères en remplacement de M. Davignon qui dut, il y a quelques mois, pour motifs de santé, quitter le département.



neutralité de la Belgique est déterminée par des conventions internationales, et l'Allemagne est décidée à respecter ces conventions. »

« Cette déclaration ne satisfait pas un autre membre du parti social-démocrate. M. de Jagow observa qu'il n'avait rien à ajouter aux paroles claires qu'il avait prononcées relativement aux relations de l'Allemagne avec la Belgique.

« A de nouvelles interrogations d'un membre du parti social-démocrate, M. de Heeringen, ministre de la Guerre, répondit : « La Belgique ne joue aucun rôle dans la justification du projet de réorganisation militaire allemand ; celui-ci se trouve justifié par la situation en Orient. L'Allemagne ne perdra pas de vue que la neutralité belge est garantie par les traités internationaux. »

« Un membre du parti progressiste ayant encore parlé de la Belgique, M. de Jagow fit remarquer à nouveau que sa déclaration concernant la Belgique était suffisamment claire<sup>(1)</sup>. »

A la même époque, on eut aussi, dans certains milieux, des appréhensions au sujet de l'attitude éventuelle de l'Angleterre. Des rumeurs vagues avaient circulé quant à un débarquement possible de troupes anglaises en Belgique, pour devancer au besoin le passage des troupes allemandes.

Or, voici, à cet égard, des extraits d'une lettre adressée par le chef du Foreign Office au ministre de Grande-Bretagne et d'Irlande à Bruxelles, lettre datée du 7 avril 1913 et qui a trait à une conversation que Sir Edward Grey avait eue avec le ministre de Belgique à Londres :

« Je lui ai dit », écrit Sir Edward Grey, « pouvoir affirmer avec certitude que le Gouvernement actuel ne violerait jamais le premier la neutralité belge et que je ne croyais pas qu'aucun gouvernement anglais prît telle initiative, que l'opinion publique n'approuverait jamais... Ce que nous avons considéré — et la question était passablement embarrassante — c'était ce qu'il serait désirable et nécessaire que nous fissions, nous, l'un des garants de la neutralité belge, si cette neutralité était violée par une puissance quelconque... Ce que nous désirions, pour la Belgique aussi bien que pour tout autre pays neutre, c'était que sa neutralité fût respectée, et, aussi longtemps qu'elle ne serait

---

(1) *Correspondance diplomatique relative à la guerre de 1914* (1<sup>er</sup> Livre gris belge).

pas violée par une autre puissance, nous n'enverrions certainement pas nous-mêmes de troupes à travers son territoire (1). »

\*  
\* \*

Non seulement notre neutralité était garantie par les cinq grandes puissances signataires des traités de 1831 et 1839, mais elle l'était encore, tout au moins moralement, par tous les autres États qui adhèrent à la deuxième Conférence de la paix de La Haye en 1907. La Convention concernant les droits et les devoirs des puissances neutres, qui porte les signatures des délégués des *quarante-quatre* États représentés à ladite conférence, dit, en effet, dans son article premier :

« *Le territoire des puissances neutres est inviolable.* »

---

(1) *The Times*. Londres, 7 décembre 1914.

## L'ULTIMATUM ALLEMAND

LORSQUE, à la fin de juillet 1914, de sinistres nuages, de plus en plus menaçants, s'amoncelèrent à l'horizon politique de l'Europe, la Belgique s'alarma et son inquiétude alla croissant d'heure en heure.

Cependant, jusqu'à la veille des hostilités, l'Allemagne s'efforça de cacher son jeu.

Le 1<sup>er</sup> août, la guerre étant imminente, M. Klobukowski, ministre de France à Bruxelles, déclara officiellement à M. Davignon, notre ministre des Affaires étrangères, que la France respecterait la neutralité de la Belgique.

Mis au courant de cette déclaration par M. Davignon, M. de Below-Saleske, ministre de l'Empire allemand, répondit qu'il n'avait pas été chargé de faire au Gouvernement belge une déclaration analogue, mais que l'on connaissait « son opinion personnelle sur la sécurité avec laquelle la Belgique avait le droit de considérer ses voisins de l'Est ».

Du reste, la veille, le baron van der Elst, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, s'était longuement entretenu avec M. de Below et lui avait rappelé les propos de M. de Bethmann-Hollweg en 1911 et les déclarations faites publiquement par M. de Jagow en 1913. M. de Below avait non seulement reconnu l'exactitude de ces souvenirs, mais il avait encore ajouté qu'il était « certain que les sentiments exprimés alors n'avaient pas changé ».

Le 1<sup>er</sup> août encore, l'attaché militaire allemand à Bruxelles avait spontanément félicité le chef du cabinet de notre ministre de la Guerre de la marche remarquable et rapide de notre mobilisation. Par surcroît



de prudence, nous venions, en effet, de mobiliser, tout comme la Hollande, d'ailleurs.

Le 2, entre 10 et 11 heures du matin, ce même attaché militaire allemand téléphonait à la rédaction du *XX<sup>e</sup> Siècle* (journal catholique bruxellois ayant des attaches gouvernementales) et disait en substance :

« Votre journal annonce ce matin que la guerre est déclarée entre l'Allemagne et la Russie. C'est tout à fait inexact : il n'y a pas de guerre. Cette nouvelle est certainement lancée par des personnes qui y ont intérêt. Je vous prie donc de bien vouloir la démentir, en lettres aussi grandes que possible, dans votre plus prochaine édition <sup>(1)</sup>. »

Stupéfaits, les rédacteurs présents se demandèrent s'ils n'avaient pas eu affaire à un mauvais plaisant et ils penchèrent un instant pour la décision de ne pas donner suite à cette communication. Mais, réfléchissant à la responsabilité qu'il y aurait de tenir sous le boisseau un démenti aussi important, à supposer qu'il fût fondé, ils résolurent de téléphoner à la légation d'Allemagne pour en avoir confirmation.

A ce moment leur arriva, de source sûre, la nouvelle que — comme le bruit en courait en ville depuis le matin — des troupes allemandes avaient violé la frontière luxembourgeoise et pénétré dans le Grand-Duché : motif de plus, à leur sens, pour interpeller l'attaché militaire allemand. M. Passelecq <sup>(2)</sup>, qui avait reçu la première communication (et de qui je tiens le récit de cet incident), l'appela donc au téléphone, se fit connaître, et lui rappela sa communication d'un moment auparavant, lui objectant qu'il était malaisé d'y croire, qu'elle était d'ailleurs ambiguë : — Les dépêches sur la déclaration de guerre ont été très affirmatives, lui dit-il. Et puis, que voulez-vous dire au juste ? Que la déclaration de guerre n'émane pas de l'Allemagne ? Que la

---

(1) L'ambassadeur d'Allemagne à Petrograd remit à M. Sazonoff, le 1<sup>er</sup> août à 7<sup>h</sup> 10 du soir, la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie. Il quitta Petrograd le 2 août. Le 2 août, dans la matinée, des troupes allemandes envahissaient le territoire neutre du Grand-Duché, tandis que d'autres violaient en plusieurs points le territoire français.

(2) M. Fernand Passelecq, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, et, actuellement, directeur du « Bureau documentaire belge » du Havre, n'était pas membre de la rédaction ordinaire du *XX<sup>e</sup> Siècle*; mais, en raison de la gravité des circonstances, il travaillait, ce matin-là, exceptionnellement, aux bureaux du journal. C'est à ce hasard qu'il dut, étant près de l'appareil lors du premier appel, de recevoir la communication de l'attaché militaire allemand, officiellement destinée à la direction du *XX<sup>e</sup> Siècle*.

guerre a éclaté sans déclaration préalable? Ou bien qu'il n'y a pas de guerre, en aucune façon?

— Je vous répète, répondit avec vivacité et énergie l'attaché militaire, qu'il n'y a pas de guerre, que l'Allemagne n'est pas en guerre, que la nouvelle de la guerre est fausse, lancée par des gens intéressés à brouiller l'Allemagne avec ses voisins, et je vous prie encore une fois de la démentir en caractères aussi grands que possible.

— Pourtant, Monsieur le capitaine, reprit M. Passelecq, nous apprenons à l'instant de source très sûre que vos troupes viennent d'envahir le grand-duché de Luxembourg et de se saisir des voies ferrées...

— Ah! de ceci je ne sais rien. Je n'y crois pas. Attendez un instant, je vais demander ici...

Silence; il s'éloigne, semble-t-il; puis, après quelques instants, il reprend :

— Eh bien! C'est comme je vous disais : il y a ici près de moi une personne qui vient d'arriver d'Allemagne et qui nous confirme qu'il n'y a pas de guerre. Quant au Luxembourg, ici on n'en sait rien; mais tout nous porte à croire que cette nouvelle-là n'est pas plus vraie que l'autre et qu'elle a la même source. D'ailleurs, envers le Luxembourg, la situation de l'Allemagne n'est pas la même qu'envers la Belgique...

— Alors, conclut M. Passelecq, pouvons-nous dire que ce double démenti vient de vous, de l'attaché militaire allemand?

— Absolument!

Il n'y avait plus moyen d'hésiter sur la nécessité de publier une information aussi importante que celle-là. Toutefois, le directeur du journal, M. Neuray, qui était survenu peu après, voulut, lui aussi, en avoir le cœur net et il appela à son tour l'attaché militaire allemand au téléphone. Réponse : non, pas de guerre; invraisemblance de l'envahissement du Grand-Duché, demande expresse de démenti. L'officier allemand s'étendit, cette fois, sur la différence de situation entre le Grand-Duché et la Belgique, disant que les Belges ne devaient pas s'inquiéter, que les chemins de fer grand-ducaux étaient allemands, que l'Allemagne pouvait donc avoir des sûretés à prendre de ce côté-là, qu'il n'en allait pas de même en Belgique et terminait en confirmant son autorisation de couvrir le démenti de sa qualité officielle.

Le *XX<sup>e</sup> Siècle* inséra donc le bref récit de cette communication dans l'édition spéciale qu'il préparait à ce moment et qui sortit de presse vers 2 ou 3 heures de l'après-midi.



A peu près au même moment, le *Soir* paraissait. Il rendait compte, en bonne place, d'un entretien qu'un de ses rédacteurs avait eu dans la matinée avec le ministre d'Allemagne lui-même. Celui-ci avait donné au journaliste bruxellois les assurances les plus formelles quant à l'attitude éventuelle de son pays à notre égard, et il avait conclu par ces mots : « Nous n'avons jamais songé à violer votre neutralité. Vous verrez peut-être brûler le toit de votre voisin, mais votre maison restera indemne. »

Ces déclarations, si rassurantes, avaient calmé les esprits.

Or, à 7 heures, M. de Below remettait à M. Davignon, au nom du Gouvernement impérial allemand, un ultimatum outrageant, et il exigeait une réponse dans les douze heures, l'espace d'une nuit<sup>(1)</sup> !

Quelle nuit, nous raconte M. le ministre d'État Hymans. « Quelle nuit ! Combien tragique ! Et comment l'oublier jamais !

« Les ministres à portefeuille et les ministres d'État se réunissent au Palais sous la présidence du Roi.

« On délibère.

« Il y a deux solutions : l'une, céder le passage aux armées allemandes en marche sur la France et se faire largement indemniser des dommages subis... C'est déchirer le statut de la nation belge, violer soi-même la neutralité décrétée par l'Europe et acceptée par la Belgique, trahir les devoirs que cette neutralité nous impose.

« L'autre solution, c'est risquer la guerre, l'invasion ; c'est affronter la plus redoutable puissance militaire du monde ; mais c'est l'honneur sauf, le Statut belge maintenu, les traités respectés.

« On discute à peine. La décision s'impose. Elle est prise aussitôt : on proteste et l'on résistera.

« La réponse est rédigée au département des Affaires étrangères. Elle est apportée au Palais, approuvée unanimement par le Roi et le Conseil<sup>(2)</sup>. »

Il avait fallu traduire l'ultimatum dont le texte original était en allemand. D'autre part, le ministre de l'Intérieur, M. Berryer, qui

---

(1) On est en droit de se demander si ce document qui, certainement, avait dû être apporté à Bruxelles par courrier, ne le fut pas précisément par la personne qui était arrivée à la légation vers 11 heures du matin et dont il fut question lors de la conversation téléphonique que nous venons de rapporter.

(2) Préface de *La Neutralité de la Belgique*. Berger-Levrault, éditeurs. Paris, 1915.

venait de se rendre à Liège pour y conférer avec le gouverneur militaire et diverses autorités civiles, ne put rejoindre ses collègues qu'à une heure avancée de la nuit. Aussi, le jour commençait-il à poindre lorsque les ministres prirent congé du Roi. De gros nuages roulaient dans le ciel. « Voilà un jour bien sombre qui se lève », dit le Roi qui s'était approché d'une fenêtre. « Et pourtant — ajouta-t-il après une pause — il s'annonce comme devant être brillant ! »

Tandis que cette réunion avait lieu au Palais, le ministre d'Allemagne se rendait — vers 1<sup>h</sup> 30 du matin — auprès du secrétaire général des Affaires étrangères. Il se disait chargé par son Gouvernement d'informer le Gouvernement belge de ce que des dirigeables français avaient jeté des bombes et de ce qu'une patrouille de cavalerie française avait — violant ainsi le droit des gens, attendu que la guerre n'était pas déclarée — traversé la frontière.

Le baron van der Elst demanda à M. de Below où ces faits s'étaient passés :

— En Allemagne.

— Dans ce cas, je ne m'explique pas le but de votre communication.

M. de Below répondit en substance que ces actes, contraires au droit des gens, étaient de nature à faire supposer que la France n'hésiterait pas à enfreindre, d'autres façons, les conventions internationales...

A 7 heures du matin, la réponse belge aux propositions allemandes était remise à M. de Below.

Je me bornerai à transcrire ici cette réponse qui reproduit d'ailleurs, dans ses termes essentiels, l'ultimatum allemand (1) et qui suffit par conséquent à la clarté de mon récit :

Par sa note du 2 août 1914, le Gouvernement allemand a fait connaître que, d'après des nouvelles sûres, les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur, et que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne serait pas en état de repousser sans secours une marche en avant des troupes françaises.

Le Gouvernement s'estimerait dans l'obligation de prévenir cette attaque et de violer le territoire belge. Dans ces conditions, l'Allemagne propose

---

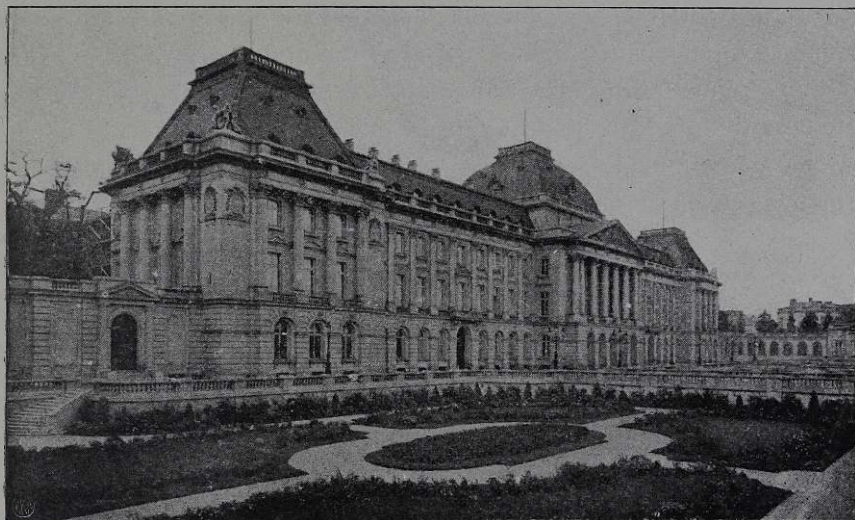
(1) On trouvera aux annexes le texte intégral de cet ultimatum.



au Gouvernement du Roi de prendre vis-à-vis d'elle une attitude amicale et s'engage, au moment de la paix, à garantir l'intégrité du royaume et de ses possessions dans toute leur étendue. La note ajoute que, si la Belgique fait des difficultés à la marche en avant des troupes allemandes, l'Allemagne sera obligée de la considérer comme ennemie et de laisser le règlement ultérieur des deux États, l'un vis-à-vis de l'autre, à la décision des armes.

Cette note a provoqué chez le Gouvernement du Roi un profond et douloureux étonnement.

Les intentions qu'elle attribue à la France sont en contradiction avec les



LE PALAIS ROYAL A BRUXELLES

déclarations formelles qui nous ont été faites le 1<sup>er</sup> août au nom du Gouvernement de la République.

D'ailleurs, si, contrairement à notre attente, une violation de la neutralité belge venait à être commise par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux, et son armée opposerait à l'envahisseur la plus vigoureuse résistance.

Les traités de 1839, confirmés par les traités de 1870, consacrent l'indépendance de la Belgique sous la garantie des puissances et notamment du Gouvernement de S. M. le roi de Prusse.

La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales ; elle n'a négligé aucun effort pour maintenir ou faire respecter sa neutralité.

L'atteinte à son indépendance dont la menace le Gouvernement allemand constituerait une flagrante violation du droit des gens. Aucun intérêt stratégique ne justifie la violation du droit.



Le Gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.

Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité.

Si cet espoir était déçu, le Gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit.

Il y eut, pendant la matinée (3 août), une réunion des membres du Gouvernement, et l'on y discuta, notamment, de l'opportunité d'un appel aux puissances garantes, avec la Prusse, de notre indépendance et de notre neutralité. Mais, comme notre territoire n'avait pas encore été envahi, on estima que cet appel serait prématuré.

Le même jour, le roi des Belges adressait au roi d'Angleterre cet émouvant télégramme :

Me souvenant des nombreuses marques d'amitié de Votre Majesté et de ses prédécesseurs, de l'attitude amicale de l'Angleterre en 1870, et de la preuve de sympathie qu'elle vient encore de nous donner, je fais un suprême appel à l'intervention diplomatique du Gouvernement de Sa Majesté pour la sauvegarde de la neutralité de la Belgique.

(S.) ALBERT.

Mais il était trop tard. Diplomatiquement, l'Angleterre ne pouvait plus rien ; l'Allemagne désirait la guerre, cette guerre à laquelle, depuis si longtemps, elle s'était préparée.

\*  
\* \*

Le 4 août, de bonne heure, le baron Beyens eut avec M. de Jagow un entretien qu'il rapporta dans ces termes à M. Davignon :

« Eh bien ! qu'avez-vous à me dire ? Ce furent ses premières paroles en venant avec empressement à ma rencontre.

— J'ai à vous demander des explications au sujet de l'ultimatum que le ministre d'Allemagne a remis dimanche soir à mon Gouvernement. Je suppose que vous avez quelque chose à ajouter, quelque raison à donner, pour expliquer un pareil acte.

— Une nécessité absolue nous a contraints à vous adresser cette

demande. C'est la mort dans l'âme que l'Empereur et son Gouvernement ont dû s'y résigner. Pour moi, c'est la détermination la plus pénible, la plus cruelle que j'aie eue à prendre de toute ma carrière. Mais le passage par la Belgique est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Elle doit en finir le plus rapidement possible avec la France, l'écraser complètement, afin de pouvoir se retourner ensuite contre la Russie, sinon elle sera prise elle-même entre l'enclume et le marteau.



LE ROI SE RENDANT AU PARLEMENT, LE 4 AOÛT 1914

Nous avons appris que l'armée française se préparait à passer par la Belgique et à nous attaquer sur notre flanc. Nous devons la prévenir.

— Mais, repris-je, vous êtes, sur une frontière de 200 kilomètres, en contact direct avec la France. Quel besoin aviez-vous, pour vider votre querelle, de faire un détour par notre pays ?

— La frontière française est trop fortifiée et nous sommes obligés, je vous le répète, d'agir au plus vite avant que la Russie ait eu le temps de mobiliser son armée.

— Contrairement à ce que vous pensez, la France nous a promis formellement de respecter notre neutralité pourvu que vous la respectiez vous-mêmes. Qu'auriez-vous dit, si, au lieu de nous faire spon-



tanément cette promesse, elle nous avait adressé avant vous la même sommation, si elle avait exigé le passage à travers notre pays et si nous avions cédé à ses menaces? Que nous étions des lâches, incapables de défendre notre neutralité et indignes de vivre indépendants?

« M. de Jagow ne répondit pas à cette question.

— Avez-vous, continuai-je, quelque chose à nous reprocher? N'avons-nous pas toujours rempli correctement et scrupuleusement envers l'Allemagne, comme envers les autres puissances garantes, les devoirs que nous imposait la neutralité de la Belgique? N'avons-nous pas été pour vous, depuis la fondation de notre royaume, des voisins loyaux et sûrs?

— L'Allemagne n'a aucun reproche à adresser à la Belgique, dont l'attitude a toujours été très correcte.

— Ainsi donc, pour reconnaître notre loyauté, vous voulez faire de notre pays le champ de bataille de votre lutte avec la France, le champ de bataille de l'Europe, et nous savons ce qu'une guerre moderne entraîne de dévastations et de ruines! Y avez-vous pensé?

— Si l'armée belge, répondit le secrétaire d'État, nous laisse passer librement sans détruire les chemins de fer, sans faire sauter les ponts et les tunnels et se retire sur Anvers sans essayer de défendre Liège, nous promettons non seulement de respecter l'indépendance de la Belgique, la vie et les propriétés des habitants, mais encore de vous indemniser des pertes que vous aurez subies.

— Monsieur le Secrétaire d'État, répliquai-je, le Gouvernement belge, conscient de ses devoirs envers tous les garants de sa neutralité, ne pouvait faire à une pareille proposition que la réponse qu'il a faite sans hésiter. Toute la nation approuvera son Roi et son Gouvernement. Vous devez reconnaître vous-même qu'une autre réponse était impossible.

« Comme je le pressais de parler, M. de Jagow, devant mon insistance, finit par dire :

— Je le reconnais. Je comprends votre réponse, je la comprends comme homme privé, mais comme secrétaire d'État je n'ai pas d'opinion à exprimer.

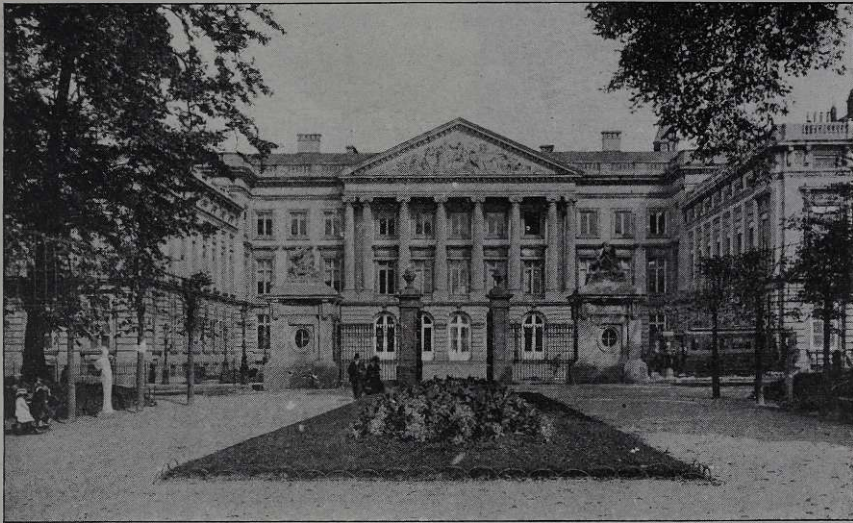
« Puis il me répéta son chagrin d'en être arrivé là, après tant d'années de relations amicales. Mais une marche rapide à travers la Belgique était pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Nous devrions, à notre tour, le comprendre. Je répondis aussitôt :

— La Belgique aurait perdu l'honneur si elle vous avait écouté, et



une nation, pas plus qu'un particulier, ne peut vivre sans honneur. L'Europe nous jugera. D'ailleurs, ajoutai-je, vous ne prendrez pas Liège aussi facilement que vous le croyez et vous allez avoir en face de vous l'Angleterre, fidèle garante de notre neutralité.

« A ces mots, M. de Jagow eut un haussement d'épaules qui pouvait être interprété de deux façons. Cela signifiait : « Quelle idée ! c'est



LE PARLEMENT BELGE

« impossible », ou bien : « Le sort en est jeté, nous ne pouvons plus reculer. »

« Je dis encore, avant de me retirer, que j'étais prêt à quitter Berlin avec mon personnel et à demander mes passeports.

— Mais je ne veux pas rompre ainsi, s'écria le secrétaire d'État, mes relations avec vous. Nous aurons peut-être encore à causer.

— C'est à mon Gouvernement à prendre là-dessus une décision, répondis-je. Elle ne dépend ni de vous ni de moi. J'attendrai ses ordres pour réclamer mes passeports.

« En quittant M. de Jagow après ce pénible entretien qui devait être le dernier, j'ai emporté l'impression qu'il s'était attendu à autre chose quand j'avais demandé à le voir, à quelque proposition imprévue, peut-être à la demande de laisser l'armée belge se retirer en sécurité à Anvers, quand elle aurait fait un simulacre de résistance sur la

Meuse et défendu pour la forme, avec l'entrée du pays, le principe même de sa neutralité. La figure de mon interlocuteur m'avait semblé trahir une déception après mes premières paroles et son insistance à me dire de ne pas rompre encore nos relations a fortifié cette idée qui m'était venue dès le début de notre conversation <sup>(1)</sup>. »



BARON DE BROQUEVILLE  
Président du Conseil des ministres.

\*  
\* \*

Le peuple belge applaudit sans réserve à la digne et fière réponse que ses gouvernants avaient faite aux propositions allemandes.

Immédiatement et unanimement il eut le sentiment qu'il représentait le droit, que sa mission était sacrée et qu'il n'y pouvait faillir.

Aussi, quand, dans la matinée du 4 août, le Roi, en tenue de campagne, se rendit au Parlement où l'attendaient tous les représentants de la nation, ce fut, sur tout son parcours, une acclamation frénétique.

Jamais notre beau Roi n'avait été aussi beau. Bien campé sur son cheval, dominant la foule, il la saluait militairement, s'unissant de son geste martial au sentiment de tous. Et ce n'était qu'une voix, la voix de tout un peuple, qui s'élevait, vibrante, dans un même élan patriotique pour saluer celui qui, à ce moment solennel, le symbolisait avec une majesté sans pareille.

Au Parlement ce fut une séance inoubliable. La vaste salle blanche avait été arrangée et décorée, de façon très sobre, à la fois simple et émouvante : à la place du bureau on avait installé le trône royal — grand fauteuil doré, garni de velours rouge, sur le dossier duquel est brodée, en lettres d'or, la devise nationale : « L'Union fait la Force. » Au-dessus du trône, un écusson aux armoiries nationales, entouré des

Au Parlement ce fut une séance inoubliable. La vaste salle blanche avait été arrangée et décorée, de façon très sobre, à la fois simple et émouvante : à la place du bureau on avait installé le trône royal — grand fauteuil doré, garni de velours rouge, sur le dossier duquel est brodée, en lettres d'or, la devise nationale : « L'Union fait la Force. » Au-dessus du trône, un écusson aux armoiries nationales, entouré des

(1) *Correspondance diplomatique relative à la guerre de 1914-1915*, II (Second Livre gris belge, n° 51). Paris, Berger-Levrault, 1916.



plis du drapeau belge — noir, jaune et rouge — et du drapeau de la colonie — bleu étoilé d'or.

De chaque côté de l'escalier menant au trône, un drapeau belge.

Le président et ses assesseurs siègent à la table qu'occupent d'ordinaire les sténographes.

Une animation extraordinaire règne dans l'hémicycle ; les tribunes sont bondées.

A 10 heures la Reine arrive, accompagnée des petits princes.

Saluée d'une acclamation enthousiaste, elle prend place dans un fauteuil à la droite du trône ; ses enfants sont à ses côtés. Puis c'est le Roi qui entre, et les acclamations reprennent, vibrantes et prolongées.

Mais le président frappe de son maillet. Le silence s'établit et le Roi, debout devant son trône, très ému, prononce ce discours :

Messieurs,

Jamais, depuis 1830, heure plus grave n'a sonné pour la Belgique : l'intégrité de notre territoire est menacée.

La force même de notre droit, la sympathie dont la Belgique, fière de ses libres institutions et de ses conquêtes morales, n'a cessé de jouir auprès des autres nations, la nécessité, pour l'équilibre de l'Europe, de notre existence autonome, nous font espérer encore que les événements redoutés ne se produiront pas.

Mais si nos espoirs sont déçus, s'il nous faut résister à l'invasion de notre sol et défendre nos foyers menacés, ce devoir, si dur soit-il, nous trouvera armés et décidés aux plus grands sacrifices.

Dès maintenant, et en prévision de toute éventualité, notre vaillante jeunesse est debout, fermement résolue, avec la ténacité et le sang-froid traditionnels des Belges, à défendre la patrie en danger.

Je lui adresse, au nom de la nation, un fraternel salut. Partout en Flandre et en Wallonie, dans les villes et les campagnes, un seul sentiment étreint les cœurs : le patriotisme ; une seule vision emplit les esprits : notre indépendance compromise ; un seul devoir s'impose à nos volontés : la résistance opiniâtre.

Dans ces graves circonstances, deux vertus sont indispensables : le courage calme, mais ferme, et l'union intime de tous les Belges.

L'une et l'autre viennent déjà de s'affirmer avec éclat sous les yeux de la nation remplie d'enthousiasme.

L'irréprochable mobilisation de notre armée, la multitude des engagements volontaires, le dévouement de la population civile, l'abnégation des familles, ont montré, de façon indéniable, la bravoure réconfortante qui transporte le peuple belge.

Le moment est aux actes.



Je vous ai réunis, Messieurs, afin de permettre aux Chambres législatives de s'associer à l'élan du peuple dans un même sentiment de sacrifice.

Vous saurez prendre d'urgence, Messieurs, et pour la guerre et pour l'ordre public, toutes les mesures que la situation comporte...

Personne dans ce pays ne faillira à son devoir.

Si l'étranger, au mépris de la neutralité dont nous avons toujours scrupuleusement observé les exigences, viole notre territoire, il trouvera tous les Belges groupés autour du souverain, qui ne trahira jamais son serment constitutionnel, et du Gouvernement investi de la confiance absolue de la nation tout entière.

J'ai foi dans nos destinées ; un pays qui se défend s'impose au respect de tous : ce pays ne périt pas !

Ce discours, est-il besoin de le dire, fut fréquemment interrompu par les vivats de toute l'Assemblée, et sa péroraison fut saluée par une acclamation émouvante, une acclamation telle que jamais il ne s'en était produit de pareille dans cette enceinte...

Après que le Roi se fut retiré avec la Reine et les Princes, le baron de Broqueville, président du Conseil et ministre de la Guerre, mit les Chambres au courant des événements qui s'étaient déroulés les jours précédents. Il donna aussi lecture d'une note que le ministre d'Allemagne avait fait parvenir, le matin même, à 6 heures, au Gouvernement belge, et par laquelle l'Allemagne se déclarait résolue à passer sur notre territoire *par la force des armes*.

C'était la guerre !

« Nous nous défendrons, dit M. de Broqueville en terminant, *et, si nous sommes vaincus, jamais nous ne serons asservis.* »

On adopte d'urgence, sans discussion, divers projets de loi inspirés par les circonstances.

On vote, notamment, à l'unanimité, un crédit de 200 millions pour faire face aux premières dépenses. Puis, vers 11 heures, le président du Conseil annonce, les larmes aux yeux, que le territoire national vient d'être envahi. Il annonce aussi, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, que « le Roi, voulant reconnaître le concours patriotique accordé au Gouvernement par l'opposition, a décidé de nommer M. Émile Vandervelde, ministre d'État » (1).

...Cette séance historique fut levée un peu avant midi.

(1) En Belgique, les ministres d'État n'ont pas de portefeuille ; choisis parmi les hommes d'État ayant rendu au pays des services éminents, ils forment comme un conseil privé de la Couronne.

Quelques heures plus tard, on prononçait à Berlin des paroles moins nobles que celles qui avaient retenti au Parlement belge.



ALBERT 1<sup>er</sup>, ROI DES BELGES

*J'ai foi dans nos destinées; un pays qui se défend s'impose au respect de tous :  
ce pays ne périt pas!*

(Discours du roi Albert, le 4 août 1914.)

En effet, de la tribune du Reichstag, le chancelier de l'Empire faisait cette déclaration :

Nos troupes ont occupé le Luxembourg et peut-être (*sic*) ont-elles déjà



pénétré en Belgique. Cela est en contradiction avec les prescriptions du droit des gens. La France, il est vrai, a déclaré à Bruxelles qu'elle était résolue à respecter la neutralité de la Belgique aussi longtemps que l'adversaire la respecterait. Mais nous savions que la France se tenait prête pour envahir la Belgique.

...C'est ainsi que nous avons été forcés de passer outre aux protestations justifiées des Gouvernements luxembourgeois et belge.

L'injustice que nous commettons de cette façon, nous la réparerons dès que notre but militaire sera atteint.

Le même après-midi, l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, Sir Edward Goschen, eut avec M. von Jagow une entrevue dont il rendit compte, dans les termes suivants, à Sir Edward Grey :

« Conformément aux instructions contenues dans votre télégramme du 4 août, je me suis rendu chez M. le secrétaire d'État, l'après-midi, et au nom du Gouvernement de Sa Majesté, j'ai demandé si le Gouvernement impérial se garderait de violer la neutralité belge. M. von Jagow me répliqua aussitôt qu'il était au regret de dire que sa réponse devait être « non », que les troupes allemandes avaient franchi la frontière le matin et que la neutralité belge avait déjà été violée. M. von Jagow parla alors de nouveau des raisons pour lesquelles le Gouvernement impérial avait été obligé de prendre cette mesure ; il dit notamment que les Allemands devaient pénétrer en France par la voie la plus rapide et la plus commode, afin de pouvoir précipiter leurs opérations et s'efforcer de frapper un coup décisif aussi vite que possible. C'était là pour eux une question de vie ou de mort, car s'ils avaient suivi une voie plus au sud, ils n'auraient pu espérer, à raison du petit nombre de routes et de la solidité des forteresses, pénétrer en France sans se heurter à une formidable opposition qui leur aurait fait perdre beaucoup de temps. Cette perte de temps pour les Allemands aurait été du temps gagné pour les Russes amenant leurs troupes sur la frontière allemande. La rapidité dans l'action était la force de l'Allemagne, tandis que celle de la Russie consistait dans une réserve inépuisable de troupes.

« Je signalai à M. von Jagow que le fait accompli de la violation de la frontière belge rendait la situation extrêmement grave et je lui demandai si l'on ne pouvait pas encore rebrousser chemin et éviter les conséquences que lui et moi nous aurions à déplorer. Il me répliqua que pour les raisons déjà données il n'était pas possible de revenir sur ses pas. »



Après cet entretien, Sir E. Goschen en eut un autre avec le chancelier de l'Empire lui-même.

Il trouva « le Chancelier très agité », dit-il. « Son Excellence commença une harangue qui dura environ vingt minutes. Il dit que la décision prise par le Gouvernement de Sa Majesté (le Gouvernement anglais) était terrible au dernier point; juste pour un mot — « neutralité », — un mot dont on n'a tenu si souvent aucun compte en temps de guerre; juste pour un « chiffon de papier », la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation apparentée(1). »



M. DAVIGNON  
Ministre des Affaires étrangères

Il n'était plus question d'une attaque française par la route de la Meuse(2). Jetant le masque, M. de Bethmann-Hollweg déclarait cyniquement, comme M. von Jagow, que l'Allemagne ne s'inspirait que de son intérêt et que, sans s'inquiéter des traités, elle suivrait le plan de campagne élaboré par son État-major!

\*  
\* \*

Le 4 août, après midi, M. Davignon télégraphiait au baron Beyens de demander ses passeports et priait l'Espagne de vouloir bien se charger des intérêts belges en Allemagne, ce que le Gouvernement espagnol acceptait aussitôt.

Le 5 août, le Gouvernement néerlandais faisait savoir au Gouvernement belge qu'il établissait à l'embouchure de l'Escaut le « balisage de guerre », balisage conçu de telle sorte qu'il serait encore possible

(1) He said the step taken by His Majesty's Government was terrible to a degree; just for a word — « neutrality » — a word which in war time had so often been disregarded, — just for a scrap of paper, Great Britain was going to make war on a kindred nation...

(2) Les événements ont, du reste, surabondamment prouvé l'inanité de ce prétexte.

de naviguer dans le fleuve, pour gagner Anvers ou en partir, mais pendant le jour seulement, et avec des pilotes néerlandais munis des indications nécessaires.

Bien entendu, la navigation sur l'Escaut était interdite non seulement aux bâtiments de guerre, mais encore aux bâtiments transportant des troupes, du matériel de guerre ou toute espèce de contrebande de guerre.

Le même jour, M. Davignon écrivait ce qui suit à tous nos représentants diplomatiques :

« Par le traité du 18 avril 1839, la Prusse, la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie se sont déclarées garantes du traité conclu le même jour entre S. M. le roi des Belges et S. M. le roi des Pays-Bas. Ce traité porte : « La Belgique formera un État indépendant et perpétuellement neutre. »

La Belgique a rempli toutes ses obligations internationales, elle a accompli ses devoirs dans un esprit de loyale impartialité, elle n'a négligé aucun effort pour maintenir et faire respecter sa neutralité.

Aussi est-ce avec une pénible émotion que le Gouvernement du Roi a appris que les forces armées de l'Allemagne, puissance garante de notre neutralité, ont pénétré sur le territoire de la Belgique en violation des engagements qui ont été pris par traité.

Il est de notre devoir de protester avec indignation contre un attentat au droit des gens qu'aucun acte de notre part n'a pu provoquer.

Le Gouvernement du Roi est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir l'atteinte portée à sa neutralité et il rappelle qu'en vertu de l'article 10 de la Convention de La Haye de 1907, concernant les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre, *ne peut être considéré comme un acte hostile* le fait, par une puissance neutre, de repousser, même par la force, les atteintes à sa neutralité.

Vous voudrez bien demander d'urgence une audience au ministre des Affaires étrangères et donner lecture à Son Excellence de la présente lettre dont vous lui laisserez copie.

Si l'audience ne pouvait vous être immédiatement accordée, vous ferez par écrit la communication dont il s'agit. »



Ce n'est qu'après l'entrée des troupes allemandes sur son territoire — et environ quarante heures après la remise de l'ultimatum — que la Belgique avait demandé à l'Angleterre, à la France et à la Russie — co-signataires avec la Prusse et l'Autriche-Hongrie des traités de 1831 et 1839 — de l'aider dans sa résistance. Au surplus, elle s'était déclarée prête à assurer elle-même la défense de ses places fortes.

Mais, hélas ! les événements s'étaient succédé avec une telle rapidité que ni la France ni l'Angleterre ne purent nous assister en temps utile. Selon l'expression et le désir des maîtres de la stratégie allemande, l'attaque avait été foudroyante.

---



## PAR LA FORCE DES ARMES

**D**ES menaces allemandes à leur exécution il se passa à peine un jour. Nous devions tout improviser, tout organiser, en quelques heures. Cependant, — on peut l'affirmer bien haut, — il n'y eut nulle part en Belgique, nulle part ni dans aucun milieu, la moindre hésitation ni le moindre désarroi.

C'est sans défaillance, et c'est même avec sérénité que le petit peuple belge se prépara pour le gigantesque combat. La longue paix dont il avait joui et la grande prospérité qui en était résultée ne l'avaient pas amolli ; elles n'avaient pas aboli en lui l'esprit de lutte pour le Droit et la Liberté, qui caractérise toute son histoire. Il n'est du reste pas un Belge qui n'ait eu aussitôt l'intuition que les propositions allemandes mettaient en cause l'indépendance même de la nation et qu'y souscrire c'eût été, en même temps que forfaire à l'honneur, signer notre propre arrêt de mort.

Le pays tout entier, donc, se dressa dans ses nobles traditions et, de même qu'on faisait jadis aux temps héroïques, sa première pensée et son premier soin furent de se parer pour la bataille. Le drapeau national fut arboré partout, dans les villages comme dans les villes.

La Belgique eut l'air d'être en fête. Mais ce n'était qu'une apparence ; la nation avait pleine conscience de la gravité de l'heure.

Instantanément, du reste, et sans que l'autorité y fût pour quelque chose, tous les lieux de plaisir s'étaient fermés, les orchestres s'étaient tus.

Le Roi quitte Bruxelles pour se mettre à la tête de l'armée de campagne. Il adresse à ses soldats une proclamation toute vibrante du plus pur patriotisme.

La Reine reste provisoirement au palais, mais elle le transforme en ambulance. Jamais la noble fille du prince médecin, du médecin philanthrope, ne se sera sentie si fort « chez elle », ce qui ne l'empêchera pas, du reste, de se dépenser au dehors, de visiter d'autres ambulances et, notamment, dès le premier jour, celle installée à la Maison du Peuple.

A côté des ambulances qui, partout, s'improvisèrent et s'organisèrent, surgirent spontanément des œuvres d'assistance et de secours répondant à toutes les exigences de la situation.

De tous les coins du pays, de tous les milieux, des volontaires arrivèrent pour grossir les rangs de l'armée.

Il n'est pas jusqu'aux « boys scouts » qui ne tinrent à se rendre utiles ; ils s'employèrent avec une touchante conscience et un zèle remarquable au rôle de messagers, d'estafettes, etc.

Enfin, pour opposer à l'invasion le plus de résistance possible, on fit sauter, aux abords de la frontière, chemins de fer, ponts et tunnels ; dans le rayon d'action des forts de Liège, on fit sauter, pour dégager la ligne de tir, des fermes, des villas, des châteaux.

Le pays fit unanimement, sans délai et sans hésitation, les plus grands sacrifices.



(Newspaper Illustrations Ltd.)

LE DÉFENSEUR DU FOYER

\*  
\* \*

Je méconnaîtrais la vérité en vous disant que tous les Allemands qui vivaient en Belgique trahissaient sournoisement notre confiance. Il

y en avait, parmi eux, qui aimaient profondément notre pays, qui s'y étaient très sincèrement attachés et qui jamais ni à aucun prix, n'eussent consenti à le trahir. Mais ce n'étaient là, hélas ! que d'honorables exceptions.

De enus soudain très clairvoyants, nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que la grande majorité de ces Allemands que nous avions accueillis avec tant de bonhomie et de bienveillance étaient des agents du pangermanisme qui, lentement, patiemment et fort habilement, avaient préparé les voies à l'invasion et à la conquête de notre pays. Ils étaient des milliers et des milliers, ceux-là, et, profitant de notre trop grande confiance, ils avaient installé chez nous les moyens d'espionnage et d'information les plus divers. Ils étaient partout et ils étaient parvenus à s'immiscer d'abord, à s'imposer ensuite, dans tous les milieux...

Dans l'intérêt de la défense nationale il fallut expulser du pays tous les Allemands, ou du moins essayer de le faire. On n'avait pas le temps de procéder à des enquêtes, de faire un triage, et puis, d'ailleurs, comment avoir encore confiance et comment discerner à coup sûr les bons et les mauvais ?

Le peuple — justement indigné de la duplicité de ces étrangers cauteleux — se livra, dans les grandes villes, à des manifestations bruyantes et qui certainement n'étaient pas amicales. Des vitrines furent même brisées et des enseignes enlevées de force. Mais, quoi qu'on en ait dit depuis pour nous accabler, ni à Bruxelles, ni à Anvers, ni nulle part, les Allemands qui résidaient en Belgique ne furent l'objet de traitements inhumains.

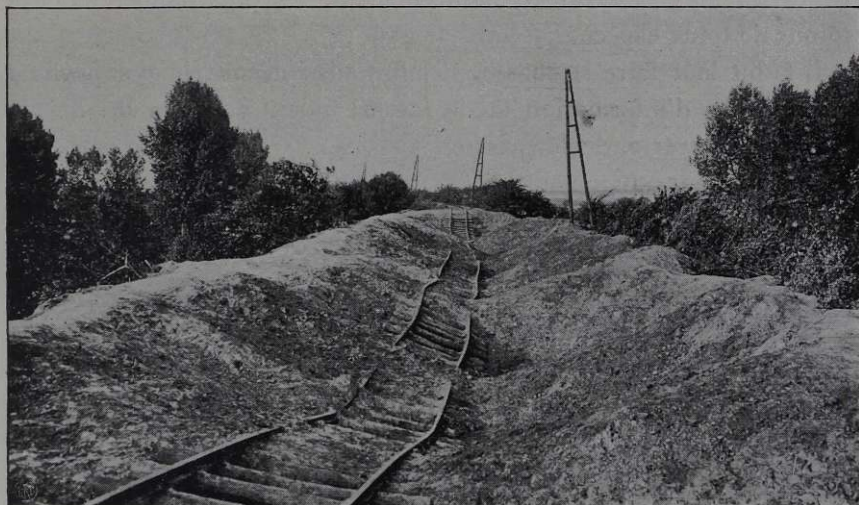
Voici, d'ailleurs, comment l'un d'eux raconta spontanément, dans la *Kölnische Volkszeitung*, du 10 septembre 1914, la façon dont il quitta Bruxelles :

Il dit d'abord que, devant partir le vendredi 7 août, à la première heure du jour, il s'était rendu le jeudi soir au consulat allemand — qui déjà se trouvait sous la protection des États-Unis — mais qu'il y avait là tant de ses compatriotes qu'on dut aviser à des mesures d'ordre et qu'on décida de transférer tout ce monde au Cirque Royal, « grand bâtiment très spacieux et bien aéré » ; puis il ajoute : « Pendant ce transfert, de même qu'ultérieurement, dans le cirque même, et le lendemain, à l'aube, pendant le trajet jusqu'à la gare, nous étions



surveillés par des soldats de la garde civique <sup>(1)</sup> qui se conduisirent avec tant d'égards que l'on avait l'impression qu'ils étaient chargés de notre protection plutôt que de notre surveillance.

« C'était certainement un spectacle lamentable que celui de ces innombrables fugitifs avec femmes et enfants, et nous entendions, malgré l'heure matinale, les exclamations de pitié des habitants aux fenêtres de leurs maisons. Les gardes civiques témoignèrent de tout



CHEMIN DE FER DÉTRUIT PAR LES BELGES

autant de compassion ; il n'en était pas un parmi eux dont l'expression, les paroles, les gestes ne trahissaient l'humaine pitié. Plusieurs se montrèrent secourables aux malheureux, en portant leurs valises ou leurs enfants. Le bourgmestre Max lui-même vint, vers 2 heures du matin, s'assurer que tout se passait en bon ordre <sup>(2)</sup>. Dans le cirque, c'étaient encore des soldats qui s'occupaient des enfants, distribuant du lait et de la nourriture. Un témoin oculaire m'a raconté qu'il les avait vus se cotiser au profit d'une famille sans ressources... En un mot, chacun fit tout ce qui était en son pouvoir pour secourir les fugitifs... »

(1) Voir, sur la garde civique, la note figurant aux annexes.

(2) Je puis ajouter, quant à moi, que M<sup>me</sup> Henry Carton de Wiart, la femme du ministre de la Justice, passa une partie de cette nuit au Cirque Royal, allant de groupe en groupe et s'occupant avec une maternelle sollicitude des plus malheureux (Note de l'auteur).

Ce récit désintéressé prouve à l'évidence que les Allemands de Bruxelles furent traités, non seulement avec tous les ménagements que permettaient les circonstances, mais encore avec une véritable sollicitude. Il en fut absolument de même dans les autres villes du pays.

Il ne fut pas possible d'expulser, dès les premiers jours, tous les Allemands qui résidaient en Belgique. Beaucoup passèrent entre les mailles du filet et c'étaient, naturellement, les plus dangereux, des espions de toute espèce.

Il fallut leur faire la chasse. Il fallut aussi découvrir et supprimer leurs moyens d'information et, le hasard aidant, on alla de découverte en découverte, de surprise en surprise.

On s'aperçut notamment, de façon tout à fait fortuite, que certaines affiches-réclames, placardées un peu partout dans le pays, devaient, selon la façon dont elles étaient placées, donner à l'envahisseur telle ou telle indication. C'étaient de véritables plaques indicatrices !

Mais c'est surtout dans le domaine de la télégraphie sans fil que l'on fit les découvertes les plus imprévues. Ici, c'était un circuit téléphonique qui était habilement isolé du sol ; là, c'était une girouette métallique, une corniche en zinc, un treillis en fil de cuivre adapté sous un toit, voire un sommier métallique trouvé dans un grenier, qui servaient d'antennes. C'étaient encore, ou bien des cerfs-volants du type Farman qu'on lâchait la nuit, ou bien des hampes de drapeau fixées au faite de certains établissements industriels, qui formaient des antennes idéales...

On découvrit des espions qui, munis d'appareils portatifs, s'installaient la nuit sur des toits, en plein Bruxelles.

Il y avait des espions partout et ils employaient, pour nous tromper, les moyens les plus divers.

Ah ! cette invasion de notre pauvre Belgique trop confiante avait été longuement et minutieusement préparée, avec une astuce et une perfidie remarquables, et c'était, en vérité, dans des conditions de bien grande infériorité matérielle que nous engagions la lutte !

\*  
\* \*

Ce n'était que depuis un an que le service militaire avait été généralisé, rendu obligatoire pour tous ; la nouvelle loi militaire ne devait



porter ses effets que dans quatre ou cinq ans. Et, non seulement notre armée n'était pas assez nombreuse, mais elle manquait de presque tout. Certains forts étaient à peine armés <sup>(1)</sup> et, quant à notre artillerie de campagne, elle était, elle aussi, en nombre tout à fait insuffisant.

Comment, dans ces conditions, nos troupes allaient-elles se comporter ?

Tout de suite, dès le début des hostilités, nous fûmes rassurés et



*(D'après une photographie allemande.)*

TROUPES ALLEMANDES FRANCHISSANT LA FRONTIÈRE BELGE LE 4 AOÛT 1914

nous nous sentîmes très fiers : l'armée belge faisait tout son devoir, elle le faisait vaillamment et noblement.

De nombreux cavaliers allemands — douze régiments environ — franchissaient la frontière, de bonne heure dans la matinée du 4 août, et se dirigeaient vers la Meuse. Chemin faisant, ils distribuaient dans les villages traversés une proclamation dans laquelle le général von Emmich, « commandant en chef de l'armée de la Meuse », déclarait qu'il lui fallait le « chemin libre » et que des « destructions de ponts,

---

(1) Plusieurs grosses pièces commandées chez Krupp, et payées depuis longtemps, n'avaient pas été livrées.



de tunnels et voies ferrées » seraient considérées comme des « actions hostiles ». (Ce général von Emmich, constatons-le en passant, était le même qui, l'année précédente, avait représenté le Kaiser aux fêtes

données à Liège à l'occasion de la « joyeuse entrée » de nos jeunes souverains.)

Derrière cette nombreuse cavalerie, des troupes de toutes armes, formant les VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> corps d'armée, pénétraient en Belgique...

Au commencement de l'après-midi, des forces importantes arrivèrent, sans coup férir, au bord de la Meuse, à Visé. Elles y trouvèrent le pont détruit et les passages du fleuve gardés, sur la rive gauche, par le 2<sup>e</sup> bataillon du 12<sup>e</sup> régiment de ligne. Celui-ci résista si vaillamment à ces forces ennemies, qui

pendant lui étaient très supérieures par le nombre et par l'armement, qu'elles durent étendre leur mouvement par le nord. Deux régiments de hussards passèrent la Meuse au gué de Lixhe (tout près de la frontière hollandaise) et, dès lors, les fantassins belges postés à Visé furent contraints, pour n'être pas tournés sur leur gauche, de se replier sur la ligne des forts de la Meuse.

Le 5 août, un pont fut jeté à Lixhe, et des éléments avancés de cavalerie allemande firent leur apparition à Tongres. En même temps un régiment de cavalerie ennemie se heurtait, au sud de Liège, à Plainevaux, à un escadron du 2<sup>e</sup> régiment de lanciers belges qui le chargea fougueusement et perdit dans ce combat inégal les trois quarts de son effectif.

Dans la matinée, un parlementaire se présenta au général Leman,

## Au Peuple Belge!

C'est à mon plus grand regret que les troupes Allemandes se voient forcées de franchir la frontière de la Belgique. Elles agissent sous la contrainte d'une nécessité inévitable la neutralité de la Belgique ayant été déjà violée par des officiers français qui, sous un déguisement, sont traversés le territoire belge en automobile pour pénétrer en Allemagne.

Belges! C'est notre plus grand désir qu'il y ait encore moyen d'éviter un combat entre deux peuples qui étaient amis jusqu'à présent, jadis même alliés. Souvenez vous du glorieux jour de Waterloo où s'étaient les armes allemandes qui ont contribué à fonder et établir l'indépendance et la prospérité de votre patrie.

Mais il nous faut le chemin libre. Des destructions de ponts, de tunnels, de voies ferrées devront être regardées comme des actions hostiles. Belges, vous avez à choisir.

J'espère donc que l'Armée allemande de la Meuse ne sera pas contrainte de vous combattre. Un chemin libre pour attaquer celui qui voulait nous attaquer, c'est tout ce que nous désirons.

Je donne des **garanties formelles** à la population belge qu'elle n'aura rien à souffrir des horreurs de la guerre; que nous **payerons es or monnayé** les vivres qu'il faudra prendre du pays; que nos soldats se montreront les meilleurs amis d'un peuple pour lequel nous éprouvons la plus haute estime, la plus grande sympathie.

**C'est de votre sagesse et d'un patriotisme bien compris qu'il dépend d'éviter à votre pays les horreurs de la guerre.**

Le Général Commandant en Chef l'Armée de la Meuse  
**von Emmich.**

PROCLAMATION DISTRIBUÉE A LA PROVINCE DE LIÈGE

LE 4 AOÛT 1914

gouverneur de la position fortifiée de Liège, et lui demanda de livrer passage. Il essuya un refus catégorique; sur quoi, les Allemands passèrent à l'attaque des forts de Chaudfontaine, Fléron, Evegnée, Barchon et Pontisse.

Bien qu'une puissante artillerie lourde les appuyât, les assaillants furent partout repoussés avec de très fortes pertes. Il y eut là — surtout entre le fort de Barchon et la Meuse — des mêlées épiques...

L'ennemi fut finalement rejeté en désordre au delà de ses positions de départ : son attaque du secteur Vesdre-Meuse-aval avait échoué.

Des troupes fraîches portèrent alors leurs efforts sur le secteur Ourthe-Meuse, qu'elles attaquèrent violemment dans la nuit du 5 au 6 août. En même temps, deux officiers et huit cavaliers allemands pénétraient par surprise dans Liège et tentaient d'y assassiner le général Leman : le commandant Marchant, aide de camp du général, fut tué en voulant protéger son chef. Mais les dix Allemands qui s'étaient prêtés à cet odieux attentat furent tous abattus...

Entre l'Ourthe et la Meuse, les assauts du X<sup>e</sup> corps allemand firent reculer les défenseurs des intervalles des forts; mais les éléments disponibles de la 4<sup>e</sup> division, envoyés de Huy, enrayèrent ces assauts par des retours offensifs...

Cependant, la lutte était par trop inégale. Elle l'était non seulement par l'écrasante supériorité numérique de nos ennemis, mais encore, et surtout, par la déloyauté des « ruses » dont ils usèrent et abusèrent dès les premiers moments : emploi abusif du drapeau blanc et de celui de la Convention de Genève; civils belges placés en rangs serrés

## AUX HABITANTS

DU

# PAYS DE LIÈGE

La grande Allemagne envahit notre territoire après un ultimatum qui constitue un outrage.  
 La petite Belgique a relevé fièrement le gant.  
 L'armée va faire son devoir !  
 La population du pays de Liège accomplira le sien !  
 Aussi ne cessera-t-elle de donner l'exemple du calme et du respect aux lois.  
 Son ardent patriotisme en répond.  
 Vive le Roi, commandant en chef de l'armée !  
 Vive la Belgique !

LE GÉNÉRAL LEMAN  
 Commandant Militaire de Liège

**LEMAN**

Liège le 4 AOÛT 1914

PROCLAMATION PLACARDÉE A LIÈGE

LE 4 AOÛT 1914

devant les assaillants ; simulacres de reddition à la faveur desquels les « Kamarades » s'approchaient, dissimulant des mitrailleuses ; imitation, la nuit, de sonneries de clairon belges, que sais-je encore !

Littéralement débordées, les troupes de la 3<sup>e</sup> division qui, depuis le 4, avaient successivement combattu sur tous les points d'un front très étendu — mettant hors de combat plus de 60.000 Allemands — durent se replier, dans la soirée du 6 août, sur la rive gauche de la Meuse pour rallier sur la Gette le gros de l'armée de campagne, dont la concentration sur cette ligne était alors terminée...

Les Allemands pénètrent dans Liège. Prise d'otages et proclamation — la première d'une longue série — réquisitions, contributions de guerre...

A ce moment, le Roi adresse à l'armée cet ordre du jour :

Nos camarades de la 3<sup>e</sup> division d'armée et de la 15<sup>e</sup> brigade mixte vont rentrer dans nos lignes après avoir défendu en héros la position fortifiée de Liège.

Aucun fort n'a été enlevé ; la place de Liège est toujours en notre pouvoir : des étendards et une quantité de prisonniers sont les trophées de ces journées.

Au nom de la nation, je vous salue, officiers et soldats de la 3<sup>e</sup> division et de la 15<sup>e</sup> brigade mixte ; vous avez rempli tout votre devoir ; vous avez fait honneur à nos armes et montré à l'ennemi ce qu'il en coûte d'attaquer injustement un peuple paisible, mais qui puise dans sa juste cause une force invincible.

La patrie a le droit d'être fière de vous.

Soldats de l'armée belge, n'oubliez pas que vous êtes à l'avant-garde d'armées immenses dans cette lutte gigantesque et que nous n'attendons que l'arrivée de nos frères d'armes pour marcher à la victoire.

Le monde entier a les yeux fixés sur vous. Montrez-lui par la vigueur de vos coups que vous entendez vivre libres et indépendants.

La France, ce noble pays qu'on trouve dans l'Histoire associé aux causes justes et généreuses, vole à notre secours et ses armées entrent sur notre territoire.

En votre nom, je leur adresse un fraternel salut.

ALBERT.

\*  
\* \*

Le 9 août, ces ouvertures étaient faites à notre Gouvernement par l'entremise du Gouvernement néerlandais :

Après que l'armée belge a, par sa résistance héroïque contre la grande





supériorité des troupes allemandes, maintenu l'honneur de ses armes, le Gouvernement allemand prie le roi des Belges et le Gouvernement belge d'éviter à la Belgique les horreurs ultérieures de la guerre.

Le Gouvernement allemand est prêt à tous les accords avec la Belgique qui puissent se concilier avec son différend avec la France.

*L'Allemagne assure solennellement qu'elle n'a pas l'intention de s'approprier le territoire belge et que cette intention est loin d'elle* (1).

L'Allemagne est toujours prête à évacuer la Belgique aussitôt que l'état de la guerre le permettra.

A ces nouvelles hypocrisies, le Gouvernement belge répondit fièrement :

La proposition que nous fait le Gouvernement allemand reproduit la proposition qui avait été formulée dans l'ultimatum du 2 août.

Fidèle à ses devoirs internationaux, la Belgique ne peut que réitérer sa réponse à cet ultimatum, d'autant plus que, depuis le 4 août, sa neutralité a été violée, qu'une guerre douloureuse a été portée sur son territoire et que les garants de sa neutralité ont loyalement et immédiatement répondu à son appel.

La lutte continue donc.

A Liège, nos ennemis amenèrent, le 12 et le 13, des canons de 21<sup>cm</sup> et, le 14, ces pièces bombardaient les forts de la rive gauche. Puis ce furent des obusiers de 42<sup>cm</sup> qu'ils mirent en batterie dans l'après-midi du 14 août.

Ces obusiers envoyaient des projectiles de près de 1.000 kilos, d'une puissance explosive inouïe.

« Nous les entendions traverser les airs », dit dans un rapport le général Leman, le vaillant défenseur de Liège, qui occupait à ce moment le fort de Loncin, dans le nord-ouest, « et finalement c'était le bruit d'un ouragan furieux qui se terminait par un coup de foudre terrifiant ; de gigantesques nuages de poussière et de fumée s'élevaient alors au-dessus du sol qui tremblait... »

Un peu après 5 heures de l'après-midi, le 14, le fort de Loncin sauta (2)... Le général Leman, qu'on trouva évanoui sous des décombres, fut fait prisonnier sans s'être véritablement « rendu » ; il tint du reste à faire constater qu'on l'avait trouvé sans connaissance. Son épée lui fut laissée en considération de sa bravoure...

(1) Passage souligné par l'auteur.

(2) Certains forts ne tombèrent que le 16 et le 17 août.



Le lendemain, avant de partir en captivité, l'héroïque défenseur de Liège écrivit au Roi cette belle lettre :

Sire,

Après des combats honorables livrés les 4, 5 et 6 août par la 3<sup>e</sup> division d'armée, renforcée à partir du 5 par la 15<sup>e</sup> brigade, j'ai estimé que les forts de Liège ne pouvaient plus jouer que le rôle de forts d'arrêt. J'ai néanmoins



UN DES FORTS DE LIÈGE APRÈS LE BOMBARDEMENT

conservé le gouvernement militaire de la place afin d'en coordonner la défense autant qu'il m'était possible et afin d'exercer une action morale sur les garnisons des forts.

Le bien-fondé de ces résolutions a reçu par la suite des preuves sérieuses.

Votre Majesté n'ignore du reste pas que je m'étais installé au fort de Loncin, à partir du 6 août vers midi.

Sire,

Vous apprendrez avec douleur que ce fort a sauté hier à 17<sup>h</sup> 20 environ, ensevelissant sous ses ruines la majeure partie de la garnison, peut-être les huit dixièmes.

Si je n'ai pas perdu la vie dans cette catastrophe, c'est parce que mon escorte, composée comme suit : capitaine commandant Collard, un sous-officier d'infanterie qui n'a sans doute pas survécu, le gendarme Thevenin et mes deux ordonnances (Ch. Vandenbossche et Jos. Lecocq), m'a tiré d'un



endroit du fort où j'allais être asphyxié par les gaz de la poudre. J'ai été porté dans le fossé où je suis tombé. Un capitaine allemand, du nom de Grûson, m'a donné à boire, mais j'ai été fait prisonnier, puis emmené à Liège dans une ambulance.

Je suis certain d'avoir soutenu l'honneur de nos armes. Je n'ai rendu ni la forteresse ni les forts.

Daignez me pardonner, Sire, la négligence de cette lettre ; je suis physiquement très abîmé par l'explosion de Loncin.



GÉNÉRAL LEMAN

En Allemagne ou je vais être dirigé, mes pensées seront ce qu'elles ont toujours été : la Belgique et son Roi. J'aurais volontiers donné ma vie pour les mieux servir, mais la mort n'a pas voulu de moi.

*Le Lieutenant Général,*  
(S.) G. LEMAN.

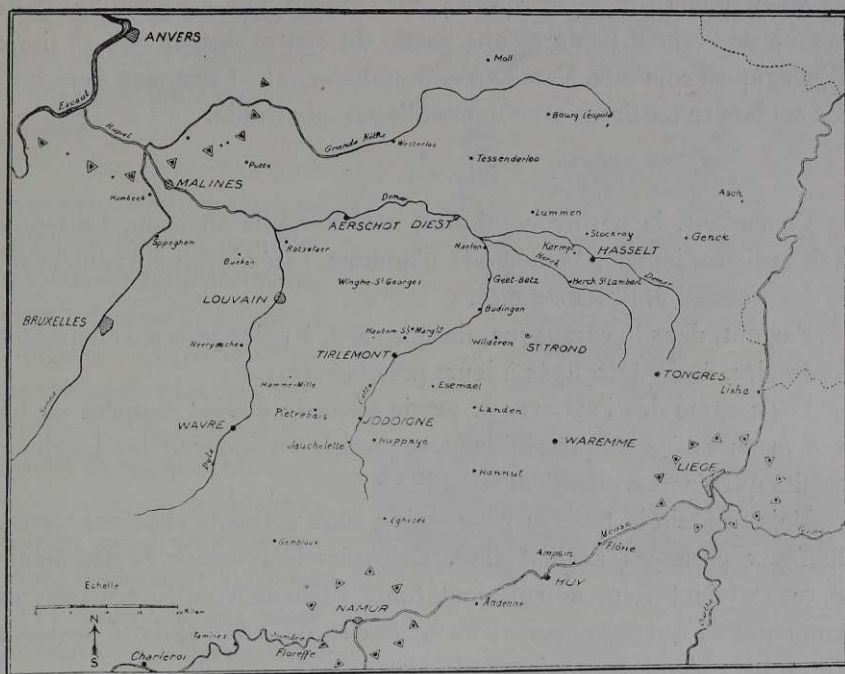
Les forces allemandes qui étaient passées, au nord de Liège, sur la rive gauche de la Meuse, essayèrent d'abord de déborder l'aile gauche de notre armée de campagne.

Le 12 août, la cavalerie allemande chercha à forcer à Haelen le passage de la Gette : six régiments de cavalerie, soutenus par deux bataillons de chasseurs et trois batteries, prirent part à cette action. A ces 4.000 cavaliers, 2.000 fantassins et 18 canons, la division de cavalerie belge n'avait à opposer que 2.400 cavaliers, 410 cyclistes et 12 canons. Ces forces soutinrent seules d'abord l'attaque ennemie, ne cédant devant elle que pas à pas ; vers 15 heures, l'arrivée de la 4<sup>e</sup> brigade mixte sur le champ de bataille permit à nos troupes de passer elles-mêmes à l'offensive ; à 18 heures, l'ennemi reculait, abandonnant ses morts et ses blessés. On enterra le lendemain 3.000 cadavres d'hommes et de chevaux. Nos pertes furent de quelque 1.200 morts, blessés et disparus.

Cependant, la poussée des forces ennemies devenait de plus en plus irrésistible et, malgré l'héroïsme qu'ils déployèrent dans maint engagement d'avant-garde, nos braves soldats durent sans cesse reculer...

Le 16 août eut encore lieu l'« affaire » assez sérieuse d'Éghezée : les Allemands, qui avaient pris l'offensive sur ce point de notre extrême aile droite, furent contraints de reculer et nos troupes les poursuivirent le lendemain et le surlendemain.

Le mardi 18 août — remarquez la date (1) — la 6<sup>e</sup> division, rangée



REPLI DE L'ARMÉE VERS LA POSITION D'ANVERS

dans la plaine de Walhain-Saint-Paul, opérait sa jonction avec une division française de cavalerie.

Mais de violentes attaques allemandes s'étaient produites vers

(1) Le 4 août, un ordre du ministre de la Guerre français porte :

« L'Allemagne va tenter, par de fausses nouvelles, de nous amener à violer la neutralité belge.

« Il est interdit, rigoureusement et d'une manière formelle, jusqu'à ce qu'un ordre contraire soit donné, de pénétrer, même par des patrouilles ou de simples cavaliers, sur le territoire belge, ainsi qu'aux aviateurs de survoler ce territoire. »

Le 5 août seulement, à la demande du Gouvernement belge (formulée le 4), les avions et dirigeables français sont autorisés à survoler le territoire belge, et des patrouilles françaises à y pénétrer.

Le 6 août, un corps de cavaliers français reçoit l'ordre de pénétrer en Belgique pour reconnaître les colonnes allemandes et ralentir leurs mouvements.

Les allégations allemandes des 2 et 4 août étaient donc tout à fait mensongères.

Tirlemont la nuit précédente et cette ville dut être évacuée ce même mardi. Les forces allemandes avaient une telle supériorité numérique que notre armée de campagne menaçait d'être coupée et détruite. Notre aile droite et notre centre se replièrent, en conséquence, sur Anvers, tandis que la cavalerie française se retirait vers Charleroi.

Mais, pour que cette retraite sur Anvers pût s'accomplir, l'aile gauche de l'armée belge et une partie du centre durent encore livrer d'énergiques combats. Vers Louvain, notamment, et surtout à Aerschot, nos soldats se battirent avec une vaillance admirable.

\*  
\*\*

Cependant, la nature continuait son éternelle chanson. Le temps était radieux ; jamais, de mémoire d'homme, l'été n'avait été plus beau.

La moisson était abondante.

Partout, dans la campagne, des paysans, à peine plus soucieux qu'à l'ordinaire, étaient occupés à leurs paisibles travaux.

Les communications avec la partie occupée étaient coupées au fur et à mesure ; à quelques kilomètres parfois on ignorait les horribles forfaits qui s'accomplissaient dans l'Est.

Mais soudain le tableau changeait : Mars arrivait, chassant Cérès. D'affreux carnages avaient lieu. Ces guerriers venus de Germanie ne respectaient rien, détruisaient tout. Et ceux d'entre ces pauvres campagnards qui échappaient au massacre ou à la captivité devaient fuir en hâte bien loin, toujours plus loin.

« Pour comprendre ce que fut cette invasion », dit M. Roland de Marès, dans le *Temps* du 27 août 1914, « il faut avoir vu, comme je l'ai vue, la fuite éperdue des vieillards, des femmes et des enfants en arrière des lignes de l'armée belge. Par les routes, à travers champs, par les bois, ils se traînaient en masses compactes, les épaules chargées de lamentables hardes, les enfants, pieds nus, s'accrochant aux jupes des mères. Ils marchaient sans un cri, sans une larme, les yeux hagards, la face blême, et rien n'était plus tragique que cette foule en détresse marchant obstinément vers le large horizon. »

\*  
\*\*

Nos ennemis s'avançaient en masses de plus en plus compactes vers le sud-ouest et aussi vers l'ouest. Il devenait évident qu'ils se proposaient d'entrer dans Bruxelles.



Or, on ne pouvait songer à défendre cette grande ville qui n'était pas fortifiée. C'eût été pure folie.

Le 18 donc, le Gouvernement et une partie des fonctionnaires de l'Administration centrale de l'État, la plupart des ministres d'État, la Reine et les enfants royaux, ainsi que plusieurs des représentants des puissances étrangères, partirent pour Anvers.

On transporta à Anvers tous ceux des blessés hospitalisés dans la capitale, qui étaient transportables. On y transporta également l'encaisse de la Banque Nationale et les planches destinées à l'impression des billets de banque. Et, dans le précieux et douloureux convoi qui, deux jours durant, s'achemina entre les deux villes, et qui comprenait tout ce qu'on voulait soustraire à la cupidité ou à l'ambition de l'ennemi, se trouvaient aussi les chevaux, les carrosses et les automobiles de la Cour : il ne fallait pas que nos ennemis s'en emparassent pour les exhiber à Berlin!

Le 19, on placarda sur les murs de Bruxelles cette belle proclamation du bourgmestre :

Concitoyens,

Malgré la résistance héroïque de nos troupes, secondées par les armées alliées, il est à craindre que l'ennemi n'envahisse Bruxelles.

Si pareille éventualité se réalise, j'espère pouvoir compter sur le calme et le sang-froid de la population.

Que l'on se garde de tout affolement, de toute panique. Les autorités communales ne désertent pas leur poste.

Elles continueront à remplir leurs fonctions avec la fermeté que vous êtes en droit d'attendre d'elles en des circonstances aussi graves.



ADOLPHE MAX  
Bourgmestre de Bruxelles.

J'ai à peine besoin de rappeler à mes concitoyens les devoirs de tous envers le pays.

Les lois de la guerre interdisent à l'ennemi de forcer la population à donner des renseignements sur l'armée nationale et sur ses moyens de défense. Les habitants de Bruxelles doivent savoir qu'ils sont en droit de refuser de faire connaître quoi que ce soit, à ce sujet, à l'envahisseur. Ce refus leur est imposé dans l'intérêt de la patrie.

Qu'aucun de vous n'accepte de servir de guide à l'ennemi.

Que chacun se tienne en garde contre les espions et les agents étrangers qui chercheraient à recueillir des renseignements ou à provoquer des manifestations dans un sens quelconque.

L'ennemi ne peut légitimement porter atteinte ni à l'honneur des familles ni à la propriété privée, ni aux convictions religieuses ou philosophiques, ni au libre exercice des cultes.

Que tout abus commis par l'envahisseur me soit immédiatement dénoncé. Aussi longtemps que je serai en vie et en liberté, je protégerai de toutes mes forces les droits et la dignité de mes concitoyens.

Je prie les habitants de faciliter ma tâche en s'abstenant de tout acte d'hostilité, de tout usage d'armes, de toute intervention dans les combats ou rencontres.

Concitoyens,

Quoi qu'il arrive, écoutez la voix de votre bourgmestre et maintenez-lui votre confiance. Il ne la trahira pas.

Vive la Belgique libre et indépendante !

Vive Bruxelles !

(S.) Adolphe MAX.

De son côté, le Gouvernement fait connaître au public la nécessité où il se trouve de quitter la capitale. « Un laconique communiqué annonce la retraite sur Anvers : pas une phrase sonore, pas une épithète oratoire. Aucun effort n'est tenté pour grandir cette épreuve <sup>(1)</sup>... »

Pendant la nuit du 19 au 20, on licencie la garde civique de Bruxelles et on la désarme.

Les journaux impriment leur dernier numéro ; puis, stoïquement, ils détruisent leurs presses, les rendent inutilisables. Seule, *l'Indépendance belge* se transporte à Gand, déclarant que, « aussi longtemps qu'il y aura un coin de terre libre en Belgique et une machine à imprimer, elle continuera à paraître pour crier au monde la douleur et la gloire de la nation belge ».

(1) Jacques BARDOUX (*Opinion*. Paris, 29 août 1914).

A mesure que le territoire libre se restreignait, on évacuait sur la France et la Hollande le matériel roulant de nos chemins de fer; mais, jusqu'au dernier moment, et jusqu'à l'extrême limite du possible, les communications par voie ferrée restaient établies. Ce n'était que lorsque l'occupation était imminente que les trains cessaient de s'avancer dans



... TROUPEAU MORNE... MARCHANT AU CRIME ET A LA MORT

telle ou telle région. C'est ainsi que, jusque dans la soirée du 19, des trains circulèrent encore entre Bruxelles et la partie non occupée du pays.

Dans la matinée du 20, alors que les Allemands étaient aux portes de la ville, il y eut même encore des départs vers le Hainaut et les Flandres.

Ce jour-là, — le 20 août, — M. Max partit de bonne heure à la rencontre de l'avant-garde allemande, qu'il savait toute proche. Il était muni d'un drapeau blanc, fait hâtivement d'une serviette de toilette clouée sur un jonc brut. Les échevins Steens et Jacquain, ainsi que le secrétaire communal, l'accompagnaient.

On traita des conditions de la reddition de la ville, et le vaillant



bourgmestre défendit les intérêts de ses concitoyens avec une énergie et une dignité sublimes...

Vers 11 heures, les premiers cyclistes allemands arrivèrent.

« Dès ce moment — raconte M. Louis Dumont-Wilden — on connaissait les conditions de la reddition. On savait que le général Sixt von Arnim, moyennant d'énormes réquisitions, avait promis qu'il ne serait pas porté atteinte ni aux personnes ni aux propriétés des Bruxellois.

« On ne connaissait que peu de chose des meurtres, des pillages, des incendies commis dans le pays wallon... Aussi vit-on d'abord cette entrée des Prussiens avec plus de curiosité et avec plus d'étonnement que d'inquiétude.

« C'était le coup de massue dont, d'abord, on ne sent que le choc.

« Mais, aussitôt, l'invasion commença...; pendant trois jours ils passèrent par milliers et par milliers; troupeau morne, résigné, formidable, marchant au crime et à la mort, sans révolte et sans pensée, sous le commandement d'officiers impérieux et distants (1)... »

Semblables à d'énormes oiseaux de proie, des avions planent sur la ville, complétant la douloureuse impression...

Une force relativement minime reste à Bruxelles, s'installe dans nos casernes et se met aussi tout à fait à l'aise dans notre superbe Palais de Justice dont les belles salles d'audience et salles de conseil sont, sans vergogne, transformées en chambrées et en corps de garde : la Force se prélassant dans le temple du Droit...

Le gros des troupes — plusieurs centaines de mille hommes — passe simplement, se dirige maintenant vers le sud.

\*  
\* \*

Dans les environs de Namur, il fallut, tout comme dans ceux de Liège, dégager la ligne de tir des forts et faire de grands sacrifices, raser jusqu'au sol des maisons, des fermes, des châteaux, et, ce qui était bien plus navrant encore, il fallut abattre quantité de beaux arbres.

Les Allemands arrivèrent là, en forces considérables, le 19 août; immédiatement, avec de grosses pièces d'artillerie, à longue portée, ils commencèrent le siège.

(1) LOUIS DUMONT-WILDEN (*Opinion*, Paris, 31 octobre 1914).

Le 21, sans avertissement préalable, ils bombardèrent la ville elle-même pendant une vingtaine de minutes ; des projectiles tombèrent sur la prison, sur l'hôpital, sur la maison du bourgmestre, provoquant des incendies et faisant plusieurs victimes.

Le 23, ils parvenaient à forcer la ligne des défenses extérieures et, tandis que la 4<sup>e</sup> division belge se mettait en retraite par le secteur de



PONT DU CHEMIN DE FER DU LUXEMBOURG, A NAMUR, DÉTRUIT PAR LES BELGES

l'Entre-Sambre-et-Meuse, ils entrèrent dans la ville vers 4 heures de l'après-midi.

Au même moment, de violents combats ont lieu dans le Hainaut entre les Allemands d'une part et les Français et Anglais d'autre part.

Telles de gigantesques torches, des bourgs et des villes flambent, illuminant des sinistres lueurs de leurs incendies la marche du germanisme. Celui-ci occupe déjà, arrogant, cruel, implacable, les deux tiers de notre territoire. Il n'a pas trouvé le « chemin libre », mais il a passé, ainsi qu'il nous en avait menacés, « par la force des armes ».

« Le plan allemand a réussi dans toute son étendue », croit déjà pouvoir proclamer, dans l'organe officiel de l'Union militaire allemande, un certain général Spohn, qui, dans son enthousiasme, se flatte de l'habileté avec laquelle ce plan avait été élaboré : « Le plan pour l'invasion de la France était de longue date solidement établi (*von vornherein festgelegt*) — dit-il — il devait se poursuivre avec succès dans le Nord, à travers la Belgique (*durch Belgien im Norden erfolgen*), en évitant la forte ligne des forts d'arrêts dont l'ennemi avait protégé

ses frontières du côté de l'Allemagne et qu'il eût été fort difficile d'enfoncer (1). »

En fait, la petite armée belge avait tenu les forces allemandes en échec pendant un temps assez long pour que ce fameux plan du grand État-major impérial, si « solidement établi », fût irrémédiablement compromis.

C'est ce que voulait bien dire, dans les termes suivants, et sous le titre de « Honneur à la Belgique », le *Bulletin des Armées de la République* :

« Si l'on nous eût dit, il y a trois semaines, en ce premier dimanche de la guerre, où la France attendait la décision de Londres et pouvait douter encore de voir à ses côtés, et la flotte et l'armée d'Angleterre, si l'on nous eût dit que vingt-deux jours après, nous aurions pu terminer tous nos préparatifs et que, sur tout le front ou presque, le territoire national serait indemne, qui donc l'eût admis sans conteste ?

Oh ! nous savons le prix dont fut achetée notre sécurité présente !

Nous savons quels en sont les ouvriers véritables.

Nos troupes ont fait leur devoir, mais l'héroïque nation belge a fait plus que le sien.

Elle se devait à elle-même, elle nous devait aussi de défendre sa neutralité.

Nous attendions tout de sa loyauté et de sa vaillance. Mais elle a dépassé toute attente : c'est elle qui, par sa résistance obstinée, a permis notre mobilisation, notre concentration, le débarquement de nos alliés dans nos ports, leur arrivée sur le front de bataille et l'organisation systématique de cette guerre en commun ; c'est de poitrines liégeoises qu'a été fait notre premier rempart ; c'est la nation belge tout entière qui, donnant sa capitale, a voulu que Liège et Anvers devinssent dans l'Histoire synonymes des Thermopyles et de Marathon... »

---

(1) *Parole. Deutsche Krieger Zeitung* (Édition pour les armées en campagne). Berlin, 2 septembre 1914.



## PAR TOUS LES MOYENS

Dès leur entrée en Belgique les troupes allemandes manifestèrent, de toutes les façons, un mépris absolu pour les lois et les coutumes de la guerre et pour le droit des gens.

Non seulement elles firent un abondant usage de ruses déloyales, indignes d'une armée qui se respecte, mais encore elles se rendirent coupables de crimes abominables, et il n'y eut, bientôt, plus aucune des prescriptions des conventions de La Haye qu'elles n'eussent outrageusement violée.

Il était évident qu'elles avaient résolu de briser notre résistance non seulement « par la force des armes » mais encore *par tous les moyens*.

C'est dans ces conditions que, tout au début des hostilités, le 8 août, M. Henry Carton de Wiart, ministre de la Justice, institua une « Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et coutumes de la guerre ».

Cette commission est composée de magistrats, de diplomates, de professeurs d'université, de juristes, qui, tous, sont des hommes d'âge mûr, de conscience libre et d'esprit pondéré et qui se sont d'ailleurs fait une règle de ne consigner dans les rapports qu'ils adressent au ministre de la Justice que des faits rigoureusement établis par des témoignages sûrs et concordants, soumis à une sévère critique.

C'est principalement en me servant de ces rapports que j'écrirai ce chapitre.

## BOUCLERS VIVANTS

Spéculant sur la noblesse de cœur de leurs adversaires, les troupes allemandes cherchèrent souvent à se protéger en poussant devant elles, soit des soldats belges prisonniers, soit même des civils.



M. HENRY CARTON DE WIART  
Ministre de la Justice.

Si invraisemblable que cela paraisse, des soldats, des officiers, ont eu fréquemment recours à ce vil stratagème ; cette manœuvre déloyale et lâche a été pratiquée en maintes circonstances dès les débuts de la guerre.

Lors des combats autour de Liège, un gros de troupes allemandes passant dans l'intervalle des forts de Chaudfontaine et de Fléron, avait devant lui de nombreux civils capturés le long du chemin ; la plupart avaient les mains liées derrière le dos. Un autre groupe de civils était contraint de marcher au milieu de la troupe et, parmi eux, se trouvait un octogénaire.

Des artilleurs allemands tirant sur le couvent des Carmes, à Chèvremont, se garantirent contre le tir du fort en plaçant tout autour de leur batterie des hommes, et même des femmes et des enfants, pris dans le voisinage.

Le 18 août, le nommé Joseph Rymen, de Schaffen, fut contraint, en même temps que deux habitants de Meldert, de précéder les troupes allemandes dans leur marche à travers la ville de Diest et de les conduire ensuite à Montaigu.

Le 23 août, les Allemands ont placé devant leur colonne d'attaque



au pont de Lives, en aval de Namur, des femmes et des enfants dont plusieurs furent atteints par le feu des troupes belges.



*Dessin de Louis Raemaekers.*

**BOUCLIERS VIVANTS !**

Dans de très nombreuses localités du Hainaut, ils se sont fait précéder ou accompagner de civils, hommes et femmes. C'est ainsi qu'une colonne allemande, traversant Marchienne, poussait devant elle



un groupe de plusieurs centaines de civils; elle se dirigeait sur Montigny-le-Tilleul où se produisit le premier engagement important avec l'armée française.

Pour garantir de toute tentative de destruction un pont sur la Sambre les Allemands y placèrent des hommes, des femmes — dont huit religieuses — et des enfants, qui durent y passer la nuit.

A Tamines, lors d'un combat entre Allemands et Français, les premiers poussèrent également des civils sur le pont. Les pauvres gens ayant essayé de se réfugier dans des maisons de la rive opposée (de la Sambre), les Allemands tirèrent sur eux et en blessèrent plusieurs mortellement.

Les troupes allemandes qui entrèrent à Tournai, le 24 août, étaient précédées par plusieurs rangs de civils.

Je pourrais multiplier les exemples.

Ce stratagème qui consiste, en somme, à dire à l'ennemi : « Tu ne tireras pas sur ces malheureux, je le sais, et je te tiens à ma merci, désarmé, parce que tu es moins lâche que moi » <sup>(1)</sup>, ce stratagème, souvent employé par des troupes en ordre de marche, le fut aussi par des patrouilles.

Aux environs de Malines, six soldats allemands qui emmenaient cinq jeunes filles rencontrèrent, chemin faisant, une compagnie de soldats belges; ils placèrent les jeunes filles autour d'eux pour empêcher leurs adversaires de tirer.

Et tout au début des hostilités, en Hesbaye, un homme à bicyclette qui rentrait chez lui fut arrêté en route par un officier et huit hussards qui l'obligèrent à marcher à côté d'eux, en le menaçant de mort si une troupe belge tirait sur eux...

Ici, aussi, je pourrais multiplier les exemples. Je pourrais également citer bien des cas où — contrairement aux lois de la guerre — des paysans belges furent contraints d'exécuter pour les Allemands des travaux de défense, de creuser des tranchées notamment.

---

(1) Joseph BÉDIER, professeur au Collège de France, *Les Crimes allemands d'après des témoignages allemands*. Armand Colin. Paris, 1915.

## MASSACRES ET INCENDIES

Au seuil de la frontière, le 4 août, des officiers allemands haranguèrent leurs hommes, leur disant que les avant-postes avaient été



PAYSANS BELGES CONDAMNÉS A MORT POUR AVOIR DONNÉ AUX TROUPES BELGES  
DES INDICATIONS SUR LA MARCHÉ DE L'ENNEMI

attaqués par les populations et leur recommandant de châtier celles-ci sans pitié, au premier coup de feu. Sous-officiers et soldats vécurent dès lors, et pendant toute la période de l'invasion, dans la crainte constante d'attaques de francs-tireurs. Il en résulta des paniques inouïes. Que des coups de feu éclatassent hors des combats réguliers, c'étaient immédiatement — sous prétexte de répression — des massacres de civils, des incendies de maisons. Et l'incendie étant généralement précédé d'un pillage en règle, cette prétendue répression s'étendait — à la faveur de ce stimulant — à un village entier, à toute une ville.

Des centaines de paisibles citoyens belges payèrent ainsi de leur

vie, ou de leur liberté, les libations effrénées des envahisseurs et les rixes qui, inévitablement, s'ensuivaient.

D'autres, par centaines aussi, expièrent la résistance des soldats belges, cette résistance opiniâtre que les Allemands n'avaient certainement pas prévue et qui, dès les premières heures, les déconcerta.

Il en est même qui furent exécutés — après un jugement sommaire — pour avoir donné aux nôtres des indications sur la marche des troupes allemandes.

Mais le plus souvent ce ne fut pas à titre de châtiment ou de vengeance qu'eurent lieu les massacres, les incendies et tout le reste ; ce fut tout simplement en guise de terrorisation préventive !

Je vais essayer de vous donner ci-dessous un aperçu de ces abominables excès.

Le 4 août, vers 4 heures de l'après-midi, quelques officiers allemands arrivaient en automobile dans la petite ville de *Herve* (4.700 habitants) située sur la route d'Aix-la-Chapelle à Liège. Ils interpellèrent, au passage, deux hommes qui se trouvaient sur un petit pont et, sans leur laisser le temps de répondre, ils les abattirent à coups de feu. Sans doute, pour se donner du cœur, ces messieurs avaient-ils copieusement déjeuné avant d'entrer en Belgique. Et ils s'amusaient !

Un peu plus tard, le même jour, des troupes allemandes entrèrent à *Herve*. Elles prirent quelques otages ; mais, à part cela, elles se comportèrent relativement bien...

Le 8 août, vers 10 heures du matin, arrivée de nouvelles troupes qui, tout de suite, se mirent à tirer dans tous les sens. Elles incendièrent la station de chemin de fer ainsi que la maison de M<sup>me</sup> Christophe, qui fut asphyxiée avec sa fille. Voyant le feu gagner sa maison, une voisine, M<sup>me</sup> Hendrickx, se précipita dans la rue, un crucifix à la main ; elle fut abattue d'un coup de fusil. D'autres massacres eurent lieu ensuite ; des maisons furent saccagées et incendiées : 40 personnes, dont 5 femmes, furent assassinées, la ville fut pillée de fond en comble et plus de trois cents maisons furent incendiées.

Le 6 août, le village de *Battice* qui se trouve à quelques kilomètres à l'est de *Herve* fut pillé et incendié par les Allemands refoulés par le feu des forts : 35 personnes, dont 3 femmes, furent massacrées. Et ici la tragique aventure se corse d'une pointe d'ironie : la veille de l'invasion, le curé, quelque peu germanophile, avait cru pouvoir



rassurer ses ouailles. « Vous n'avez rien à craindre » — leur avait-il dit — « si vous n'attaquez pas les soldats, ils ne vous feront rien. Pensez-vous qu'ils vont piller vos maisons, incendier le village, assassiner les femmes et les enfants? Les Allemands ne sont pas des sauvages (1)! » Or, non seulement ces lénifiants propos n'avaient pas tardé à être pé-



A HERVE, APRÈS LE 8 AOÛT 1914

remptoirement démentis par les faits, mais encore, celui qui les avait tenus avec une si sereine conviction n'échappa à la mort que par miracle!

De Battice à Herve, la plupart des maisons qui, de-ci de-là, bordaient la route, sont réduites en cendres.

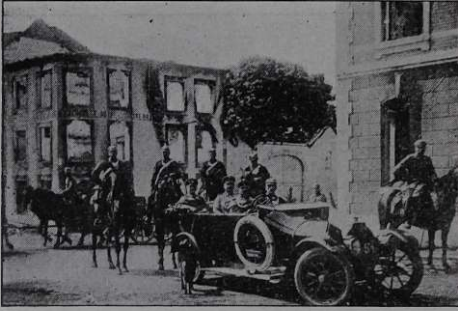
De Herve à Micheroux, par Mélen-la-Bouche, la route est également bordée de ruines.

A *Mélen-la-Bouche*, il n'y eut pas moins de cent vingt suppliciés. Des familles entières y furent exterminées, les 5 et 8 août, par des Allemands furieux de la résistance des forts. Parmi les victimes, on compte des vieillards de quatre-vingts ans et des enfants de cinq à six

(1) Extrait d'une lettre adressée par M. l'abbé Voisin, curé de Battice, au *Tijd*, d'Amsterdam.

ans. Une jeune fille, Marguerite W..., fut livrée à la luxure de vingt soldats avant d'être fusillée aux côtés de ses père et mère.

Le 5 août, vers 2 heures de l'après-midi, des troupes allemandes, repoussées par le feu du fort de Fléron, entrèrent en débandade à *Soumagne*, gros village de 4.750 âmes. « Ce sont vos frères qui tirent



A BATTICE

sur nous du fort, crient-ils, nous allons nous venger ! » Ils arrêterent une centaine de personnes, les emmenèrent dans une prairie et les tuèrent à coups de fusil ou de baïonnette. Le village fut en partie incendié. Dans la liste des cent cinq victimes je relève les noms d'un bébé de onze mois et celui d'un petit garçon de

trois ans ; j'y trouve aussi celui d'une fillette de treize ans et ceux de plusieurs vieillards des deux sexes.

Et partout, tout le long des grandes voies de l'invasion, ce sont, avec quelques variantes, les mêmes excès :

A *Warsage*, six hommes sont pendus.

A *Micheroux*, un bébé de sept semaines, Pierre Gorès, est brutalement arraché des bras de la personne qui le portait et jeté à terre ; quand on put le ramasser le pauvre petit était mort.

A *Francorchamps*, sur douze fusillés, on compte un petit garçon de six ans et quatre vieillards, dont deux femmes.

A *Forêt*, trente-six soldats belges passent la nuit du 4 au 5 août dans la ferme Delvaux. Le 5, vers 8 heures du matin, des Allemands arrivent en nombre. Tout en se retirant les soldats belges tirent sur eux et en « descendent » pas mal. Vengeance : le feu est mis à la ferme et deux des fils du fermier sont fusillés. Le fermier et deux autres de ses fils sont emmenés devant les troupes en marche vers Liège. L'instituteur communal, M. Rongy, est fusillé pour avoir refusé de fouler aux pieds le drapeau national, arraché de la façade de son école.

A *Olné*, le vicaire, M. Rensonnet, et le secrétaire communal, M. Fondenir, soulèvent le rideau d'une fenêtre pour voir passer les troupes ; ils sont immédiatement appréhendés, entraînés hors du village



et fusillés. C'était dans la journée du 5 août. Le soir, avant de se rendre à l'assaut des forts de Fléron et de Chaudfontaine, les Allemands — pour se remonter le courage, sans doute — assassinent une vieille paralytique, la veuve Desonay, ainsi que sa fille Joséphine; puis ils mettent le feu à leur maison. Ils font sortir de chez eux l'instituteur Warnier et sa famille et fusillent M. Warnier sous les yeux de sa femme. « A quelques pas de là — raconte un témoin — ses deux jeunes filles sont lâchement fusillées par derrière. L'aînée, dont une balle n'a fait qu'effleurer le crâne, reprend connaissance dans le fossé au bord de la route; un corps pèse sur elle, celui de sa sœur, tuée raide d'une balle dans la nuque. La survivante reste là, immobile, jusqu'à ce que les derniers soldats soient partis, et elle entend, un peu plus loin, râler un de ses frères. L'énergique

10/8. *Handwritten notes in German, including names like 'Pepinster', 'Warnier', and 'Desonay'.*

PAGE DU CARNET D'ADOLF SCHLÜTER

jeune fille s'aperçut seulement plus tard qu'elle avait le bras gauche cassé en deux endroits, une plaie à la tête et des meurtrissures sur tout le corps. Elle ne retrouva que plus tard sa mère et sa petite sœur. Le père, la sœur, âgée de dix-huit ans, et les deux frères, âgés de dix-huit et seize ans, gisent étendus sur la route avec deux habitants du Fairon



et trois victimes de Forêt. Toutes les maisons du voisinage étaient réduites en cendres. »

Sur les hauteurs de la rive gauche de la Vesdre, le village de *Loweigné* est en ruine. Il a été complètement pillé et en grande partie incendié. Cent cinquante maisons ont été brûlées. Quelques habitations à peine sont restées debout. Un certain nombre d'hommes furent enfermés dans une forge, puis, après quelques heures, les Allemands les chassèrent dans la campagne. « Autrement dit — rapporte un témoin — on ouvrit la porte de la cage, comme au tir aux pigeons. Les tireurs attendaient et en abattirent le plus qu'ils purent : dix-sept tombèrent pour ne plus se relever. »

« *Pepinster*. 12 août. Bourgmestre, curé, instituteur fusillés et maisons réduites en cendres » — écrit dans son carnet le soldat Adolf Schlüter, du 39<sup>e</sup> régiment de fusiliers, VII<sup>e</sup> corps de réserve. — « Nous reprenons notre marche. »

A *Sprimont*, un châtelain, M. Pirmez, et son fils sont tués au moment même où ils s'efforçaient de satisfaire à des réquisitions!..

Visé était une délicieuse villette de 4.000 habitants, construite sur le versant d'une colline au bord de la Meuse, à 16 kilomètres en aval de Liège et tout près de la frontière hollandaise. Elle était plus que millénaire : la princesse Berthe, fille de Charlemagne, y fit construire une église vers l'an 800. Et, naturellement, depuis tout ce temps, la bonne petite ville avait connu bien des vicissitudes. C'est ainsi, notamment, que, le 30 janvier 1396, elle fut surprise la nuit par une troupe de brigands allemands qui la pillèrent et la saccagèrent. Mais c'était il y a plus de cinq cents ans et, en ces temps-là, bien des choses se passaient qui, de nos jours, semblaient impossibles...

Or, des troupes allemandes venant de Gemmenich, par Warsage, Berneau, Moulant, arrivèrent à Visé le 4 août, vers 2 heures de l'après-midi. Le pont sur lequel elles comptaient franchir la Meuse était détruit et, de plus, des soldats belges, embusqués sur la rive gauche du fleuve, ouvrirent sur elles un feu nourri. Irrités de cette résistance les Allemands se répandirent dans la petite ville, fusillèrent une dizaine d'habitants et se mirent à piller...

Le 10 août, ils mirent le feu à l'église sous prétexte que la tour formait un point de repère pour le tir du fort de Pontisse. Le lende-

main, le doyen et M. Meurisse, professeur à l'Université de Liège et bourgmestre de Visé, furent arrêtés comme otages.

Le 15, des habitants furent contraints de travailler à la construction de ponts sur la Meuse. De nombreuses troupes arrivèrent de l'Est. Il y eut, dans la soirée, des rixes entre soldats avinés; des coups de feu éclatèrent... Des centaines d'habitants furent aussitôt chassés de chez eux; hommes, femmes, enfants, vieillards, infirmes



L'ÉGLISE DE VISÉ, INCENDIÉE LE 10 AOÛT 1914

furent conduits à coups de crosse et même à coups de baïonnette sur la place de la station où, sous bonne garde, on leur fit passer le restant de la nuit.

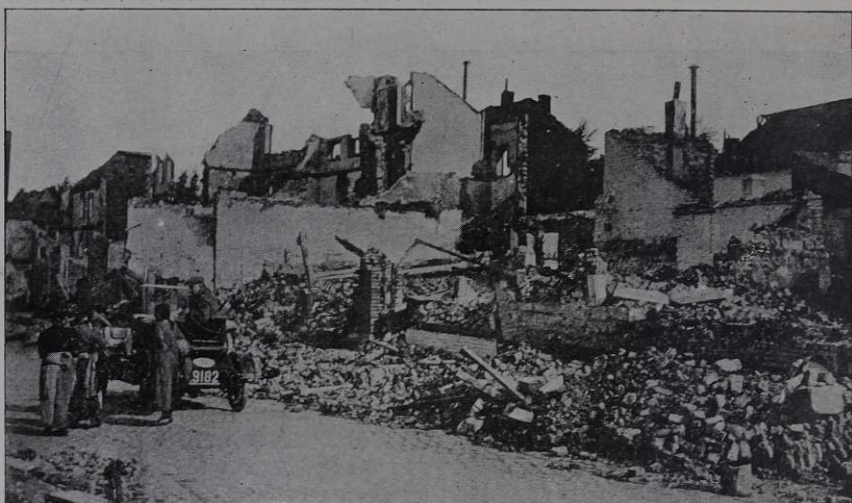
Le lendemain matin, un pauvre vieux de plus de soixante-dix ans, nommé Duschesne, fut fusillé — on ne sait pourquoi — après avoir été attaché à un arbre, les mains liées derrière le dos. Son cadavre fut abandonné sur la place. Un nommé Roujolle fut exécuté dans des conditions analogues et sans plus de raison.

Quelques heures plus tard, les hommes furent rangés d'un côté, les femmes de l'autre. Les femmes furent autorisées à se réfugier en Hollande. Trois à quatre cents hommes furent dirigés vers l'Allemagne



et internés au camp de Munster. D'autres furent obligés d'exécuter des travaux militaires à Navagne.

Pendant ce temps, les soldats pillaient, chargeant leur butin sur des camions qui prirent la direction d'Aix-la-Chapelle. Puis, systématiquement, à l'aide de réservoirs à benzine et de pompes à main, ils arrosèrent les maisons et y mirent le feu. Quand les flammes étaient



A VISÉ, APRÈS LE 15 AOÛT 1914

trop lentes à se propager, ils les activaient en y jetant des pastilles incendiaires...

Telle fut la fin de Visé.

Du 15 au 18 août, les Allemands se livrèrent également à toutes sortes d'excès sur la rive gauche de la Meuse.

A *Haccourt*, le 18, ils prétendirent que le vieux fermier Colson avait tué (ou blessé) un de leurs chevaux. Sans faire aucune enquête et sans tenir compte des dénégations de l'accusé, ils mirent le feu à sa ferme après l'y avoir enfermé avec son fils et sa belle-fille. Ces malheureux parvinrent à s'échapper et à se cacher, mais le vieux Colson ne résista pas à cette commotion et il mourut quelques jours plus tard.

A *Heure-le-Roman*, soixante-douze maisons furent incendiées; vingt-sept personnes furent assassinées, notamment une dame Tasset et son bébé âgé de cinq mois.



A *Hermée*, une douzaine de fusillés, cent quarante-six maisons incendiées.

A *Flémalle-Grande*, pillage éhonté, incendies, supplices. Un homme a la tête fendue d'un coup de sabre, en présence de sa femme et de son enfant ; il râlait encore que des soldats lui enlevaient sa montre et tout ce qu'il avait sur lui.

A TONGRES, le 18 août, des maisons ouvrières sont saccagées et incendiées, on ne sait pourquoi. Le soir, de formidables beuveries sont suivies de scènes scandaleuses ; outrageusement ivres des soldats s'affublent de vêtements féminins — ô discipline allemande tant vantée ! — et se montrent ainsi dans les rues. D'autres se mettent à tirer dans les maisons, tuant dix personnes. Puis, en pleine nuit, la ville dut

être évacuée sous prétexte qu'on allait la bombarder. En toute hâte les mères réveillèrent leurs enfants ; les malades durent sortir de leurs lits et ce fut une fuite éperdue vers la campagne. Un malade expira aux portes de la ville ; les Allemands l'enterrèrent immédiatement sous les yeux de sa femme et de sa fille.

Une fois maîtres de la place, officiers et soldats se mirent à piller tout à leur aise. Le 20, ils permirent aux habitants de rentrer chez eux. Six maisons de bourgeois avaient été incendiées, celle, notamment, de M. Huybrigts qui contenait une remarquable collection de vases, de monnaies, d'incunables, de tombeaux de colons (Tongres date d'avant

## Chers Concitoyens,

D'accord avec l'autorité militaire supérieure allemande, j'ai l'honneur de vous recommander à nouveau de vous abstenir de toute manifestation provocante et de tous actes d'hostilité qui pourraient attirer à notre ville de terribles représailles.

Vous vous absteniez surtout de sévices contre les troupes allemandes et notamment de tirer sur elles.

Dans le cas où des habitants tireraient sur des soldats de l'armée allemande, le tiers de la population mâle sera passé par les armes.

*Je vous rappelle que les rassemblements de plus de cinq personnes sont strictement défendus et que les personnes qui contreviendraient à cette défense, seront arrêtés séance tenante.*

Hasselt, le 17 août 1914.

Le Bourgmestre  
FERD. PORTMANS.

— 1914 — Jan Van Landuyck, Heeren  
par ordre de l'Autorité militaire allemande.

FAC-SIMILÉ D'UNE AFFICHE APPOSÉE A HASSELT

l'invasion romaine). Voilà des trésors disparus; le fruit de quarante années de patientes recherches sacrifié! Pourquoi?

Quant à *Hasselt*, chef-lieu du Limbourg, lisez donc cette affiche, reproduite ci-dessus, que le bourgmestre Portmans y fit placarder par ordre.

AERSCHOT. — Les troupes ennemies pénétrèrent dans Aerschot, ville de 8.000 habitants, située vers le nord-est de Louvain, le 19 août dans la matinée. Aucune force belge ne s'y trouvait plus. Tout de suite les Allemands fusillèrent six habitants et mirent le feu à plusieurs maisons.



A AERSCHOT

A droite, la maison du bourgmestre.

L'après-midi, bombardement de l'église pendant deux heures; puis les soldats parcoururent la ville tirillant de-ci de-là, au hasard!...

Soudain, des officiers déclarèrent que leur chef, un général, avait été tué par le fils du bourgmestre, jeune garçon de quinze ans! En sa double qualité de père et de bourgmestre, M. Tielemans était doublement responsable. Il méritait deux fois la mort! C'est pour

cela sans doute qu'on arrêta son frère en même temps que lui et son fils.

On arrêta aussi un grand nombre de leurs concitoyens. Une quarantaine furent tués le soir même. Les autres, qui furent emprisonnés, ne devaient être exécutés que le lendemain.

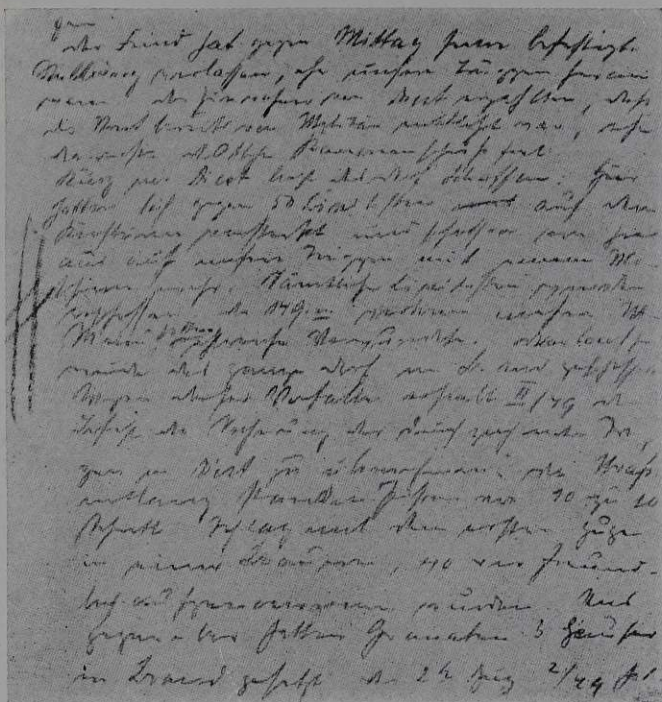
Pendant la nuit, la soldatesque envahit les maisons, bouscule tout, fracture les meubles et les coffres-forts, allume des incendies.

Puis, dans la matinée (le 20), le bourgmestre, son fils et son frère, ainsi que leurs compagnons d'infortune, sont conduits dans un champ, au bord de la chaussée de Louvain. On les aligne au hasard, et, maintenant dans le rang le bourgmestre et les siens, on en fait sortir deux hommes sur trois (on comptait : un, deux, trois, et chaque fois le troisième homme de la série était maintenu dans le rang).



Alors, tous ceux qui restaient — et que le sort seul avait désignés — furent fusillés !

Il y eut ainsi, avec ceux tués la veille, près de cent cinquante victimes ! Et tout cela parce que le fils du bourgmestre, un enfant,



FAC-SIMILÉ D'UNE PAGE DU CARNET D'UN OFFICIER ALLEMAND

aurait tué un officier allemand, ce qui ne fut du reste jamais prouvé (1) !

Mais ce n'est pas tout. La « répression » n'était pas suffisante.

On mit le feu aux maisons de la Grand'Place, et les femmes des notables durent assister au spectacle, en tenant les bras en l'air. Leur supplice dura six heures. Pendant ce temps, les hommes que le sort avait épargnés devaient creuser de grandes fosses et y jeter pêle-mêle les cadavres de leurs infortunés concitoyens.

Et tandis que le sac et l'incendie battaient leur plein, hommes,

(1) Voyez, au sujet de la tragédie d'Aerschot, la lettre émouvante de M<sup>me</sup> veuve Tielemans, qui se trouve aux annexes.



femmes et enfants étaient enfermés dans l'église où on les laissa plusieurs jours, souffrant de la faim et de la soif...

On ne peut pas tout raconter; on remplirait un volume à narrer par le menu ce que chacune de ces villes martyres a enduré. Et que serait-ce s'il fallait faire le dénombrement des crimes commis dans tous les villages? Mais je veux dire encore quelques mots, toujours en me guidant sur des documents sûrs, de ce qui s'est passé dans la région, jadis si florissante, où nous sommes parvenus.

A *Hersselt*, au nord d'Aerschot, trente-deux maisons ont été incendiées; vingt-trois personnes ont été fusillées.

A *Rotselaar*, une quinzaine de maisons ont été incendiées, après avoir été pillées.

A *Schaffen*, non loin de Diest, à Lummen, à Molenstede, et dans d'autres communes encore, des maisons, des fermes, des meules furent incendiées et, partout, ce furent aussi d'horribles supplices.

« Un peu en avant de Diest », raconte dans son carnet de route le lieutenant allemand Kietzmann (2<sup>e</sup> compagnie, 1<sup>er</sup> bataillon du 49<sup>e</sup> régiment d'infanterie), « se trouve le village de Schaffen. Cinquante civils environ s'étaient cachés dans la tour de l'église et, de là-haut, tiraient sur nos troupes avec une mitrailleuse. Tous les civils furent fusillés (1). »

Or, presque tous les habitants de Schaffen avaient pris la fuite à l'approche des Allemands. Lorsque ceux-ci arrivèrent dans le village ils n'y trouvèrent que quelques rares personnes qu'ils massacrèrent aussitôt. Et, si au lieu de résumer cette tragédie aussi brièvement que le faisait M. Kietzmann, j'entrais dans quelques détails, voici ce que je vous dirais :

Les Allemands découvrirent dans une cave M<sup>me</sup> F. Luykx et sa fille, âgée de douze ans; elles furent fusillées. La petite Ooyen, âgée de neuf ans, fut fusillée; Joseph Reynders, âgé de quarante ans, fusillé, et, en même temps, son petit neveu, un gamin de dix ans; André Willem, âgé de vingt-trois ans, fut lié à un arbre et brûlé vif. Gustave Lodts et Jean Marken, âgés tous deux de quarante ans, furent enterrés vivants.

Mais aussi, quel singulier pays que cette Belgique qui n'a pas

---

(1) D'après BÉDIER, *op. cit.*

assez de fusils pour son armée — car tel fut en effet le cas au début de la campagne <sup>(1)</sup> — et dont tous les citoyens, dans les moindres villages, hommes et femmes, garçons et fillettes, sont armés ! Car il est entendu, n'est-ce pas, que c'est en qualité de « francs-tireurs » que les petites Luyx et Ooyen ainsi que leur petit camarade, le neveu de Joseph Reynders, ont été « exécutés » !

Il n'y a pas assez de canons dans les forts, mais le moindre clo-



LA POPULATION EST RÉFUGIÉE DANS LES BOIS...

cher de village est armé ! D'ailleurs, les curés sont, eux aussi, des « francs-tireurs ». A *Gelrode-lez-Aerschot*, le curé est arrêté par une patrouille allemande au moment où il aidait deux malades à entrer dans une maison. Accusé d'avoir fait feu sur les soldats allemands, il est emprisonné dans l'église d'Aerschot. Le lendemain, on lui lie les mains derrière le dos et on lui ligote les chevilles à l'aide de fil de fer. Il est ensuite placé le visage contre un mur et, après qu'on lui eut logé plusieurs balles dans la tête et dans le dos, on le jette dans la rivière (le Demer)...

(1) A cause de la réorganisation toute récente de l'armée et du grand nombre de volontaires qui se présentèrent.



Dans bien des localités rurales des environs d'Aerschot, de Diest, de Malines et de Louvain, le désastre est, proportionnellement, plus grand encore qu'à Aerschot.

« Des villages entiers ont été anéantis » — lisons-nous dans le cinquième rapport de la Commission d'enquête — « la population est réfugiée dans les bois, manquant de pain et d'abri. Dans les fossés, le long des routes, gisent, sans sépulture, de malheureux paysans, des femmes, des enfants, tués par les Allemands. Des cadavres ont été jetés dans les puits et contaminent les eaux. Des blessés ont été abandonnés sans soins. Un paysan s'était réfugié avec sa petite famille dans une fosse à purin qu'il avait d'abord vidée; les Allemands survinrent, soulevèrent le couvercle de la fosse et tirèrent dans le tas. L'homme fut atteint d'affreuses blessures; il resta cinq jours en cet état. Quand, lors d'une sortie heureuse de la garnison d'Anvers, on put venir à son secours, il fallut lui amputer une jambe jusqu'à la cuisse... »

Dans toute la région, des hommes furent réquisitionnés en grand nombre : au mépris des lois de la guerre, les Allemands les obligèrent à creuser des tranchées, à effectuer des travaux de défense contre nos troupes, contre leurs compatriotes !

ANDENNE. — Le 22 août 1914, on placardait sur les murs de Liège une proclamation, signée par le général commandant en chef von Bülow, et dont nous donnons ci-contre une photographie.

Située de façon ravissante dans un hémicycle de collines, sur la rive droite de la Meuse, entre Huy et Namur, Andenne fut, au Moyen Age, un des rendez-vous favoris de la chevalerie des comtés et duchés voisins qui y donna des tournois fameux.

Au siècle dernier, elle était devenue une cité industrielle et commerciale : des ateliers de construction, des papeteries, ainsi que des fabriques de faïence, de porcelaine et de produits chimiques s'y étaient établis.

Andenne, qui comptait 7.500 habitants, était reliée par un pont au village de Seilles, bâti en face, sur la rive gauche de la Meuse.

Des uhlans arrivèrent à Andenne, en éclaireurs, le mercredi 19 août, dans la matinée. Ils ne purent franchir le fleuve, des soldats belges ayant fait sauter le pont quelques heures auparavant. Ils se retirèrent donc — après s'être emparés de la caisse communale et avoir bru-



talisé le bourgmestre, le Dr Camus, vénérable vieillard de près de soixante-dix ans.

Le gros des troupes allemandes arriva dans l'après-midi. Les régiments se répandirent dans la ville et dans les environs en attendant l'achèvement d'un pont de bateaux.

Le jeudi 20 août, ce pont étant achevé, les troupes se dirigèrent vers la rive gauche; ce fut un long défilé auquel les habitants d'Andenne et de Seilles assistèrent de leurs fenêtres...

Soudain un coup de feu retentit, immédiatement suivi d'une pétarade effrayante. Les troupes s'arrêtèrent net; le désordre se mit dans leurs rangs. Affolés, des soldats tirèrent au hasard...

Les massacres commencèrent.

Une mitrailleuse fut postée à un carrefour et l'on s'en servit pour tirer sur les maisons. Un canon tira trois obus sur la ville, dans trois directions différentes...

Un certain nombre d'hommes, qui ne voulurent ou ne purent fuir, furent tués chez eux.

Immédiatement aussi, commencèrent le sac et le pillage de la malheureuse ville. Les vitres, les volets, les portes, furent brisés à coups de hache; les meubles, forcés et détruits.

Les soldats se précipitèrent dans les caves, s'enivrant, cassant les bouteilles de vin qu'ils ne pouvaient emporter, mettant finalement le feu à un certain nombre de maisons. Pendant la nuit, à diverses reprises, la fusillade recommença.

Armee - Oberkommando

LE 22 AOUT 1914

Abteilung II b. Irm. N 150.

Aux Autorités communales

DE LA

VILLE DE LIÈGE

Les habitants de la ville d'Andenne après avoir protesté de leurs intentions pacifiques ont fait une surprise traitre sur nos troupes. Cest avec mon consentement que le Général en chef a fait brûler toute la localité et que cent personnes environ ont été fusillées.

Je porte ce fait à la connaissance de la Ville de Liège pour que les Liégeois se rejettent le sort dont ils sont menaces. s'ils n'ont pas une pareille attitude

Ensuite, il a été trouvé dans un magasin d'armes à Huy des projectiles dum... dans le genre du sné non joint à la pré... e lettre. Au cas qu'... vat... a

PHOTOGRAPHIE D'UNE AFFICHE ARRACHÉE D'UN MUR  
A LIÈGE

Le lendemain, vendredi, dès 4 heures du matin, les troupes chassèrent dans la rue ceux qui étaient restés chez eux, forçant hommes, femmes et enfants à marcher les mains levées. Ceux qui n'obéissaient pas assez vite ou ne comprenaient pas les ordres qui leur étaient donnés en allemand, étaient immédiatement fusillés. Ceux qui tentaient de s'enfuir étaient également abattus comme s'ils eussent été des bêtes dangereuses. Le Dr Camus, contre lequel les Allemands paraissent avoir eu des sentiments de haine particulière, fut blessé d'un coup de feu, et achevé d'un coup de hache. Son cadavre fut traîné à distance par les pieds et abandonné au bord d'un trottoir.

« C'était une vision d'enfer — écrit un témoin oculaire, — il me semblait voir, à la lueur des flammes, des soldats repousser à la baïonnette les personnes qui voulaient s'échapper de leurs maisons en feu. Au bruit des fusils venaient s'ajouter les coups secs des mitrailleuses et les détonations des grenades. C'était un spectacle émouvant de voir tous ces vieillards, femmes et enfants, forcés de marcher vers la place des Tilleuls où se faisait la concentration de la population ; un paralytique y fut amené sur un fauteuil roulant ; d'autres y furent portés. »

Les hommes furent séparés des femmes et des enfants. Tous furent fouillés, mais *aucune arme ne fut trouvée*. Puis, au hasard, les soldats, sur l'ordre des officiers, mirent à part quarante à cinquante hommes, qui furent emmenés et fusillés, les uns au bord de la Meuse, les autres près de la gendarmerie.

Tandis que ces scènes horribles se déroulaient, des soldats se répandaient dans le voisinage, tuant, pillant et incendiant.

Huit hommes appartenant à la même famille furent emmenés dans une prairie ; les uns furent fusillés, les autres tués et mutilés à coups de hache.

Un enfant fut tué à coups de hache sur les bras de sa mère ; un jeune garçon, une femme furent fusillés.

Vers 10 heures du matin, les officiers renvoyèrent les femmes, leur donnant l'ordre de relever les morts et de faire disparaître les flaques de sang qui rougissaient les rues et les habitations.

A midi, huit cents hommes environ furent enfermés, comme otages, dans trois petites maisons situées près du pont.

« Le soir », raconte un ancien échevin de la ville d'Andenne, « le colonel Schumann, commandant des chasseurs de Potsdam, fit allu-



mer sur la place des Tilleuls un immense feu de joie et il organisa un concert. La fête se termina par une prière... »

Une prière! Ah! le saint homme que ce colonel Schumann!

Pendant ce temps, les « otages » restaient enfermés, serrés les uns contre les autres au point de ne pouvoir s'asseoir. Leur supplice dura quatre jours.

En résumé, et pour terminer le récit de ces horreurs, nous dirons que ce ne sont pas « cent personnes environ » qui furent massacrées à Andenne, mais plus de deux cents, et qu'en y ajoutant celles qui furent tuées dans le faubourg de Seilles on arrive même à un total de près de trois cents victimes.

Quant à la ville, si elle n'est pas entièrement brûlée, comme l'affirmait, dans sa proclamation, le von Bülow, il s'en faut de peu : plusieurs centaines de maisons, dont nombre d'habitations ouvrières, ont été complètement détruites. Enfin, de nombreux habitants ont disparu.

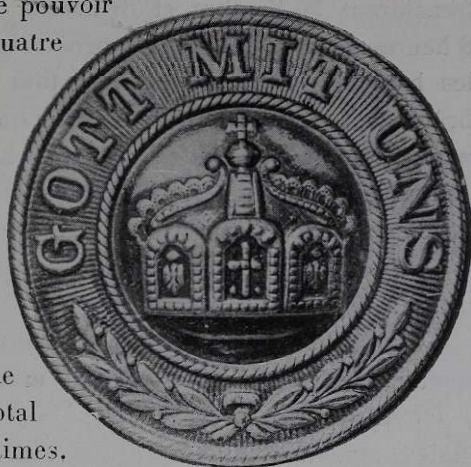
Et pourtant, *aucun soldat allemand n'a été tué, ni à Andenne, ni dans les environs.*

TAMINES, MONCEAU-SUR-SAMBRE, NIMY, sont d'autres étapes douloureuses de l'atroce calvaire de ma patrie.

Des détachements français occupèrent Tamines les 17, 18 et 19 août.

Le jeudi 20 août, une patrouille allemande s'avança vers le faubourg de Vilaines. Elle fut accueillie à coups de fusil par quelques soldats français et un groupe de gardes civiques de Charleroi : quelques uhlands furent tués ou blessés ; les autres prirent la fuite. Enthousiasmés, des habitants se mirent à crier : « Vive la Belgique ! Vive la France ! »

Mais, bientôt les Allemands arrivèrent en masse au hameau des Alloux. Ils brûlèrent deux maisons et firent tous les habitants prisonniers.



« DIEU EST AVEC NOUS »

Boucle de ceinturon de soldat allemand.



Un combat s'engagea entre leur artillerie, postée à Vilaines et aux Alloux, et l'artillerie française, en batterie à Arsimont et à Ham-sur-Heure.

Le 21 août, vers 5 heures, ils s'emparèrent du pont de Tamines, franchirent la Sambre et défilèrent dans les rues du village. Vers 8 heures du soir, des soldats pénétrèrent dans les maisons, en chassent les habitants et commencent à tout saccager, à tout piller, à tout brûler. « Ne pouvant atteindre ceux qui avaient tiré — dit un correspondant de la *Gazette de Cologne* — la rage des troupes s'est tournée contre la petite ville : sans rémission elle a été vouée au feu et est devenue un monceau de ruines <sup>(1)</sup>... »

Le pillage et l'incendie continuèrent pendant toute la journée du 22.

Vers 7 heures du soir (le 22 août), un groupe de quatre cents à quatre cent cinquante hommes fut massé en deux blocs devant l'église, à peu de distance de la Sambre. Un détachement ouvrit le feu sur eux ; mais comme ils ne tombaient pas assez vite, des officiers firent avancer une mitrailleuse qui eut bientôt fait de les abattre tous...

Quelques-uns, cependant, n'étaient que blessés. Des gémissements, des supplications s'élevaient du tas sanglant. Quelques vigoureux coups de baïonnette mirent fin à ces plaintes incongrues !

La nuit, des victimes, qui avaient su simuler la mort, purent s'échapper en rampant ; il en est qui, folles de douleur, allèrent se jeter à l'eau pour en finir.

Le lendemain, dimanche 23 août, vers 6 heures du matin, des hommes faits prisonniers, dans le village et dans les environs, furent amenés sur la place. Et voici ce que raconte l'un d'eux :

« Un des officiers vint demander des hommes de bonne volonté pour faire des fosses et enterrer les cadavres. Je me présentai, ainsi que mon beau-frère et quelques autres personnes ; on nous conduisit dans un terrain longeant la place et on nous fit faire une fosse ayant 15 mètres de longueur, 10 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur.

« Nous reçûmes chacun une pelle. Pendant que nous creusions la fosse, des soldats, baïonnette au canon, nous donnaient des ordres.

« Quand la fosse fut finie il était au moins midi.

« On nous donna des planches. Nous y placions les cadavres, que

(1) *Kölnische Zeitung*, n° 1009, 10 septembre 1914.

nous déversions dans la fosse. C'est ainsi que des pères ont porté le cadavre de leur fils et des fils le cadavre de leur père.

« Les femmes avaient été amenées sur la place et nous regardaient faire. Autour de nous toutes les maisons étaient brûlées.

« Il y avait sur la place des soldats et des officiers. *Ils buvaient du champagne*. Plus la journée s'avavançait et plus ils étaient ivres ; et nous pensions de plus en plus que nous allions être fusillés.



A TAMINES

Cadavres d'habitants sur les ruines d'une maison.

« Nous avons enterré de trois cents à quatre cents cadavres <sup>(1)</sup>... »

A *Monceau-sur-Sambre*, ni même aux environs, il n'y avait eu de combat.

Et pourtant le 86<sup>e</sup> d'infanterie et le 15<sup>e</sup> chasseurs à pied allemands s'y livrèrent — après boire — à d'effroyables crimes. Trois cents maisons furent incendiées et soixante et un civils assassinés, quelques-uns dans des conditions atroces. Les frères S..., qui s'étaient réfugiés dans un hangar, y sont enfermés et brûlés vifs. François P..., caché dans une cave avec sa femme et son enfant, est froidement tué à bout portant alors qu'il tenait dans ses bras le pauvre petit être. Un vieillard de

(1) En fait, près de six cents habitants de Tamines furent massacrés pendant ces journées sanglantes (Note de l'auteur).

soixante-dix ans, Jean-Pierre H..., est tué au moment où il franchit le seuil de sa maison, à laquelle on vient de mettre le feu. Les K..., homme, femme et enfants, sont tués dans leur jardin où ils croyaient être à l'abri. Les époux H..., cachés dans une citerne, en sont chassés par les soldats allemands ; ceux-ci emmènent le mari, pour le fusiller, et enferment la femme dans une chambre où ils lui arrachent les vêtements... Au milieu de la nuit, la malheureuse, toute nue, parvient à s'enfuir, mais des soldats tirent sur elle et la blessent grièvement. M<sup>me</sup> D... est horriblement torturée avant d'être tuée ; avec son sang ses bourreaux tracent sur les murs de sa chambre des dessins ignobles...

A *Nimy*, près de Mons, il y eut également des horreurs sans nom.

Anglais et Allemands étaient à proximité depuis quelque temps quand, le 23, un violent combat s'engagea entre eux.

Vers 2<sup>h</sup>30, les habitants entendirent des acclamations : c'étaient les Allemands qui venaient de franchir le pont du canal et qui pénétraient dans la commune.

Meurtres, pillage, incendies, et le reste, commencèrent aussitôt : quatre-vingt-cinq maisons furent réduites en cendres et dix-sept personnes, dont quatre femmes, furent massacrées. Une jeune fille, Irma G..., fut odieusement violente ; son martyre dura six heures, et ce fut la mort seulement qui mit fin à ses souffrances. Son père ayant voulu se jeter à son secours fut fusillé ; sa mère et sa sœur furent grièvement blessées.

Cinq cents personnes, hommes, femmes et enfants, furent réunies en un cortège et poussées, à coups de crosse, devant les troupes qui voulaient poursuivre les Anglais. Ceux-ci, en apercevant ces civils, s'abstinrent naturellement de tirer : les 84<sup>e</sup> et 85<sup>e</sup> régiments du Schleswig purent, à l'abri de leurs boucliers vivants, continuer jusque près de Maubeuge leur marche héroïque et triomphale !

NAMUR. — Ainsi que nous l'avons vu à la fin du chapitre précédent, les Allemands entrèrent dans Namur le dimanche 23 août, à 4 heures de l'après-midi.

Tout se passa bien ce jour-là ; officiers et soldats réquisitionnèrent des vivres et des boissons, payant parfois en argent, plus souvent en bons de réquisition. Ceux-ci étaient pour la plupart fantaisistes, mais la population confiante, et d'ailleurs ignorante de la langue allemande, les acceptait sans difficulté.



Le calme régna jusqu'au lendemain 24, à 9 heures du soir. A ce moment précis, une fusillade se produisit simultanément en divers endroits et l'on vit des soldats s'avancer en tiraillant dans les rues principales. Une immense colonne de flammes et de fumée s'éleva du centre de la ville : les Allemands mettaient le feu à la place d'Armes et en quatre autres points : place Léopold, rue Rogier, rue Saint-Nicolas, avenue de la Plante...

Rue Rogier, six personnes qui fuyaient leurs maisons en feu furent



A NAMUR

fusillées à bout portant. Les autres habitants de cette rue durent, pour éviter le même sort, se sauver par les jardins, en chemise pour la plupart, sans avoir le temps d'emporter ni vêtements ni argent.

Rue Saint-Nicolas, plusieurs maisons ouvrières furent incendiées. Un plus grand nombre d'habitations et des magasins de bois furent détruits avenue de la Plante.

L'incendie de la place d'Armes se continua jusqu'au mercredi 26 août. Il détruisit l'Hôtel de Ville, avec ses archives et ses tableaux, le groupe de maisons y attaché, tout le quartier compris entre les rues du Pont, des Brasseurs et du Bailly, à l'exception de l'Hôtel des Quatre-Fils-Aymon...

Les fusillades et les incendies firent environ soixante-quinze vic-

times. Je ne signale que pour mémoire les prises d'otages, les viols et toutes les infamies sans nom qui, à Namur comme ailleurs, marquèrent les débuts de l'occupation allemande.

DINANT était une jolie petite ville, fort ancienne — de quelque huit mille habitants — bâtie principalement sur la rive droite de la Meuse, à 28 kilomètres en amont de Namur.

Pittoresquement située dans un paysage aimable, cette charmante cité mosane jouissait dans le monde du tourisme d'une renommée bien méritée qui lui valait le meilleur de ses ressources. C'est à peine s'il y existait deux ou trois usines — modestes et discrètes, d'ailleurs, et qui ne portaient aucune atteinte sérieuse à l'esthétique singulièrement séduisante de l'ensemble.

Comme toutes les vieilles cités belges, flamandes ou wallonnes, petites ou grandes, Dinant fut parfois le théâtre de luttes sanglantes. Jamais, cependant, dans tout le cours des siècles, il ne s'y passa rien qui se puisse comparer au drame effroyable qui s'y déroula, plusieurs jours durant, à la fin du mois d'août 1914.

Le 15 août, avait eu lieu à Dinant, entre Allemands et Français, un engagement violent qui s'était terminé à l'avantage des troupes de la République. La ville avait eu peu à souffrir de cette rencontre; quelques maisons seulement avaient été détruites par des obus allemands.

Les jours suivants, le calme était revenu, les troupes ennemies s'étant éloignées chacune de son côté.

Ce calme n'était, hélas ! qu'une simple « accalmie ».

Le vendredi 21 août, vers 9 heures du soir, des soldats allemands, venant de l'Est, s'abattirent sur la ville qui allait s'endormir, paisible et confiante.

Sans aucune raison, sans que rien se fût produit, ni ce jour-là ni les jours précédents, qui pût être interprété comme un acte d'hostilité de la part des habitants à leur égard, ces soldats se mirent à tirer dans les fenêtres.

Ils tuèrent un brave ouvrier qui rentrait chez lui et en blessèrent un autre qu'ils obligèrent ensuite à crier avec eux « Vive le Kaiser » !

Puis ils envahirent les cafés, « réquisitionnèrent » tout ce qui s'y trouvait en fait de liqueurs et s'enivrèrent.

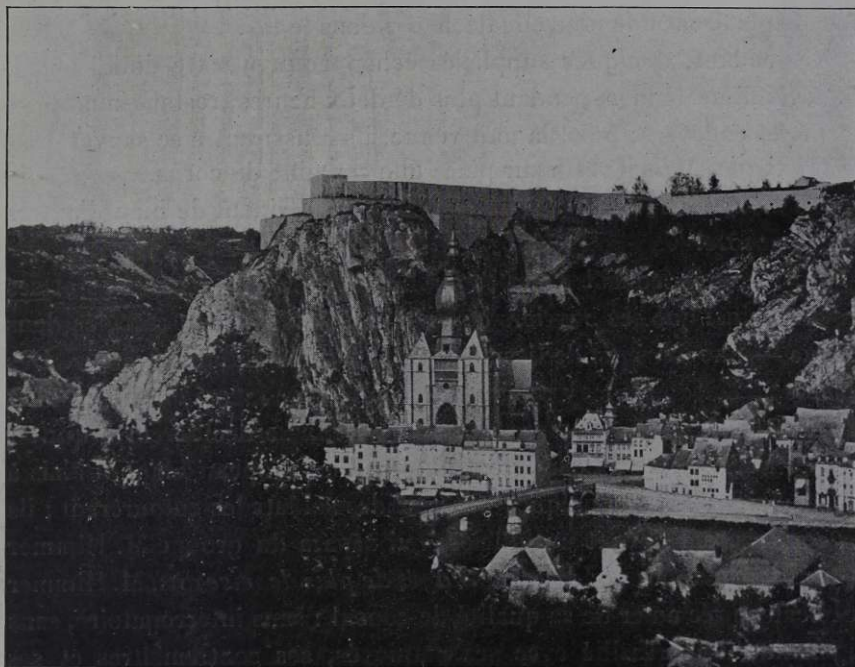
Et quand, complètement gris, ils se retirèrent enfin, ils mirent le feu à plusieurs maisons.



Le lendemain, il ne se passa rien d'anormal, sinon que de nombreux habitants, guidés par l'instinct de la conservation, eurent la bonne inspiration de fuir et de gagner les hauteurs de la rive gauche.

Le dimanche 23, des soldats du 108<sup>e</sup> régiment d'infanterie apparurent de grand matin.

A 6<sup>h</sup> 30, ils pénétrèrent dans l'église des Prémontrés et en firent sortir les fidèles qui y étaient assemblés ; ils séparèrent les femmes des



DINANT AVANT LA GUERRE

hommes et fusillèrent immédiatement une cinquantaine de ceux-ci, sans jugement et sans distinction d'âge. Ensuite, de 7 à 9 heures, ils se répandirent dans la ville et se livrèrent au pillage et à l'incendie, faisant sortir les habitants de chez eux et fusillant sur place ceux qui tentaient de fuir.

Ils s'emparèrent ainsi d'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges et de toutes conditions, et, les chassant devant eux à coups de crosse, ils les réunirent sur la place d'Armes, où ils les retinrent prisonniers toute la journée, s'amusant à leur répéter sans cesse qu'on allait bientôt les fusiller.



A 6 heures du soir, un capitaine sépara les hommes des femmes et des enfants et il les fit s'aligner en deux rangs, le long d'un mur de la propriété de M. Tschoffen, procureur du Roi ; ceux qui se trouvaient au premier rang durent se mettre à genoux, tandis que les autres devaient rester debout contre le mur. Un peloton de soldats se plaça en face du groupe et ce fut en vain que les femmes implorèrent la grâce de leurs maris, de leurs fils et de leurs frères : l'officier commanda le feu... Morts et blessés s'écroulèrent pêle-mêle. Pour plus de sûreté les Allemands firent une nouvelle décharge dans le tas.

Cependant, quelques suppliciés échappèrent à cette double fusillade. Ils firent le mort pendant plus de deux heures, restant immobiles parmi les cadavres ; puis, la nuit venue, ils réussirent à se sauver dans la montagne. Mais il resta sur place une centaine de corps.

Ce même dimanche d'été fut ensanglanté à Dinant de bien d'autres façons encore.

M. Himmer, consul de la République Argentine, sa femme et ses enfants, ainsi que ses ouvriers et leurs familles, s'étaient réfugiés dans l'usine — une fabrique de tissus — dont il était l'administrateur. Des voisins étaient venus les y rejoindre. Or, à l'heure même où se déroulait le drame de la place d'Armes, ces malheureux se décidèrent à quitter leur retraite... Ils s'assemblèrent autour d'un drapeau blanc... Mais à peine avaient-ils fait quelques pas que des soldats les entourèrent ; ils les conduisirent devant un officier, qui sépara du groupe M. Himmer et tous les hommes et adolescents *âgés de plus de seize ans*. M. Himmer eut beau se réclamer de sa qualité de consul : sans interrogatoire, sans jugement, il fut fusillé avec ses employés, ses contremaîtres et ses ouvriers.

Et, de tous côtés ce furent, dans cette petite ville infortunée, ce jour-là et toute la journée du lendemain, d'impitoyables tueries.

M. Xavier Wasseige, directeur de la Banque Centrale de la Meuse, fut emmené avec ses deux fils aînés — des adolescents — vers la place d'Armes où ils furent exécutés. L'un de ces enfants (il avait quinze ans) agonisa pendant des heures, suppliant qu'on lui donnât à boire !

Quatre jeunes gens sont enfermés dans un appartement d'un premier étage ; les Allemands ouvrent les fenêtres et préviennent leurs victimes qu'ils tireront sur le premier qui se penchera au dehors ; puis ils mettent le feu à la maison. Douze personnes sont massacrées dans une cave où elles s'étaient réfugiées. Un pauvre vieux, Edmond Man-

teaux, âgé de soixante et onze ans, malade et ne quittant plus sa



Les enfants JEANNE, MARCELLE et BERTHA BAUJOT.  
La famille BAUJOT  
La famille LOOZE,

ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en les personnes de

MONSIEUR

**ALFRED BAUJOT**

SON ÉPOUSE NÉE

**ANNE - MARIE LOOZE**

ET LEURS ENFANTS

**Marthe et Maria BAUJOT**

âgés respectivement de 46, 37, 14 et 6 ans, décédés à Neffe-Dinant, le 24 août 1914.

Un service solennel, pour le repos de leur âme, sera célébré le mardi 17 novembre, à 9 heures du matin (heure belge), en l'église Saint-Boniface, à Ixelles.

*Vous êtes prié d'y assister.*

*Ixelles, le 12 novembre 1914*  
Chaussée de Wavre, 92.

LETTRE DE FAIRE PART, APRÈS LES MASSACRES DE DINANT

chambre depuis des mois, est transporté dans son fauteuil et fusillé devant sa maison.

Six vieilles femmes de plus de soixante-quinze ans, huit autres vieillards de plus de soixante-dix ans sont froidement assassinés. Des familles entières sont anéanties. Dans la liste des victimes de cette

effroyable tuerie, je relève les noms de *dix enfants âgés de moins de cinq ans*. Pauvres petits « francs-tireurs » !

À Neffe-lez-Dinant, presque tous les hommes sont exécutés en masse. Une vieille femme et tous ses enfants sont tués dans une cave. D'autres habitants de ce faubourg sont conduits jusqu'au Rocher-Bayard et y sont exécutés sommairement.

Tel fut le cas, notamment, pour M. Alfred Baujot, sa femme et trois de leurs enfants : Marthe, Maria et Bertha. M. Baujot parvint à cacher derrière lui Bertha, la plus jeune de ses fillettes, une bambine de trois ans et demi... Le lendemain on la retrouva tout ensanglantée, mais vivante, sous les cadavres des siens. Et c'est en novembre seulement que ce drame parvient à la connaissance de parents habitant Bruxelles. Par une lettre de faire part, que nous reproduisons ci-contre en fac-similé, ceux-ci annoncent à leurs amis et connaissances « la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en les personnes de M. Alfred Baujot, son épouse, née Anne-Marie Looze, et leurs enfants Marthe et Maria Baujot, âgés respectivement de quarante-six, trente-sept, quatorze et six ans, décédés à Neffe-Dinant, le 24 août 1914 ».

Et, en marge de ces massacres, que de tortures morales ! Combien d'épisodes tragiques qu'on ne saurait tous raconter !

Ici, c'est le D<sup>r</sup> L... que l'on vient arracher au chevet de sa femme, accouchée de la veille. Sur la place publique où on l'emmène, on le range contre un mur avec trois de ses concitoyens.

On va le fusiller lorsque, soudain, il voit apparaître, portés sur un matelas par quatre soldats, sa femme et son enfant ! Il supplie l'officier qui commande les exécutions de lui permettre de les embrasser une dernière fois ; il obtient cette faveur et même, à force d'instances, celle de les accompagner jusqu'à la prison où on les conduisait... Au moment où le triste cortège arrive sur la place d'Armes on entend une vive fusillade. « Ce sont les Français », s'écrient les soldats qui lâchent le matelas et prennent la fuite... La petite famille était sauvée !

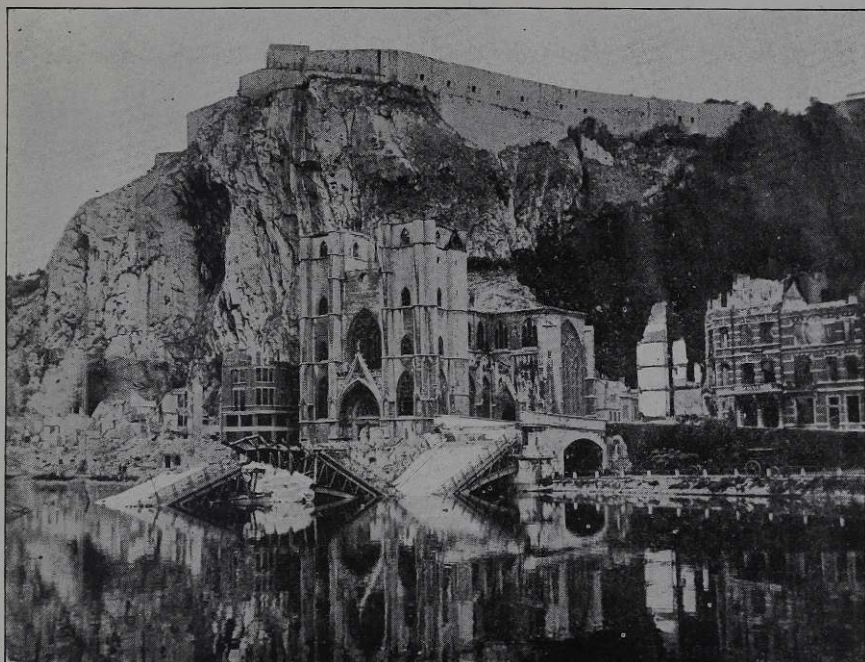
Le D<sup>r</sup> L... transporta sa femme et son enfant à l'entrée d'un aqueduc récemment construit au bord de la Meuse. Il vécut là, avec eux, trois jours et trois nuits, étouffant les cris du pauvre bébé, de crainte qu'ils ne révélassent leur retraite, s'aventurant la nuit, le long du fleuve, pour arracher l'herbe qui leur sert de nourriture et pour puiser, à l'aide de son chapeau, l'eau impure qui étanche leur soif...

Là, ce sont ces malheureuses femmes qui, d'abord enfermées dans



le couvent des Prémontrés où l'on manquait de vivres pour tant de monde, sont obligées ensuite, mi-mortes de faim, de douleur et d'épouvante, d'enterrer elles-mêmes leurs maris, leurs pères et leurs frères.

Et, pendant qu'elles procèdent à cette cruelle besogne, des troupes allemandes passent, au pas de parade et musique en tête !



DINANT APRÈS LES COMBATS DU MOIS D'AOUT 1914

Le clocher bulbeux de l'église a disparu. En haut, la citadelle.

Au fait, le triomphe n'était-il pas complet et n'était-ce pas le cas où jamais de clamer dans un chant de victoire : *Deutschland, Deutschland über Alles?*

Près de 700 Belges, dont 73 femmes et 39 enfants, avaient été tués, et environ 600 autres, qu'on avait faits prisonniers, étaient dirigés vers l'Allemagne où on allait leur apprendre à vivre. Sur 1.400 maisons que comptait Dinant, 1.200 étaient détruites, incendiées de fond en comble, après avoir été pillées; les usines qui faisaient vivre plusieurs centaines d'ouvriers n'étaient plus que des monceaux de cendres.

AUX ENVIRONS DE DINANT. Ceux qui avaient pu prendre la fuite pendant les massacres de Dinant n'échappèrent pas tous à la mort.

Certains s'étaient cachés dans les montagnes environnantes, vivant d'herbes et de racines. Quand ils se hasardèrent à quitter leur retraite ils furent traqués et abattus comme des bêtes dangereuses. Et, parmi ceux qui avaient franchi la Meuse et cherché asile dans les villages qui occupent les plateaux de la rive gauche, beaucoup n'eurent pas un sort plus heureux.

De Namur, qui venait de tomber, et de Dinant, les Allemands avaient submergé tout le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. Et, partout où ils avaient éprouvé une résistance de la part des Français — trop peu nombreux, hélas! et devant toujours, malgré leur héroïsme, finir par se replier — partout où ils avaient essayé le feu de ces soldats, ils se vengèrent, ainsi qu'ils l'avaient fait à Dinant, sur la population civile, mettant des villages entiers à feu et à sang.

Aussi, si devant Dinant nous gravissions les hauteurs de la rive gauche, nous ne rencontrerions partout que dévastation et désolation.

Sur deux cents maisons qui formaient l'opulent village agricole d'*Onhaye*, nous n'en compterions qu'une vingtaine à peine qui aient été épargnées. Plus loin, à *Anthée*, où il y avait cent cinquante maisons au moins, nous n'en verrions que cinq qui soient restées debout.

Et plus loin encore, de quelque côté que nous nous dirigeons, ce serait encore et toujours les mêmes spectacles de « lendemain de cataclysme ». Partout, même dans des endroits écartés, ce ne sont que ruines et ossuaires.

Voici, notamment, ce qui se passa, en cette fin d'août 1914, dans un village aisé et propre de 600 habitants, situé dans le canton de Florennes.

*Surice* — c'était son nom — se trouvait à l'écart des grandes routes et n'était traversé que par des chemins secondaires. Il semblait donc que ce petit village dût rester comme une paisible oasis au milieu de cette contrée ravagée, transformée en désert. « Aussi », dit un témoin, M<sup>lle</sup> Dieriex de Tenham, « de véritables caravanes de fuyards y arrivèrent-elles, le dimanche 23 août, de Dinant et de la région environnante. Nous leur donnâmes asile. Cependant, le lendemain, un grand nombre de nos réfugiés se ravisèrent et décidèrent de se rendre à Romedenne.

« Dans l'après-midi de ce lundi, vers 6 heures, nous entendîmes des



coups de feu. C'étaient des mitrailleuses françaises, installées sur la hauteur, entre Surice et Romedenne, qui tiraient sur des Allemands venant de Soulme.

« Cela dura une heure environ et, lorsque les Français se retirèrent, ils avaient, disait-on, tué beaucoup de leurs ennemis...

« Pendant la nuit, il y eut encore des coups de feu; le canon tonna. Les Allemands envahirent le village et mirent le feu à plusieurs maisons. Ce fut pour nous une nuit d'angoisses...

« Vers 6 heures du matin, le 25, des soldats firent voler en éclats



CIVILS DÉPORTÉS EN ALLEMAGNE

nos portes et fenêtres et, baïonnette au canon, ils pénétrèrent chez nous et nous forcèrent à sortir.

« Nous fûmes poussés au milieu de la route et dirigés vers l'église, notre lamentable cortège grossissant à mesure qu'il avançait. Parmi ceux qui vinrent ainsi se joindre à nous étaient notre curé, M. Poskin, avec sa vieille mère âgée de quatre-vingts ans, sa sœur Thérèse, et son autre sœur Marie avec son mari, M. Schmidt, inspecteur des écoles à Gerpinnen, et leurs quatre enfants. La famille Schmidt était arrivée la veille au presbytère de Surice pour s'y réfugier.

« Des soldats mettaient le feu aux maisons encore intactes et commettaient sous nos yeux toutes sortes d'atrocités.

« Nous vîmes fusiller sur le pas de sa porte M. Ch. Colot, un



vieillard de quatre-vingt-huit ans. Plus loin, en passant devant la maison du facteur des postes, Léopold Burniaux, nous entendîmes des cris déchirants : M<sup>me</sup> Burniaux, dont on venait de tuer le mari, demandait grâce pour ses fils. Supplications inutiles : son fils Armand, un jeune prêtre qui était venu passer quelques jours de vacances chez ses parents, et son fils Albert furent encore assassinés sous ses yeux. Et comme Albert Burniaux venait de se casser la jambe et ne pouvait se tenir debout, c'est assis sur une chaise qu'il fut fusillé. Il restait à la malheureuse femme un seul fils, Gaston, professeur au collège de Malonne ; cramponnés l'un à l'autre, plus morts que vifs, ils durent se joindre à notre cortège... Un peu plus loin, nous vîmes dans un jardin, en contre-bas de la route, deux petits enfants qui pleuraient à côté du cadavre de leur mère.

« De l'église, on nous dirigea sur la route de Romedenne et l'on nous conduisit ainsi sur une terre en jachère, en bordure de cette route.

« Nous étions là cinquante à soixante personnes, hommes, femmes et enfants.

« Il était un peu plus de 7 heures du matin.

« Un officier arriva qui nous dit : « Une jeune fille a tiré sur un de nos chefs ; vous devriez tous être fusillés, mais le Conseil de guerre (*sic*) a décidé que seuls les hommes seraient exécutés. »

« Alors les hommes, et même des adolescents, furent détachés de notre groupe douloureux, et ce qui se passa ensuite ne se peut décrire.

« Ils furent là dix-huit. A côté des curés d'Onhaye et d'Anthée, qui étaient arrivés la veille de leurs villages incendiés, à côté de l'abbé Gaspard qui venait de Dinant, il y avait notre brave curé, M. Poskin, et son beau-frère M. Schmidt, puis le D<sup>r</sup> Jacques, d'Anthée, qui, lui aussi, était venu se réfugier à Surice avec toute sa famille ; il y avait le fils aîné du D<sup>r</sup> Jacques, un jeune garçon de seize ans à peine ; puis, encore, parmi ceux dont je connaissais les noms, Gaston Burniaux, le seul homme survivant de cette infortunée famille du facteur, M. Billy et son fils, âgé de dix-sept ans, et, parmi les autres, un homme de Dinant et un homme d'Onhaye...

« Quelques minutes s'écoulèrent. Puis, sous nos regards et malgré nos supplications, on rangea les malheureux au bord du chemin.

« A ce moment, je le dis en toute sincérité, je vis un jeune soldat qui était si ému que de grosses larmes tombaient sur sa tunique...

« Le jeune Henri Jacques criait : « Je suis trop jeune pour mourir... »

« je n'ai pas le courage de mourir. » Les autres nous faisaient des signes d'adieu, les uns de la main, les autres de leur chapeau ou de leur casquette... »

Et du groupe atterré et tragique des femmes et des enfants, maintenus loin des hommes par les fusils allemands, une voix infiniment douce de petite fille s'éleva : « Papa, papa », disait-elle, « tu vas mourir, pardonne-moi si je t'ai quelquefois fait de la peine. »

« Ne pouvant supporter davantage ce spectacle, — dit encore



DANS UN VILLAGE WALLON

M<sup>lle</sup> Dieriex — je me tournai de côté et me couvris les yeux des deux mains.

« Les soldats tirèrent une salve, et tous les hommes s'effondrèrent. On me dit : « Regardez, ils sont tombés ! » Quelques-uns cependant, qui n'étaient pas morts sur le coup, remuaient encore : les soldats les achevèrent à coups de crosse sur la tête... »

« Nous avons le cœur étreint de douleur et d'épouvante.

« Il n'était aucune d'entre nous qui n'assistât, dans cette minute inoubliable, à la mort d'un être cher. La vieille mère de notre brave curé avait vu tuer son fils et son gendre ; M<sup>me</sup> Jacques avait vu tuer son mari et son fils aîné ; mais la plus éprouvée, c'était la femme du facteur :



cette malheureuse avait assisté successivement à la mort violente de son mari d'abord, puis de ses trois fils, des hommes faits, élevés Dieu sait au prix de quels sacrifices !...

« Aussitôt le massacre consommé, les Allemands dépouillèrent les cadavres, s'emparèrent des montres, des bagues, des porte-monnaie et des portefeuilles. Plusieurs des suppliciés étaient des « réfugiés » qui avaient emporté sur eux toutes les valeurs dont ils disposaient ; c'est ainsi, notamment, que le Dr Jacques et M. Schmidt étaient porteurs de sommes relativement importantes dont leurs veuves et leurs enfants furent frustrés...

« Notre cher village continuait à brûler. Notre maison prit feu à son tour ; puis ce fut l'église et l'école. Et, en voyant disparaître ainsi à jamais tant de choses auxquelles s'attachaient pour moi de si chers souvenirs, mon cœur se serra davantage...

« Tous les hommes n'avaient pas été rassemblés en ce lieu de supplice. Il en était — tel mon frère — qui étaient parvenus à fuir ; d'autres furent tués chez eux ; des infirmes furent même brûlés vifs dans leurs lits. »

Sur cent trente maisons, huit seulement échappèrent à l'incendie. Et tout cela, parce qu'une jeune fille de quinze ans, une enfant, aurait tué un officier allemand. Tout cela sans jugement, sans aucune espèce d'enquête.

M<sup>lle</sup> Aline Dierix affirme, d'ailleurs, que, dès les premiers jours de l'invasion, les autorités avaient exigé qu'on leur remît toutes les armes. « Même de vieux fusils de chasse, dit-elle, avaient été rassemblés ainsi et mis sous clé à la maison communale. »

Il est donc peu probable que la jeune fille en question ait pu commettre l'attentat qui lui fut imputé. Mais, après tout, combien de femmes, dans notre pauvre Belgique ravagée, meurtrie et souillée, combien de femmes et de jeunes filles ne furent pas victimes d'attentats légitimant tous les moyens de défense ?

Si, au lieu de gravir devant Dinant les coteaux de la rive gauche de la Meuse, nous avions remonté le cours du fleuve, nous eussions appris et constaté, par là aussi, les mêmes forfaits, les mêmes abominations.

Il n'est pas un de ces charmants villages mosans, d'ordinaire si paisibles et si riants, qui n'ait cruellement souffert du passage des troupes allemandes.



A *Anseremme*, une quinzaine de maisons furent incendiées et quelques habitants furent assassinés.

A *Waulsort*, six hommes furent exécutés et vingt maisons furent détruites.

Plus en amont, à *Hastière-par-delà*, ce village exquis, qui était la villégiature favorite de bien des Bruxellois, une vingtaine de personnes, dont le Dr Halloy, médecin de la Croix-Rouge, furent fusillées; une malheureuse femme vit tuer son mari, son fils et son beau-père. Il ne reste debout qu'une dizaine de maisons et la vieille église. Mais cette église, beau monument du quatorzième siècle, que le curé, M. Schloegel, s'était attaché avec un soin intelligent à faire restaurer d'après les plans primitifs, a été saccagée et souillée de façon odieuse. Non seulement elle servit, comme tant d'autres, de logement aux hommes et aux chevaux, mais les tables d'autel furent brisées, les reliques furent dispersées et les ornements sacerdotaux servirent aux usages les plus immondes.

En face, sur l'autre rive du fleuve, à *Hastière-Lavaux*, quelques maisons détruites.

Et, plus loin en amont, c'est encore *Hermeton*, où, sur cent dix maisons, quatre-vingts furent incendiées et où une dizaine de civils furent passés par les armes. C'était le 24 août, vers 5<sup>h</sup> 30 du soir. Le curé d'Hastière-par-delà se trouvait dans le sous-sol de l'église avec son beau-frère, M. Ponthière, professeur à l'Université de Louvain, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Ponthière ainsi que deux domestiques; l'instituteur communal, sa femme et leurs enfants se trouvaient là également avec quelques autres habitants du village. Les Allemands, les ayant découverts, les firent tous monter sur la route où ils furent mis en présence de quelques officiers dont certains étaient ivres. « Êtes-vous le curé d'ici? » demanda l'un des soudards à l'abbé Schloegel. — Non, je suis le curé d'Hastière. — Ah! nous vous tenons enfin! On a tiré de votre village. » Là-dessus, les femmes furent séparées des hommes; le curé, M. Ponthière, l'instituteur et sept ou huit autres encore furent fusillés. Or, si l'on a tiré des coups de fusil à Hastière, c'est parce que les troupes françaises prirent position dans ce village et le défendirent jusqu'au 22 août. Pas un coup de feu ne fut tiré par les habitants.

En aval de Dinant, il se passa également des choses atroces.

DANS LA PROVINCE DU LUXEMBOURG, les troupes allemandes brûlèrent, sans aucune nécessité militaire, plus de 3.000 maisons. Quelques détails :

*Neufchâteau*, 21 maisons brûlées; *Étalle*, 30 maisons brûlées; *Houdemont*, 64 maisons brûlées; *Rulle* est à moitié détruit; *Ansart* est complètement détruit; à *Tintigny*, 3 maisons seulement subsistent; *Jamoigne* est à moitié détruit, *Les Bulles* aussi; à *Moyen*, 42 maisons sont détruites; *Rossignol* est entièrement brûlé; à *Mussy-la-Ville*, 20 maisons sont détruites; à *Bertrix*, 15; *Bleid* est en grande partie brûlé; à *Signeulx*, c'est la même dévastation presque totale; *Ethe*, les cinq sixièmes du village sont brûlés; à *Bellefontaine*, 6 maisons sont détruites; à *Musson*, la moitié du village est détruite; à *Baranzy*, il reste 4 maisons; à *Saint-Léger*, 6 maisons sont brûlées; *Semel* est rasé; à *Maissain*, 64 maisons sur 100 ont été brûlées; à *Villance*, 9 maisons brûlées; à *Anloy*, 6...

Quant au nombre des habitants fusillés, il est de douze cents environ<sup>(1)</sup>. Voici quelques chiffres :

*Neufchâteau*, 18 fusillés; *Étalle*, 30; *Houdemont*, 11; *Tintigny*, 157; *Izel*, 10; *Rossignol*, 106; *Bertrix*, 21; *Ethe*, 300 fusillés environ, 530 personnes ont disparu; à *Latour*, 17 hommes survivent; *Saint-Léger*, 11 fusillés; à *Maissain*, 10 hommes, 1 femme et 1 jeune fille fusillés; 2 hommes et 2 jeunes gens blessés; *Villance*, 2 hommes fusillés; 1 jeune fille blessée; à *Anloy*, 52 hommes et femmes fusillés; à *Claireuse*, 2 hommes furent fusillés et 2 furent pendus... Partout furent pris des otages.

A *Arlon* — chef-lieu de la province — on fusilla publiquement 300 personnes emmenées tout exprès — « pour faire un exemple » — des communes d'Ethe et de Rossignol. On y fusilla aussi, sans jugement, et pour un motif qui, plus tard, fut reconnu inexact, un brave officier de police.

Au *Pin*, près d'Izel, des uhlands prennent au passage deux jeunes garçons qui sont sur la route. Ils les lient par les bras à leurs chevaux, puis ils s'en vont au galop... Les cadavres des malheureux enfants furent retrouvés dans un fossé, à quelques kilomètres de distance : les genoux étaient « littéralement usés » rapporte un témoin; l'un des

(1) La province du Luxembourg, qui est la moins peuplée du royaume, ne comptait que 232.500 habitants.



enfants avait la gorge coupée et la poitrine ouverte ; tous deux avaient du plomb dans la tête.

« Près de *Lisogne*, raconte dans son carnet un officier du 178<sup>e</sup> régiment saxon, un chasseur de Marburg ayant placé trois femmes l'une derrière l'autre les abattit du même coup de feu » et à *Villers-en-Fagne* le même officier a vu « le curé et d'autres habitants fusillés » parce qu'on avait trouvé « des grenadiers de la Garde tués et blessés ».

Dans le Luxembourg, comme dans les autres provinces belges, les



APRÈS LEURS EXPLOITS...

troupes allemandes ont d'ailleurs systématiquement saccagé, brûlé et décimé les villages sur le territoire desquels certains de leurs soldats avaient été abattus, même lorsqu'elles savaient que ces morts résultaient de combats avec des soldats réguliers de l'armée ennemie. C'est pourquoi le nord de la province fut épargné, tandis que le sud fut au contraire abominablement traité : ici les Français s'opposèrent à la marche en avant de l'armée allemande, tandis que là le chemin était libre.

Pauvres soldats français ! Comme ils furent maltraités, eux aussi :

A *Gomery* — berceau de ma famille — des Allemands firent irruption, le 23 août, dans une ambulance où étaient de nombreux blessés



français. « *Es ist der Krieg des Tods!* » (C'est la guerre de la mort!) vociféraient-ils. Et, en effet, ils se livrèrent aussitôt à d'horribles carnages, tuant pêle-mêle médecins et blessés et mettant, pour finir, le feu à l'ambulance. Les malheureux qui tentaient de s'échapper de cet enfer étaient fusillés par des sentinelles postées au dehors... Beaucoup restèrent dans le brasier et plus de cent furent fusillés!

LOUVAIN. — Lorsque l'entrée des Allemands à Louvain parut imminente, le bourgmestre, M. Colins, fit placarder sur les murs de la ville un avis exhortant ses concitoyens au calme. Avis bien inutile, d'ailleurs, car ceux qui avaient eu le courage de rester étaient bien résolus à subir, avec sang-froid et dignité, l'inévitable occupation. Au surplus, toutes les armes à feu et jusqu'aux fleurets d'escrime avaient été remis à l'administration communale, qui les avait fait déposer dans l'église Saint-Pierre.

Le 19 août, vers 2 heures de l'après-midi, une avant-garde allemande pénétrait dans la ville.

Tout de suite elle procéda à d'énormes réquisitions de vivres. Vers 2<sup>h</sup> 30, le gros des troupes arriva, faisant une entrée triomphale, musique en tête...

Officiers et soldats s'installèrent de préférence chez les habitants, laissant inoccupés les casernes et la plupart des établissements publics mis à leur disposition. Ils pénétrèrent de force dans les maisons abandonnées, brisant les portes à coups de hache...

Le lendemain, 20 août, M. van der Kelen, sénateur, et M. Colins, bourgmestre, furent retenus comme otages. Des proclamations furent placardées : elles portaient interdiction de circuler en ville après 8 heures du soir, obligation — sous peine d'être fusillé — de déposer à l'Hôtel de Ville les armes, munitions, essence pour autos, obligation aussi, pour les habitants de certaines rues, de laisser toute la nuit leurs portes ouvertes et leurs fenêtres éclairées.

En outre, le major Mannteufel, « commandant de la place », exigea le paiement d'une indemnité de guerre et fit mettre en liberté les délinquants de nationalité allemande détenus dans la prison (1) pour faits de droit commun.

Les jours suivants, nouvelles réquisitions, nouveaux otages : le

---

(1) La prison de Louvain est l'une des plus importantes du pays.

recteur de l'Université, le vice-président du tribunal, un notaire et d'autres personnalités. Nombreux viols.

Le 25, à la tombée du jour, des groupes de sous-officiers et soldats du 165<sup>e</sup> hanovrien se mirent à parcourir les rues principales, pénétrant dans quelques maisons et tirant par les fenêtres, à tort et à travers. Une panique et un désordre indicibles s'ensuivirent. Des incendies s'allumèrent. Une soldatesque en furie défonçait les portes, mettait le



A LOUVAIN

A gauche l'Hôtel de Ville, qui fut épargné parce que des officiers allemands s'y étaient installés.

feu partout au moyen de grenades incendiaires, de fusées ou bien aussi de pastilles de nitro-cellulose gélatinée. Et les malheureux bourgeois qui tentaient de fuir étaient fusillés ; plusieurs furent abattus ainsi sur le pas de leur porte. D'autres, qui s'étaient cachés dans leurs caves, furent asphyxiés ou même brûlés vifs.

Ce fut une nuit tragique que je me sens impuissant à décrire...

Le 26 août, dans la matinée, un groupe d'une centaine de personnes, comprenant des prêtres et diverses personnalités de la ville, fut conduit sur la place de la Station. Les hommes furent brutalement séparés de leurs femmes et de leurs enfants et, après avoir été dépouillés de tout ce qu'ils emportaient et avoir subi les traitements les plus abominables,



ils furent conduits devant le front des troupes allemandes jusqu'au village de Campenhout. Là, on les enferma dans l'église... Le lendemain matin, vers 4 heures, un officier vint leur dire qu'ils allaient être fusillés une demi-heure plus tard. Or, vers 4<sup>h</sup>30 on les mit tout simplement en liberté ! Mais ils n'étaient pas au bout de leurs épreuves : peu après, on les arrêtait de nouveau et on les obligeait à marcher devant les troupes, dans la direction de Malines. « On va vous faire goûter de la mitraille belge devant Anvers », leur dit un officier. Ils furent néanmoins relâchés dans l'après-midi, aux portes de Malines...

Les femmes et les enfants demeurèrent, sans nourriture, sur la place de la Station, pendant toute la journée du 26. Ils assistèrent à l'exécution d'une vingtaine de leurs concitoyens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs prêtres. Un simulacre d'exécution du vice-recteur de l'Université eut également lieu devant eux. Convaincus de la réalité du drame, ils furent forcés d'applaudir lorsque la salve retentit... Ces femmes et ces enfants furent relâchés dans la nuit du 26 au 27.

Un grand nombre de personnes furent conduites à la gare entassées dans des wagons à bestiaux et emmenées à Cologne, afin que le public pût y voir de ces fameux « francs-tireurs ». Les passages suivants d'une lettre adressée par un médecin belge, à son ami le professeur Debove, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine de Paris, donne une idée de ce que fut l'odyssée de ces malheureux :

« Tu me demandes des nouvelles de mes beaux-parents, en voici :

« Ils étaient à Louvain lors du sac de cette ville. Les Allemands les ont séparés ; mon beau-père, qui a soixante-cinq ans, a été, lui civil, envoyé à Cologne comme prisonnier de guerre. On lui a d'abord fait faire... le tour de Louvain pour lui montrer l'incendie ; puis on l'a entassé avec trente-neuf autres notables dans un wagon à bestiaux... Au bout de quatre jours d'internement dans ce wagon, ils sont arrivés à Cologne. Trois d'entre eux étaient devenus fous. Durant ces quatre jours ils n'ont eu qu'un pain noir et un litre d'eau. Sur les observations du consul des États-Unis on les a relâchés.

« Quant à ma belle-mère, qui a aussi soixante-cinq ans, les Allemands l'ont fait errer dans la campagne pendant quatre jours. A chaque passage de troupes elle devait s'agenouiller, lever les bras... Finalement, épuisée, elle est tombée dans un fossé. La horde l'a laissée là. Elle a pu, en se traînant, se rendre à Bruxelles où elle est encore.



« Je ne te raconte que la moitié de leurs souffrances, car le tout fut accompagné de coups de crosse, de menaces de mort, etc... »

Enfin, parmi ceux qui furent arrêtés le 26, plusieurs, et spécialement des prêtres, furent emmenés dans la direction de Bruxelles. L'un d'eux, le R. P. Dupierreux, fut fusillé en route.

Le commandant de l'escorte s'était aperçu que le père Dupierreux



UNE RUE DE LOUVAIN, FIN AOÛT 1914

avait un carnet de notes. Il s'empara du calepin, l'examina et y lut cette réflexion : « Omar a détruit Alexandrie, les Huns ont détruit Louvain. » Il n'en fallait pas davantage pour décider du sort du malheureux prêtre : il fut placé contre un mur ; sur son dos, l'officier dessina à la craie une croix blanche que le peloton d'exécution devait prendre comme cible. Les autres prêtres, alignés à quelques mètres de là, durent assister au supplice de leur frère en religion ; ceux qui baiseraient ou détourneraient les yeux, leur dit-on, seraient fusillés sur-le-champ...

Le pillage, l'incendie, les grandes soûleries, continuèrent plusieurs jours durant. Du renfort arriva :

« Nous arrivons à Louvain, écrit, le 29 août, dans son carnet, Gaston Klein, du landsturm de Halle...; des maisons brûlant et s'effondrant entouraient les rues..., le bataillon allait en rangs serrés pour entrer avec effraction dans les premières maisons, pour marauder du vin et autre chose aussi, pardon : pour « réquisitionner ». Ressemblant à une meute en débandade, chacun y alla à sa fantaisie. Les officiers précédaient et donnaient le bon exemple. » Et un autre soldat allemand écrit à sa femme, Anna Manniget, à Magdebourg : « Nous sommes arrivés à Louvain à 7 heures du soir. Je ne pouvais pas t'écrire à cause de l'aspect lugubre de Louvain. De tous côtés la ville brûlait. Là où elle ne brûlait pas, c'était la destruction ; nous avons pénétré dans les caves où nous nous sommes bien remplis ! »

Pour qu'on pût procéder plus facilement au pillage, les habitants furent expulsés de chez eux.

Six à huit mille personnes, hommes, femmes et enfants, de tous âges et de toutes conditions, furent conduites au manège de la ville où elles durent passer toute une nuit avant d'être relâchées. Elles étaient tellement entassées, serrées les unes contre les autres, et elles endurèrent des souffrances telles que plusieurs femmes furent frappées de folie et que des enfants en bas âge sont morts dans les bras de leur mère.

Plus de 10.000 autres personnes furent poussées jusqu'à Tirlemont qui se trouve à 20 kilomètres de distance. Comment décrire leur calvaire, comment dire toutes les avanies auxquelles elles furent en butte ? Un exemple : Après avoir été grossièrement insultés, 13 prêtres, dont un professeur à l'Université de Louvain, sont enfermés dans une porcherie dont les Allemands font, sous leurs yeux, sortir le porc ; puis certains d'entre eux sont forcés d'enlever tous leurs vêtements. Tous sont dépouillés des valeurs et des objets précieux qu'ils emportaient.

Enfin, plusieurs centaines d'habitants de Louvain et des environs furent déportés et emprisonnés en Allemagne, dans des camps de concentration ; un certain nombre d'entre eux sont devenus fous et l'on a dû les enfermer dans des cabanons...

L'œuvre de dévastation dura huit jours, le pillage précédant en général l'incendie.

Et le bilan, le voici :

Dix-huit cents maisons sont détruites à Louvain et dans ses fau-



bourgs. Le Palais de Justice, le théâtre, sont brûlés. La majestueuse église Saint-Pierre, qui date du quinzième siècle, est très endommagée.

Des halles universitaires il ne reste que quelques colonnes de la crypte et un amoncellement de briques, de pierres, de poutres consumées. Or, voici, d'après M. Paul Delannoy, bibliothécaire de l'Université de Louvain, ce qu'étaient ces halles :

« Les anciennes salles de la bibliothèque et de la salle des Promo-



LOUVAIN

A droite, une maison qui fut épargnée à cause de son enseigne.

tions occupaient tout l'étage supérieur, dit-il ; c'était tout à la fois un joyau d'architecture du dix-huitième siècle et un musée de souvenirs rassemblés par des mains généreuses depuis la fondation de l'Université...

« La principale salle de livres, aux dimensions énormes, était d'un aspect tout à fait imposant... ; une superbe boiserie en chêne, couvrant tous les murs, présentait une suite de portiques à colonnes, d'ordre composite, surmontés de dais, qui renfermaient les statues, grandeur naturelle, des plus célèbres philosophes et écrivains de l'antiquité ; un



plafond garni d'ornements en stuc, un parquet en chêne et une porte en fer, ouvrage d'un travail remarquable, complétaient cet ensemble merveilleux. Une autre salle de livres, transformée il y a un an en salle de travail pour professeurs..., présentait, par ses fines boiseries en chêne et ses voûtes harmoniques, un aspect plus délicat et plus intime.

La salle dite « salle des Portraits » était un véritable musée historique où se trouvaient réunis les portraits sévères et sombres des pro-



LA CRYPTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LOUVAIN, APRÈS LA TRAGÉDIE

fesseurs illustres de l'ancienne Université... Je les revois tous, ces maîtres qui avaient illustré les chaires de notre Université! Là, au milieu de la salle, Juste Lipse; puis parmi tant d'autres, Érasme, Puteanus Jansenius, dont les traits ascétiques nous ramenaient comme d'un bond au milieu des luttes religieuses du dix-septième siècle, et ce vieux portrait si sombre d'André Vésale, qu'un savant anglais venait de faire photographier comme étant un des meilleurs du créateur de l'anatomie.

« La collection des livres et manuscrits de notre bibliothèque formait un ensemble trop peu connu; on y montrait à tout visiteur un petit manuscrit, écrit à la main, de Thomas à Kempis, et l'exemplaire sur vélin du fameux ouvrage d'André Vésale : *De humani corporis fabrica*, exemplaire donné à l'Université par Charles-Quint.

« Depuis cinq ans nous possédions l'original de la bulle de fondation de l'Université, en 1425. Mais je passe toutes ces curiosités bibliographiques dont tout dépôt ancien s'honore justement. A Louvain.

# Dieses Haus ist zu Schützen

Es ist streng verboten, ohne  
Genehmigung der Komman-  
dantur, Häuser zu betreten  
oder in Brand zu setzen.



Kaiserliches Garnison-Kommando.

AFFICHETTE (RÉDUITE ICI) TROUVÉE SUR DES MAISONS ÉPARGNÉES

c'était la collection des vieux imprimés qui formait le fonds le plus rare et le plus précieux : l'ancien fonds théologique, l'ancien fonds littéraire, l'ancien fonds historique...

« Il y a deux ans, nous avons pu commencer la rédaction des catalogues, nous marchions de surprise en surprise ; c'était toute l'histoire religieuse du seizième et de la première moitié du dix-septième siècle que renfermaient ces vieux mélanges de « pièces », ces *Varia reformatoria*...

« Notre collection comprenait jadis plus de 350 incunables et pour ainsi dire chaque jour nous découvriions de nouvelles éditions ; quel beau catalogue nous aurions pu publier d'ici quelques années ! Mon domicile privé ayant subi le même sort que la bibliothèque, presque toutes les notes recueillies à ce sujet ont péri... »

Une remarque s'imposait tout d'abord à ceux qui ont pu visiter Louvain peu de temps après le désastre :

Sur beaucoup de maisons qui furent épargnées et, principalement, sur celles appartenant au duc d'Arenberg, *sujet allemand*, se trouvait la petite affiche « passe-partout » que nous reproduisons ci-dessus en fac-similé — affiche qui, même si elle n'a pas été imprimée en Allemagne, bien à l'avance, prouve à l'évidence la préméditation.

Certaines maisons épargnées, tant à Louvain qu'à Héverlé où se trouve le château du duc d'Arenberg, portaient même tout simplement, en grandes lettres, ce nom d'Héverlé.

Ces faits, et bien d'autres encore, nous permettent d'affirmer que l'incendie de Louvain fut congrument préparé.

En présence de l'indignation du monde civilisé tout entier, les Allemands ont prétendu, naturellement, que le « châtiment » infligé à Louvain était parfaitement justifié, que des « francs-tireurs » avaient tiré sur des soldats allemands. Ils ont même été jusqu'à prétendre <sup>(1)</sup> qu'à Louvain beaucoup de maisons étaient préparées en vue de la guerre de francs-tireurs ; qu'elles avaient, dans la façade, des ouvertures par lesquelles pouvait passer le canon d'un fusil et qui se fermaient au moyen de plaques mobiles en métal <sup>(2)</sup>. Ces ouvertures auraient été disposées par des techniciens spécialistes (*sic*) en vue d'une organisation systématique (*sic*) de la guerre !

Nous aurions eu, décidément, à en croire nos adversaires, de bien singulières conceptions quant aux moyens de nous défendre contre leur colossale et formidable organisation militaire !

Le fait est que, pas plus à Louvain qu'à Visé, Aerschot, Andenne, Dinant, Tamines, ou d'autres villes ou villettes martyres, on n'a découvert un seul civil les armes en mains.

Aussi bien, je me propose de vous raconter, un peu plus loin, quelques épisodes de cette prétendue « guerre de francs-tireurs » qui vous permettront de juger de la valeur des assertions allemandes.

AUX ENVIRONS DE LOUVAIN. — Les 25 et 26 août, les troupes belges sortirent du camp retranché d'Anvers et parvinrent, après des combats

(1) *Die Wahrheit über den Krieg*, p. 60.

(2) Il s'agit, évidemment, des ouvertures qui se trouvent immédiatement sous la corniche de la plupart des maisons belges, et qui servent à accrocher les échafaudages lorsqu'on doit peindre ou réparer la façade !



acharnés, à repousser jusqu'à Vilvorde et Louvain les Allemands qui se trouvaient devant Malines.

Malheureusement, ceux-ci, en se retirant, dévastèrent tout sur leur passage et, dans cette région qui avait été l'une des plus peuplées et des plus prospères de la Belgique, nos soldats ne trouvèrent plus que des ruines. Des villages avaient été livrés au pillage, puis ils avaient été partiellement ou totalement incendiés; leur population avait été



MÉTAIRIE BRABANÇONNE, APRÈS LE PASSAGE DES ALLEMANDS

dispersée, tandis qu'au hasard des rencontres des habitants avaient été arrêtés et fusillés sans jugement, sans motif apparent.

A *Hofstade*, nos soldats découvrirent, le 25 août, le cadavre d'une vieille femme qui avait été tuée à coups de baïonnette; elle avait encore en main l'aiguille avec laquelle elle cousait lorsqu'elle fut frappée; une femme et son fils, âgé de quinze à seize ans, gisaient l'un à côté de l'autre, transpercés de coups de baïonnette; un homme avait été pendu.

A *Sempst* se trouvaient les cadavres de deux hommes partiellement carbonisés. L'un avait les jambes coupées à la hauteur des genoux, l'autre avait les bras et les jambes coupés. Une femme avait été tuée

au moment où elle sortait de chez elle. Un ouvrier, dont on avait enduit le corps de pétrole, avait été enfermé dans une maison à laquelle les Allemands avaient mis le feu...

A *Bucken*, de nombreux habitants, dont le curé âgé de plus de



ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE, A MONTIGNY-SUR-SAMBRE, INCENDIÉ PAR LES ALLEMANDS

quatre-vingts ans, avaient été tués. Il y eut là des horreurs que ma plume se refuse à décrire.

Partout, dans la campagne, se trouvaient des cadavres de paysans gisant dans des positions de supplication, les bras levés ou les mains jointes...

AUTRES FORFAITS. — Je pourrais vous dire encore ce qui se passa dans beaucoup d'autres villages brabançons et limbourgeois; ce qui se passa à Liège, où, une nuit de la fin d'août, les Allemands, sans que l'on sût jamais pourquoi, mirent le feu à des maisons du quai des Pêcheurs et de la place de l'Université, tirant sur les personnes qui sortaient de ces maisons embrasées et en tuant dix-sept; ce qui se



passa aussi à Charleroi et dans nombre de localités du Hainaut où, notamment, de belles usines furent incendiées sous prétexte que des soldats français s'y cachaient. Et j'aurais pu vous dire aussi les supplices abominables infligés à nombre de nos soldats blessés. Mais je n'en finirais pas à vous faire ainsi, par le menu, le martyrologe de mon pays. Je renverrai donc aux rapports des commissions d'enquête belge et anglaise les personnes qui voudraient être plus complètement édifiées sur ce douloureux sujet.

\*  
\* \*

Bien que je me sois scrupuleusement appliqué à ne vous relater que des faits péremptoirement établis et que, d'autre part, je me sois abstenu de rapporter ici des faits qui, encore que trop réels, sont d'une cruauté ou d'un sadisme par trop invraisemblables, j'estime devoir mettre sous vos yeux, à titre de témoignage confirmatoire, quelques passages de la courageuse lettre pastorale du cardinal Mercier <sup>(1)</sup>, archevêque de Malines :

« J'ai parcouru la plupart des régions les plus dévastées du diocèse, dit l'éminent prélat, et ce que j'y ai vu de ruines et de cendres dépasse tout ce que, malgré mes appréhensions pourtant très vives, j'avais pu imaginer... Certaines parties de mon diocèse, que je n'ai pas encore



S. ÉM. LE CARDINAL MERCIER  
Archevêque de Malines.

(1) *Lettre pastorale* écrite par S. Ém. le cardinal MERCIER, archevêque de Malines, à l'occasion de la Noël (1914) et dont la lecture dans les églises fut interdite par le gouverneur général allemand.



trouvé le temps de revoir, ont subi les mêmes ravages. Églises, écoles, asiles, hôpitaux, couvents, en nombre considérable, sont hors d'usage ou en ruines.

« Des villages entiers ont quasi disparu. A Werchter-Wackerzeel, par exemple, sur 380 foyers il en reste 130; à Tremeloo, les deux tiers de la commune sont rasés; à Bueken, sur 100 maisons, il en reste 20; à Schaffen, d'une agglomération de 200 habitations, 189 ont disparu, il en reste 11. A Louvain, le tiers de l'étendue bâtie de la cité est détruit; 1.074 immeubles ont disparu; sur le territoire de la ville et des communes suburbaines réunies, il y a un total de 1.823 immeubles incendiés.

« Dans cette chère cité louvaniste, dont je ne parviens pas à déta-cher mes souvenirs, la superbe collégiale de Saint-Pierre ne recouvrera plus son ancienne splendeur; l'antique collège Saint-Ives, l'école des Beaux-Arts de la ville, l'école commerciale et consulaire de l'Univer-sité, les halles séculaires, notre riche bibliothèque, avec ses collec-tions, ses incunables, ses manuscrits inédits, ses archives, la galerie de ses gloires depuis les premiers jours de sa fondation, portraits des recteurs, des chanceliers, des professeurs illustres..., tout est anéanti.

« De nombreuses paroisses furent privées de leur pasteur. J'entends encore l'accent douloureux d'un vieillard à qui je demandais s'il avait eu la messe, le dimanche, dans son église ébréchée: « Voilà deux mois, » me répondit-il, « que nous n'avons plus vu de prêtre. » Le curé et le vicaire étaient dans un camp de concentration à Munster...

« Des milliers de citoyens belges ont été ainsi déportés dans les prisons d'Allemagne, à Munster, à Cellè, à Magdebourg. Le camp de Munster seul a compté 3.100 prisonniers civils. L'histoire dira les tortures physiques et morales de leur long calvaire <sup>(1)</sup>.

« Des centaines d'innocents furent fusillés <sup>(2)</sup>; je ne possède pas au complet ce sinistre nécrologe, mais je sais qu'il y en eut, notam-ment, 91 à Aerschot, et que là, sous la menace de la mort, leurs concitoyens furent contraints de creuser les fosses de sépulture. Dans l'agglomération de Louvain et des communes limitrophes, 176 per-sonnes, hommes et femmes, vieillards et nourrissons encore à la

(1) Voir, au sujet des prisonniers civils, l'annexe IV (Note de l'auteur).

(2) On évalue à 6.000 environ — oui, six mille — le nombre des civils belges massacrés par les troupes allemandes en 1914 (Note de l'auteur).



*Le Collège des Proviseurs de Saint-Julien-des-Belges a l'honneur de vous inviter au service religieux qu'il fera célébrer le Vendredi 22 Janvier, à 11 heures, pour le repos de l'âme des Prêtres et Religieux, mis à mort par les troupes allemandes au cours de l'invasion de la Belgique.*

*Vous en trouverez ci-contre une première liste.*

*A cause de l'exiguïté de l'Église Nationale, le service religieux aura lieu dans l'ÉGLISE DES STIGMATES, à l'angle de la Via dei Cestari et du Corso Vittorio Emanuele.*

LE PRÉSIDENT :

BARON D'ERP, Ministre de Belgique près le Saint-Siège.

LE SECRÉTAIRE :

C. DE T'SERCLAES, Président du Collège Belge.

M. VAES, Recteur de Saint-Julien-des-Belges.

OSCAR BOLLE.

G. KURTH, Directeur de l'Institut historique Belge.

A. POTTIER, Chanoine de Sainte-Marie-Majeure.

DIOCÈSE DE LIÈGE.

L'abbé O. CHAROT, curé de Forêt.  
L'abbé J. DOSSOGNE, curé de Hockay.  
L'abbé F. JANSEN, curé de Heure-le-Romain.  
L'abbé R. LABEY, curé de Blegny.  
L'abbé B. RENSONNET, vicaire d'Oline.  
L'abbé E. TIELEN, curé de Haccourt.

DIOCÈSE DE MALINES.

L'abbé R. CARETTE, professeur au Collège Saint-Pierre à Louvain.  
L'abbé H. DE CLERK, curé de Bucken, près de Louvain.  
L'abbé P. DERGENT, curé de Celrode.  
L'abbé J. CORIS, curé de Outgarden.  
L'abbé E. LOMBAERTS, curé de Bovenloo, près de Louvain.  
L'abbé VAN BLADEL, curé de Hérent, près de Louvain.  
Le R. P. DUPIERREUX, jésuite de Louvain.  
Le R. P. VINCENT SOMBROEK, conventuel, de Louvain.  
Le R. P. VAN HOLMEN, capucin, de Louvain.  
Le R. Chanoine-Prémostré J. WOUTERS, curé de Pont-Brulé.  
Le Frère ALLARD (dans le monde: F. Forger), religieux jospéite de Louvain.  
Le Frère SÉBASTIEN (dans le monde: Mr. Straatman), religieux jospéite de Louvain.  
Le Frère CANDIDE (dans le monde: Mr. Pivet), des Frères de la Miséricorde de Blauwput, près de Louvain.

DIOCÈSE DE TORNAL.

L'abbé E. DRUET, curé d'Accos.  
L'abbé J. POLLART, curé de Rosches.

DIOCÈSE DE NAMUR.

L'abbé J. ALEXANDRE, curé de Mussy-la-Ville.  
L'abbé A. AMBROISE, curé d'Onhave.  
L'abbé BILAUDE, aumônier des sourds-muets à Bouge.  
L'abbé BURNIAUX, professeur au Collège Saint-Louis à Namur.  
L'abbé DOCQ, professeur au Collège de Virton.  
L'abbé G. GASPARD, professeur au Collège de Belle-Vue à Dinant.  
L'abbé J. GEORGES, curé de Tintigny.  
L'abbé P. GILLE, docteur en Théologie de l'Université Grégorienne, vicaire de Couvin.  
L'abbé CLOUDEN, curé de Latour.  
L'abbé HOTTLET, curé de Les Alloux.  
L'abbé J. LAISSE, curé de Spontin.  
L'abbé MARÉCHAL, séminariste, de Maissen.  
L'abbé PATRON, vicaire de Deury.  
L'abbé PIERET, vicaire d'Etalle.  
L'abbé PIERRARD, curé de Chatillon.  
L'abbé PIRET, curé d'Anthée.  
L'abbé POSKIN, curé de Surice.  
L'abbé E. SCHLÖGEL, curé de Hastières.  
L'abbé ZENDER, curé retraité.  
Le R. P. GILLET, bénédictin de l'abbaye de Maredsous.  
Le Chanoine NICOLAS, de l'abbaye des Prémontrés de Leffe.

Le Collège des Proviseurs recommande également à vos charitables prières l'âme de Monsieur N. PONTIÈRE et de Monsieur V. LENERTZ, professeurs à l'Université Catholique de Louvain, fusillés par les troupes allemandes.

MONSIEUR - 109, BELLE-VUE, GASTRICE

FAC-SIMILÉ DE LA LETTRE DE FAIRE PART D'UN SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ A ROME  
A LA MÉMOIRE DES PRÊTRES BELGES TUÉS PAR LES ALLEMANDS

mamelle, riches et pauvres, valides et malades, furent fusillées ou brûlées.

« Dans mon diocèse seul, je sais que treize prêtres ou religieux furent mis à mort. L'un d'eux, le curé de Gelrode, est selon toute vraisemblance tombé en martyr... Il y en a, à ma connaissance actuelle, plus de trente dans les diocèses de Namur, de Tournai et de Liège...

« Nous ne pouvons ni compter nos morts ni mesurer l'étendue de nos ruines. Que serait-ce, si nous portions nos pas vers les régions de Liège, de Namur, d'Andenne, de Dinant, de Tamines, de Charleroi; vers Virton, la Semoy, tout le Luxembourg?... »

Le cardinal Mercier dit encore :

« Diverses circonstances nous induisent à penser que le curé de Hérent, Van Bladel, vénérable vieillard de soixante et onze ans, a aussi été tué; cependant, jusqu'à cette heure, son cadavre n'a pas été retrouvé. »

Or, on a procédé, depuis lors, à l'exhumation de personnes fusillées à Louvain et qui furent enterrées sur la place de la Gare, dans le terre-plein qui entoure la statue de Sylvain Van de Weyer <sup>(1)</sup>. Un correspondant du grand journal catholique néerlandais *De Tijd* a assisté à la triste opération et voici quelques extraits du récit qu'il en a fait :

« Vingt corps furent exhumés, après un travail épouvantable; vingt corps entassés dans un trou qui ne mesurait pas plus de 4 mètres carrés! L'émotion étreignait tout le monde... La plupart des victimes gisaient le crâne fracassé, non seulement par suite de coups de feu, mais encore de coups de crosse! Et cela ne suffisait pas. Tous les corps retrouvés ont été transpercés de coups de baïonnette. Certains avaient les jambes et les bras brisés... »

Le correspondant du *Tijd* cite les noms des victimes : il y a parmi elles des vieillards, il y a aussi « un petit garçon qui n'avait pas quinze ans » ; il raconte qu'à côté de cette tombe on en découvrit une seconde « qui contenait sept autres cadavres dissimulés sous 30 centimètres de terre ». Enfin, il termine comme suit son récit macabre :

« Le lendemain, la funèbre besogne reprit; d'une toute petite fosse,

(1) Sylvain Van de Weyer, né à Louvain, était l'un de ceux qui préparèrent avec le plus d'ardeur les événements de 1830. Ce fut lui qui signa, au nom de la Belgique, le traité de 1839. Sa statue se dresse encore intacte au milieu de la place de la Station, dévastée tout alentour.



on mit encore à jour deux cadavres : celui de Henri De Corte, ouvrier à Kessel-Loo, et celui de M. Van Bladel, curé de Hérent. Pas un bruit quand on exhume le grand corps de l'infortuné prêtre. Seul le R. P. Claes laissa tomber ces mots : *le curé de Hérent* <sup>(1)</sup> !... »

N'avons-nous pas là, d'une façon toute fortuite, une preuve éclatante de l'extrême circonspection avec laquelle le cardinal Mercier formula les affirmations que je viens de reproduire à l'appui des miennes ?



LA PLACE DE LA STATION, A LOUVAIN

Autre preuve : Dans une lettre adressée, le 24 janvier 1915, au colonel comte Wengersky, chef de district à Malines, l'éminent prélat dit :

« ... D'autres chiffres cités dans ma lettre pastorale devraient être aujourd'hui majorés ; ainsi pour Aerschot, j'avais donné le chiffre de 91 victimes ; or, le total des Aerschotois déterrés s'élevait, il y a quelques jours, au chiffre de 143. »

Dans cette même lettre au comte Wengersky, le cardinal Mercier dit encore : « ...Le moment n'est pas venu d'appuyer sur ces faits particuliers. Leur relation trouvera place dans l'enquête que vous me faites

(1) *De Tijd*. Amsterdam, 23 janvier 1915.

espérer. Ce me sera une consolation de voir la pleine lumière se faire sur les événements que j'ai dû rappeler dans ma lettre pastorale et sur d'autres de même ordre. Mais il est essentiel que les résultats de cette enquête apparaissent à tous avec une indiscutable autorité.

« A cet effet, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Comte, et de proposer par votre obligeante entremise aux autorités allemandes, que la Commission d'enquête soit composée, en parties égales, de délégués allemands et de magistrats belges, et présidée par le représentant d'un pays neutre... (1). »

Cette commission, les Allemands n'en voulaient pas et pour cause !

Mais le Gouvernement britannique, qui désirait savoir à quoi s'en tenir sur « les crimes qu'on prétend avoir été commis par les troupes allemandes », avait institué à cet effet, le 15 décembre 1914, une commission d'enquête, composée de juristes éminents et présidée par le vicomte Bryce, une des lumières du Droit.

Elle commença ses travaux dans un esprit de scepticisme touchant à l'incrédulité. Puis, à mesure qu'elle entendait les dépositions de plus de douze cents témoins, civils belges réfugiés dans le Royaume-Uni, soldats et officiers anglais ayant participé aux opérations en Belgique, à mesure qu'elle analysait ces témoignages et les confrontait avec les carnets de route trouvés sur des soldats allemands, sa conviction s'établissait, s'affirmait, grandissait. Et son rapport, qui parut il y a quelques mois, corrobore, à tous égards, les rapports de la Commission belge.

Si de nombreux prêtres furent ou tués — parfois avec d'in vraisemblables raffinements de cruauté — ou emmenés en captivité, on compte également, parmi les milliers de victimes belges de cette guerre à

---

(1) Cette proposition fut reprise de vive voix, le 8 février 1915, par Mgr Van Rosy, vicaire général, qui avait été mandé à la commanderie de Malines. Le cardinal Mercier la renouvelait, par écrit, le 10 février.

Le 12 avril, l'évêque de Namur proposa à son tour, au gouverneur militaire de sa province, la formation d'un tribunal d'enquête composé d'arbitres allemands et belges, en nombre égal, et présidé par un délégué d'un État neutre.

Enfin, le 24 novembre 1915, le cardinal-archevêque et les cinq évêques de Belgique adressèrent aux cardinaux et aux évêques d'Allemagne, de Bavière et d'Autriche une lettre très circonstanciée tendant au même objet. Cette lettre collective — qui, malgré sa grande sobriété de ton, constitue le plus écrasant réquisitoire contre toute l'action allemande en Belgique — resta sans réponse.

l'allemande, beaucoup de médecins. Le Dr Philippe, de Bruxelles, président de l' « Association des médecins belges réfugiés en Angleterre », m'écrit à ce sujet : « 37 médecins ont été fusillés dans les petites communes (ils étaient presque tous bourgmestres). Un grand nombre de maisons de médecins ont été brûlées ! Dans les grandes villes, plus de 150 médecins ont disparu. »

Quant aux médecins militaires, si ceux qui tombèrent entre les mains des Allemands eurent la vie sauve, ils furent cependant soumis à toutes sortes d'exactions. Plusieurs ont même été emmenés en Allemagne. L' « Oberarzt » qui fonctionnait à Namur, au commencement de septembre 1914, ne déclara-t-il pas, d'ailleurs, qu'il était de l'intérêt bien entendu des Allemands de ne point permettre aux médecins belges de rejoindre l'armée à Anvers, qu'en privant celle-ci de soins médicaux, les Allemands trouveraient « dans la maladie et l'épidémie un atout de plus » !

---

## FRANCS-TIREURS

Je vous ai promis quelques histoires de francs-tireurs. En voici.

Le 8 août 1914, le beau village de *Francorchamps*, qui se trouve dans les environs de Spa, tout près de la frontière, fut mis à feu et à sang. Pourquoi ?

Depuis quatre jours les colonnes allemandes passaient par là en parfaite tranquillité ; il faisait chaud : les paysans avaient disposé au bord de la route des seaux d'eau pour que les hommes pussent se désaltérer ; les officiers mangeaient à l'hôtel ; déjà la population villageoise et les Bruxellois qui étaient là en vacances s'accoutumaient au passage des troupes...

Mais voici que soudain, vers 9 heures du matin, quelques coups de feu retentissent. Et c'est, immédiatement, l'appel fatal : *Man hat geschossen !*

Les innocents doivent payer pour les coupables : on fusille (1), on pille, on brûle. Le village est anéanti.

---

(1) Parmi les victimes de cette « répression collective » se trouvait M. Laude, jeune avocat bruxellois plein de talent.



Or, il se trouve que l'on sait aujourd'hui d'où provenaient les quelques coups de feu tirés à Francorchamps le matin du 8 août :

« Jusqu'à la mi-août » — nous raconte M. Waxweiler (1) — « de petits détachements de cavalerie belge ont poussé des reconnaissances en arrière des lignes allemandes, à la faveur des bois qui sont très nombreux dans cette région. C'est ainsi que le 8 août, de bonne heure, deux gendarmes et deux lanciers étaient cachés dans les taillis de Francorchamps ; apercevant une colonne allemande, ils ont tiré sur elle.

« D'autre part, les Allemands n'ayant pas rencontré de troupes belges dans ces parages depuis leur entrée dans le pays, se sont imaginé que les coups de feu ne pouvaient venir que de civils et, aussitôt, sans enquête, la répression collective a éclaté impitoyable. »

Autre épisode du même genre.

Le 10 août, un détachement allemand trouve, en entrant à *Linsmeau*, petit village brabançon, quelques paysans rassemblés autour d'une fosse fraîchement creusée. A côté d'eux gît le cadavre d'un officier allemand, qu'ils allaient enterrer. On examine le corps : la tempe est percée d'une balle de revolver et la blessure n'est pas de celles qu'on reçoit au combat. Et puis la montre, les papiers, tous les objets personnels du mort ont disparu. Il n'y a donc pas de doute possible : ce sont ces paysans qui ont tué l'officier allemand.

Or, voici ce que l'on aurait appris si l'on avait procédé à la moindre enquête :

Le matin même une patrouille belge avait rencontré, aux environs de Linsmeau, un officier et quelques soldats allemands en reconnaissance. Des coups de feu avaient été échangés ; l'officier allemand était tombé et ses hommes avaient fui. Les Belges, dont c'était la première affaire, s'étaient approchés, fort émus, de l'officier étendu sur le sol ; leur chef s'était, avec sollicitude, penché vers lui. Alors, tout à coup, l'Allemand s'était redressé et, saisissant son revolver, il avait visé l'officier belge. Et c'était, dès lors, le plus légitimement du monde que celui-ci avait tiré. Atteint à la tempe, son déloyal adversaire était retombé, pour ne plus se relever cette fois.

Cependant, devant ce corps inerte, la pitié de la petite troupe

---

(1) Émile WAXWEILER, membre de l'Académie Royale de Belgique, *La Belgique neutre et loyale*. Paris et Lausanne, Payot et Cie. 1915.

belge avait grandi ; celui qui la commandait avait eu la délicate pensée de faire porter chez le curé d'un village voisin — afin qu'il les fit parvenir à la famille — tous les objets personnels du mort. Puis, interpellant des paysans qui passaient, et qui étaient des hommes de Linsmeau, il les avait chargés de creuser une tombe pour y enterrer le corps...

Voilà ce qu'aurait révélé une enquête.

Mais les Allemands ne firent point d'enquête ; ils n'en font jamais,



PATROUILLE DE UHLANS

d'ailleurs, que lorsqu'il est trop tard, lorsque les prétendus coupables ne peuvent plus être entendus.

On ne fit pas d'enquête ; mais une dizaine de fermes furent immédiatement incendiées ; le village entier fut mis à sac ; des femmes furent violentées et une quinzaine de personnes, dont une femme, furent fusillées !

A *Dolhain*, une sentinelle allemande, fatiguée par sa longue marche du jour, tire dans l'obscurité sous l'empire d'une hallucination.

Le poste de garde est aussitôt sur pied ; une terrible fusillade a lieu et la rue principale est incendiée...

A la fin du mois d'août, Liebknecht faisait route en auto vers Louvain. Il arrive à un endroit où régnait une grande agitation. Il s'enquiert de ce qui se passe : les Allemands qui étaient là avaient trouvé trois de leurs soldats tués sur la route et ils accusaient des paysans

d'avoir fait le coup. Liebknecht interroge ces paysans et l'on ne tarde pas à acquérir la preuve que les soldats allemands avaient été tués par des carabiniers belges. Cette intervention du député socialiste allemand sauva de la mort les prétendus « francs-tireurs ».

A Huy, des coups de feu sont tirés pendant la nuit; deux Allemands, un sous-officier et un soldat, sont grièvement blessés. Naturellement, la population civile est immédiatement accusée du crime. Le bourgmestre est arrêté. « Fusillez-moi », dit-il, « mais je vous demande en grâce que ce ne soit pas avant qu'on ait extrait les balles des blessés. »

On accède à cette prière et l'on trouve des balles allemandes. Grâce à la présence d'esprit du bourgmestre, grâce aussi, il faut le reconnaître, à la bonne volonté du commandant de la place, la jolie petite ville fut épargnée.

Un des plus hauts dignitaires du royaume est arraché de son château et enfermé la nuit dans une cave avec toute sa famille sur le bruit qu'on avait découvert dans un de ses bois vingt-cinq cadavres d'Allemands. Le lendemain, il n'échappa avec les siens à la mort suspendue sur leur tête que grâce à l'insistance qu'il mit à faire constater qu'il ne se trouvait pas un seul cadavre, ni dans le bois en question, ni aux alentours!

Une dernière anecdote, tout à fait macabre celle-ci. C'est l'officier saxon à qui nous avons déjà emprunté une ou deux notes qui va nous la dire : « 26 août. — L'admirable village de *Gué-d'Hossus* (Ardennes) a été livré à l'incendie, bien qu'innocent à ce qu'il me semble. On me dit qu'un cycliste est tombé de sa machine et que, dans sa chute, son fusil est parti tout seul : alors on a fait feu dans sa direction. Là-dessus on a tout simplement jeté des habitants mâles dans les flammes (1)... »

\*  
\* \*

La vérité est que, très habilement suggestionnées avant leur entrée en Belgique, les troupes allemandes vivaient chez nous dans la crainte

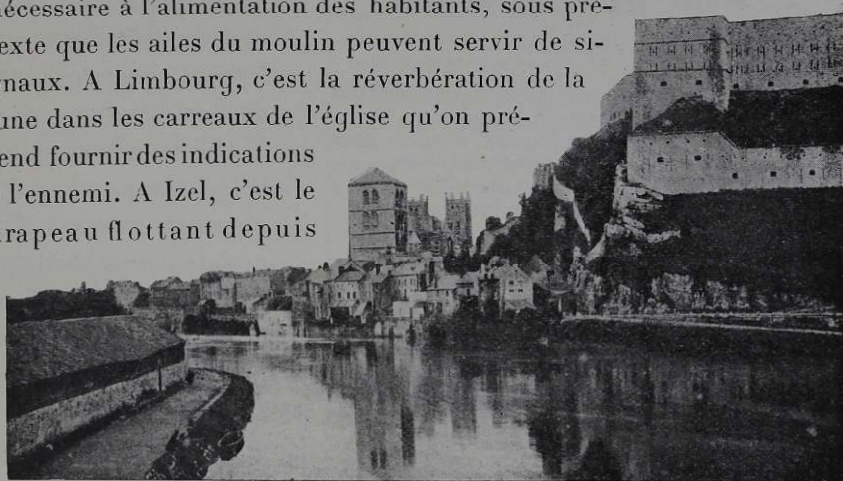
---

(1) J. BÉDIER, *op. cit.*



constante du franc-tireur. « En dehors des champs de bataille », dit, dans son douzième rapport, la Commission d'enquête, « le moindre bruit les fait tressauter. Un pneu de vélo qui crève, un pétard qui éclate sous un tram, comme à Jurbize; les explosions d'un moteur à gaz, comme à Alost; les déflagrations de certains produits dans un laboratoire gagné par l'incendie, comme à Louvain, amènent invariablement le cri de : *Man hat geschossen*, avec toutes ses sinistres conséquences.

« Dans tous les environs d'Aerschot, on a interdit de moudre la farine nécessaire à l'alimentation des habitants, sous prétexte que les ailes du moulin peuvent servir de signaux. A Limbourg, c'est la réverbération de la lune dans les carreaux de l'église qu'on prétend fournir des indications à l'ennemi. A Izel, c'est le drapeau flottant depuis



HUY — LA VILLE ET LA CITADELLE

quinze jours sur le clocher qui provoque cette crainte. A Sitaert, on confisque les engins d'une société de tir à la perche, sous prétexte qu'ils peuvent servir contre les troupes après avoir été empoisonnés.

« Est-il surprenant que, dans cet état mental, les soldats, soupçonnant partout des embûches, en viennent à tirer les uns sur les autres, voire sur les officiers..., alors que la population civile, précédemment désarmée par les soins de l'autorité locale, assiste en tremblant, par les soupiraux de ses caves, à une joute sanglante dont elle aura bientôt à payer le prix.

« Aussitôt l'ordre rétabli, le premier soin des autorités militaires sera de dissimuler ou plutôt de dénaturer l'incident, et on créera la légende d'une attaque par les civils. »

Une malheureuse, mise en présence de son mari fusillé, demande à

un officier : « Que vous avait-il fait ? — Il avait tiré. — Et celui-là », s'écrie-t-elle en montrant le cadavre d'un petit enfant massacré à côté de son père, « avait-il aussi tiré ? » — L'officier s'en alla sans répondre.

Ah ! elle n'est pas belle, et elle n'est pas d'un peuple vraiment fort,

la façon dont les Allemands nous ont fait la guerre !

## Gouvernement Provincial de Namur

### Avis très important

Le Gouverneur civil attire la très sérieuse attention des habitants de la province sur le très grave danger qui pourrait résulter pour les civils de se servir d'armes contre l'ennemi.

Ils doivent à cet égard, observer, comme il convient du reste, l'abstention la plus complète.

C'est à la force publique seule qu'il appartient de défendre le territoire.

Toute inobservation de cette recommandation serait de nature à provoquer, le cas échéant, des représailles, des incendies, etc.

Namur, le 7 août 1914.

Baron de Montpellier.

Vu et approuvé :

Namur, le 7 août 1914.

Le Gouverneur militaire.

MICHEL.

Imprimé chez M. HENRI A. SERVANT & FILS, Namur - Téléphone 400

AFFICHE PLACARDÉE A NAMUR POUR ENGAGER LES CIVILS  
AU CALME ET A LA PRUDENCE

depuis longtemps », comme on l'a prétendu dans un communiqué officiel allemand, et que « des dépôts d'armes étaient installés où chaque fusil portait le nom du bourgeois auquel il était destiné ».

Au contraire, s'il était dans cet ordre d'idées un reproche que l'on pût, à *la rigueur*, adresser aux hommes qui « depuis longtemps » se sont succédé au pouvoir en Belgique, ce serait celui de ne s'être pas suffisamment inquiétés des préparatifs d'invasion et de conquête que

(1) Celui-ci aurait bien pu saisir cette occasion pour demander à son impérial correspondant — au nom des signataires des dernières conventions de La Haye — ce que ses troupes faisaient dans ce pays « perpétuellement neutre ».

faisait « depuis longtemps » — et en dépit de ses assurances formelles et réitérées — l'une des puissances garantes de notre neutralité et de notre indépendance !

Mais c'est le passé, cela, et il convient de nous en tenir ici aux faits actuels. Or, faits actuels, essentiels et indéniables : l'invasion allemande a surpris le Gouvernement belge au début de la réorganisation de l'armée et, loin de pouvoir distribuer des armes à la population civile, il s'est trouvé, faute d'un nombre suffisant de fusils, dans l'impossibilité d'accepter sur-le-champ tous les volontaires qui se présentaient, et d'appeler immédiatement sous les drapeaux la classe de 1914<sup>(1)</sup>. Loin d'organiser la résistance armée de la population civile — encore qu'aux termes des conventions de La Haye, une telle « organisation » eût été absolument licite<sup>(2)</sup> — le Gouvernement a, le 4 août, envoyé aux deux mille sept cents communes du Royaume des instruc-

# AVIS

Tous détenteurs d'armes à feu (fusils, carabines, révolvers), particuliers et négociants, sont tenus obligatoirement d'en faire remise à l'Hôtel de Ville, au plus tard Lundi 17 courant, de 10 heures à midi.

Les armes déposées devront porter l'adresse du propriétaire. Il sera délivré récépissé du dépôt.

Le Ministre de l'Intérieur recommande aux civils, si l'ennemi se montre dans leur région :

De ne pas combattre ;

De ne proférer ni injures, ni menaces ;

De se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu provocation ;

Si les soldats occupent, pour se défendre, une maison ou un hameau isolé, de l'évacuer, afin qu'on ne puisse dire que les civils ont tiré ;

L'acte de violence commis par un seul civil serait un véritable crime que la loi punit d'arrestation et condamne, car il pourrait servir de prétexte à une répression sanglante, au pillage et au massacre de la population innocente, des femmes et des enfants.

Fleurus, le 14 Août 1914.

Le Bourgmestre,  
D<sup>r</sup> EVERAERTS.

Fleurus, Imp. Lucien Haequart-Watiau

AFFICHE PLACARDÉE A FLEURUS  
POUR ENGAGER LES HABITANTS A DÉPOSER LES ARMES  
EN LEUR POSSESSION

(1) J'ai vu arriver à Ostende, plusieurs semaines après l'ouverture des hostilités, dix mille fusils Lebel que le Gouvernement belge avait été obligé de demander à la France. Des munitions de fabrication française accompagnaient naturellement ces armes, et c'est ainsi que, lors des combats autour d'Anvers, nos ennemis ont pu ramasser des cartouches françaises datant de 1912 (on sait qu'ils en avaient inféré que, dès cette époque, nous avions conclu des arrangements secrets avec la France).

(2) Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, signée à La Haye, le 18 octobre 1907.

Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

ART. 1. — Les lois, les droits et les devoirs de la guerre ne s'appliquent pas



tions très catégoriques interdisant formellement aux civils de prendre part aux hostilités. Partout, à l'approche de l'ennemi, les gouverneurs de provinces et les bourgmestres ont fait connaître ces instructions à leurs concitoyens par des affiches comme celles que nous reproduisons ci-dessus. Enfin, si les Allemands ont pu découvrir « des dépôts d'armes où chaque fusil portait le nom du bourgeois auquel il était destiné », c'est précisément parce que, par mesure de précaution, les autorités communales avaient ordonné aux particuliers de leur remettre les armes qu'ils possédaient. Le fait même que ces fusils portaient les noms de bourgeois ne prouve-t-il pas, à l'évidence, qu'il s'agissait là d'armes qui, ayant été enlevées aux particuliers, devaient leur être restituées à la fin des hostilités? Il n'est pas, en effet, d'usage, dans les arsenaux, de mentionner à l'avance sur les armes le nom des soldats qui devront les porter.

En réalité, les mesures d'extrême prudence prises par le Gouvernement et par les autorités communales ont malheureusement livré à la rage des envahisseurs des milliers de victimes sans défense.

## UN SYSTÈME

Ce sont des forces régulières qui, seules, résistèrent, vaillamment et loyalement, à la marche en avant des envahisseurs.

N'est-il d'ailleurs pas significatif que, sauf à Aerschot où — tout gratuitement — ils accusèrent le fils du bourgmestre d'avoir tué un de leurs chefs (1), jamais les Allemands ne désignèrent nommément un coupable ou prétendu tel?

seulement à l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires réunissant les conditions suivantes :

1° D'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés ;

2° D'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance ;

3° De porter les armes ouvertement, et

4° De se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre.

ART. 2. — La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes, pour combattre les troupes d'invasion, sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'article 1, sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.

(1) Il est infiniment probable que cet officier fut atteint par une « balle perdue » allemande. Voir, du reste, au sujet des événements d'Aerschot, la lettre émouvante de la veuve du bourgmestre Tielemans, que nous publions en annexe.

Mais, à supposer cependant qu'il fût établi que des civils belges aient fait le coup de feu sur des troupes allemandes, rien n'autorisait celles-ci à des représailles collectives (1). Voici, au surplus, l'un des nombreux dessins — faits de chic — à l'aide desquels nos perfides ennemis ont répandu chez eux la légende des francs-tireurs belges. Comme composition et comme exécution, l'œuvre est à la portée du



DESSIN TENDANCIEUX ALLEMAND

premier potache venu. Mais supposons, un instant, qu'elle soit sincère et qu'elle réponde à une réalité vécue. Eh bien ! franchement, ne pensez-vous pas que de ces deux soldats au casque à pointe ou de ce « civil », armé d'on ne sait quel vieux flingot, qui émerge, en vengeur, des ruines de « son » village, c'est le civil qui se trouve en meilleure posture devant la conscience universelle ?

(1) *Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre :*

ART. 50. — Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables.



D'ailleurs, dans la plupart des cas, — et, précisément, dans les cas les plus graves — ce n'est même pas en expiation de crimes, imaginaires ou non, que l'armée allemande a mis mon pauvre pays à feu et à sang ; c'est en vertu d'un système, c'est en rigoureuse application des principes bismarckiens : faire le plus de mal possible à la population civile ennemie, la torturer de toutes manières, afin de l'amener à exercer sur ses gouvernants une pression en faveur de la capitulation. Ces principes ont du reste été codifiés. « Ce qui est arrivé d'épouvantable en Belgique » — dit très justement un publiciste italien, Luigi Barzini, qui vit de près l'œuvre de dévastation dont je n'ai pu donner ici qu'une faible idée — « n'est que l'application d'un règlement établi par le grand État-major allemand. Il rejette comme nuisible presque tout ce que la guerre avait conservé de chevaleresque, de généreux, de noble. L'Allemagne s'est créé sa théorie de la guerre, absolue, rigide, inhumaine, monstrueuse... ; elle contient, au point de vue militaire, tous les éléments qui peuvent contribuer à la victoire rapide : la terreur, la douleur, la déportation...

« On a voulu donner au soldat l'impulsion aveugle, terrible, impétueuse, mais directe et efficace d'un projectile. Il fallait qu'il ne fût plus un homme, mais un instrument sans pitié ; qu'aucun sentiment n'en fit dévier et ralentir l'action ; qu'à sa conscience individuelle fût substituée la conscience collective d'une fureur nécessaire, juste, méritoire. La tradition est supprimée ; le droit des gens est supprimé ; on a combattu la sensibilité, la compassion, l'humanité, comme un mal, une faiblesse, une erreur. On a simplifié le côté moral de la guerre en instituant un nouveau et facile concept du licite et de l'illicite : tout ce qui peut aider au succès est légitime et tout ce qui peut l'entraver, illégitime... Cette énormité a été préparée sans haine, en pleine paix, assidûment, scientifiquement, non par esprit de violence, mais par calcul, en méprisant tout ce qui ne convergerait pas vers la victoire, en isolant la matière militaire de toute considération étrangère à l'efficacité de l'action...

« Entraîné par la logique rigide, impassible, féroce de ses formules, le grand État-major allemand, dans son *Kriegsbrauch im Landkriege*, a fini par créer un code épouvantable de barbarie raisonnée, disciplinée, prévoyant l'application de tout ce qui devait produire un déchaînement immense d'atrocité systématique, d'autant plus terrible qu'impersonnelle, mécanique, inéluctable. La conscience allemande de la



guerre s'est formée sur les concepts de cette préparation. Le soldat incendie et massacre dans les cas déterminés et prévus, comme il combat et manœuvre. Pour lui, c'est la guerre, la seule guerre, la vraie guerre. Il obéit et ne juge pas, parce que juger est une faute. Le commandement est sacré comme un dogme. Le règlement est la bible du soldat. Il agit dans la loi.

« De quoi le monde l'accuse-t-il? *Krieg ist Krieg* (1)! »

Des femmes de Dinant se lamentaient auprès des cadavres de leurs maris; un des officiers-bourreaux s'approche et, presque courtois, il leur dit : « Allons, voyons, Mesdames, il faut vous faire une raison, c'est la guerre! » Et, aux femmes d'Andenne, des soldats disaient : « Ne pleurez donc pas ainsi. Nous ne faisons pas le quart de ce que nous devrions faire! »

L'armée allemande marchait — ou croyait marcher — à la victoire et la fin allait justifier les moyens, *tous les moyens!* Comme l'évêque de Liège exprimait au maréchal von der Goltz son avis sur les crimes commis dans son diocèse par des soldats allemands et lui disait que l'Histoire impartiale enregistrerait ces crimes à la honte éternelle de l'Allemagne, le doux maréchal de répliquer : « L'Histoire, Monseigneur, c'est nous qui l'écrivons, car nous serons vainqueurs! »

Or, telle que l'avaient conçue et que l'escomptaient encore les chefs militaires et les gouvernants allemands, la victoire c'était l'amointrissement territorial de la France et de la Russie, c'était leur déchéance matérielle et politique; c'était aussi, en attendant mieux, le prestige de l'Angleterre singulièrement entamé; c'était l'annexion de la Belgique et — pour commencer — celle de la Suisse, de la Hollande et du Danemark. Le vasselage politique de l'Autriche-Hongrie et de l'Empire ottoman étant d'ores et déjà un fait accompli, cette victoire rêvée, c'eût été, de proche en proche et à bref délai, la domination assurée sur l'Europe entière : fin glorieuse aux yeux des chefs germaniques et qui valait bien, à leur sens, la mise en œuvre de *tous les moyens*.

Oui, c'est systématiquement que les troupes allemandes ont eu recours au terrorisme pour nous amener à capituler, à leur laisser « le chemin libre ».

Outre la similitude des moyens employés et la concordance des dates, certains faits nous permettent d'affirmer que les incendies et les

---

(1) Luigi BARZINI. *Corriere della Sera*, Milan, 22 et 23 avril 1915.

massacres de Dinant, d'Andenne, de Namur, de Louvain et d'Aerschot, notamment, ont été froidement prémédités.

Le 17 août, un officier allemand loge chez un magistrat des Ardennes belges. Dans la conversation, parlant des jolies localités du pays wallon, mon compatriote cite Dinant : « Dinant, ville condamnée », laisse échapper l'officier. C'était huit jours avant le meurtre de la jolie cité mosane !

M. X..., de Dinant, se trouvait, lors de l'invasion, dans une autre commune du pays. Il y fit la connaissance d'un officier allemand. Or, vers le 20 août, cet officier lui dit : « Vous êtes de Dinant ? N'y retournez pas ; c'est une mauvaise ville, elle sera détruite. » En même temps, il demandait à M. X... des renseignements sur son habitation. Il partit, mais revint après le 23 août et, tirant de ses bagages une statuette, il la montra à M. X... en disant : « Connaissez-vous ceci ? — Mais oui, cela vient de chez moi ! — En ce cas, je ne me suis pas trompé : j'ai préservé votre maison, elle n'est pas brûlée. »

Les troupes allemandes qui marchent vers Andenne annoncent dans les villages traversés qu'elles vont brûler la ville et massacrer la population.

A Louvain, le 25 août, un officier qui avait été reçu avec bonté et courtoisie dans une famille de la bonne bourgeoisie se présente chez ses hôtes, vers 11 heures du matin, et les engage à partir tous sans retard pour Bruxelles. Tout en s'excusant de ne pouvoir leur donner d'explication, il insiste tellement qu'ils finissent par se décider. Un soldat conseille à M. R. v. K. de partir « parce que la ville va être brûlée et rasée ». Un témoin entendu par la Commission d'enquête affirme sous la foi du serment qu'il entendit un officier dire à quelques-uns de ses hommes — ce même matin — que jusque-là ils n'avaient vu brûler que des villages, mais que bientôt ils allaient assister à l'embrasement d'une ville.

Et dès le début de l'incendie, l'autorité allemande fait détruire les pompes ainsi que les échelles de sauvetage.

A Aerschot, plusieurs heures à l'avance, un soldat conseilla à un bourgeois de fuir. « On va pulvériser la ville », lui dit-il.

A Namur, le chef des pompiers est arrêté dans la rue au moment où il s'apprêtait à faire son devoir et il est emmené chez lui sous escorte !

Aussi bien, il paraît établi que c'est pour terroriser Bruxelles que Louvain fut sacrifiée. Les premiers jours les Bruxellois étaient, du reste,

fort complaisamment autorisés à aller contempler les ruines encore fumantes ; pour un peu on les y aurait engagés. Sans doute considérerait-on que c'était là, pour cette population à l'esprit frondeur, un spectacle salubre, « éducatif ». « C'est à la façon de signaux avertisseurs qu'ont agi les incendies de Battice, de Herve, de Louvain, de Dinant », lisons-nous dans la *Kölnische Zeitung* du 10 février 1915. « Les destructions, les flots de sang des premiers jours de guerre en Belgique, ont sauvé les grandes villes belges de la tentation de s'attaquer aux faibles troupes d'occupation que nous devions y laisser. Y a-t-il un homme au monde qui s'imagine que la capitale de la Belgique nous aurait tolérés, nous qui vivons aujourd'hui à Bruxelles comme dans notre propre pays, si l'on n'avait pas tremblé devant notre vengeance et si l'on ne tremblait pas encore ? »

Enfin, il est avéré que tous les grands incendies furent allumés par des *spécialistes* qui se trouvaient à pied d'œuvre à point nommé et qui disposaient d'un matériel et d'ingrédients spéciaux, particulièrement efficaces : pompes à pétrole, grenades et fusées incendiaires, comprimés de nitro-cellulose gélatinée comme celui que nous reproduisons ici (en grandeur naturelle). Ce matériel et ces ingrédients n'ont pas été improvisés. Les envahisseurs en étaient munis, dès le 4 août, au moment de leur entrée en Belgique. Ils faisaient partie de leur appareil de guerre.



PASTILLE INCENDIAIRE  
(Grandeur naturelle.)



## TOUJOURS DEBOUT

**D**ÉJÀ la Belgique terrassée est tombée à genoux ! s'écriait, au lendemain de l'entrée des troupes impériales à Bruxelles, un grand journal officieux de Berlin <sup>(1)</sup>, et l'Allemagne entière jubilait à cette idée.

A genoux !

Oh ! non ; pas encore...

L'armée allemande avait passé, gigantesque, formidable ; elle avait ensanglanté et dévasté une grande partie du pays ; partout elle avait laissé de farouches garnisons ; la capitale elle-même était occupée ; la Belgique était certainement gravement blessée, mais, digne autant que vaillante, elle restait debout, droite et fière, l'épée à la main.

D'ailleurs, déclare-t-on la guerre à une nation « terrassée », lors même qu'on est l'Autriche ?

Or, l'Autriche, à son tour, nous déclarait la guerre.

Le 28 août, le comte Clary et Aldringen, ministre de S. M. l'empereur François-Joseph auprès de la Cour de Belgique, adressait à M. Davignon, par l'entremise du ministre des Affaires étrangères de Hollande, le télégramme que je transcris ci-dessous :

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de notifier à Votre Excellence ce qui suit : Vu que la Belgique, après avoir refusé d'accepter les propositions qui lui avaient été adressées à plusieurs reprises par l'Allemagne, prête sa coopération militaire à la France et à la Grande-Bretagne qui, toutes deux, ont déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie, et en présence du

---

(1) *Lokal-Anzeiger*, Berlin, 21 août 1914.

fait que, comme il vient d'être constaté, les ressortissants autrichiens et hongrois se trouvant en Belgique ont, sous les yeux des Autorités Royales, dû subir un traitement contraire aux exigences les plus primitives de l'humanité et inadmissible même vis-à-vis des sujets d'un État ennemi, l'Autriche-Hongrie se voit dans la nécessité de rompre les relations diplomatiques et se



Dessin de H. G. Ibels.

TOUJOURS DEBOUT !

*La Belgique aux Alliés* : Non, mes amis ; pas de soins, pas de pitié. Un fusil ! Des cartouches !

considère dès ce moment en état de guerre avec la Belgique. Je quitte le pays avec le personnel de la légation et confie la protection de mes administrés au ministre des États-Unis d'Amérique en Belgique. De la part du Gouvernement impérial et royal les passeports sont remis au comte Errembault de Dudzeele.

Aux allégations contenues dans cette note, le ministre des Affaires étrangères répondit immédiatement ce qui suit — par l'entremise du

ministre de Belgique à La Haye et du ministre des Affaires étrangères de Hollande :

La Belgique a toujours entretenu des relations d'amitié avec tous ses voisins sans distinction. Elle a scrupuleusement rempli les devoirs que la neutralité lui impose. Si elle n'a pas cru pouvoir accepter les propositions de l'Allemagne, c'est que celles-ci avaient pour objet la violation des engagements qu'elle a pris à la face de l'Europe, engagements qui ont été les conditions de la création du royaume de Belgique. Elle n'a pas cru qu'un peuple, quelque faible qu'il soit, puisse méconnaître ses devoirs et sacrifier son honneur en s'inclinant devant la force. Le Gouvernement a attendu, non seulement les délais de l'ultimatum, mais la violation de son territoire par les troupes allemandes avant de faire appel à la France et à l'Angleterre, garantes de sa neutralité au même titre que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, pour coopérer au nom et en vertu des traités à la défense du territoire belge.

En repoussant par les armes les envahisseurs, elle n'a même pas accompli un acte d'hostilité, aux termes de l'article 10 de la convention de La Haye sur les droits et devoirs des puissances neutres.

L'Allemagne a reconnu elle-même que son agression constitue une violation du droit des gens et, ne pouvant la justifier, elle a invoqué son intérêt stratégique.

La Belgique oppose un démenti formel à l'affirmation que les ressortissants autrichiens et hongrois auraient subi en Belgique un traitement contraire aux exigences les plus primitives de l'humanité.

Le Gouvernement royal a donné, dès, le début des hostilités, les ordres les plus stricts quant à la sauvegarde des personnes et des propriétés austro-hongroises.

M. Davignon eût pu ajouter — mais, peut-être, l'ignorait-il à cette époque — que déjà l'Autriche-Hongrie avait virtuellement commencé les hostilités, puisque des batteries autrichiennes de mortiers à moteur avaient participé au bombardement de Namur et puissamment contribué à la chute de cette position.

Des preuves de cette affirmation qui pourrait vous paraître quelque peu hasardeuse ?

En voici une : Dans un bulletin de victoire, affiché à Bruxelles le 3 septembre, les Allemands eux-mêmes déclarent que, « lors de la prise des forts d'arrêt situés sur les hauteurs rocheuses de Givet, tout comme à Namur, les lourdes batteries à moteur envoyées par l'Autriche se sont distinguées par leur agilité, par la précision de leur tir et par leur efficacité ».



Autre preuve : Le colonel autrichien Albert Langer, qui commandait les batteries en question, raconta lui-même, à Vienne, le 17 février 1915, que ces batteries, venant de diverses directions, se sont concentrées à Cologne le 15 août et que c'est là qu'il reçut, dans la nuit du 15 au 16, l'ordre de marche. « Nous fûmes d'abord dirigés sur Verviers où nous fûmes débarqués, dit-il; de Verviers nous partîmes le 21 août vers Namur où notre activité commença. Deux jours plus tard, à 1 heure de l'après-midi, le premier ouvrage de Namur, « Cognelée », tomba; une heure après c'était le suivant. Le mortier de 30<sup>cm</sup> 5 avait été en action contre le fort Cognelée, ceux de 42<sup>cm</sup> contre l'autre (1)... »

Ces fameuses batteries sont donc arrivées en Belgique le 16 ou le 17, c'est-à-dire onze ou douze jours avant la déclaration de guerre de l'Autriche et entre temps le comte Clary et Aldringen continuait à séjourner chez nous comme si de rien n'était; il poussait même l'impudence jusqu'à vouloir correspondre en langage chiffré avec son Gouvernement!

---

## ANVERS

Ramenée sous l'abri des forts d'Anvers, après avoir opposé à l'invasion une résistance admirable, l'armée belge eût pu rester sur la défensive. Ni notre Roi, si crâne, ni notre Gouvernement, si probe, ni nos héroïques soldats ne le voulurent, et la Nation entière les approuva. La Belgique estimait qu'elle avait désormais partie liée avec la France et l'Angleterre et qu'elle devait, jusqu'au bout, coopérer avec elles à la libération de son territoire national.

Notre armée ne resta donc pas inactive. Elle harcela l'ennemi sans répit et fit même des « sorties » importantes.

Les 25 et 26 août, déjà — tandis que le gros des armées allemandes était aux prises sur la Sambre et vers Mons avec des forces françaises et anglaises, — les troupes belges sortirent du camp retranché et attaquèrent avec succès des forces allemandes formées des

---

(1) *Neue Freie Presse*, n° 18136, Vienne, 18 février 1915.

III<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> corps de réserve qui se tenaient en observation devant Malines et qui durent se replier sur Louvain.

Un officier qui participa à cette sortie a brossé — dans le *Courrier de l'Armée* (belge) du 28 novembre 1914 — un tableau intéressant de



LE CAMP RETRANCHÉ D'ANVERS ET SES ABORDS

ce qu'il vit : « En août, dit-il, marches et contre-marches pour arriver, finalement, le 25, entre Malines et Sempst, au château Grisar où nous avons notre première « affaire ». Deux commandants y sont tués, avec cinq hommes. Je suis en première ligne. En m'emparant d'une maison qui devait servir d'appui, je suis mitraillé et j'ai deux balles dans ma capote. Un jeune caporal, derrière moi, est touché à la gorge ;



devant moi, je vois un officier qui, les jambes écartées, nous examine à l'aide de jumelles. J'épaule et je le descends. Le soldat qui m'accompagne, nommé Toussaint, tue le compagnon de l'officier.

« Mais nous sommes débordés et nous nous replions jusqu'au fossé longeant le château Grisar. Arrivés là, Toussaint m'annonce qu'il va chercher le caporal blessé. Il y va, en effet, et le ramène sur ses



(Underwood and Underwood)

AMBULANCE (A LIERRE) BOMBARDÉE PAR LES ALLEMANDS

épaules, malgré une grêle de balles. Le brave garçon!... Quelques instants plus tard je me retourne; je le vois étendu sur le sol: il était mort, d'une balle reçue à la tête.

« C'est là aussi que le major de Gerlache fut blessé et montra du stoïcisme...

« A Hofstade, j'ai vu, dans une petite maison, une vieille femme à cheveux blancs assassinée, la gorge ouverte. Dans un coin, un garçon de seize ans était à genoux, les mains encore jointes comme pour implorer miséricorde; il avait reçu plus de vingt coups de baïonnette dans le corps. J'ai vu aussi, dans une autre localité, une femme enceinte qui avait été éventrée derrière son comptoir d'épicière.



« Ce fut ainsi jusqu'à la fin, jusqu'à Berlaere et Schoonaerde, où je fus blessé... Marches, contremarches, tranchées occupées et abandonnées, mitraille, atrocités et spectacles inouïs, comme celui des champs avoisinant la brasserie « Jack Op », à Werchter — où avaient passé les Allemands — et qui étaient jonchés de milliers et de milliers de bouteilles vides... »

Nos ennemis témoignaient d'un mépris grandissant pour le droit des gens et les lois de la guerre. Attaques de colonnes d'ambulances; bombardement d'hôpitaux et d'ambulances, sur lesquels flottait, très visiblement, le drapeau de la Croix-Rouge; civils contraints de creuser des tranchées ou de marcher devant les troupes, pour leur servir de protection; vengeances terribles, exercées sur d'inoffensifs paysans, des moindres revers essuyés dans les escarmouches ou les combats; pillages et incendies : toutes ces forfaitures, et bien d'autres encore, étaient devenues de plus en plus fréquentes.

A la fin du mois d'août, les Allemands inaugurèrent un nouveau système de terrorisation.

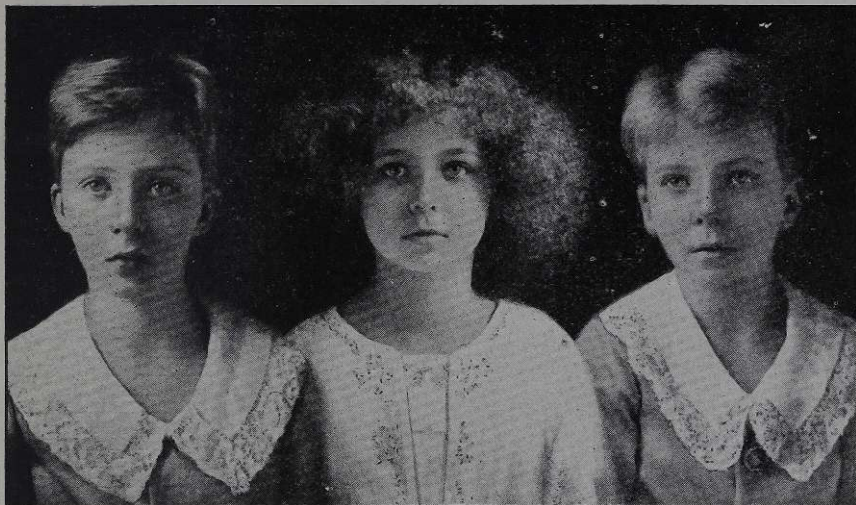
Dans la nuit du 24 au 25, un zeppelin apparut au-dessus d'Anvers et, sur la ville endormie, il laissa tomber neuf bombes qui étaient manifestement destinées au palais, où se trouvaient la Reine et ses enfants, ainsi qu'aux bâtiments abritant les services du Gouvernement. Ces bombes tombèrent à proximité de ces divers bâtiments, soit dans la rue, soit sur des maisons particulières qui furent ou entièrement détruites ou fortement endommagées. Dix personnes furent tuées; d'autres, en grand nombre, furent grièvement blessées.

Le « raid » était réussi! Ainsi que le montre la carte postale allemande que nous reproduisons plus loin, l'Allemagne applaudissait et, dans son enthousiasme, elle associait l'Empereur lui-même à la glorification de cette criminelle équipée. Et remarquez que cette composition donne bien à l'œuvre du zeppelin son véritable caractère, que c'est bien le bombardement, du haut du ciel, de la ville elle-même et non des forts d'Anvers qu'elle représente.

On prit, bien entendu, des mesures — qui se montrèrent très efficaces — pour rendre plus difficiles de nouvelles tentatives de cette espèce : extinction de toutes les lumières à 8 ou 9 heures du soir, installation, en certains points élevés, de puissants projecteurs et même de canons.

Par précaution, on conduisit les petits princes en lieu sûr. La Reine elle-même les accompagna en Angleterre; mais, dès qu'elle eut accompli ce devoir maternel, notre courageuse et bienfaisante Souveraine revint à Anvers prodiguer ses soins aux blessés, de jour en jour plus nombreux.

Ce furent ensuite, sans véritable utilité stratégique et sans avertissement préalable, plusieurs bombardements de Malines, ville ouverte,



LE PRINCE LÉOPOLD, LA PRINCESSE MARIE-JOSÉ ET LE PRINCE CHARLES DE BELGIQUE

et la destruction de merveilles archéologiques et de trésors artistiques inestimables. (Dans la belle église de Notre-Dame-au-delà-de-la-Dyle, qui date de 1255 et qui fut fortement endommagée, un tableau admirable, la *Pêche miraculeuse* de Rubens, fut criblé d'éclats de shrapnell.)

Et que de drames humains à côté de ces destructions matérielles! A la prison de Malines, sur laquelle les obus tombèrent en masse, le petit garçon d'un gardien, un enfant de quatre ans, devint fou de terreur. Il fallut du reste évacuer cette prison et l'on imagine ce que fut, sous cette pluie d'obus, la marche vers Anvers des prisonniers et de leurs gardiens! Mais comment imaginer le transfert — qui dut s'opérer dans ces mêmes dramatiques circonstances — des pensionnaires d'un asile d'aliénés?

\*  
\* \*



Afin de faire connaître aux pays neutres, — et spécialement en Amérique où les informations des agences allemandes cherchaient à égérer l'opinion publique, — quel était notre véritable rôle dans le grand conflit européen, le Gouvernement belge décida l'envoi d'une mission officielle aux États-Unis. Cette mission était composée de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice — qui en assumait la présidence avec le titre d'envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Belges près du président des États-Unis — et de trois ministres d'État, représentant les trois grands partis politiques belges : MM. de Sadeleer, Hymans et Émile Vandervelde. Le comte de Lichtervelde en était le secrétaire. Elle quitta Anvers le 30 août et fut reçue en audience spéciale le 1<sup>er</sup> septembre par le roi d'Angleterre à qui elle apporta l'expression de la reconnaissance de la nation belge pour la fidélité et l'empressement avec lesquels l'Angleterre avait rempli ses devoirs de puissance garante de notre neutralité.

La veille du jour où la mission débarqua à New-York, et en vue d'essayer de prévenir l'impression que devait produire, sur une nation d'honnêtes gens, la révélation des atrocités commises en Belgique par les troupes allemandes, l'empereur d'Allemagne adressa télégraphiquement au président Wilson son message tristement fameux par lequel il dénonçait les prétendues violences commises par les Belges, et notamment par les femmes, sur les blessés allemands. Il ajoutait que de telles violences avaient nécessité des répressions bien pénibles pour lui. « Mon cœur saigne pour Louvain ! » disait-il dans cette dépêche, dont la critique la plus indulgente dira qu'elle constitue au moins un chef-d'œuvre d'inconscience.

La mission belge fut reçue à la Maison Blanche le 16 septembre. En répondant au discours de M. Carton de Wiart, le président des États-Unis exprima, en termes significatifs, son admiration très vive pour le peuple belge et son respect pour le Roi. Et ce ne fut qu'après avoir reçu la mission belge et conféré avec elle que le président Wilson répondit au message de l'empereur d'Allemagne ; il le fit dans des termes où il n'est question ni d'admiration ni de respect (1) ...

La mission belge fut reçue ensuite dans les principales universités des États-Unis : à New-York, à Harvard, à Chicago. Puis, après avoir

---

(1) Le texte de ces discours et celui de la réponse au message impérial se trouvent dans le second *Livre Gris belge* (Berger-Levrault, édit.).



reçu au Canada un accueil vraiment triomphal de la part des autorités et de la population du Dominion, elle eut l'occasion de conférer avec de



LE BOMBARDEMENT D'ANVERS PAR UN ZEPPELIN

*(D'après une carte postale allemande.)*

nombreuses personnalités américaines, notamment avec M. Roosevelt — les éclairant sur la situation de la Belgique, sur sa loyauté, sur son courage, sur ses infortunes et contribuant ainsi à provoquer aux États-

Unis l'admirable et puissant courant de sympathie et de solidarité qui se traduisit bientôt par l'organisation du ravitaillement de la population des régions occupées.

\*  
\* \*

Après de nouvelles expéditions de dirigeables allemands vers Anvers et la campagne environnante, ce fut la stupide destruction de Termonde.

Située au confluent de la Dendre et de l'Escaut, Termonde comptait avec les communes de Lebbeke et de Saint-Gilles, une agglomération de 26.000 habitants environ.

Le 2 septembre 1914, une patrouille allemande pénétrait à Lebbeke. Sous prétexte de venger six soldats tués par les troupes belges sur le territoire de cette commune, elle mit le feu à trois fermes.

Le 4 septembre, les Allemands arrivent en nombre. Lebbeke, Saint-Gilles et le petit village d'Appels sont bombardés, pillés, incendiés. Des massacres horribles ont lieu : 25 civils sont tués à coups de hache et de baïonnette...

Le même jour, de 9 à 10 heures du matin, nos ennemis bombardent Termonde ; puis ils entrent dans la ville. Ils pénètrent à l'hôpital civil où ils s'emparent — à titre d'otages — du docteur Van Winckel, qui était occupé à soigner des malades, du R. P. Van Poucke, aumônier, et de M. Schellekens, secrétaire de la Commission des hospices. Ils arrêtent également, dans la rue, quelques bourgeois et les emmènent.

A deux reprises, et à bout portant, des soldats tirent sur le docteur Hemeryck et sur son porte-sac, revêtus tous deux du brassard de la Croix-Rouge (le porte-sac mourut cinq jours plus tard d'une de ses blessures, faite par une balle explosive).

Et tandis que s'accomplissaient ces héroïques faits d'armes et que battait son plein le pillage des pâtisseries, des boulangeries, des épiceries, et surtout des débits de boissons et des caves à vin, le général von Boehn, fièrement campé sur le perron de l'Hôtel de Ville, posait devant l'objectif d'un photographe : sa postérité saura qu'il « était à Termonde » !

Dans l'après-midi — histoire de se faire la main — des « pion-



niers », ces sinistres spécialistes de l'incendie, mettaient le feu aux « Ateliers de construction de Termonde » ainsi qu'à quelques maisons. Vers 5 heures, un commandant fit mettre en liberté tous les détenus de droit commun (135 environ), qui se trouvaient dans la prison. En même temps on engageait les habitants à s'en aller, la ville devant être



MM. DE SADELEER, VANDERVELDE, CARTON DE WIART, DE LICHTERVELLE ET HYMANS,  
PÈLERINS DU DROIT

détruite. Et, en effet, le 5, commençait l'incendie systématique et implacable.

Oui, systématique : les pionniers disposaient de « réservoirs centraux où chaque homme, porteur d'une ceinture pneumatique, allait s'approvisionner d'un liquide incendiaire pour asperger les boiseries extérieures (des maisons) ; un autre homme, muni d'un gant spécial garni de phosphore, passait devant les maisons aspergées en frottant son gant sur les boiseries, ce qui permettait d'incendier toute une rue en un quart d'heure. Pour activer l'incendie des maisons, des hommes y jetaient des matières inflammables (1) ».

(1) Rapport de l'autorité militaire belge (19 septembre 1914).



Oui, implacable : au bourgmestre qui le supplie d'épargner ce qui reste de sa ville si mutilée déjà, le major qui dirigeait cette « opération militaire » répond, bourru et railleur : *Nein! Razieren!*

De vieux et précieux documents communaux furent impitoyablement livrés aux flammes. Tel fut le cas, notamment, pour une charte du treizième siècle accordant des franchises à la population. Les édiles durent assister sans mot dire à ce sacrifice. L'un d'eux, qui s'était avisé de protester, fut immédiatement appréhendé et, pour



ÉCHANTILLON DE L'ŒUVRE DES « PIONNIERS » ALLEMANDS, A TERMONDE

échapper à l'exécution martiale, il dut payer une forte rançon ; il fut déporté en Allemagne pour y apprendre à se soumettre aux caprices et exigences du pangermanisme.

L'hôpital ne fut pas plus épargné que le reste. C'est à peine si l'on eut le temps d'en sortir les malades ; l'un de ceux-ci, un malheureux épileptique, resta même dans le brasier.

Et, jusqu'au surlendemain, ce furent des scènes d'enfer. Pendant deux jours, les pionniers travaillèrent sans relâche, mettant de préférence le feu aux maisons cossues, à celles dont le préalable pillage était le plus fructueux...

Épilogue de ce nouvel épisode du martyre de la Belgique : le curé

de Lebbeke, son vicaire, ainsi que 450 habitants de Termonde et de ses environs furent emmenés en Allemagne. En cours de route, trois d'entre eux, épuisés par la faim, se mirent à divaguer; ils furent aussitôt massacrés à coups de baïonnette...

Quant au général von Boehn, qui était en route pour la France, il s'en était remis à ses valeureux pionniers du soin de *razieren* Termonde et il n'avait fait là qu'une courte station. Le 6 septembre, il



CONVOI DE PRISONNIERS ALLEMANDS ARRIVANT A ANVERS

apparaissait, avec le gros de ses troupes, à quelque 20 kilomètres dans le sud-est de Gand. Il envoyait alors vers cette ville un détachement important qui rencontra à Melle de l'infanterie belge et qui dut se replier après avoir subi des pertes sérieuses.

Le lendemain, il menaçait de bombarder Gand; tout s'arrangea cependant, grâce à l'intervention du bourgmestre et moyennant de grosses réquisitions...

\*  
\* \*

Une seconde sortie du camp retranché d'Anvers (9-13 septembre) se fit sur un front plus étendu que la première. Nos troupes se



dirigèrent encore vers Malines et le sud de cette localité, mais elles se portèrent, en outre, plus vers l'est jusqu'à Aerschot. Elles infligèrent à l'ennemi des pertes sérieuses et s'avancèrent si loin qu'elles purent détruire, en plusieurs points, le chemin de fer de Bruxelles à Liège.

Un volontaire, incorporé dans un régiment qui faisait partie de la 3<sup>e</sup> division, — celle qui avait mérité à Liège le surnom de « division de fer » — a donné sur cette sortie ces détails vécus :

« La 3<sup>e</sup> division se trouvait placée vers le centre de l'attaque, vers Haecht, et faisait face à une position formidablement organisée, au moyen de béton et de blindages, à l'endroit appelé Over-de-Vaart. La bataille dura quatre fois vingt-quatre heures.

« Premier jour : Aerschot est repris. De nombreux Allemands restèrent là entre nos mains.

« Deuxième jour : le village de Haecht est pris d'assaut par la 3<sup>e</sup> division d'armée. Le brave général Bertrand marchait à la tête de ses hommes, son éternel cigare aux lèvres ! C'est là que fut tué un de mes bons amis, le lieutenant R. L... Le pauvre garçon ! Il était marié depuis un an ! Emporté en arrière du champ de bataille vers Keerberghen, il y mourut en criant : Vive le Roi ! Vive la Belgique ! J'eus l'occasion d'aller rendre un dernier hommage à sa tombe. Le Roi lui-même alla le lendemain se découvrir devant le petit tertre qu'ornaient quelques fleurs...

« Pendant deux jours encore la bataille fit rage. Les coups de canon se succédaient avec une rapidité effrayante. Le feu de mousqueterie ne cessa pour ainsi dire point...

« L'après-midi du quatrième jour la retraite fut cependant ordonnée à la 3<sup>e</sup> division d'armée qui allait être tournée. Le régiment, placé dans les tranchées de la tête de pont de la Nèthe, dut coopérer avec les cyclistes à la protection de ce mouvement. La nuit vint, toute noire, et avec elle la pluie... une pluie froide, interminable... Nous restâmes longtemps dans les tranchées, assis dans la boue, sans manteau ni couverts d'aucune sorte... Devant nous le crépitement des fusils ne cessait de se faire entendre. Enfin, nous fûmes remplacés par le 12<sup>e</sup> de ligne. Ces braves avaient été ramenés en arrière vers Keerberghen, où ils croyaient pouvoir se reposer, quand l'ordre de revenir sur leurs pas, dans la boue et dans la pluie, leur fut donné. Nous longeâmes cette colonne de héros qu'on allait replacer dans les



tranchées après trois jours et trois nuits de bataille et je n'entendis pas une plainte, pas un murmure... »

Un témoin oculaire neutre, M. Alexander Powell, correspondant de guerre du *World* de New-York, écrit au sujet de cette seconde sortie du camp retranché d'Anvers :

« Pour des raisons stratégiques, les proportions et la signification de la grande bataille de quatre jours, livrée à la mi-septembre entre



UNE ÉGLISE APRÈS LEUR PASSAGE

l'armée de campagne belge et toutes les forces allemandes du nord de la Belgique, furent dissimulées à ce moment dans les communiqués officiels, et dans le flot des événements ultérieurs son importance fut perdue de vue. Cependant, le grand mouvement de flanc des Alliés contre les envahisseurs de la France avait été redevable de son succès à cette énergique offensive des Belges qui, cela a été prouvé depuis, agissaient en coopération étroite avec l'État-major général français. Cette brusque offensive, qui prit les Allemands complètement au dépourvu, les força à concentrer en Belgique toutes leurs forces disponibles...

Il n'est donc pas exagéré de dire que le succès des Alliés sur

la Marne fut, en grande partie, déterminé par les sacrifices faits, en l'occurrence, par l'armée belge (1)... »

L'opération avait non seulement obligé l'adversaire à rappeler définitivement sur le front belge la 6<sup>e</sup> division du III<sup>e</sup> corps de réserve, mais encore, comme on l'apprit bientôt, à retarder de deux jours, dans sa marche vers le sud, le IX<sup>e</sup> corps de réserve, et ce, précisément au moment où les armées allemandes, effectuant leur retraite de la Marne, avaient un pressant besoin de renforts. Elle avait, de plus, sérieusement inquiété l'ennemi jusque dans Bruxelles.

\*  
\* \*

Cependant, les troupes belges ne se bornèrent pas à entreprendre ces sorties en masse. Par petits groupes, elles ne cessèrent pas un instant de harceler l'ennemi de toutes les manières.

Les usines « Minerva », d'Anvers, s'étaient mises à construire des autos blindées qui rendirent bientôt de grands services. « Bien que Français et Allemands » — dit à ce sujet M. Alexander Powell « eussent, des années durant, fait l'essai de divers types d'autos blindées, les Belges, qui n'avaient jamais jusqu'alors sérieusement étudié la question, furent les premiers à produire et à mettre en œuvre un véhicule vraiment pratique de l'espèce... Conduits par les plus fougueux chauffeurs de la Belgique, manœuvrés par des jeunes gens qui avaient le diable au corps, et armés de canons automatiques, ces « fortins roulants » se ruaient à volonté à travers les lignes ennemies, décimaient un avant-poste, renvoyaient une patrouille de cavalerie au néant, dynamitaient un pont ou un tunnel et étaient rentrés dans les lignes belges avant que l'ennemi eût eu le temps de se rendre compte de la cruelle aventure (2). »

Les cyclistes et motocyclistes se distinguèrent aussi dans ce genre d'expéditions et certains de leurs exploits, inouïs d'audace dans la conception, furent inouïs d'adresse dans l'exécution.

Des civils, hélas ! payaient souvent de leur vie ou de la ruine de leurs biens ces exploits de leurs compatriotes.

---

(1) E. ALEXANDER POWELL, *La Guerre en Flandre*. Traduction française par Gérard Harry. Larousse, Paris, 1915.

(2) Id., *ibid.*



Le 25 septembre, dix motocyclistes déboulonnèrent quelques rails du chemin de fer de Bilsen à Tongres. Deux heures plus tard, un train chargé de troupes allemandes dérailla. Pour se venger, les Allemands fusillèrent huit civils et incendièrent une partie du village voisin.

Le même jour, une expédition semblable, composée de deux cents cyclistes belges, opéra la destruction de la voie ferrée de Bruxelles à



L'HÔTEL DE VILLE DE TERMONDE APRÈS LE 17 SEPTEMBRE 1914

Paris, non loin de Montigny-lez-Lens. Comme représailles, les Allemands incendièrent la maison du bourgmestre (après avoir — bien entendu — fracturé le coffre-fort et dérobé tout ce qu'ils pouvaient emporter); ils mirent aussi le feu au presbytère et à quelques fermes du voisinage...

La gendarmerie et la garde civique participaient parfois — et ce, avec brio et succès — à des combats ou escarmouches; mais elles s'employaient surtout à la recherche des espions qui continuaient à parcourir le pays. Quantité d'individus suspects furent arrêtés, malgré l'ingéniosité de leurs déguisements. On en arrêta qui étaient déguisés



en soldats belges, en prêtres, en facteurs des postes, ou même en religieuses!

\*  
\* \*

Vers la mi-septembre, de nouvelles démarches — indirectes et officieuses cette fois — étaient faites auprès de M. de Broqueville, à Anvers.

Quelqu'un, venu tout exprès de Bruxelles, à travers les lignes ennemies, eut avec le président du Conseil une entrevue au cours de laquelle il insista sur la puissance militaire de l'Allemagne et sur le peu de chances qu'il y avait pour nous à continuer la résistance. L'obligeant messager insinua, en même temps, que le maréchal von der Goltz ne se refuserait sans doute pas à « causer » si le Gouvernement belge en manifestait le désir et il alla même jusqu'à esquisser les bases d'un arrangement possible. Mais le parfait gentilhomme qui préside, avec notre Roi « sans peur et sans reproche », aux destinées du pays, opposa à ces suggestions le dédain qu'elles méritaient, et tous ceux qui eurent connaissance de l'incident approuvèrent hautement cette attitude.

\*  
\* \*

Le 16 septembre, vers 5<sup>h</sup> 30 du soir, les Allemands, qui étaient arrivés fort nombreux devant Termonde, bombardèrent à nouveau ce qui restait de cette ville infortunée. A 7<sup>h</sup> 30, ils y pénétraient. Immédiatement, ils se mirent à vider les caves de quelques maisons bourgeoises restées intactes lors des événements des 4, 5, 6 et 7 septembre...

Des feux de joie furent allumés et ce fut, toute la nuit, — présidée par des officiers — une de ces bacchanales ignobles comme ces messieurs d'outre-Rhin savent en organiser...

Le 17, dans l'après-midi, Termonde fut encore bombardée pendant trois quarts d'heure; un obus tomba sur l'Hôtel de Ville qui prit feu.

\*  
\* \*

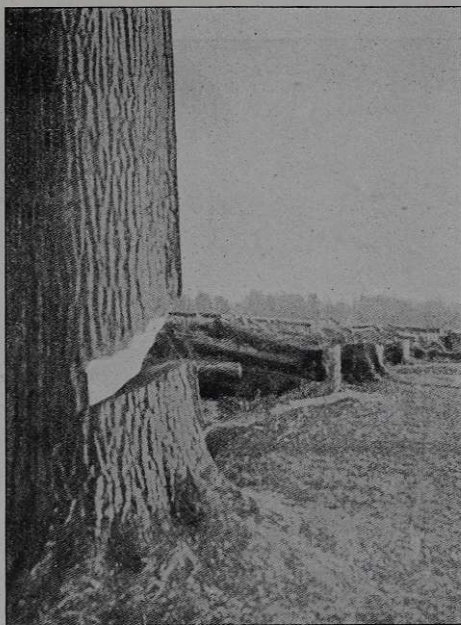
Les expéditions meurtrières des taubes et des zeppelins se multipliaient. Et elles étaient dirigées non plus seulement vers Anvers et sa banlieue, mais encore vers les Flandres.

Pendant la nuit du 24 au 25 septembre, un zeppelin survola Ostende sur laquelle il laissa tomber quatre bombes qui ne firent, heureusement, que des dégâts matériels.

Le surlendemain, toujours à la faveur des ténèbres, un zeppelin alla jeter des bombes sur la petite ville flamande de Deynze. Trois de ces bombes tombèrent sur un couvent qui abritait quelque deux cents malades et, si elles n'y causèrent aucun accident sérieux, l'on peut s'imaginer l'effroi qu'elles y provoquèrent...

Le 29, nouvelle équipée du même genre, tout aussi futile au point de vue militaire ; cette fois des bombes sont jetées sur Dottignies et sur Thielt, localités non moins ouvertes et non plus défendues... qu'Ostende et Deynze.

Et que de ruses infâmes, toujours, que de « supercherries non usitées parmi gentils-hommes et cavaliers », comme eût dit Brantôme ! Au cours d'un combat près de Termonde, un officier allemand fait précéder ses soldats d'un groupe de quinze civils parmi lesquels étaient trois dames et deux jeunes filles. Le lieutenant Soudant, chargé, le 26 septembre, de la défense d'un pont, à Klein-Antwerpen, constate qu'un commandant d'infanterie allemand, placé en observation à quelque distance, s'est fait entourer de trois enfants. Naturellement, cette ruse bien allemande réussit : l'officier belge s'abstint de faire tirer. Le 27 septembre, à Alost, une compagnie d'infanterie allemande attaque le pont de Zwartenhoek en se faisant précéder d'une trentaine de bourgeois derrière lesquels elle dissimule une mitrailleuse ; deux civils furent tués...

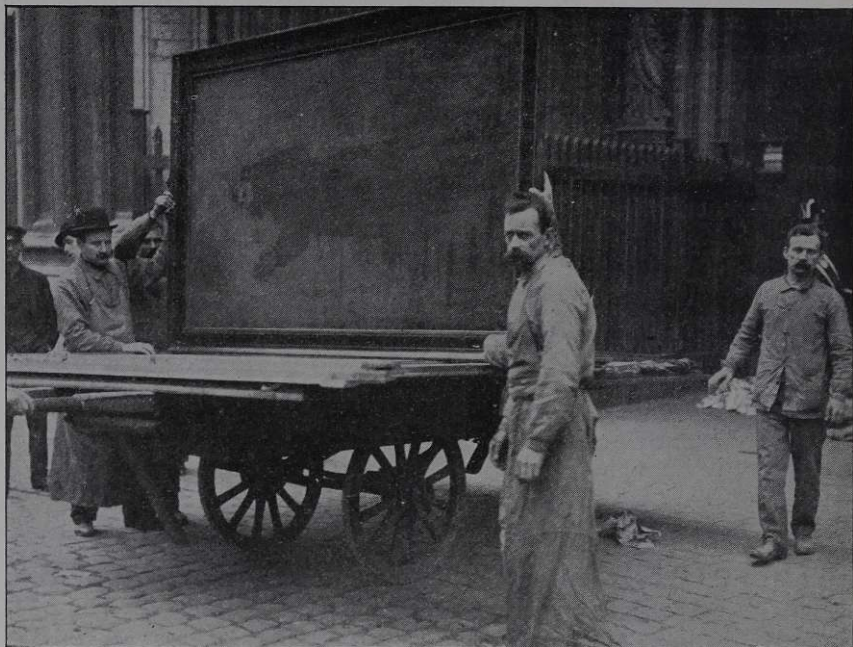


DES ARBRES SUPERBES SONT ABATTUS



A Anvers, où battait depuis plusieurs semaines le cœur de la Belgique, on s'était apprêté à une résistance acharnée.

Pour faciliter la défense, on avait rompu, en plusieurs points, les digues de l'Escaut, du Rupel et de la Nèthe et l'on avait inondé ainsi une grande étendue de terres basses. On avait fait sauter, à



(Alger)

ON TRANSPORTE EN LIEU SÛR DES TRÉSORS ARTISTIQUES

plusieurs lieues à la ronde, d'opulentes maisons de campagne, de vieux châteaux, de coquettes villas, des métairies, de pittoresques moulins à vent et, sacrifice plus douloureux encore, l'on avait abattu des milliers d'arbres superbes qui étaient toute la parure de cette région plate.

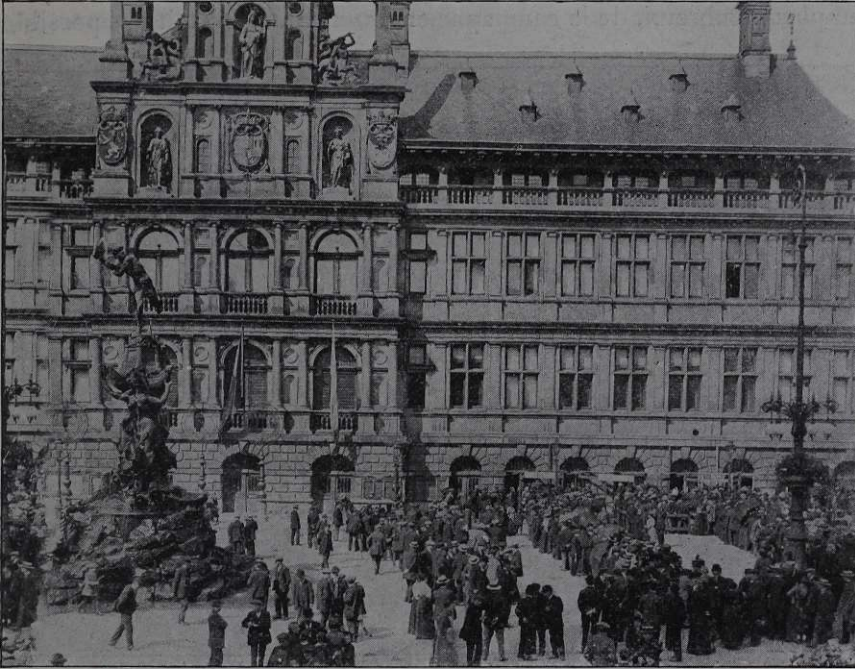
Des tranchées avaient été creusées, des retranchements de toute espèce avaient été construits. L'armement des forts avait été complété et amélioré, dans la mesure du possible, au moyen de pièces arrivées de France par Ostende.

Deux trains blindés, véritables forteresses roulantes, avaient été construits aux chantiers Cockerill, à Hoboken-lez-Anvers; on les avait armés de pièces de marine anglaises (de 12<sup>cm</sup>).



D'autre part, comme l'Escaut était resté ouvert à la navigation marchande et comme les approvisionnements les plus divers n'avaient pas cessé d'arriver en abondance, on était prémuni contre les rigueurs d'un long investissement.

Mais que de préoccupations nous avons, que de soucis dont nos



(Underwood and Underwood)

FUGITIFS DE LA BANLIEUE ANVERSOISE VENANT DEMANDER A L'HÔTEL DE VILLE  
UN PERMIS DE SÉJOUR

puissants ennemis étaient exempts, eux, et que d'angoissants problèmes à résoudre !

Il fallut prendre des mesures pour soustraire aux risques d'un bombardement possible les plus précieux d'entre les tableaux qui garnissaient les églises, les musées et certaines maisons particulières. La *Descente de Croix*, l'*Assomption de la Vierge*, d'autres chefs-d'œuvre de Rubens, l'*Ensevelissement du Christ* de Metsys, la *Tentation de saint Martin* de De Vos et quantité de non moins inestimables trésors furent transportés en lieu sûr...

L'encaisse métallique de la Banque Nationale et les planches

servant à l'impression du papier-monnaie furent transportées en Angleterre.

On évacua également sur l'Angleterre les prisonniers allemands et, petit à petit, l'on transporta vers Ostende et d'autres localités du littoral les blessés belges.

Autre complication : des malheureux sans abri arrivaient, de plus en plus nombreux, de la campagne environnante. Il n'était pas possible



(Newspaper illustrations Ltd.)

EXODE DE MALINES, LE 27 SEPTEMBRE 1914

de leur permettre de séjourner plus de trois ou quatre jours à Anvers, et il fallut en conséquence faciliter leur exode vers le littoral ou vers la Hollande et l'Angleterre.

Les 26 et 27 septembre, les Allemands firent de nouvelles démonstrations vers Termonde, dans le but évident de franchir l'Escaut sur ce point.

Le 26, ils rencontrèrent à Audeghem (à 4 ou 5 kilomètres au sud-sud-ouest de Termonde) une petite troupe d'infanterie belge qui, bien qu'elle ne disposât d'aucune pièce d'artillerie, leur résista héroïquement jusqu'à l'arrivée de renforts qui mirent les Allemands en fuite vers Alost.



La bataille de Lebbeke eut lieu le lendemain dans des conditions analogues : les Belges, d'abord en petit nombre et résistant vaillamment malgré de grandes pertes ; puis, arrivée de renforts et, finalement, dispersion des Allemands vers Maxenzele et Merchtem.

Mais, le même jour — c'était le dimanche 27 — d'autres forces allemandes se portèrent vers Malines. La cathédrale fut bombardée au moment où elle était remplie de fidèles ; il y eut une fuite générale



*(Underwood and Underwood)*

A MALINES, APRÈS LE BOMBARDEMENT DU 27 SEPTEMBRE 1914

de la population vers Anvers, ce qui n'était pas pour faciliter la tâche, si ardue déjà, des autorités civiles et militaires...

Le 28, de grosses pièces de siège allemandes et autrichiennes, venant de Maubeuge, entraient en action et, dès lors, les événements se précipitèrent. Ces canons formidables, auxquels rien ne résiste, étaient installés — on l'a su depuis — sur des assises en béton préparées à leur intention bien avant l'invasion de notre pays trop confiant. Leur feu fut d'abord dirigé sur les forts de Waelhem et de Wavre-Sainte-Catherine.

Dès le 29, le fort de Wavre-Sainte-Catherine fut réduit au silence ;



les survivants de sa valeureuse garnison durent évacuer l'ouvrage vers 6 heures du soir.

Le feu des Allemands se concentra alors sur les forts de Waelhem, de Koningshoyekt et de Lierre.

Le 30, les grands réservoirs de Waelhem qui alimentent l'agglomération anversoise sont endommagés par des obus; la distribution d'eau est gravement compromise. Le fort de Waelhem résiste tant qu'il peut et, lorsque ce qui reste de sa brave garnison l'abandonne enfin, le 1<sup>er</sup> octobre, il n'est plus qu'un monceau de décombres.

Il devient évident que — contrairement à l'idée généralement admise jusque-là — le camp retranché d'Anvers ne sera pas inexpugnable. Le haut commandement envisage donc le moment où l'armée devra abandonner la place pour éviter une reddition en masse. Il décide de déplacer la base vers l'ouest, à Ostende, et l'on se met immédiatement à y transporter, outre les blessés, du matériel sanitaire, les dépôts des corps, les recrues de la nouvelle levée ainsi que les corps de volontaires non encore instruits, des services d'intendance, que sais-je encore...

Anvers est située tout entière sur la rive droite de l'Escaut et aucun pont ne la relie à la rive gauche, d'où part une ligne de chemin de fer vers Gand et Ostende. Pour certains transports délicats, ne supportant pas de transbordements, il faut donc emprunter la ligne qui franchit le fleuve sur le pont-rail de Tamise — à 20 kilomètres en amont — et qui passe sur le Rupel à Willebroeck, c'est-à-dire à portée des canons de l'ennemi. Mais les précautions sont si bien prises que, jusqu'au 7 octobre, les trains parviendront à circuler toutes les nuits — feux éteints, naturellement.

Les forts de Koningshoyekt et de Lierre durent se taire, à leur tour, le 2 octobre. L'infanterie belge se reporta alors derrière la Nèthe dont elle fit sauter les ponts.

Le général de Guise, commandant en chef de la position fortifiée, adressait ce jour-là à la population d'Anvers la proclamation que voici :

J'estime qu'il est de mon devoir de faire connaître à la population habitant le territoire de la place que le siège de celle-ci est entré dans une période active depuis quelques jours.

Comme le prouve l'histoire militaire, au cours d'un siège, la ville fortifiée elle-même peut être exposée aux effets de l'artillerie assiégeante. C'est

ainsi que déjà, dans la campagne actuelle, les villes fortifiées de Liège et de Namur ont subi des commencements de bombardement. Connaissant les sentiments patriotiques de la vaillante population d'Anvers, je suis certain qu'elle conservera le calme et le sang-froid dont elle a donné tant de preuves depuis le commencement des hostilités et qu'elle m'aidera ainsi à accomplir la noble tâche qui m'incombe.

Le même jour — 2 octobre — un taube survolait Anvers et jetais



PONT DE DUFFEL, SUR LA NÈTHE, DÉTRUIT PAR LES BELGES

de nombreux exemplaires d'une étrange proclamation bilingue dont voici les passages saillants :

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 1914.

Soldats belges!

Votre sang et votre salut entier, vous ne les donnez pas du tout à votre patrie aimée; au contraire, vous servez seulement l'intérêt de la Russie, pays qui ne désire qu'augmenter sa puissance déjà énorme, et avant tout, l'intérêt de l'Angleterre, dont l'avarice perfide a fait naître cette guerre cruelle et inouïe. Dès le commencement, vos journaux payés de sources françaises et anglaises n'ont jamais cessé de vous tromper, de ne vous dire que des mensonges sur les causes de la guerre et sur les combats qui ont suivi, et cela se fait encore journellement...



Chaque jour de résistance vous fait essayer des pertes irréparables, tandis qu'après la capitulation d'Anvers vous serez libres de toute peine.

Soldats belges, vous avez combattu assez pour les intérêts des princes de la Russie, pour ceux des capitalistes de l'Albion perfide. Votre situation est à en désespérer.

L'Allemagne, qui ne lutte que pour son existence, a détruit deux armées russes. Aujourd'hui aucun Russe ne se trouve dans notre pays. En France, nos troupes se mettent à vaincre les dernières résistances.

Si vous voulez rejoindre vos femmes et vos enfants, si vous désirez



MOULIN DÉTRUIT, AUX ENVIRONS DE LIÈRE

(Alfred)

retourner à votre travail, en un mot si vous voulez la paix, faites cesser cette lutte inutile et qui n'aboutit qu'à votre ruine. Puis vous aurez bientôt tous les bienfaits d'une paix heureuse et parfaite.

VON BESELER,

*Commandant en chef de l'armée assiégeante.*

Est-il besoin de vous dire qu'il n'est pas un « soldat belge » ou un habitant de la ville assiégée qui ne lût avec mépris cet impudent message ?

Les forts extérieurs une fois démolis, l'artillerie allemande put se rapprocher de la Nèthe.

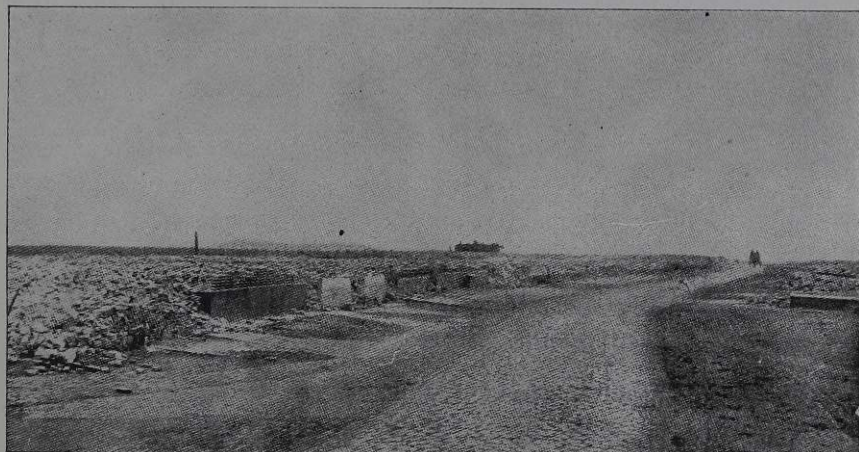
Dès le 2 octobre, des projectiles tombèrent sur le village de Waerloos et y mirent le feu.



Le 4, c'était Contich qui était atteint et qui brûlait.

Sous le couvert de leurs canons, si supérieurs aux nôtres et comme puissance et, surtout, comme portée, les Allemands essayèrent d'abord de franchir la Nèthe à la hauteur de Waelhem ; mais l'infanterie belge, retranchée sur l'autre rive, leur opposa une brillante résistance et ils durent porter leurs efforts vers Duffel et Lierre.

A Lierre, nos ennemis se heurtèrent aux Anglais. L'Angleterre nous avait, en effet, envoyé quelque renfort : une brigade d'infanterie de



(Record Press)

CE QUI RESTE D'UN VILLAGE DE LA BANLIEUE D'ANVERS

marine et deux brigades navales, soit environ 7.000 hommes. Sept mille hommes, ce n'était guère, et cependant ce faible appoint apportait à nos troupes épuisées, tout à fait à bout de forces, une assistance matérielle et surtout un réconfort moral inestimables.

Ah ! si la rive gauche de l'Escaut nous avait appartenu tout entière jusqu'à la mer, combien la situation eût été plus favorable ! Notre beau fleuve eût été ouvert aux bâtiments de guerre des Alliés, qui eussent pu le remonter jusqu'au delà d'Anvers, et, si quelques canonnières à faible tirant d'eau, puissamment armées, avaient pu s'engager dans le Rupel et la Nèthe, ces deux rivières eussent été vraiment infranchissables, et notre « réduit national » eût été tout à fait inexpugnable...

Le 4 octobre, le Conseil communal votait à l'unanimité une motion exprimant au Gouvernement et à l'autorité militaire « l'inébranlable

volonté de la population de voir poursuivre jusqu'au bout la défense de la position fortifiée d'Anvers, sans autre souci que celui de la défense nationale et sans avoir égard aux dangers courus par les personnes ou les propriétés privées ».

Elle était décidément admirable, cette population civile belge, qui sans souci du danger ne s'inquiétait que de la défense nationale ! Songez donc que, pour faciliter la défense d'Anvers, il avait fallu abattre, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, des centaines d'immeubles et que les officiers qui dirigèrent ces opérations eurent la satisfaction de rapporter qu'ils n'entendirent pas une plainte, pas une seule plainte !

Maintenant, ce que les Belges n'avaient pas cru devoir démolir eux-mêmes, c'étaient les obus allemands qui y mettaient le feu, et c'est avec la même tranquille résignation que, « sans autre souci que celui de la défense nationale », on acceptait l'holocauste. Peu importait que ces terres naguère si aimables et si riantes se transformassent en un désert, pourvu qu'elles demeurassent « terre belge » !

Cependant, la situation empirait d'heure en heure.

Les shrapnells tombaient sans discontinuer sur les tranchées belges et anglaises ; c'était un feu d'enfer !

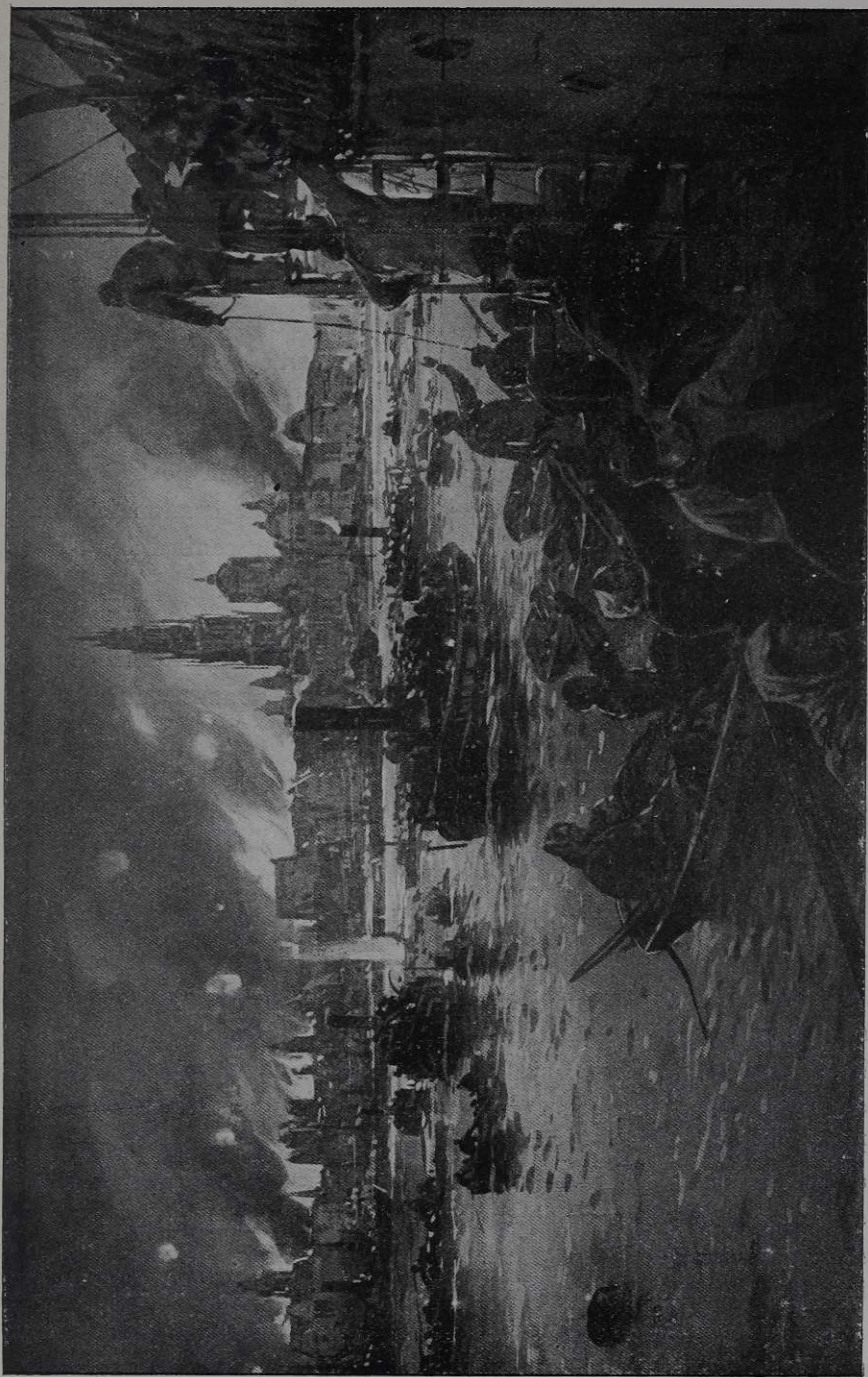
Le 6 octobre, vers 4 heures du matin, les Allemands parviennent à franchir la Nèthe. Les défenseurs d'Anvers doivent se replier sous les forts de l'enceinte intérieure. Et le cercle de fer et de feu se resserre de plus en plus. Il n'y aura bientôt plus rien à faire qu'à tâcher de se dégager de son étreinte et de sauver tout ce que l'on pourra.

Le général de Guise prévient la population anversoise de l'imminence du bombardement de la ville et il engage tous ceux qui le peuvent à partir sans retard.

Le 7, de bonne heure, les membres du Gouvernement, les légations, les fonctionnaires de l'Administration centrale, partent par eau pour Ostende.

Ce matin-là, les journaux locaux reconnaissent ouvertement la gravité de la situation. Ils restent cependant d'une dignité parfaite. « Quelque sacrifice nouveau qu'exige de nous le salut de la Patrie » — disent-ils en substance — « acceptons-le. La Belgique sortira grandie de ses épreuves. » Ces journaux belges d'Anvers paraissaient pour la dernière fois, hélas !





L'ESCAUT, A ANVERS, LA NUIT DU 7 AU 8 OCTOBRE 1914

(D'après une illustration allemande.)



Dans la journée, on prit des mesures de sauvegarde contre le bombardement; ceux qui ne partirent pas s'installèrent dans leurs caves... Au Jardin zoologique, ce jardin si beau dont les riches collections faisaient l'orgueil des Anversois, on abattit les fauves — des bêtes superbes — et l'on empoisonna les reptiles. C'était un sacrifice de plusieurs centaines de mille francs. Une bagatelle au fond, au point où nous en étions !

Un de mes compatriotes, M. R. de B., attaché au service de la télégraphie sans fil, a bien voulu me faire, sur le bombardement d'Anvers, le récit très vécu qu'on va lire :

« ... Mon chef était parti depuis deux jours, envoyé dans les Flandres, en mission spéciale. Je restais seul au « grand poste » avec notre mécanicien et quelques hommes. Nous étions en communication constante avec la caserne du génie et avec le bureau central des télégraphes et téléphones.

« A la fin de l'après-midi (7 octobre), on me donne l'ordre de prendre des dispositions pour faire tout sauter; nous perforons dans les grands mâts des trous destinés à recevoir de bonnes charges de poudre...

« A peine au lit, vers minuit, j'entends un formidable coup de canon, suivi d'un sifflement aigu, puis une explosion. Alors, sans discontinuer cela tonna, cela siffla... des shrapnells d'abord, des obus ensuite, et quels obus!...

« Un coup de téléphone au « Génie » — Oui, nous pouvions « chaoter »; des soldats étaient envoyés avec les charges nécessaires.

« Nous démontâmes le moteur à pétrole, la dynamo; nous en détachâmes les pièces essentielles. Dans la salle de transmission et à la « réception » nous fîmes de même, enlevant, pour les transporter en lieu sûr, les pièces précieuses sans lesquelles nos appareils n'étaient plus bons à rien. L'antenne eut tous ses fils soigneusement coupés et les mâts intermédiaires furent sciés... Pendant quatre heures, nous travaillâmes sous une pluie infernale de fer et de feu... Je fus blessé; pas assez cependant pour être empêché de travailler.

« Avant de quitter mon cher poste, je téléphonai au génie, puis au bureau central. Celui-ci me donna l'ordre de venir tout de suite, avec mes hommes. C'était trente-cinq minutes de marche, au moins, dans la ligne de tir... Pour éviter d'être tous atteints en même temps,

s'il nous arrivait malheur, nous nous mîmes en file indienne. J'étais en tête. Outre nos bagages personnels — de pauvres petites valises où il n'y avait pas grand'chose — nous emportions nos précieux appareils de réception, que nous voulions sauver... Mes pieds me faisaient horriblement souffrir; je ne savais pas encore que j'étais blessé



(Daily Mirror)

LES QUAIS D'ANVERS, LE 8 OCTOBRE 1914

à la jambe. Et comment raconter tout ce que nous vécûmes pendant cette promenade mouvementée?

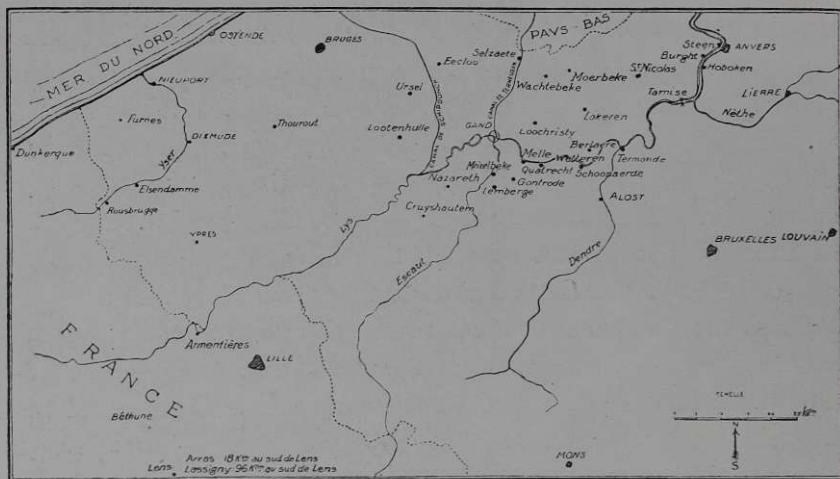
« Aux environs de l'endroit dit « Warande » surtout, le spectacle était impressionnant. Les obus et les bombes, qui tombaient dru, démoussaient des maisons entières, allumaient des incendies devant nous, derrière nous...

« Partout de grands trous noirs, des rails de tramways tordus, recroquevillés, des tuyaux de gaz crevés, du verre, du zinc, des tuiles brisées, des débris de meubles. Explosion sur explosion, un vacarme affolant! Et au milieu de tout cela, dans l'obscurité, un sauve-qui-peut général; des pauvres gens se dirigeant vers les quais, portant ou traînant derrière eux des enfants apeurés, et emportant tout ce qu'ils

pouvaient de hardes et de reliques... Nous vîmes un camion de fourrage militaire envoyé en l'air; les deux chevaux tués net; l'un des hommes affreusement mutilé, l'autre sans blessure.

« Un peu plus loin, nous pûmes enfin respirer; les obus ne tombaient plus que derrière nous...

« Arrivés au bureau central, on nous fait descendre dans les caves; on nous réconforte et on nous donne l'occasion de nous reposer un peu...



RETRAITE DE L'ARMÉE D'ANVERS SUR L'YSER

« Vers 7 heures du matin (8 octobre), nous prîmes nos trésors et nous nous mîmes en route pour Ostende.

« Quel spectacle inoubliable dans les rues d'Anvers! Cette foule se dirigeant vers les quais; ces milliers de personnes, ces femmes, ces enfants, ces vieillards qui voulaient sortir de cet enfer, qui voulaient s'embarquer et partir pour la Hollande!

« Mes pieds me faisaient de plus en plus mal, et ma jambe blessée commençait aussi à m'agacer. Je me traînais comme je pouvais...

« Comme nous étions en service, on nous laissa passer sur le grand pont de bateaux construit sur l'Escaut à la hauteur du Steen et qui servait à la retraite de l'armée...

« Arrivé à Beveren-Waes, je n'en pouvais plus; je gardai auprès de moi un des employés du télégraphe qui m'accompagnaient et j'engageai mes autres compagnons à prendre les devants, leur fixant rendez-vous à Ostende. Et péniblement je poursuivis ma route.



« Les canons allemands ne cessaient de tonner... L'ennemi avait franchi l'Escaut à Schoonaerde pour envelopper les troupes belges, leur couper la retraite vers le littoral, et il s'avancait vers Lokeren que déjà il bombardait...

« Mon compagnon et moi, nous inclinâmes notre route vers le nord-ouest.

« A Moerbeke-Waes, nous vîmes un train rempli de soldats blessés



(Alfieri)

NOS SOLDATS AIDAIENT, COMME ILS LE POUVAIENT, LES PAUVRES FUGITIFS

et de réfugiés de tous âges et de toutes conditions. Il y en avait partout, sur les toits des wagons, sur la locomotive, sur le tender... Malgré mes blessures, je préférâi continuer à pied...

« J'appris plus tard que ce train avait été attaqué; un bataillon anglais, qui déjà s'était distingué à Lierre, se trouva dans l'engagement et se comporta héroïquement...

« Le 9, vers 5 heures du soir, nous arrivâmes enfin à Gand, où nous pûmes nous reposer chez des amis. J'étais plein de boue et de sang et j'étais épuisé après cette marche de 55 kilomètres.

« Je n'oublierai jamais tout ce que j'ai vu en route : ici, une vieille

paysanne traînant après elle une vache; là, des gens de la ville emportant sur une petite charrette à bras un piano et un paquet de hardes; puis un jeune homme, qui avait mis sa vieille maman sur une bicyclette et qui, marchant à côté d'elle, la soutenait et la faisait avancer comme il pouvait. J'ai vu des bourgeois mangeant des navets qu'ils venaient d'arracher dans les champs. Tout le long de notre route, des foules anxieuses. Et des troupes, de l'infanterie, de l'artillerie, de la cavalerie, des autos par centaines, emmenant des blessés des forts, des milliers de véhicules de toutes espèces. Tout cela marchant vers Gand; nos soldats aidant, comme ils le pouvaient, les pauvres fugitifs — ces braves soldats qui étaient si fatigués et qui devaient fournir de si longues étapes... »

Le bombardement d'Anvers — j'entends celui de la ville elle-même — avait commencé dans la nuit du 7 au 8 octobre, vers minuit. Il dura toute la journée du 8, puis toute la nuit suivante.

« Le 9 octobre, vers 6 heures du matin, un moment de répit; — raconte un Anversois dans une lettre particulière — serait-ce la fin? Non, le bombardement reprend et devient d'une intensité telle qu'il est presque impossible de distinguer la direction des obus qui, maintenant, arrivent de tous les côtés à la fois. L'ennemi s'est avancé, c'est ce qui explique le répit... »

Vers 8 heures, MM. Franck, député, président de la Commission intercommunale (Anvers et les communes limitrophes), De Vos, bourgmestre, et Ryckmans, sénateur, sortent de la ville en auto pour se rendre auprès des autorités allemandes et leur demander de mettre fin à ce bombardement désormais inutile. Le consul général d'Espagne les accompagne. Après d'émouvantes péripéties sur lesquelles je ne puis m'étendre ici, ces parlementaires eurent, à Contich, une entrevue avec le général von Beseler. Le commandant de l'armée assiégeante hésita longtemps à traiter avec ces « civils », disant que jamais une place forte ne s'était rendue dans de pareilles conditions, et patati et patata. Il finit cependant par céder et l'on signa un traité, dit de Contich, qui fixait les conditions de l'entrée des troupes allemandes à Anvers.

L'après-midi de ce vendredi 9 octobre, les Allemands entraient dans la grande cité commerciale dont ils avaient conçu et préparé la conquête depuis nombre d'années.



« Ils marquèrent par leur attitude, dit un témoin oculaire, qu'ils n'étaient pas du tout rassurés. Le grand silence qui planait sur la ville



*(Underwood and Underwood)*

LA RUE DU MARCHÉ-AUX-SOULIERS, APRÈS LE BOMBARDEMENT

les inquiétait. C'était le canon du fusil en avant et prêts à faire feu qu'ils s'avancèrent... »

Le butin dut leur causer quelques désillusions. Avant sa retraite



avisée, l'armée belge avait détruit tout ce qu'elle n'avait pu emporter; plusieurs forts s'étaient fait sauter; le pont de bateaux avait été détruit; on avait coulé ou rendu inutilisables les navires marchands allemands, saisis au début des hostilités; on avait mis le feu aux grands réservoirs à pétrole. En un mot, on avait « chaoté » tout ce qu'on avait pu et on s'était, de toutes les façons, appliqué à réduire au minimum la portée matérielle de cette victoire allemande.

La retraite d'Anvers avait été couverte et masquée jusqu'au dernier moment, non seulement par le feu des forts de la seconde enceinte et par celui de quelques batteries de campagne, mais encore par des détachements belges et anglais qui occupèrent vaillamment, toute la journée du 8, des tranchées entre Contich et l'Escaut.

Néanmoins, les Allemands qui étaient parvenus à franchir l'Escaut à Wetteren, à Schoonaerde et à Termonde — où ils avaient réparé le pont détruit par les Belges — exercèrent une forte pression vers Lokeren. Nos troupes et les troupes anglaises furent obligées, pour n'être pas coupées, d'incliner sensiblement vers le nord leur route à travers les Flandres.

Malheureusement, malgré l'ordre admirable qui présida à cette retraite désormais fameuse, plusieurs milliers d'hommes n'évitèrent la reddition qu'en pénétrant en Hollande. Une partie de nos troupes de forteresse dut également se retirer en territoire hollandais pour ne pas se rendre aux Allemands (1).

Le nombre des immeubles endommagés ou détruits pendant le bombardement de la ville et de ses faubourgs s'élève à quatorze cents.

Quant au total des pertes matérielles éprouvées par la Nation, à Anvers et aux environs, on peut l'évaluer à près de 1 milliard de francs. Mais que nous importaient ces pertes et celles, quintuples au moins, que le Pays avait éprouvées depuis deux mois! que nous importaient même tous nos deuils, puisque notre honneur restait sauf!

Aussi bien, le Roi — âme de notre résistance — et le gros de ses vaillantes légions avaient pu gagner Ostende, où déjà le Gouvernement était installé.

---

(1) 30.000 hommes environ pénétrèrent ainsi en Hollande, où ils resteront internés jusqu'à la fin des hostilités.

## OSTENDE

Dès le début des hostilités, Ostende avait subi une complète métamorphose. La « Reine des Plages », d'ordinaire en fête pendant tout l'été, était soudainement devenue grave et austère.

En pleine « saison », le Kursaal et les grands hôtels avaient fermé



(Newspaper illustrations Ltd.)

LES CABINES DE BAINS... TELLES AUTANT DE PETITES ROULOTTES...

leurs portes. Plus tard, transformés en ambulances, quelques-uns de ces somptueux bâtiments, créés pour le plaisir, abritèrent toutes les douleurs.

Les cabines de bains avaient été enlevées de la plage et rangées sur un grand terre-plein où — telles autant de petites roulottes — elles furent occupées, quelques semaines durant, par de pauvres « réfugiés » du territoire envahi, nomades malgré eux.

En ville, toujours beaucoup de monde, mais un monde expurgé de



tout élément frivole et où se mêlaient des réfugiés, sans cesse plus nombreux, attendant le moment de leur départ pour l'Angleterre; des blessés à demi guéris, impatients de « repartir pour le front »; des jeunes gens de la classe de 1914 venant s'équiper tant bien que mal avant de se rendre dans la petite garnison de Flandre où devait se faire leur première instruction; de nouveaux débarqués, infirmiers et infirmières surtout, venant d'Angleterre.

Les départs des vapeurs postaux avaient été réduits de trois à un seul par jour. Un paquebot partait pour Folkestone le matin vers 8 heures, et rentrait le soir même. Il emmenait en Angleterre non plus de joyeux et bruyants excursionnistes, mais des fugitifs, de toutes les classes de la société, dont beaucoup étaient sans abri, tout à fait ruinés, et qui s'en allaient, mornes et silencieux, la mort dans l'âme (Certains jours ils étaient si nombreux, ces émigrants, qu'il fallait « doubler », faire partir deux bateaux au lieu d'un). Le soir, ce n'étaient plus des touristes qui débarquaient à Ostende, mais des médecins, des nurses, des brancardiers, des officiers parfois, des gens mêlés d'une façon ou d'une autre au grand drame.

À la gare maritime, même en dehors des heures de départ et d'arrivée, un mouvement incessant; des centaines de réfugiés venant s'inscrire pour la prochaine traversée, des journalistes étrangers en quête d'informations, des officiers, des aviateurs, que sais-je?

Les pêcheurs ne sortaient plus guère que pour satisfaire aux besoins de la consommation locale. La plupart des bateaux de pêche séjournèrent donc dans les bassins, où, par contre, il n'y avait plus aucun bâtiment de plaisance.

Vers le 10 août, des officiers et des matelots de la marine anglaise étaient venus installer sur la plage, près du phare, une station d'hydro-aviation qui fut, toutefois, supprimée au bout de dix à douze jours. Puis, à la suite de l'incursion en Flandre de groupes de uhlands et d'une échauffourée, aux environs d'Ostende, qui avait coûté la vie à quelques gendarmes belges, des croiseurs anglais étaient arrivés sur rade, le 26 et les jours suivants (Le *Hogue* et l'*Aboukir*, torpillés et coulés quelques semaines plus tard, en étaient). 3.500 à 4.000 hommes d'infanterie de marine — troupes superbes — avaient débarqué et, tout aussitôt, avaient entrepris, tout aux alentours de la ville, des travaux de défense. On estima pourtant, à la réflexion, que, si les Alle-

mands arrivaient en nombre, on était hors d'état de leur opposer une suffisante résistance, et l'on jugea préférable de renoncer, le cas échéant, à toute espèce de défense. Au grand désappointement des Ostendais, les troupes anglaises se réembarquèrent au bout de quelques jours et les croiseurs s'éloignèrent. Un beau dirigeable qui, dans l'intervalle des reconnaissances qu'il faisait au large, atterrissait sur l'un des champs de courses, s'en retourna aussi vers l'Angleterre.

A la fin d'août, débarquèrent, venant du Havre, quelques milliers de soldats belges qui, après la chute de Namur, n'avaient pu rallier



A LA GARE MARITIME D'OSTENDE

par le nord le gros de l'armée de campagne et qui avaient dû faire tout ce grand détour par la France. Ils partirent immédiatement pour Anvers...

En septembre, des « transports » anglais et français arrivèrent de temps à autre. On en débarquait des armes et des munitions, du matériel aéronautique, des ambulances. Parfois aussi, des torpilleurs ou contre-torpilleurs chargés de missions entraient dans le port.

Au commencement d'octobre, arrivèrent des marins qui allaient contribuer à la défense d'Anvers. Quel accueil pendant le temps très court où ils restaient parmi nous avant que leurs trains, aussitôt mis sous pression, pussent s'ébranler ! Quel accueil chaleureux on leur faisait et, eux, avec quel bel entrain ils pratiquaient ce rite qu'ils venaient d'adopter : un des hommes, interpellant ses camarades, leur



demandait : *Are we downhearted?* et tous de répondre en chœur, énergiquement : *No!* Dix fois, vingt fois, inlassablement, la même question était répétée, toujours suivie de la même réponse...

Des chevaux de remonte pour notre cavalerie, très éprouvée, nous arrivèrent aussi d'Angleterre. Puis, ce furent de grosses pièces d'artillerie — bien difficiles à débarquer avec les moyens très insuffisants dont nous disposions.

\*  
\* \*

On avait confiance ! Et cet optimisme diminua à peine lorsque, le 7 octobre vers midi, l'on vit arriver un paquebot emmenant d'Anvers les membres du Gouvernement, le corps diplomatique et de nombreux fonctionnaires de l'État. On ne doutait pas que le « réduit national » tiendrait bon et l'on ne voulait voir dans ce transfert qu'une simple mesure de prudence, d'extrême prudence.

Sur ces entrefaites, du reste, tout un état-major anglais était arrivé pour organiser l'« Ostend-base » : un service d'intendance de l'armée anglaise avec boulangerie de campagne et divers services de ravitaillement — merveilleux d'organisation — de même qu'une annexe du « Naval Transport Service » s'étaient installés au port. Et, tout de suite, grands arrivages. Dans la seule journée du 8, seize transports étaient entrés. Quelques-uns étaient des vapeurs de 5.000 à 6.000 tonnes, amenant des troupes, des chevaux (fins « pur-sang » pour la cavalerie, énormes « shirehorses » pour le train), des munitions, des approvisionnements de toute espèce (fourrage, farine, conserves, benzine), des canons aussi, des camions automobiles, des autos blindées, tout un imposant appareil de guerre.

Cette fois, il n'y avait plus de doute : elle allait s'opérer enfin, cette fameuse jonction, tant espérée, entre notre armée de campagne et les forces des Alliés. Des « courriers » <sup>(1)</sup> venant de Bruxelles ne racontaient-ils pas à qui voulait les entendre qu'ils avaient aperçu en route des « pantalons rouges » ? Oui, bien sûr, la liaison entre notre armée et les forces françaises et anglaises allait pouvoir se faire et ce serait sur les bords de la Dendre et de l'Escaut — jusqu'à Anvers — ou bien, au pis aller, un peu plus à l'ouest, tout le long de l'Escaut...

---

(1) Gens hardis qui, au péril de leur vie, traversaient les lignes allemandes pour porter, à raison de 2 à 3 francs pièce, des lettres et messages.

Quelques trains circulaient toujours, entretenant des communications entre la côte et la partie non encore occupée du pays.

Et tout convergeait maintenant vers Ostende : des milliers de fugitifs, les dépôts d'habillement et les services d'intendance de l'armée belge, des blessés qu'on transportait dans les ambulances locales ou que l'on dirigeait vers d'autres points du littoral, ou bien encore que l'on évacuait vers la France ou l'Angleterre.

Puis arrivèrent des trains chargés de troupes, les premières venant



(Central News)

A OSTENDE, LES PREMIERS JOURS D'OCTOBRE 1914

d'Anvers — d'Anvers dont on venait d'apprendre la chute avec plus de stupeur que d'émoi. Des troupes vinrent aussi par les routes ; des milliers et des milliers de fantassins exténués, couverts de boue, déguenillés presque ; de la cavalerie, de l'artillerie, tout un immense charroi.

C'était, dans les rues et sur les quais, un inimaginable grouillement ; et le soir surtout, dans la complète obscurité où on la laissait à cause de ces taubes et de ces zeppelins de malheur, la petite ville toute congestionnée présentait un aspect inouï, indescriptible...

\*  
\* \*



Au fond, on était à Ostende dans une situation extrêmement précaire et qui n'allait pas tarder à devenir intenable.

Malgré l'arrivée et la concentration en Flandre de troupes anglaises et françaises, aucune « jonction » efficace n'avait pu s'opérer en temps utile. Des mesures s'imposaient donc, si l'on voulait éviter la catastrophe qui avait été si habilement éludée à Anvers, et ces mesures, il fallait qu'on les prit et qu'on les exécutât sans retard.

Le 10 octobre, eut lieu un conseil de Cabinet auquel assistèrent le général Pau et le général anglais (1). On y décida la retraite sur l'Yser, où se ferait la liaison des forces, et le transfert du Gouvernement au Havre...

Dans la nuit du 10 au 11, je vis pour la dernière fois, pendant quelques trop courts instants, mon cher frère qui, non encore tout à fait guéri d'une blessure au genou, partait pour Cherbourg, où, en attendant qu'il pût retourner au front, il allait diriger, avec deux ou trois camarades, l'éducation de nouvelles recrues. Nous visitâmes même ensemble, pour autant qu'on y pouvait voir, un des fameux trains blindés, arrivé d'Anvers et garé à ce moment, sur le quai, tout près du vapeur anglais à bord duquel mon frère s'embarquait avec ses pupilles pour partir au point du jour.

Oui, je les ai vécues, ces dernières journées d'Ostende, et j'en garderai à jamais le souvenir. Je servais d'intermédiaire, de truchement, entre les services militaires et navals anglais et l'Administration belge, et j'étais, notamment, en rapports constants avec le « commissariat » et avec le « Naval Transport Service ».

Que de difficultés de toutes sortes qui, sans cesse, se présentaient à nous et dont les principales résultaient de l'insuffisance de l'outillage du port et de la hâte avec laquelle il fallait faire toutes choses ! Mais aussi, en revanche, quelle unanime bonne volonté chez tous ceux à l'assistance desquels il nous fallait recourir : fonctionnaires et employés de la Marine, des Chemins de fer, des Télégraphes et des Téléphones, chefs des services civils et militaires les plus divers, fournisseurs, pilotes, mécaniciens, débardeurs ! Quel bel esprit de solidarité animait tout ce monde et, surtout, quelle rapide et complète « adaptation » aux circonstances les plus imprévues !

---

(1) M. Carton de Wiart et ses compagnons de voyage venaient de rentrer de leur mission en Amérique. Le ministère belge se trouvait donc tout entier à cette réunion mémorable.

Quand, dans la journée du 12, nous arriva de Londres au « Naval Transport Service » l'ordre d' « évacuer » complètement pour le lendemain, il y avait dans l'avant-port et dans les bassins une quarantaine de vapeurs : six ou sept fois autant qu'à l'ordinaire. Quelques-uns de ceux qui avaient servi au transport de troupes ou de chevaux purent s'en aller sur lest, immédiatement. Néanmoins, quel encombrement dans ce petit port ! Ces bâtiments qui partaient ne tardèrent pas, du



(Daily Mirror)

DES MILLIERS DE FANTASSINS...

reste, à être remplacés par d'autres, envoyés d'Angleterre pour l'évacuation des blessés. Et, sur les quais, aussi, c'était un encombrement des choses les plus diverses qu'il fallait embarquer au plus vite, tout en s'évertuant à mettre de l'ordre dans ce chaos, d'organiser cette désorganisation de tout.

Outre le bâtiment qui venait de partir avec les recrues, l'Amirauté anglaise avait mis à la disposition des autorités militaires belges quatre grands vapeurs sur lesquels on devait embarquer, pour les transporter dans le nord de la France, l'inventaire et les approvisionnements des services de l'habillement et de l'intendance, des pneus — il y en avait



pour une somme considérable, — des moteurs et tout un matériel pour la réparation des automobiles, des archives, etc. ; il fallait y embarquer également quelque deux cents gendarmes qui devaient se rendre au Havre. Un autre vapeur, l'*Orange Prince*, devait emmener en Angleterre les chevaux et la carrosserie de la cour...

Des troupes continuaient à passer par Ostende pour poursuivre ensuite vers Nieupoort leur exténuante retraite : troupes belges et anglaises venant d'Anvers et troupes d'infanterie et d'artillerie anglaises qui avaient débarqué à Zeebrugge.

Grand mouvement de blessés également : il y en avait des milliers qu'il fallait transporter soit vers la France, par le chemin de fer vicinal, soit vers l'Angleterre.

Et c'était aussi un interminable convoi de véhicules les plus divers : autos de maîtres, chargées de bagages et tout empoussiérées, camions, fourgons, voitures de déménagement, chariots, autobus (oui, des autobus londoniens « mobilisés » !), canons de campagne, mitrailleuses à traction canine (beaucoup de ces pauvres braves chiens étaient éclopés). Pour corser le tout, un incessant mouvement d'autos en service militaire passant en bolides et, dans l'après-midi, un taube survolant la ville et les installations maritimes et jetant des bombes qui, heureusement, ne blessèrent personne et ne créèrent même pas la moindre petite panique.

L'*Indépendance Belge*, la vaillante gazette bruxelloise, qui s'était d'abord transportée à Gand et qui, depuis quelques semaines, s'était installée à Ostende, paraît ce lundi 12 octobre pour la dernière fois. Ses rédacteurs savent combien la situation est grave, mais ils n'en disent rien : une note sobre et brève de la rédaction énonce simplement : « Les communications étant fréquemment interrompues pour le service des troupes, le papier ne nous parvient plus et il nous arrive, en outre, de ne pouvoir faire l'expédition de nos numéros. Aujourd'hui nous avons pu nous procurer, au dernier moment, du papier, pour le présent numéro, mais l'heure extrême à laquelle il nous est parvenu ne nous a permis de composer qu'une seule page. Dans ces conditions nous prévenons nos abonnés et nos lecteurs que la publication de notre journal sera momentanément interrompue. »

Vers 8 heures du soir, nous recevons, au Service des transports, un

nouvel ordre de Londres : ce n'est pas dans la journée du lendemain que tous les vapeurs anglais doivent avoir gagné le large, c'est la nuit même !

Il va donc falloir faire en cinq ou six heures ce que l'on ne croyait pas pouvoir terminer en vingt ou vingt-quatre !

Contre-ordres immédiatement donnés partout. Il faut se multiplier, il faudrait être à la fois de tous les côtés...

Il n'y a pas assez de personnel pour activer les grues, pas assez de



ÉVACUATION DES BLESSÉS

pilotes pour tous ces vapeurs en partance; mais on se débrouille tout de même. Cependant, chacun met son amour-propre à vouloir sauver tout ce dont il a la garde; il faut insister pour qu'on n'embarque que le strict nécessaire et il faut, parfois, rudoyer un peu tout ce monde affairé, si plein de bonne volonté, mais si inexpérimenté, ces braves gens dont beaucoup n'avaient jamais vu un navire et qui, maintenant, sont chargés d'arrimer de précieuses cargaisons !

Quelle nuit et que de choses pénibles j'ai vues durant ces dernières heures dans mes courses le long des quais.

Ici, de braves troupiers harassés, arrivant à pied de Bruges; quelques-uns m'interpellent, me demandant où ils trouveront un peu d'eau



à boire ! Là, une vingtaine de malheureux blessés dont quelques-uns marchaient péniblement à l'aide de béquilles — on ne pouvait transporter tous les blessés dans des autos ou sur des civières ; il fallait que ceux qui pouvaient clopiner se débrouillassent tout seuls. Ceux-ci se sont trompés de chemin : c'est là-bas, hélas ! très loin pour eux, que se trouve le navire sur lequel ils doivent s'embarquer...

Et l'embarquement, en toute hâte et dans l'obscurité, de ces beaux chevaux de la cour ! Une « fin de tout », serait-on tenté de se dire, si l'on n'avait de la vaillance au cœur !

Vers 5<sup>h</sup> 30 du matin (13 octobre), j'eus à me rendre à la gare maritime. C'est à peine si le jour commençait à poindre et déjà il y avait là, se pressant sur le quai, quinze mille personnes. Certes, il y aurait, comme les jours précédents — depuis l'exode d'Anvers — deux, et peut-être même trois paquebots qui partiraient pour Folkestone dans la matinée ; mais on ne pourrait tout de même pas songer à embarquer le tiers de tout ce pauvre monde.

Il y avait là des gens que je connaissais, des amis même, et pas moyen de les aider. Je leur conseillai de s'en aller, sans hésiter, par le chemin de fer vicinal jusqu'en France ou jusqu'en Hollande, bien que cela non plus ne fût guère facile, une grande partie du matériel roulant étant réquisitionnée par l'armée...

A 7 heures, le paquebot *Pieter de Coninck* appareillait et faisait route vers Le Havre ayant à bord les membres du Gouvernement belge (à l'exception de M. de Broqueville, ministre de la Guerre, demeuré à proximité du Roi et de l'armée), les membres du corps diplomatique, le président de la Chambre, des ministres d'État et quelques fonctionnaires.

De combien d'émotions n'avons-nous pas tressailli, nous raconte l'un de ces exilés de marque, M. le ministre d'État Hymans, « de combien d'émotions n'avons-nous pas tressailli dans cette tragique journée d'exode où le matin nous vîmes s'éloigner et se fondre, dans une brume dorée, les rives aimées du sol natal, où, le soir, nous abordions au Havre, passant devant les quais obscurs, chargés d'une foule immense que nous devinions sans la voir et d'où s'élevaient dans l'ombre des clameurs de bienvenue : « Vivent les Belges ! Vive la Belgique ! »

Toute la journée du 13, Ostende se vida. Ce fut, par les paquebots,

par les bateaux de pêche, par les trains vicinaux, par tous les moyens de transport possibles, un exode général.

Le matin, un taube avait plané quelques instants au-dessus de la ville, tel un sinistre oiseau de proie. On y avait à peine fait attention.

Toute la journée et toute la nuit suivante, des bateaux partirent, et ce fut, aussi, sur les routes menant vers la Hollande ou vers la



(Alfred)

LE 13 OCTOBRE 1914, A OSTENDE

France, un interminable cortège de fugitifs... (C'est par la Hollande que, ma tâche finie, je partis pour rejoindre les miens en Angleterre).

Et quand les Allemands, après avoir pris possession de Gand et de Bruges, arrivèrent à Ostende, dans la matinée du mercredi 14 octobre, vers 10 heures, il n'y avait plus dix mille personnes dans cette ville de 40.000 habitants qui avait, à un moment donné, abrité quelque 200.000 âmes. Quant au port, il était absolument vide...

\*  
\* \*



Avant de quitter Ostende, le Gouvernement avait adressé au peuple belge cette proclamation signée de tous les ministres :

Concitoyens,

Depuis près de deux mois et demi, au prix d'efforts héroïques, les soldats belges défendent pied à pied le sol de la Patrie.

L'ennemi comptait bien anéantir notre armée à Anvers. Mais une retraite, dont l'ordre et la dignité ont été irréprochables, vient de déjouer cet espoir et de nous assurer la conservation de forces militaires qui continueront à lutter sans trêve pour la plus juste et la plus belle des causes.

Dès maintenant, ces forces opèrent vers notre frontière du sud, où elles sont appuyées par les Alliés. Avec leur valeureux concours, la victoire du Droit est certaine.

Toutefois, aux sacrifices déjà acceptés par la nation belge avec un courage qui n'a d'égal que leur étendue, les circonstances du moment ajoutent aujourd'hui une nouvelle épreuve !

Sous peine de servir les desseins de l'envahisseur, il importe que le Gouvernement établisse provisoirement son siège dans un endroit où il puisse, en contact avec l'armée belge d'une part, et d'autre part avec la France et l'Angleterre, poursuivre l'exercice et assurer la continuité de la souveraineté nationale.

C'est pourquoi le Gouvernement quitte aujourd'hui Ostende avec le souvenir reconnaissant de l'accueil que cette ville lui a fait. Il s'établira provisoirement au Havre, où la généreuse amitié du Gouvernement de la République Française lui assure, en même temps que la plénitude de ses droits souverains, le complet exercice de son autorité et de ses devoirs.

Concitoyens,

Cette épreuve momentanée, à laquelle notre patriotisme doit aujourd'hui se plier, aura, nous en sommes convaincus, sa prompte revanche. D'autre part, les services publics belges continueroient à fonctionner dans toute la mesure où les circonstances le leur permettraient. Le Roi et le Gouvernement comptent sur la sagesse de votre patriotisme. De votre côté, comptez sur notre ardent dévouement, sur la vaillance de notre armée et sur le concours des Alliés pour hâter l'heure de la délivrance commune.

Notre chère patrie, odieusement trahie et traitée par une des puissances qui avaient juré de garantir sa neutralité, suscite une admiration croissante dans le monde entier.

Grâce à l'union, au courage et à la clairvoyance de tous ses enfants, elle demeurera digne de cette admiration qui la reconforte aujourd'hui. Demain, elle sortira de ses épreuves plus grande et plus belle, ayant souffert pour la justice et pour l'honneur même de la civilisation !

Vive la Belgique libre et indépendante !

Ostende, le 13 octobre 1914.

« Proclamation toute en précisions et en actes », disait quelques jours plus tard M. Gabriel Hanotaux ; « aucune plainte, aucun retour sur les tragiques événements d'hier ; à peine une allusion à l'amertume « d'ajouter une épreuve à tant d'autres » et, tout de suite, la décision réfléchie, l'espoir, la confiance inébranlable dans la victoire du Droit. »

Notre confiance dans la victoire — la victoire du Droit — était, en effet, inébranlable.

Forte de son droit, la Belgique violée, mais non déshonorée, restait debout.

Comprimée, refoulée par des forces écrasantes, la défense avait été sans cesse se rétrécissant ; il n'y avait plus qu'un tout petit coin du pays qui fût libre, — le quarantième à peine. Mais l'honneur national était intact. L'honneur de la Belgique n'avait pas cédé d'une ligne dans Liège, Namur et Anvers mutilées, dans Bruxelles opprimée, dans Aerschot, Dinant, Louvain, Termonde martyrisées.

Mutilée, opprimée, martyrisée, la Belgique n'était point asservie ; jamais elle ne le sera.

L'Allemagne ne l'avait pas « terrassée » et jamais elle ne la terrassera, parce que, pour elle, l'enjeu de la lutte c'est l'honneur et que son honneur est et restera *toujours debout*.

Non, en vérité, le petit royaume n'était pas « à genoux » devant le puissant empire.

Territorialement, ce petit royaume était quarante fois plus petit ; mais, moralement, il était incommensurablement plus grand qu'il ne le fut jamais. Le roi des Belges ne régnait plus que sur un infime lambeau de territoire, mais jamais royauté ne fut plus prestigieuse que ne l'était devenue la sienne.

---

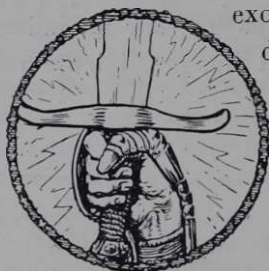


## EN TERRES D'ASILE

### LE GRAND EXODE

Dès les premiers jours de l'invasion, des milliers d'habitants des provinces de Liège et du Luxembourg émigrèrent, les uns, soit vers le Nord — où le Limbourg néerlandais, tout proche, leur offrait un abri sûr, — soit vers l'Ouest, en arrière des lignes belges; les autres, vers le Sud, jusqu'en France.

Puis, à mesure que le « poing ganté de fer » multipliait ses coups et les portait sur une partie plus étendue du sol violé, ce douloureux exode s'accrut. En même temps, le « front occidental » s'étant formé, ceux qui voulaient s'en aller en France durent faire un grand détour par l'Ouest.



LE POING GANTÉ DE FER

(Vignette allemande.)

C'était un spectacle navrant que celui de ces pauvres gens — généralement frappés dans leurs plus chères affections et presque tous ruinés — s'en allant par les routes avec tout ce qu'ils avaient pu soustraire aux rapines de nos ennemis : petits groupes ou longues théories de campagnards s'éloignant de leurs villages en feu, groupes ou convois de citadins fuyant en toute hâte leurs villes ou villettes livrées, elles aussi, au pillage et à l'incendie. C'était un spectacle indiciblement douloureux et dont on ne peut concevoir toute l'amertume, que

lorsqu'on sait combien le Belge est attaché au sol natal et combien il aime son foyer...

Des centaines et des milliers de malheureux avaient dû fuir ainsi pour éviter la mort ou la déportation et pour chercher un abri; des villages entiers, des villes entières avaient été évacués...

Au commencement d'octobre, ce lamentable exode prit, quelques jours durant, des proportions telles qu'on ne trouve rien, dans l'his-



CAMPAGNARDS S'ÉLOIGNANT DE LEUR VILLAGE EN FEU...

toire de l'humanité, qui puisse lui être comparé. Entre les premiers jours du mois — où un grand nombre de foyers de la banlieue anversoise durent être abandonnés — et le 14 — où les Allemands s'avancèrent jusqu'à la côte — près d'un million de personnes émigrèrent. Des trains bondés de monde partirent pour le littoral et pour la Hollande. Sur l'Escaut, tous les moyens de transport furent utilisés, voire des allèges que de petits vapeurs prenaient à la remorque. Et sur les routes des Flandres et du nord de la province d'Anvers, ce fut un encombrement inouï de piétons et de véhicules les plus divers; ce furent d'immenses cortèges où étaient mêlées toutes les classes de la société, où il y avait des malades, des infirmes et des blessés, de tout



jeunes enfants et de pauvres vieux qui étaient à la fin de leurs jours et qui, bien sûr, ne reviendraient pas de l'exil.

Il y a actuellement des réfugiés belges un peu partout ; mais c'est surtout en Hollande, en France et en Angleterre qu'ils sont nombreux.

## EN HOLLANDE

Ce fut d'abord le Limbourg, puis les provinces de Zélande et du Brabant septentrional (Noord-Brabant) qui, en Hollande, reçurent les premiers flots de l'immigration belge.

Dans le *Limbourg* néerlandais, cette immigration se fit sans grands



CAMP DE RÉFUGIÉS A BERGEN-OP-ZOOM

(Dessin de M. J. Quisthondt, qui habitait avec sa femme et ses trois enfants la tente n° 2871.)

à-coups ; mais il n'en fut pas de même pour la Zélande et le Brabant où les fugitifs belges arrivèrent, au moment du siège d'Anvers, par plusieurs centaines de mille (600.000 croit-on) en quelques jours.

La *Zélande* recevait non seulement les fugitifs d'Anvers, qui arrivaient directement par bateaux, mais encore ceux de Gand, de Bruges, d'Ostende et d'autres endroits des Flandres, qui s'étaient acheminés par les routes vers le territoire néerlandais de la rive gauche de l'Escaut.

A l'Écluse (Sluis), petite ville frontière de quelques centaines d'habitants, passèrent en octobre 60.000 personnes ; certains jours, cette villette zélandaise eut sa population décuplée. A Hontenisse, qui compte un peu plus de cinq mille habitants, il y eut, vers le 15 octobre, 18.000 réfugiés ; certaines fermes en abritèrent jusqu'à 300.

Les 2.000 habitants d'Aardenburg eurent à entretenir près de 3.000 immigrés. Les 1.200 habitants d'Hansweert — sur le canal qui



Alfieri)

RÉFUGIÉS BELGES ARRIVANT A AMSTERDAM

relie les deux bras de l'Escaut — durent assister à leur passage 175.000 fugitifs ! Le 21 décembre, il y avait encore là 2.500 immigrés, vivant pour la plupart sur de grands bateaux du Rhin.

A Flessingue, comme à Hansweert, des quantités de bateaux arrivèrent d'Anvers, chargés à couler. Beaucoup de monde y venait aussi des Flandres par des bateaux à vapeur de Breskens. Les plus aisés s'embarquèrent, pour la plupart, sur les paquebots de la ligne Flessingue-Folkestone ; les autres restèrent en Zélande ou se répandirent dans l'intérieur du pays.

Dans le *Brabant septentrional*, c'est surtout à Roosendael et à Bergen-op-Zoom que les fugitifs affluèrent par milliers à la fois.



La petite ville de Bergen-op-Zoom dut entretenir, les premiers jours, 50.000 réfugiés; 10.000 environ logeaient chez les habitants, et les autres étaient campés tant bien que mal dans les églises et les écoles, dans les hangars disponibles, sous des tentes envoyées d'urgence par le département de la Guerre néerlandais et même dans des chariots recouverts de bâches.

A Roosendael, d'où les réfugiés étaient envoyés par chemin de



(Newspaper Illustrations Ltd.)

A ROOSENDAEL, EN OCTOBRE 1914

fer dans toutes les parties de la Hollande, il y eut, à certains moments, dans la gare surtout, un encombrement, un pêle-mêle inénarrables...

Au cours de ce grand exode, si précipité, des parents, des amis furent séparés les uns des autres. Comment se retrouver ?

Dès leur départ d'Anvers, quelques fugitifs eurent l'inspiration d'écrire à la craie, sur les murs des villages traversés, des indications comme celles-ci : « Marie van Der Meylen est en route pour Ca-

pellén » ; « Charles Franken, ton petit garçon est à Capellen avec ton frère Jean ».

Cet exemple fut suivi par beaucoup de réfugiés. A Roosendael, grand carrefour, les murs furent couverts de ces annonces originales. C'est également à Roosendael qu'un brave prêtre qui avait recueilli quelques enfants égarés eut l'idée de montrer ces petiots, un à un, du haut de la chaire de vérité :

A qui cette jolie petite fille ?

A qui ce gentil petit garçon ?

? WIE HELPT ONS ZOEKEN ?					
					
Maria Margareta Sanders	Bénédictus Sanders	Franciscus Ludovicus Backovens, geb. te Anwerpen, 21 Mei 1903.	Ludovicus Sanders	Maria Frederika Sanders	
					
Leopoldus Joannes Peeters	Josephus Ludovicus Aels, geb. te Branschaat, 3-3-1907	Edouard Arthur Peeters	Aloyalus Huizend	Dommien, 20-11-1904, geb. te Capelle en het gebied van Beveren	Karel, 1-1-1905, geb. te Capelle en het gebied van Beveren

(Panorama)

« QUI NOUS AIDERA A CHERCHER ? »

Les journaux illustrés néerlandais — le *Panorama*, notamment — facilitèrent, de leur côté, ces angoissantes recherches en publiant — sous les rubriques : « Qui nous aidera à chercher ? », ou bien : « Où est maman ? » — les portraits d'enfants perdus dont quelques-uns étaient trop jeunes pour donner eux-mêmes la moindre indication permettant de les identifier.

A la fin d'octobre, une partie de ces émigrés — les Anversois surtout — rentraient chez eux. A la même époque, d'autres commençaient à s'en aller vers l'Angleterre. Mais, sans compter les « internés » — les militaires qui franchirent la frontière pour n'être pas faits prisonniers



par les Allemands — il restait encore en Hollande, au commencement de 1915, 200.000 réfugiés belges répartis dans 815 communes (sur 1.121 que compte le pays) ou dans des camps construits tout exprès et qui sont de véritables villages modèles. Actuellement, ce nombre se trouverait réduit à 80.000 dont 25.000 indigents.

On occupe comme on peut tout ce pauvre monde désorbité (réfugiés et internés); dans certains endroits, les hommes fabriquent des



« OÙ EST MAMAN ?... »

meubles et même des maisons démontables, qui sont immédiatement utilisées et qui, en outre, pourront servir lors du retour en Belgique, lorsqu'il faudra tout « refaire »; presque partout, les femmes sont employées à des travaux de couture; elles font des vêtements pour les réfugiés eux-mêmes et pour les internés.

En dehors de la Commission centrale et des quelque 850 comités et sous-comités locaux avec lesquels cette

commission officielle se trouve en rapports constants, toutes sortes d'œuvres inspirées des plus nobles sentiments se sont fondées pour aider les réfugiés belges.

Ceux-ci ont eux-mêmes constitué diverses associations; ils ont fondé des écoles, ils ont créé plusieurs journaux rédigés en français et en flamand.

Enfin, un « comité officiel belge pour les Pays-Bas » a été institué à La Haye, il y a quelques mois. Sa mission est d'aider, sous la haute direction de la légation de Belgique, « les nombreux organismes qui se sont formés ou se formeront encore pour l'amélioration de la situation morale et matérielle des Belges en Hollande ».

## EN FRANCE

Tout comme en Hollande, des milliers de Belges chassés de leurs foyers par l'invasion allemande arrivèrent en France dans les premiers temps.

Quand le sol français fut lui-même envahi, cette migration, devenue plus difficile, se ralentit considérablement. Mais elle reprit avec une singulière intensité lorsque, après la chute d'Anvers, les Allemands marchèrent vers le littoral et vers l'Yser.

La veille, et même le jour de l'arrivée de l'ennemi à Ostende, ce fut par la route de Nieuport à Dunkerque surtout, et aussi par la voie de mer, un exode formidable. « A Calais — raconte un correspondant du *Temps*, — on vit arriver au port une foule de petits bateaux de pêche du littoral belge, de Blankenberghe, d'Heyst, de Nieuport, d'Ostende, de La Panne. Quel spectacle navrant offrit aux



(Alfieri)

ACCUSATION MUETTE

yeux le débarquement de ces pauvres gens, qui s'étaient empilés sur le pont étroit de petits bateaux à voiles, malheureuses familles qui n'avaient pu sauver et emporter avec elles qu'un peu de linge et les quelques menus objets auxquels elles tenaient le plus ! »

Et que d'épreuves aussi pour beaucoup de ces malheureux !

En octobre 1914, un train qui transportait plusieurs centaines de réfugiés belges déraile, entre Calais et Boulogne ; vingt à trente personnes sont tuées ou grièvement blessées. Quelques jours plus tard,



un grand vapeur français, l'*Amiral-Ganteaume*, qui faisait route de Calais à La Pallice avec 2.500 passagers, dont beaucoup étaient des émigrants belges, était torpillé par un sous-marin allemand. Une trentaine de personnes furent ou tuées par l'explosion ou noyées au cours des opérations de sauvetage.

Le 11 décembre 1915, les établissements de pyrotechnie installés par l'État-major belge à Gravelle-Sainte-Honorine, à 3 kilomètres du Havre, étaient détruits par une formidable explosion, et il y avait parmi les ouvriers — presque tous des réfugiés — des centaines de victimes!

M. le ministre d'État Hymans <sup>(1)</sup> visita, dans les premiers temps, quelques centres français où se trouvaient de nombreux réfugiés belges, et voici comment il résuma ses impressions :

« J'ai pu me rendre compte de la détresse morale profonde de nos malheureux exilés. Les réfugiés que j'ai vus sont pour la plupart des gens du Hainaut, du Borinage, du pays de Charleroi, qui ont fui devant les horreurs de l'invasion. On les occupe autant que l'on peut. Mais ce sont, en général, des ouvriers mineurs, des métallurgistes, peu habitués et peu aptes aux travaux agricoles et qu'un bouleversement total des habitudes de vie achève de déconcerter. Les vieilles gens surtout sont à plaindre. Il me suffisait de prononcer quelques paroles, d'évoquer en termes bien simples pourtant le pays natal, le village, notre Belgique, pour que tous se missent à pleurer. Ajoutez à cela que beaucoup d'entre eux sont inquiets pour les leurs, dont ils sont sans nouvelles... Je me suis efforcé partout de donner des détails, de rassurer. Partout, c'étaient des acclamations éperdues de « Vive la Belgique » et « Vive le Roi » quand je quittais les groupes, après avoir reconforté chacun de mon mieux. »

Actuellement, plus de 200.000 Belges sont réfugiés en France.

Là aussi se sont fondés toutes sortes de comités, dont le principal, dirigé par M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants, est le « Comité officiel belge de secours aux réfugiés ».

(1) M. Paul Hymans remplit aujourd'hui, avec grande distinction, les fonctions de ministre de Belgique à Londres. Le Roi l'a, en outre, appelé, depuis peu, à participer — avec les deux autres ministres d'État des partis de gauche, MM. le comte Goblet d'Alviella et Émile Vandervelde — aux délibérations du Conseil des ministres.

Grâce au dévouement et à l'initiative de ces comités, grâce aussi aux sentiments de fraternité que leur ont témoignés les populations françaises, les réfugiés belges sont actuellement répartis, aussi judicieusement que possible, dans toutes les régions de la France, et l'on est parvenu à procurer du travail à presque tous les hommes que leur âge, ou quelque inaptitude physique, empêchait de rallier les drapeaux.



EN FRANCE — RECRUES BELGES SE RENDANT A L'EXERCICE

Mais il n'y a pas en France que de simples « réfugiés ». Il y a aussi, dans les hôpitaux, des milliers de blessés belges et, dans des camps d'instruction — en Normandie et en Bretagne — des milliers de jeunes Belges valides ayant répondu avec un patriotique entrain à cet appel du Gouvernement :

Chassées de leurs villes et de leurs villages par les horreurs de l'invasion, de nombreuses familles belges ont dû chercher un refuge à l'étranger. Ce refuge, elles l'ont trouvé dans des pays hospitaliers où les Pouvoirs publics comme les populations ont fait preuve à leur égard d'une bonté dont la Nation gardera le plus reconnaissant souvenir.

A toutes ces familles un même devoir s'impose :

Qu'elles n'oublient jamais la patrie absente où des parents, des amis, des compagnons de travail souffrent si cruellement ! Qu'elles s'efforcent, par



leur courage et par leur dignité en ces jours d'épreuve, de grandir encore les sympathies que témoignent à la Belgique, dans le monde entier, toutes les intelligences droites et tous les cœurs généreux ! Que leurs pensées, leurs espoirs et leurs actes demeurent toujours tendus vers ce but sacré : la libération du territoire...

Au nom du Roi et de la Nation, nous adressons un appel solennel à tous les Belges valides et spécialement à ceux âgés de dix-huit à trente ans, afin qu'ils s'enrôlent en qualité de volontaires pour la durée de la guerre...

Nous comptons que tous feront leur devoir.

Victime d'un forfait dont l'Histoire n'offre pas d'exemple, jamais la Belgique n'a eu plus de titres et plus de droits à l'aide de ses enfants ! Que tous, sous la conduite d'un roi dont nous sommes fiers, s'efforcent de hâter l'heure où nous nous retrouverons unis, indépendants et libres sur le sol de cette patrie bien-aimée que ses souffrances nous ont rendue encore plus chère !

C'est de Sainte-Adresse (près Le Havre) que le Gouvernement belge avait lancé — le 26 octobre — cet « appel aux Belges résidant à l'étranger ».

C'est là, en effet, qu'il est installé depuis son départ d'Ostende.

M. André Tudesq a donné, dans le *Journal*, une description pittoresque — et très exacte — de cette installation. J'en détache ces lignes :

« C'est mieux qu'une simple fiction, mieux qu'un abri de fortune : c'est une vraie principauté !

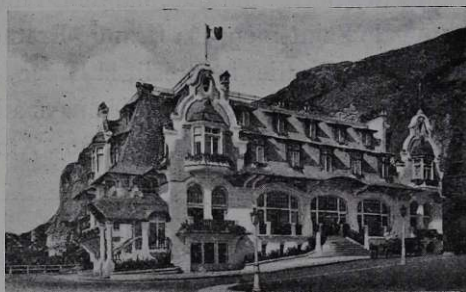
« Un gouvernement vit ici avec toutes ses prérogatives. Ses moindres droits s'exercent. Sa constitution s'applique. Il n'a que ses lois pour limites. Plus qu'un hôte, c'est un souverain.

« Après la chute des forts d'Anvers et la halte périlleuse d'Ostende, les ministres belges, sur l'invitation de la France, ont transporté près du Havre leur conseil et leurs services. Alors, de trop graves événements nous poignaient pour qu'on ait su y voir autre chose qu'un simple fait divers de la guerre. Mais ce transfert d'un gouvernement par delà les frontières de son pays est sans précédent dans l'Histoire. Puis, celui-ci, monarchique, ne fonctionne-t-il pas dans la République?...

« ... Les logis découverts, le protocole ayant dit son mot, par décret des Affaires étrangères, le bénéfice de l'exterritorialité fut accordé à tous les immeubles qui abritaient les ministres et leurs suites. Ce ne fut pas là qu'une politesse, mais une concession effective avec tous droits afférents. Ainsi, à la première heure, comme signe d'occupation, fut hissé sur chaque palais le pavillon noir, jaune et rouge, aux couleurs nationales.

« J'ai visité ces demeures administratives et ces maisons privées. Les voici telles qu'elles se présentent aujourd'hui :

« L'Hôtellerie, charmant manoir de style normand, reçut la plupart des Excellences et leurs familles. Dans un salon, au rez-de-chaussée, se tient le Conseil des ministres... Les services, archives et bureaux, s'installèrent place Frédéric-Sauvage, dans un vaste immeuble qui n'avait jamais été occupé. Sept pièces composent chacun d'eux. Sur le seuil fut clouée cette enseigne : « Palais des Ministères. » Au rez-de-chaussée, un vaste local a été réservé pour la Chambre des Représentants ; un office du travail que dirige M. Schollaert, président du Parlement, et le greffe du Sénat y fonctionnent à cette heure. Deux ministères logent à part : les Affaires étrangères et la Guerre, qui occupent de grandes villas...



L'HÔTELLERIE, A SAINTE-ADRESSE

« A la porte des villas et palais, des guérites ont été dressées, peintes aux couleurs nationales. Des gendarmes belges y montent la garde. Cent cinquante forment la garnison. Des postes de police sont en outre répartis avenue des Régates, à l'Hôtellerie et place Frédéric-Sauvage.



TIMBRE-POSTE BELGE  
DU HAVRE

« Mais la principauté ne se borne pas là. Les Postes et Télégraphes belges ont remplacé l'ancien bureau français : un standard y fut établi pour les communications téléphoniques de ministère à ministère. Par courriers spéciaux y arrivent quotidiennement les lettres du Grand Quartier et de Furnes. Ici se débitent aussi des timbres singuliers qui feront plus tard la joie des collectionneurs ; portant l'effigie du Roi, ils sont datés : « Le Havre-Spécial » (1)...

(1) Les Allemands ayant trafiqué des timbres qu'ils ont trouvés dans le territoire occupé, il a fallu émettre de nouveaux timbres belges, qui ont pris cours le 15 octobre 1915. Le cachet oblitérateur porte maintenant la mention : « Sainte-Adresse. Poste belge. »



« A côté de tout gouvernement, pour affirmer sa souveraineté, figure un corps diplomatique. Ici il ne manque pas ; sauf le représentant de la France, M. Klobukowski, à qui fut réservée, boulevard Maritime, la villa Villeroy, les ministres plénipotentiaires, légats et attachés militaires des autres nations, habitent l'hôtel des Régates. Ici, sont représentés le Saint-Siège, la Grande-Bretagne, la Russie, la Roumanie, les Pays-Bas, l'Italie, le Brésil, la Grèce, le Japon, la Norvège, l'Espagne, le Chili, — en un mot tous les pays alliés et amis.

« Il est aussi un palais du Roi. Albert I<sup>er</sup> ne l'a pas encore inauguré ;



LE PALAIS DES MINISTÈRES BELGES, A SAINTE-ADRESSE

il y viendra plus tard. En voici la raison émouvante : depuis l'invasion, le Roi n'a jamais quitté le sol belge. Il est toujours resté à la tête de ses troupes qui défendent la portion suprême du territoire... Le Roi demeure dans son royaume ; tant qu'il est là, la Belgique se présente au monde face à l'ennemi, libre et souveraine...

« Créée théoriquement, la principauté peu à peu a pris vie. Près de 2:500 Belges l'habitent, depuis le haut ministre jusqu'au simple milicien en quête d'engagement. Sur ses boulevards débaptisés, qui se nomment désormais boulevard Albert I<sup>er</sup>, boulevard du Roi-des-Belges, une clientèle se presse, portant uniformément à la boutonnière ou au corsage le ruban national...

« Des fêtes de charité s'organisent chaque semaine, qui rassemblent la colonie en exil. Des *Te Deum* sont chantés à l'église pour la victoire des armées et la libération prochaine de la Patrie. »

A côté des services administratifs de l'État se sont créés, en France, des services officiels ou officieux et une multitude d'œuvres dont la simple nomenclature dirait éloquemment la belle vaillance et l'esprit de méthode avec lesquels les Belges s'efforcent de vaincre toutes les difficultés qui, si brusquement et si implacablement, se sont dressées devant eux.

---

## EN SUISSE

En Suisse, aussi, les réfugiés belges sont relativement nombreux : on en compte quelque 2.500 qui sont hospitalisés par les soins de comités dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, du Valais et de Berne, et un millier qui vivent de leurs propres ressources.

Après leur douloureuse aventure, tous trouvèrent sur ce sol hospitalier un abri tranquille et sûr, où ils sont entourés d'une universelle bienveillance. Aussi bien, notre cause rallie dans la Confédération helvétique l'unanimité des suffrages et ceux-ci s'y expriment librement, la Suisse étant l'un des pays neutres où l'on a le mieux compris que la neutralité politique n'exclut pas la manifestation des sentiments de solidarité humaine.

---

## EN ANGLETERRE

Forcément limitée à la capacité de transport de quelques paquebots, l'émigration vers l'Angleterre put toujours être régularisée et elle fut toujours relativement modérée.

Néanmoins, lors du grand exode, entre le 7 et le 14 octobre 1914, il ne débarqua pas moins de 26.000 fugitifs belges dans le port de Folkestone. Il en arriva aussi un assez grand nombre à Tilbury (sur la Tamise), et, le 14 octobre, des centaines, qui s'étaient embarqués sur des chaloupes de pêche, arrivèrent à Ramsgate et dans d'autres petits ports du Sud-Est. Enfin, l'Angleterre reçut, plus tard, le « trop-plein » de la Hollande.

Actuellement, plus de 180.000 réfugiés belges attendent là la libé-



ration du territoire national ; en outre, plusieurs milliers de blessés belges sont en traitement dans des hôpitaux anglais.

Blessés et réfugiés jouissent au sein de la grande nation amie de l'hospitalité la plus cordiale ; ils y sont entourés de soins touchants et de prévenances exquises. J'ai vu dans une grande gare de Londres une foule nombreuse, où il y avait de vieux gentlemen en redingote et chapeau haut de forme, se ranger respectueusement et se découvrir au passage d'un misérable cortège d'humbles campagnards belges qui venaient d'arriver, et cet hommage muet, où se révélait si bien le tact britannique, était singulièrement émouvant. J'ai assisté, par hasard, dans une toute petite ville du Surrey, à l'inauguration d'un home pour réfugiés belges. C'était une coquette villa qu'un comité local avait mise à la disposition de quatre familles de la petite bourgeoisie. Dans la salle commune, il y avait des fleurs sur toutes les tables et, aux murs, étaient de beaux portraits du roi et de la reine des Belges ainsi que du général Leman. Et c'est ainsi partout !

Et nos morts aussi sont honorés de façon touchante par ce vraiment grand peuple. J'ai vu faire à un simple soldat, à un petit volontaire de dix-sept ans, des funérailles dignes d'un général.

Pauvres chers morts ! Ils sont si nombreux déjà dans certains cimetières anglais qu'on les y a réunis dans le même coin de terre. En attendant les monuments qu'on érigeria un jour, de simples croix sont là avec des inscriptions comme celle-ci : « Ici reposent des soldats belges morts en défendant l'indépendance et l'honneur de leur patrie. »

Une quantité d'œuvres, des centaines et des centaines de comités, dont le « War Refugee Committee » est le plus important, ont été créés en Angleterre à l'intention des émigrés belges.

Une fois le premier moment de stupeur passé, et ce ne fut pas long, les réfugiés eux-mêmes constituèrent des œuvres multiples d'entr'aide sociale. Il se forma même d'importants groupements professionnels.

Tous ceux qui étaient en état de prendre les armes se rendirent avec empressement à l'appel du Gouvernement, dont Vandervelde s'était fait, en Angleterre, l'éloquent interprète. Les autres cherchèrent à s'occuper comme ils le purent dans des usines, aux chemins de fer, etc. Des milliers, hommes et femmes, travaillent actuellement aux munitions.

Les intellectuels et les hommes d'affaires, particulièrement nombreux parmi les Belges réfugiés en Angleterre, ont, dès les premiers jours, déployé une remarquable activité et manifesté, de toutes les façons, cette incompressible volonté de vivre qui sauvera notre nation.

Des entreprises belges de toute nature — entreprises coloniales, grandes affaires commerciales, banques, armements maritimes, voire même, armements à la pêche — sont gérées de Londres ou d'autres



(The Graphic)

RÉFUGIÉS BELGES VENANT D'ARRIVER A ALDWICK (LONDRES)

(Dessin de W. Hatherell.)

grands centres anglais, et partout, et constamment, ce sont des conférences, des expositions, toutes sortes de manifestations du cœur et de l'esprit de la patrie belge.

Ah! ce n'étaient certes pas de vains mots que ceux par lesquels notre grand Verhaeren terminait, quelques mois avant la guerre, une conférence sur l'un des plus beaux peintres de l'école flamande : « Il est de ce pays qui, foulé plus que n'importe quel autre au monde, se réveille, se ranime et ressuscite toujours. Il est semblable au grand héros populaire Tyl Uilenspiegel qui, du fond de sa fosse mortuaire,



se redresse vers la vie et qui, prenant tout à coup par la main la charmante et naïve Nele, s'en va avec elle à la barbe des fossoyeurs en leur criant : « Est-ce qu'on enterre Uilenspiegel, l'esprit, et Nele, le cœur, de la mère Flandre? Ils peuvent dormir, mais mourir, jamais! »

---

## LA PRESSE DES RÉFUGIÉS

L'une des manifestations les plus intéressantes de cette ardente volonté de vivre qui nous soutient dans nos malheurs, c'est l'éclosion en Angleterre, en France et en Hollande, de journaux belges.

Huit jours à peine après le départ d'Ostende, l'*Indépendance Belge* reparait à Londres. « Fondée à la création du royaume de Belgique », disait-elle dans le premier numéro de cette nouvelle série (21 octobre), « notre vieille *Indépendance Belge* ne voulait pas, ne pouvait pas disparaître ». Au bout de huit jours, elle tirait à trente mille exemplaires.

Dès les premiers jours, un autre journal belge important, la *Métropole*, d'Anvers, reparut également à Londres, où le *Standard*, dont le tirage est considérable, lui réserva, pendant plusieurs mois, quotidiennement une page.

Plus tard, un journal colonial, la *Tribune Congolaise* (d'Anvers), reparut aussi à Londres. Puis de nouveaux journaux s'y créèrent : la *Belgique Nouvelle* et l'*Écho de Belgique*, qui sont tous deux hebdomadaires.

Je citerai encore pour mémoire le *Franco-Belge* et le *Courrier Belge* qui n'eurent l'un et l'autre qu'une existence éphémère et qui s'éditèrent, le premier à Folkestone, et le second à Derby.

En France, nous avons le *XX<sup>e</sup> Siècle*, de Bruxelles, qui reparait au Havre depuis le 12 novembre 1914, dans le but de « venir en aide... aux milliers de Belges... chassés de leurs foyers et dispersés en France, en Angleterre, en Suisse et en Hollande » et avec « l'ambition de contribuer au maintien de cette concorde qui, dès les premiers jours de la guerre, a adouci et ennobli nos malheurs et qui, aujourd'hui plus que jamais, est pour nos compatriotes le plus précieux de tous les biens ». Il y a encore, au Havre, outre le *Moniteur Belge* qui est un journal officiel, le *Courrier de l'Armée*, *Het Vaderland*, journal fla-

mand, etc., tandis qu'à Paris s'éditent la *Patrie Belge* et la *Nouvelle Belgique*.

En Hollande, paraissent : à Amsterdam, l'*Écho Belge*, qui, dans son premier numéro, s'engageait à entretenir chez ses lecteurs « un patriotique espoir et la certitude que notre pauvre pays sortira grandi de l'horrible cataclysme » ; à Rotterdam, la *Belgique* ; à La Haye, *De Vlaamsche Stem*, le *Belgisch Dagblad* et *Vrij België* ; à Bergen-op-Zoom, l'*Écho d'Anvers*, et, à Maastricht, les *Nouvelles*.

Tous ces journaux sont pour les Belges d'une lecture passionnante ; tous disent avec une froide résignation nos épreuves, et avec une chaude confiance nos espoirs et nos aspirations. Chacun d'eux est une libre tribune où des hommes de talent, qui entendent rester libres, abordent avec un radieux optimisme toutes les questions économiques et sociales que soulèvera dans un avenir prochain la rénovation de notre pays.

Dans les premiers temps, ces journaux belges publiés à l'étranger comportaient, sous les rubriques de « On cherche », « Pour se retrouver », ou d'autres analogues, des annonces par lesquelles des époux, des pères, des mères, des enfants séparés les uns des autres cherchaient à se faire connaître, les uns aux autres, les endroits où ils avaient trouvé asile. Quelques exemples :

— Enfants Jonckheere, d'Eerneghem, demandent nouvelles de leur mère et de leur frère Maurice. Écrire, etc...

— Montfort Joseph, Leuze, Longchamps, Namur, demande nou-



A LONDRES



velles femme et petite fille, dont rien n'est connu depuis fin août. Prière à qui peut donner des renseignements quelconques d'écrire, etc.

— M. et M<sup>me</sup> Feltesse demandent nouvelles de leur fils Lucien, boy-scout, estafette motocycliste, à une ambulance belge au front. Écrire, etc.

— D<sup>r</sup> Deprez, de Kinshasa, Congo belge, demande nouvelles de ses parents habitant Wavre, chaussée de Nivelles, 68. Écrire, etc.

— Léonie Rousse, âgée de cinq ans..., cherche son père, Joseph Rousse. L'enfant se trouve actuellement chez M. Ilmer, garde champêtre à Sint-Annaland.

— Alphonse Janssen, actuellement chez M. Lasaay, Walstraat, 78, Flessingue, cherche sa femme et son enfant.

— Pierre Possemiers, quarante et un ans, cherche sa femme, née Philomène Hallewaeters, et ses sept enfants. Il est à Vollenhove.

Que d'inquiétudes, que d'angoisses exprimées dans ces quelques lignes, prises au hasard dans divers de ces journaux, six mois après le début de la guerre !

---

## VIII

# LA BELGIQUE INVIOLÉE

---

## L'YSER

CETTE région de l'Yser <sup>(1)</sup> était bien, il y a moins d'un an, un des pays les plus paisibles et les plus heureux qui fussent sous le soleil du bon Dieu. Pays de gras pâturages, coupé de canaux et de fossés, semé de villes et de villages. Ça et là, blotties dans la verdure, des fermes blanches et basses, coiffées de tuiles rouges. Des rangées de grands peupliers infléchis par le vent de la mer, y marquaient la direction des routes. Quelques tours trapues, des clochers rustiques, d'adorables beffrois travaillés comme des dentelles, rappelaient les vieilles traditions religieuses, corporatives, communales, artistiques, demeurées chères à cette race flamande, méditative et laborieuse. A l'horizon d'ouest courait la gracieuse guirlande des dunes, cachant des plages élégantes : La Panne, Saint-Idesbald, Coxyde.

« Aujourd'hui, représentez-vous une plaine nue et sinistre, où pleuvent les bombes, les shrapnells et les obus. Le sol est défoncé par les charrois, labouré par les projectiles, arrosé de sang. De-ci de-là, les inondations ont tendu de grandes nappes d'eau d'où émergent des

---

(1) Lignes extraites d'un discours prononcé à Londres, le 21 juin 1915, à une réunion de la *Belgica*, l'un des principaux groupements belges en Angleterre, par M. Carton de Wiart, vice-président du Conseil des Ministres.



fermes en ruine, où nagent des débris de toutes sortes et parfois des cadavres, et sur ce sol, depuis le 16 octobre 1914, sans interruption ni répit, on se bat, on se détruit, on se tue. »

\*  
\* \*

Tandis que la 7<sup>e</sup> division anglaise, qui venait de débarquer en Flandre, se repliait, par Thourout, vers Ypres, et qu'une brigade de fusiliers marins français, envoyée pour couvrir la retraite d'Anvers et qui s'était admirablement conduite à Quatrecht, se repliait sur Dixmude,



AU PAYS DE L'YSER AVANT LA GUERRE

ce qui restait de l'armée belge de campagne se reformait hâtivement sur l'Yser, entre Nieuport et Dixmude, et faisait de nouveau face à l'ennemi.

Des abords d'Anvers les Allemands s'étaient, en effet, rapidement portés, en masses considérables, vers la Flandre Occidentale dans l'espoir de tourner l'aile gauche des Alliés et d'atteindre Calais.

« Parvenue sur l'Yser le 15 octobre <sup>(1)</sup>, l'armée belge fut attaquée dès le lendemain. Ce jour-là, en effet, les Allemands essayèrent de déloger de Dixmude les fusiliers marins français, qui ne possédaient pas d'artillerie : ce fut l'artillerie belge, si renommée pour l'adresse de ses pointeurs et l'efficacité de son tir, qui appuya les Français. Le 17, des obus allemands tombèrent sur toute la ligne des postes avancés belges, entre Dixmude et la mer. Ces attaques constituaient le prélude d'une terrible bataille qui allait, du 18 au 30 octobre, rendre à jamais célèbre dans l'histoire la défense héroïque de l'Yser par l'armée belge.

(1) Général X..., *La Bataille des Flandres*.





« Le 18, les Allemands, après une lutte acharnée, réussirent à enlever les postes avancés de Keyem et de Mannekensvere ; mais une attaque brillante exécutée par l'armée belge nous rendit Keyem la nuit même.

« Le 19, la lutte, sur tout le front, redouble d'intensité. Le Kaiser a ordonné à ses troupes de passer coûte que coûte. Trois fois les masses allemandes sont repoussées. Cependant, dans leur élan furieux, les Allemands réussissent à enlever le poste avancé de Beerst, tandis que celui de Keyem résiste.

« Le centre de l'armée belge est l'objet de violentes attaques répétées. C'est alors que notre État-major, pour le dégager, fait sortir par Dixmude les fusiliers marins français et une division belge, qui opèrent une contre-attaque sur le front de Beerst—Vladsloo. Le soir du 19, nous possédons Vladsloo et les confins de Beerst, et nous menaçons le flanc de l'armée ennemie. Mais on apprend que d'importants renforts allemands arrivent du côté de Roulers et nous nous retirons. Keyem est ainsi réoccupé par les Allemands.

« La journée du 20 est marquée par un violent bombardement de nos positions.

« A Nieuport, les Allemands nous enlèvent la ferme Bamburg. Nous la reprenons le même soir ; après un nouvel assaut, les Allemands nous en délogent une fois de plus. Le même jour, à Dixmude, deux attaques allemandes sont repoussées.

« Le 21, au matin, nouvelle tentative pour enlever Dixmude : nouvel échec. Les Allemands opèrent une formidable offensive générale. Leurs attaques se brisent, une fois de plus, l'après-midi sur Schoorbakke et sur Dixmude : ils échouent devant la ténacité de nos troupes.

« De la mer, la flotte anglaise, venue à la rescousse, prend en enfilade, du feu meurtrier de son artillerie, les forces allemandes. Mais nos ennemis sont braves, et ils se sacrifient avec la rage du désespoir. Le 22 octobre, après un terrible bombardement ils réussissent à prendre pied, la nuit, sur la rive gauche de l'Yser, à Tervaete : nous les culbutons dans la rivière.

« Tant d'attaques répétées, extrêmement violentes, opérées par des adversaires nombreux et acharnés, auraient eu raison d'une armée moins brave que la nôtre. Des renforts français nous ont été promis. Nos hommes le savent, et ils tiennent bon. Mais ces renforts tardent à venir. Le 23 octobre, cependant, les premiers renforts français arri-

vent à notre gauche, et le 24, les six divisions belges sont appuyées par une division française et quelques bataillons de territoriaux. Dans la nuit du 23 au 24, une furieuse attaque de Dixmude est repoussée par les fusiliers marins (1) et deux régiments belges : c'est la sixième fois que l'armée allemande attaque Dixmude depuis une semaine, et chaque fois ce sont des assauts répétés, des corps à corps effrayants, des hécatombes ; chaque fois nos vaillants soldats restent maîtres du terrain.

« Le terrain conquis par les Allemands, le 23, dans la boucle de l'Yser, entre Schoorbakke et Tervaete, est violemment bombardé et



LES INONDATIONS ONT TENDU DE GRANDES NAPPES D'EAU...

repris. C'est ici que, sur un cadavre allemand, on trouva un carnet de campagne, dans lequel un officier du XXII<sup>e</sup> corps de réserve raconte les horribles souffrances morales et physiques endurées dans cet enfer de mitraille, de feu et de sang : compagnies réduites de moitié, unités mélangées, officiers tués presque tous, famine et soif, sensation de l'inutilité de tous les efforts contre notre redoutable petite armée, tel est le bilan du côté allemand.

« Cependant, les troupes du Kaiser paraissent sortir de terre. De nouveaux renforts viennent combler les vides effrayants creusés par notre feu et nos attaques à la baïonnette. Pied à pied, l'armée belge défend le terrain compris entre la rive gauche de l'Yser et le chemin de fer de Nieuport à Dixmude, derrière lequel elle organise une nouvelle ligne de défense. C'est alors que les Belges, dans cette lutte sans merci, appellent à leur secours une aide invincible et terrible : l'inon-

(1) Dont l'héroïsme demeurera, à bon droit, légendaire.



dation. Les canaux de la vallée de l'Yser répandent leurs eaux dans les champs. L'onde monte et ruisselle dans les tranchées allemandes, tandis que sur la rive gauche, où le niveau du sol est plus élevé, les Belges défendent héroïquement leurs positions. Les Allemands menacés de la noyade, se ruent en avant en une offensive formidable, cherchant à enfoncer nos lignes, à conquérir le terrain ferme. Dans cette tentative inouïe, ils réussissent, le 30 octobre, à enlever un de nos points d'appui : le village de Ramscapele, mais cette position essentielle est reprise immédiatement par deux divisions belges et quelques bataillons français. Ce fut le coup de grâce. Le 31, décimés, déprimés, vaincus, les Allemands renoncent à franchir l'Yser ; ils se retirent, abandonnant des canons et des mortiers enlisés, des armes en énorme quantité, des cadavres par milliers, de nombreux blessés.

« Dans cette lutte épique, les Belges, qui étaient 60.000, ont perdu le quart de leurs effectifs ; mais ils ont tué et blessé plus d'Allemands que l'armée belge ne comptait de soldats ; ils ont couvert l'aile gauche des Alliés et brisé l'effort allemand qui menaçait Dunkerque et Calais (1). »

Cette longue et héroïque résistance de l'armée belge permit aux forces franco-anglaises de constituer un front solide vers le sud et de former ainsi une barrière contre laquelle se brisèrent toutes les attaques allemandes pendant la grande bataille qui se livra aux environs d'Ypres, à la fin d'octobre et pendant la première quinzaine de novembre 1914.

Après, c'est la guerre de tranchées qui commence. Toutes les opérations se réduisent à de petites progressions et régressions.

« Ce n'était pas une armée fraîche qui s'opposa aux Allemands sur l'Yser — remarque très justement le colonel Repington, dans le *Times* du 9 décembre 1914 — c'étaient les restes d'une armée épuisée par la guerre et affaiblie dans ses effectifs. Durant deux mois et demi, les Belges s'étaient, presque seuls, mesurés aux Allemands à Liège, Namur, Louvain, Haelen, Aerschot, Malines, Termonde et Anvers. Ce ne furent plus que les restes, meurtris, mais non vaincus, de l'armée de campagne, qui prirent position derrière l'Yser après leur retraite de l'Escaut.

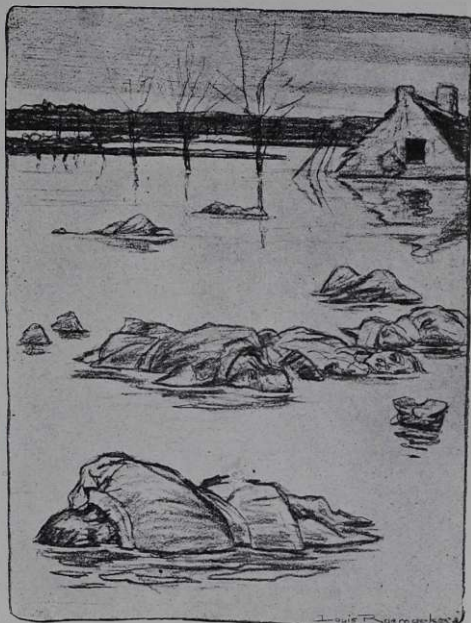
« Dans cette magnifique défense qui honore à la fois les troupes

(1) Dans l'*Indépendance belge* du 10 mars 1915.

belges et les chefs qui y prirent part, les Belges ont rendu un service signalé à la cause des Alliés... »

En fait, nos ennemis avaient encore sur nous d'autres avantages que ceux que leur conféraient la supériorité du nombre et l'élan de la marche en avant : ils étaient reliés à leur base par notre beau réseau de chemins de fer qu'ils avaient eu tout le temps de remettre en état ; leurs services de l'arrière avaient pu s'organiser à loisir dans notre pays, si riche encore, et ils disposaient, pour l'évacuation de leurs blessés, des belles, spacieuses et très nombreuses ambulances que nous avons installées, tout à proximité, à Bruges, à Ostende et tout le long du littoral. Nos troupes épuisées étaient, elles, privées de toute base ; non seulement, elles ne pouvaient compter sur aucun renfort immédiat, mais encore leurs services de l'arrière, en pleine retraite, n'avaient pas eu le temps de s'installer, de se réorganiser ; enfin, pour comble d'infortune, elles ne disposaient que d'ambulances lointaines, situées hors du pays.

Comparez donc et les forces en présence et leurs moyens d'action ; puis faites entrer en ligne de compte, d'un côté — et vous savez bien lequel — le mépris, la constante méconnaissance de toutes lois et règles d'humanité et d'honneur, et de l'autre côté leur respect absolu, religieux, et vous resterez, je le crois fermement, confondu d'admiration pour les « restes meurtris mais non vaincus » de cette toute petite armée belge qui arrêta, sur les bords de l'Yser, la toute formidable et toute-puissante armée allemande.



(Dessin de L. Ruemackers)

...D'OÙ ÉMERGENT DES FERMES EN RUINE  
ET PARFOIS DES CADAVRES

\*  
\*\*



Je viens de faire allusion aux nouvelles forfaitures qui marquèrent la marche en avant des Allemands jusqu'à l'Yser. Voici, à ce sujet, quelques précisions :

Le 20 octobre 1914, vers 3 heures du matin, M. l'abbé Van C..., aumônier, et quelques soldats du 12<sup>e</sup> de ligne trouvent sur un pont de Dixmude le cadavre du sous-lieutenant Camille Poncin de leur régiment. Le malheureux avait été lié « au moyen d'un fil de fer



PENDANT LA BATAILLE DE L'YSER

(D'après un dessin allemand.)

enroulé une dizaine de fois autour des jambes, à la hauteur des chevilles. Cette opération terminée, la victime avait été fusillée ».

Le même jour, on découvre sur un Allemand, fait prisonnier à Pervyse, deux petites mains d'enfant ; sans doute le monstre se proposait-il de rapporter chez lui ces glorieux trophées !

« Les curés de Saint-Georges, de Mannekensvere et de Vladsloo sont morts ; l'abbé Deman, âgé de vingt-huit ans, qui était vicaire à Eessen (près Dixmude) a été fusillé dans le cimetière de sa paroisse ; le bourgmestre de Handzaeme a été fusillé parce qu'il défendait sa fille contre les violences de soldats allemands » — raconte M. l'abbé V..., qui fut vicaire à Dixmude.

Le 19 octobre, les Allemands bombardèrent pendant trois heures la petite ville de Roulers, où se trouvaient quelques Français. Puis ils y entrèrent, très nombreux, baïonnette au canon. De furieux combats eurent lieu, dans les rues, entre les envahisseurs et les Français en retraite. Selon leur tactique favorite, les Allemands s'emparèrent de malheureux civils et, pour se protéger, ils les forcèrent à marcher devant eux. « Au moindre recul, au moindre ralentissement — raconte



(Newspaper Illustrations Ltd.)

VILLA ALLEMANDE, PRÉPARÉE POUR LES MORTIERS LOURDS,  
DÉTRUITE PAR LE GÉNIE BELGE

un habitant de Roulers — ils nous menaçaient de leurs revolvers en criant : *Kein Mitleiden! Vorwärts!* (Pas de pitié ! En avant !) Plusieurs bourgeois et ouvriers furent ainsi blessés... »

Après s'être débarrassés des Français qui, méthodiquement, et seulement pas à pas, s'étaient repliés, les Allemands se vengèrent sur la population civile des pertes qu'ils avaient éprouvées. Un grand nombre d'immeubles furent pillés puis incendiés, et quantité de citoyens furent fusillés.

« Les huileries Hostens-Houtsaegeer, Debeukelaere et Dumoulin ainsi que les ateliers Dammen-Croes sont en cendres — raconte un témoin de ces excès. La brasserie R... a pu échapper à la ruine en



versant aux Allemands, sans quittance naturellement, une somme de 20.000 francs... » Et, après avoir énuméré d'autres maisons et fermes incendiées, ce témoin ajoute : « Parmi les fusillés je cite : M. Deboisere, M. Dubois, M. Reynaert, M. Prencel et sa femme ; M<sup>me</sup> Dekeuke-laere, âgée de quatre-vingts ans fut assassinée, puis jetée à l'eau ; le patron du café « De Tramstatie » a eu le ventre ouvert à coups de baïonnette après avoir vu son fils, âgé de seize ans, fusillé sous ses yeux. Le cafetier Borri fut abattu d'un coup de revolver dans l'escalier de sa cave. Cela fait, ses assassins obligèrent sa femme et ses deux enfants à assister à l'incendie de leur maison avec tout ce qu'elle contenait... Roulers a été frappée d'une contribution de guerre de 200.000 francs ; Rumbekke, de 100.000 francs. Les Allemands ont vidé toutes les caves, réquisitionné toute la farine, vélos, chevaux, voitures, camions, et enlevé les meubles de nombreuses maisons <sup>(1)</sup>. »

A Staden, gros village où les Allemands entrèrent le 19 octobre, à la nuit tombante, plus de deux cents maisons furent livrées aux flammes et de nombreux civils furent fusillés.

A Eessen, à 3 kilomètres dans l'est de Dixmude, cinq cents personnes furent enfermées, plusieurs jours durant, dans les souterrains d'une brasserie. Dix d'entre elles furent fusillées et une quinzaine moururent de privations.

Toujours, aussi, des ruses infâmes, des procédés de guerre indignes d'une armée qui se respecte :

A Dixmude, lors d'un engagement nocturne, un officier allemand, le comte von Pourtalès, crie aux Français : « Ne tirez pas, nous sommes des Belges. » Il est heureusement trahi par deux mots dits en allemand par un de ses hommes et il est abattu d'un coup de feu...

« Nous avons fait prisonniers un capitaine, un lieutenant et 200 hommes qui méritaient d'être fusillés, ayant été trouvés porteurs de balles dum-dum », écrit un combattant français à M. Émile Vedel qui raconte, dans l'*Illustration* du 17 avril 1915, l'admirable épopée des six bataillons de fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h.

Et toujours et partout des espions.

« Chose curieuse » — dit M. Vedel — « les ailes des moulins se remettent à tourner après l'exode des meuniers, et cela chaque fois

(1) *L'Indépendance belge*. Londres, 22 janvier 1915.

que nos marins esquisseront un mouvement quelconque, car, des espions, l'ennemi a trouvé le moyen d'en avoir partout. »

Plus tard, on démasqua quantité de ces individus. On arrêta notamment deux officiers allemands qui, déguisés en médecins anglais, circulaient à leur aise dans Furnes. Deux prétendus colporteurs furent arrêtés ensuite; l'un d'eux était un officier de réserve allemand qui avait habité pendant de longues années les bords de l'Escaut. On appréhenda même, au moment où ils effectuaient une ronde près de Ramscapelle, deux gendarmes belges qui avaient poussé le zèle jusqu'à solliciter de leurs chefs la mission de surveiller les lignes alliées pendant la nuit, « afin — disaient-ils — de dénicher les suspects qui auraient pu s'y glisser ». Ces gendarmes si zélés étaient des Allemands qui étaient parvenus, on ne sait comment, à se faire incorporer dans la légion belge...

Et que dire de ces villas, construites en divers points de la côte flamande, comportant des terrasses en béton, extraordinairement épaisses, destinées à supporter les fameux obusiers lourds? Oui, que dire de ces préparatifs clandestins, sinon qu'ils témoignent tout à la fois et de notre innocent aveuglement et de la coupable préméditation allemande?

---

## VILLES MORTES DE FLANDRE

« Elles n'étaient pas mortes (1); elles n'étaient qu'endormies. Et quel sommeil charmant! Après une vie agitée, elles somnolaient dans une paix qui, semblait-il, ne serait jamais, jamais plus troublée. Elles avaient gardé juste ce qu'il fallait pour notre gloire et notre joie. Sept ou huit siècles de passé revivaient en elles, et tous les accidents, toutes les révolutions, toutes les catastrophes de ce passé, mouvementé s'il en fut, n'avaient pu leur ôter ce que la « Kultur » allemande vient de supprimer brutalement, stupidement, radicalement...

DIXMUDE. — « C'était une villette de 5.000 habitants, chef-lieu

---

(1) Jean D'ARDENNE (Léon Dommartin), dans le *Figaro* du 3 décembre 1914.



d'arrondissement. Bien des gens n'ont appris son existence que par les journaux qui annoncèrent sa destruction. La petite ville somnolait au milieu des prés verts; cette paix bucolique n'avait pas toujours été son partage : il y avait là, au temps jadis, un port renommé et une place de guerre importante; les sièges et les incendies la désolèrent; au temps des guerres de Louis XIV, son gouverneur (autrichien) la rendit sans coup férir. Depuis lors la paix n'avait cessé d'y régner.

« A la suite du retrait de la mer, cette cité maritime florissante au Moyen Age en était arrivée doucement à la modeste condition de marché au beurre, encadré de plaines grasses et verdoyantes où paissaient des vaches laitières. Car Dixmude était devenue cela; elle avait en Flandre un renom analogue à celui d'Isigny au pays normand; son « Boeter Markt », à l'angle de l'immense place centrale, s'indiquait par un écriteau fixé sur une perche; alentour, un fouillis de mantes noires et de bonnets blancs, des groupes de personnes graves, muettes, immobiles, serrées les unes contre les autres, chacune ayant son panier déposé devant elle sur le pavé, en attendant la clientèle avec cette patience résignée, opiniâtre, qui est un caractère de race.

« Sur cette place se dressait l'Hôtel de Ville; ce n'était pas un monument ancien; un architecte brugeois — l'auteur de la jolie église ogivale d'Ostende, — l'avait construit vers 1875, en remplacement de l'édifice brûlé sous Charles-Quint. Mais d'authentiques demeures des seizième et dix-septième siècles, aux pignons denticulés, subsistaient à ses côtés. On en rencontrait bien d'autres en parcourant les rues et ruelles silencieuses, et la « Digue » plantée de très vieux arbres, le long du canal, offrait une ravissante perspective. Un délicieux béguinage se tenait à l'écart, discrètement, comme s'il eût cherché à dissimuler aux regards profanes la blancheur immaculée de ses maisonnettes et la fraîcheur de ses jardinets, accentuant encore la note de silence et de calme religieux dont la ville elle-même donnait l'impression.

« Le monument dont la disparition est surtout regrettable, c'est l'église, non pas tant pour elle-même, bien qu'elle offrit un curieux spécimen des âges successifs de l'art ogival, mais à cause de deux chefs-d'œuvre qu'elle abritait : son jubé du seizième siècle et son tableau de Jordaens. Celui-ci, — l'*Adoration des Mages* — qui décorait le maître-autel, était une des belles productions religieuses du puissant

naturaliste qui, même dans les sujets pieux, n'exprima que l'exubérance de la vie et la splendeur de la chair...

« Tout cela est réduit en pièces, en poussière, en fumée. Il fallait les derniers progrès de la science pour obtenir de telles destructions. »



(Newspaper Illustrations Ltd.)

A DIXMUDE EN NOVEMBRE 1914

NIEUPOORT. — « Ancienne forteresse glorieuse <sup>(1)</sup> et ancien port renommé, Nieuport réalisait adorablement le type de la bourgade déserte, silencieuse, mélancolique, ruminant dans une paix désormais assurée les souvenirs d'une histoire belliqueuse.

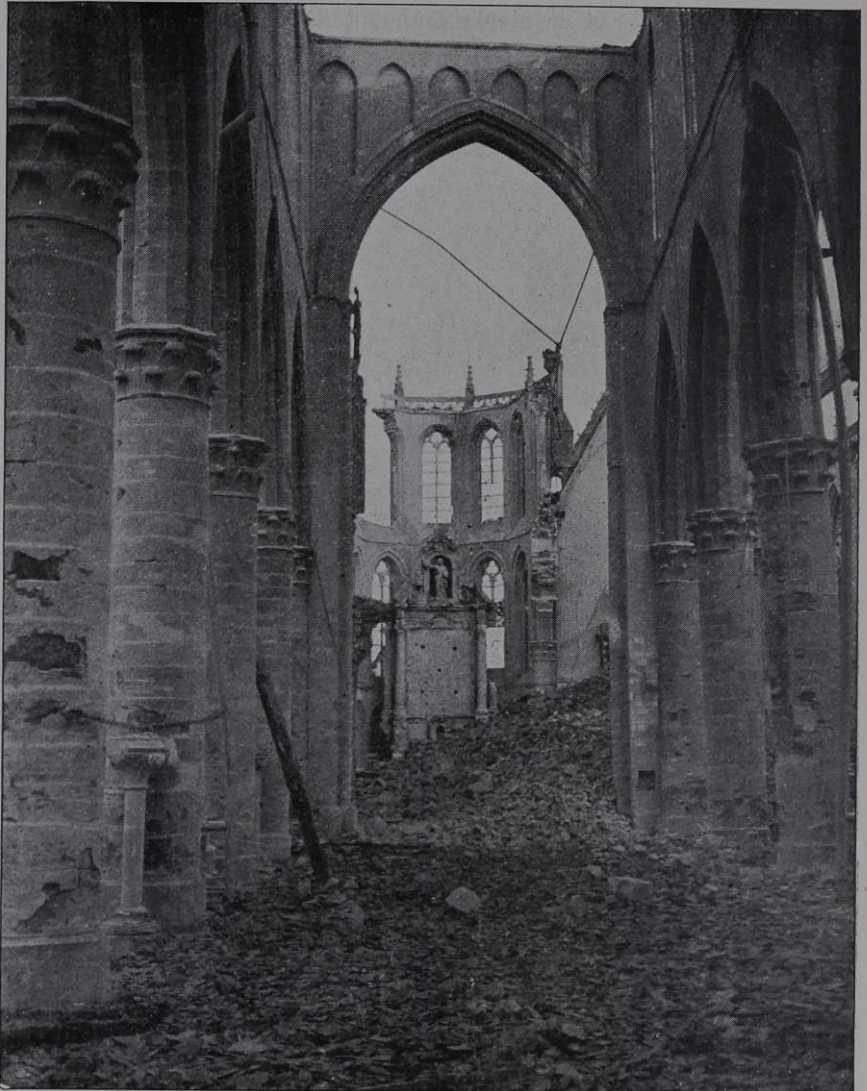
« Henri Heine a dit des chiens d'Aix-la-Chapelle qu'ils avaient l'air d'implorer un coup de pied du voyageur, afin de se distraire un peu. Heine n'a point connu Nieuport. Mais, si les chiens s'y ennuyaient, l'esprit y trouvait, pour rêver, son indépendance absolue, toute sa faculté réceptive, et nulle voix n'y couvrait celle des témoins du passé.

« De ces témoins, le plus notoire était l'église Notre-Dame. Ses

(1) Jean d'ARDENNE, dans le *Figaro* du 27 décembre 1914.



trois nefs spacieuses gardaient les traces d'innombrables mutilations, et, sur ses vieux murs, des pierres tombales de toutes les époques,



(Newspaper Illustrations Ltd.)

L'ÉGLISE DE NIEUPORT EN NOVEMBRE 1914

aux épitaphes suggestives, racontaient l'histoire de la cité sous les régimes divers, au cours de six siècles. Les iconoclastes du seizième siècle ne lui laissèrent que des murailles nues ; mais elle avait résisté

à tous les désastres. Les soldats de Guillaume II ont eu raison de cette résistance.

« La halle, voisine, monument de la prospérité de Nieuport durant la période bourguignonne qui précéda la domination espagnole, avait été construite de 1480 à 1484. C'était un curieux et charmant édifice en briques blanchâtres, taillées et moulurées, à haut comble avec garde-corps et double étage de lucarnes. Sa face latérale, déployée sur la place du marché, présentait à la base une série de gables en saillie. Au milieu de la façade principale se dressait un beffroi carré d'une gracieuse silhouette. La halle a partagé le sort de l'église.

« L'Hôtel de Ville, dans la Grand'Rue, datait de l'année 1513. Il renfermait des tableaux, portraits et documents précieux relatifs à l'ancien Nieuport. « Je pense que ces objets ont pu être préservés, mais l'Hôtel est en ruine, avec la plupart des maisons d'alentour. Beaucoup d'entre elles avaient encore leurs pignons denticulés de l'époque Renaissance. L'Orphelinat, l'Hôtel de l'Espérance, étaient de ce nombre. D'autres offraient le type des vieilles habitations de pêcheurs — simple rez-de-chaussée à toiture de tuile d'où se détache une haute lucarne — qui semblent des produits naturels de ce sol, tant elles s'y adaptent bien et s'harmonisent avec lui. Mais toutes contribuaient à la vision exquise qu'une agression brutale vient d'effacer.

« Seule, la Tour des Templiers — reste de l'ancien couvent de l'Ordre, souvenir unique de la cité primitive, créée et fortifiée au douzième siècle par le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, — paraît avoir résisté encore à la suprême agression. Sa structure massive, l'épaisseur de ses murailles, la préservèrent toujours. Elle se dresse, isolée, sur l'ancien rempart; un sentier y mène à travers l'herbe rase du glacis. Depuis le quinzième siècle, elle faisait partie de l'enceinte. En 1826, les Hollandais, en donnant à la ville une nouvelle défense bastionnée, y mirent un arsenal. En 1856, la place forte était déclassée et la vieille tour abandonnée. Elle représente maintenant le fantôme d'un passé lointain, au milieu de ruines... »

YPRES. — « L'incontestable reine <sup>(1)</sup> de ces délaissées était Ypres avec son énorme Grand'Place bordée de petites demeures aux pignons dentelés et ses halles prodigieuses qui occupaient tout un côté de

(1) MAURICE MAETERLINCK, dans le *Figaro*.



l'immense quadrilatère. Cette place hantait à jamais la mémoire de celui qui l'avait vue, ne fût-ce qu'une fois, entre deux trains, tant elle était inattendue, féerique, presque hallucinatoire dans sa disproportion au reste de la ville. Alors que la vieille cité, dont la vie se retirait de siècle en siècle, s'était graduellement rétrécie autour d'elle, elle demeurait l'inébranlable, le magnifique et gigantesque témoignage de la puissance et de l'opulence d'autrefois, quand Ypres était avec Gand et Bruges l'une des trois souveraines du monde occidental, l'un des foyers les plus ardents de l'industrie et de l'activité humaines et le berceau des grandes libertés. Telle qu'elle était hier, cette place, avec la masse énorme, mais indiciblement harmonieuse, de ces halles à la fois puissantes et élégantes, sombres, farouches, fières et pourtant cordiales, demeurait l'un des plus parfaits, des plus merveilleux paysages que l'on pût voir sur notre vieille terre <sup>(1)</sup>.

« Dans un autre ordre, avec d'autres éléments et sous des cieux plus austères, elle méritait d'être aussi précieuse aux hommes, aussi sacrée et aussi intangible que la place Saint-Marc de Venise, la seigneurie de Florence ou la place du Dôme de Pise. Elle formait un objet d'art unique, irréprochable, qui arrachait un cri d'admiration aux plus indifférents, un ornement qu'on espérait impérissable, une de ces choses de beauté qui, comme le dit le poète anglais, « sont une joie pour toujours... »

« Le portail des Halles est bien de cent pieds plus long que Notre-Dame de Paris, vue de côté », dit Michelet. « Et ce que n'offre pas Notre-Dame, ni aucun monument du Moyen Age, c'est que toutes les croisées, tous les ornements de la Halle d'Ypres étant rigoureusement du même style triple rose du treizième et du quatorzième siècle, toute cette féerie de pierre semble avoir jailli d'un seul jet... Une construction à ce point vaste et colossale ne se comprendrait pas si elle n'eût été qu'un simple hôtel de ville, le siège de la souveraineté ou même le lieu de réunion du peuple sous ce climat pluvieux. La disposition seule de l'édifice, à deux étages, indique un autre emploi. Le premier étage était destiné à recevoir les métiers de tisserands de draps et d'étoffe de serge. Le rez-de-chaussée était occupé par les peigneurs, les cardeurs, fileurs, tondeurs, foyers et par les teinturiers. La commune,

---

(1) Le lecteur se rappellera que nous avons mis sous ses yeux, au chapitre I, une vue de cet admirable paysage urbain.



*(Illustration)*

YPRES... ILS ONT BRULÉ LA HALLE AUX DRAPS...



à la fois protectrice et juge de leur travail, l'approuvait ou le rejetait sans appel.

« En 1200, la tour d'Ypres fut fondée. En 1304, cent ans après, le colossal édifice s'ouvrait tout entier à l'industrie... (1) »

« Dans la plus belle salle de la Halle aux Draps (2), il y avait une vaste peinture murale, d'un effet saisissant. Elle représentait la terrible peste qui, vers le milieu du quatorzième siècle, désola, ravagea, détruisit



(Illustration)

YPRES — UNE SALLE DES HALLES AVANT LA GUERRE

cette ville florissante, qui comptait alors deux cent mille habitants. On y voyait un homme, un des rares survivants, qui, le visage effaré et les yeux hagards, fuit à toutes jambes, en jetant un dernier regard sur elle, la ville maudite, ou nul être vivant ne saurait s'attarder désormais. La fresque a pour titre : « La Mort d'Ypres ».

« Cette mort d'Ypres, je viens de la voir se réaliser sous mes yeux. Les obus du Kaiser, la sauvagerie de son armée viennent enfin d'atteindre le résultat qu'ils cherchaient. La Halle aux Draps, la magnifique cathédrale Saint-Martin, toute voisine, froidement, féroce-

(1) MICHELET. *Sur les chemins de l'Europe.*

(2) Extrait du récit d'un officier d'état-major de réserve de l'armée française, publié dans le *Figaro* du 27 novembre 1914 sous le titre de « La Mort d'Ypres ».

ment visées par les canons allemands, ont pris feu et ne sont plus maintenant qu'un amas de ruines...

« Il était 3 heures de l'après-midi et je revenais de transmettre un ordre à quelques kilomètres au nord d'Ypres, quand mon attention fut attirée par une haute colonne de fumée très épaisse qui s'élevait dans le ciel.

« Étonné et inquiet, je me dirige, aussi rapidement que possible,



(Illustration)

LA MÊME SALLE EN NOVEMBRE 1915

vers la ville. Les abords en sont déserts. A l'entrée d'un faubourg, au passage de la voie ferrée, il y a, traînant sur le sol, quantité de fils de fer arrachés aux poteaux télégraphiques. Comme je ralentis, un homme, un vieillard, se montre sur le seuil d'une porte : « Ils ont brûlé la Halle aux Draps », me dit-il avec une infinie tristesse.

« Me voici sur la place principale, et l'horreur de la chose m'apparaît tout d'un coup. Tout l'intérieur du monument n'est plus qu'un gigantesque brasier. Seules l'enveloppe extérieure, les parois gothiques avec les courbes délicates de leurs ogives, leurs fenêtres ajourées, les statues dont s'ornent les façades et les tourelles légères qui flanquent les angles, tiennent encore bon. Mais combien de temps cela va-t-il durer ? Car toute la toiture, toute la voûte est en feu. C'était une rare



et précieuse charpente, comme savaient les façonner les artistes du Moyen Age, une forêt prodigieuse de poutres, adroitement emboîtées les unes dans les autres, de solives et de madriers...

« ...Maintenant, de plus en plus, l'incendie se propage... Les flammes mordent voracement les vieilles pierres, toutes disjointes; par les mille ouvertures de la façade, elles viennent lécher les statues qui semblent accrochées à je ne sais quel infernal bûcher. De temps à autre, quelque'une des énormes poutres se détache de la charpente et s'écroule avec un grand fracas.

« Un nuage d'étincelles s'échappe en tourbillonnant hors du brasier. Ces étincelles, projetées sur les maisons d'en face, y accomplissent leur œuvre. L'incendie ne tarde pas à s'allumer de tous les côtés à la fois... »

Après ce premier bombardement, Ypres en subit plusieurs autres, tout aussi dépourvus de toute espèce d'intérêt stratégique. Mais ce ne fut pourtant que dans la deuxième quinzaine d'avril 1915 que les Allemands lui donnèrent le coup de grâce, qu'ils achevèrent enfin cette moribonde que, depuis cinq mois, lentement et savamment, ils torturaient à petit feu.

M. Arnold Bennett, termine par ces réflexions une description saisissante de cette « ville morte » où il erra pendant plusieurs heures sans rencontrer âme qui vive : « A quelques kilomètres de là étaient les batteries allemandes avec des canons bien « calculés » pour détruire halles et cathédrales. Autour de ces canons étaient des hommes instruits qui avaient passé des années — oui, la majeure partie de leur vie — dans l'étude scientifique de la destruction. Sous ces hommes étaient des esclaves qui, aux seules fins de destruction, avaient cessé d'être les citoyens libres qu'ils avaient été. Ces esclaves étaient contraints, sous peine de mort, d'exécuter tout ordre, quel qu'il fût, qui leur était donné. Ne leur avait-on pas dit que si l'ordre leur venait de tuer leurs pères et leurs frères ils devaient sans hésiter tuer leurs pères et leurs frères? Tout cet organisme a fonctionné, et bien fonctionné, pour la destruction de tout ce qui était beauté dans Ypres. L'opération était la conséquence immédiate et directe d'un ordre. Cet ordre avait été minutieusement considéré et soupesé... Aucun hasard ne présida au traitement infligé à Ypres... Chacun des obus qui tombèrent dans Ypres était la résultante d'un long effort, dûment délibéré... »

« Ypres est en vérité le symbole de l'œuvre allemande en Belgique, dit encore M. Bennett. Certes, Ypres était sur la route de Calais ; mais là n'était pas son crime. Les canons allemands n'eussent pas laissé deux briques l'une sur l'autre dans Ypres que la route de Calais n'en eût pas été plus accessible aux champions de la force. Ypres n'était pas une « place forte » et, si les Allemands avaient pu battre les Anglais devant cette cité, ils auraient pu la traverser ensuite aussi aisément



(Mourisse)

LA GRAND-PLACE DE FURNES EN NOVEMBRE 1914

qu'une hyène traverse une rizière. Le crime d'Ypres était d'être à portée de canon d'une armée irritée jusqu'au paroxysme de ce que, avec trois fois plus d'hommes, trois fois plus de canons et trente fois plus de gloriole, elle ne parvenait pas à avoir raison des forces qui lui étaient opposées. Les bravaches, tout naturellement, en devinrent enragés. Quelque chose, à la fin, devait leur céder. Et ce fut la cathédrale, la Halle aux Draps et d'autres splendeurs d'Ypres qui cédèrent, non les tranchées anglaises. Ceux qui aspiraient à parvenir à Calais n'en retirèrent aucun avantage, mais ils éprouvèrent la satisfaction d'avoir tout de même brisé quelque chose. Voilà toute la psychologie de l'affaire d'Ypres. Voilà pourquoi Ypres a cessé d'exister<sup>(1)</sup>... »

(1) *The Unique City*. Dans *l'illustrated London News* du 25 septembre 1915.



FURNES. — Des quatre villes, si vieilles, assoupies dans les plaines de l'Yser, Furnes seule ne fut pas mortellement atteinte jusqu'ici. Et, tout à fait réveillée par les commotions toutes proches, soudainement animée d'une vie intense, cette petite ville de 6.500 habitants jouit pendant quelques mois du privilège, assurément imprévu, d'être en quelque sorte la capitale de la Belgique indépendante. Furnes connut



(Newspaper Illustrations Ltd.)

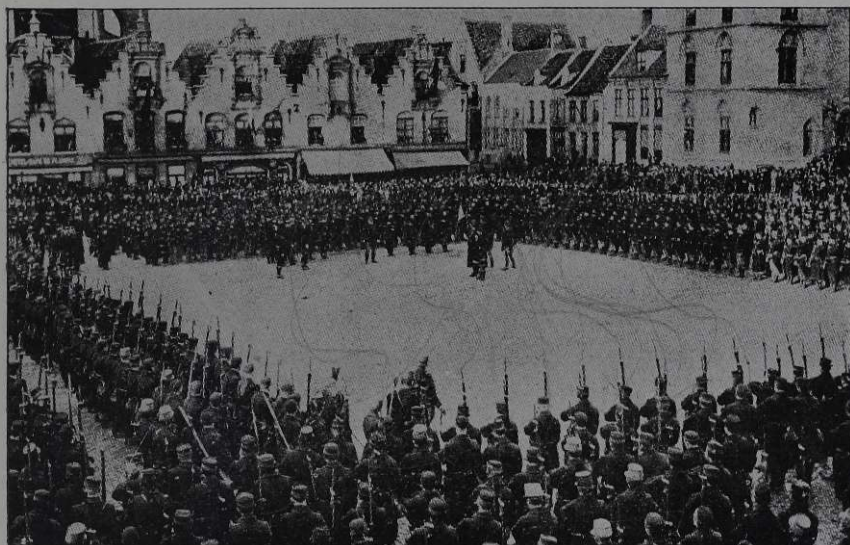
DÉFILÉ DE SOLDATS BELGES DEVANT LE ROI ALBERT ET LE ROI D'ANGLETERRE

les charrois militaires, les autos passant à toute vitesse, les incessants va-et-vient de troupes, les convois de prisonniers. Sa Grand'Place — exquisement bordée par l'Hôtel de Ville et le Palais de Justice, spécimens charmants de l'art architectural flamand, et par de délicieuses maisons à pignon — fut parfois le théâtre de prestigieuses et émouvantes revues où défilèrent des troupes belges et, aussi, des troupes françaises ou anglaises, métropolitaines ou coloniales.

C'est à Furnes que le roi des Belges eut, le 2 novembre 1914, la visite du Président de la République Française et c'est là aussi que, deux jours plus tard, il reçut des mains mêmes de Sa Majesté Britannique l'investiture de l'Ordre de la Jarretière. C'est au milieu de la

Grand'Place de Furnes — décor bien digne de pareilles cérémonies — que notre souverain conféra l'Ordre national aux drapeaux de régiments intrépides entre tous, et que, en même temps, il décora solennellement les officiers, sous-officiers et soldats qui, braves entre les braves, ont déployé le plus de bravoure au cours des « affaires » où ces régiments se sont distingués...

Depuis novembre 1914, Furnes a fréquemment connu les affres du bombardement et il a fallu finir par l'évacuer à peu près complètement.



A FURNES — LE ROI DÉCORE DES DRAPEAUX

Les militaires l'évitent, maintenant, afin de ne pas laisser aux Allemands le moindre prétexte à de nouvelles canonnades, et c'est à peine s'il y demeure encore quelques centaines d'habitants tenaces, indéracinables : Furnes s'est rendormie...

## L'ARMÉE BELGE ACTUELLE

Dès après la sanglante bataille de l'Yser, le haut commandement belge mit tout en œuvre pour reconstituer notre armée si cruellement éprouvée.



— Les efforts du Roi et de ses lieutenants furent couronnés de succès : l'armée belge qui, le 4 août 1914, était entrée en campagne avec six divisions d'armée et une division de cavalerie, compte, depuis les premiers mois de 1915, six divisions d'armée et deux divisions de cavalerie. Chaque unité possède son effectif normal et le cadre nécessaire. L'artillerie est au complet ; elle a même été renforcée par des pièces de fort calibre ; le nombre des mitrailleuses a été sensiblement augmenté. Tous



... ON NE PEUT PAS IMAGINER DE TROUPE PLUS RÉSOLUE...

les services de l'arrière sont parfaitement organisés et, enfin, plusieurs milliers de jeunes gens, dont un grand nombre ont déjà dû faire le sacrifice de leur vie pour s'échapper de la Belgique occupée, sont actuellement entraînés dans nos camps d'instruction en Normandie et en Bretagne.

Voici, au surplus, ce qu'en dit un observateur neutre, M. Georges Batault : « L'armée belge dont l'état moral est excellent — on ne peut pas imaginer de troupe plus résolue et plus énergique — est admirablement ravitaillée et abondamment pourvue en artillerie et en munitions. A l'heure actuelle, les Belges tirent plus que les Allemands, ils n'ont pas à se préoccuper d'économiser les munitions...

« Je m'attendais à trouver une armée diminuée par les privations,



(Ill. London News)

... PAS PLUS A L'YSER QU'A ANVERS OU A HOFSTADE, IL NE LES ABANDONNE  
NI UN JOUR NI UNE HEURE...



décimée par les formidables batailles qu'elle a eu à soutenir et par les rigueurs de l'hiver; j'ai trouvé une armée composée d'hommes vigoureux et résolus, parfaitement équipés, animés d'un esprit de vaillance et d'héroïsme qui ne se dément jamais.

« D'autre part, grâce au patriotisme des jeunes Belges et aux mesures prises par le Gouvernement, le recrutement continue et de nouvelles troupes s'exercent dans plusieurs camps, ce qui permet de combler les vides au fur et à mesure qu'ils se produisent et de maintenir les effectifs complets.

« Malgré toutes les entraves et les menaces, l'armée belge continue d'exister, plus forte qu'elle n'a jamais été, prouvant la vitalité du pays et l'indomptable ténacité de ses concitoyens.

« Le spectacle qu'elle offre à l'humanité est l'un des plus nobles et des plus réconfortants qui soient pour les petits pays, puisqu'il prouve que le courage et la volonté sont toujours plus forts que l'adversité <sup>(1)</sup>. »

Même aux temps où elle était réduite de moitié, cette vaillante petite armée n'a pas cessé un instant d'être aux avant-lignes.

Depuis la bataille de l'Yser, elle occupe et garde, sans défaillance, sa quote-part du « front occidental ». Lors de la rude poussée que — derrière un rideau de vapeurs asphyxiantes — les Allemands firent vers Ypres, les Belges participèrent à la résistance de façon tout à fait efficace.

Oui, comme l'a dit récemment, avec un patriotique orgueil, mon éminent ami Carton de Wiart, c'est là, sur l'Yser, « c'est sur ce lambeau de terre sacrée auquel se crispent toute notre énergie de vivre et toute notre certitude de vaincre, qu'il faut voir notre petite armée dont les vides sont chaque jour remplis par des recrues nouvelles. Quelle volonté de tenir bon, volonté immuable, transmise comme un flambeau par la main du moribond à la main du survivant... Et, aussi, quel orgueil à servir sous un jeune Roi qui, pas plus à l'Yser qu'à Anvers ou à Hofstade, ne les abandonne ni un jour ni une heure, qui n'a plus en ce moment pour palais qu'une modeste maison de curé, mais qui brave avec ses soldats le danger sur le front et dans les tranchées et dont le nom sera béni tant que l'honneur fleurira au cœur des hommes ».

---

(1) *Gazette de Lausanne*, 8 mai 1915.

Le plus jeune soldat de cette armée nationale, c'est le prince Léopold, duc de Brabant, né à Bruxelles le 3 novembre 1901, qui



LE PRINCE LÉOPOLD DE BELGIQUE, DUC DE BRABANT

s'engagea dans ses rangs comme simple fantassin, au commencement du mois d'avril 1915.

C'est au 12<sup>e</sup> de ligne — régiment admirable, qui se couvrit de gloire dans maints et maints combats — que le jeune prince fut incor-



poré, sur ses instances, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi, son père. Et ne croyez pas que ce fût là l'effet d'une juvénile fantaisie, ni même, simplement, celui d'une très touchante attention filiale. Le prince Léopold de Belgique est le digne fils de ce roi modèle qui est l'incarnation même du civisme, de ce roi sociologue et philosophe dont Bergson a pu dire qu'à cause de lui « on se sentira plus fier, désormais, d'être philosophe ». Jamais les enfants d'Albert et



LE PRINCE LÉOPOLD DANS LES RANGS

d'Élisabeth de Belgique ne jouèrent « au soldat », jamais ils ne portèrent aucune espèce d'uniforme, et si maintenant l'aîné d'entre eux a voulu, si jeune encore, se faire soldat, c'est de propos bien délibéré, c'est mû par un sentiment très élevé du devoir civique. C'est pourquoi la cérémonie de l'incorporation du jeune prince fut, en dépit d'une grande simplicité de forme, empreinte d'une très profonde et très émouvante signification morale.

Un témoin de cette belle manifestation patriotique en a donné, dans le *XX<sup>e</sup> Siècle*, une jolie relation d'où je détache ces lignes : « Le Roi parla. Il dit les fières paroles d'un général qui donne un soldat à l'armée et, aussi, les paroles émues d'un père qui confie son jeune enfant à ses aînés. Et lorsque le Roi eut fini de parler et que, d'un pas

délibéré, le Prince, quittant ses parents, eut gagné sa place dans le rang de la 1<sup>re</sup> compagnie, ah ! certes, les têtes restèrent dressées et les soldats continuèrent à regarder droit devant eux, mais il y eut des larmes dans les yeux et les bouches se crispèrent dans une rauque acclamation... »

Non seulement notre armée n'est pas anéantie, comme nos perfides et implacables ennemis en ont tant de fois fait courir le bruit, mais on a pu en distraire, pour les envoyer en Russie, les meilleurs de nos ouvriers armuriers — de ces ouvriers armuriers dont la réputation est universelle. La technique habile et l'esprit de méthode de ces auxiliaires belges disciplinent l'effort russe, et leur concours permet à nos alliés du « front oriental » d'augmenter considérablement leur production d'armes et de munitions.

De plus, un détachement nombreux du corps belge des autos-canon et des autos-mitrailleuses se trouve également dans l'armée russe, où les Allemands éprouveront plus d'un de ses coups !

---

## L'AMBULANCE DE LA REINE

Durant les tragiques journées de fin octobre 1914, la plupart des blessés belges durent être transportés jusqu'à Calais où le D<sup>r</sup> Depage, l'éminent chirurgien bruxellois, avait installé, en toute hâte, l'hôpital « Jeanne d'Arc ». Or, Calais est à quelque 70 kilomètres de l'Yser et l'on peut imaginer les souffrances qu'endurèrent certains de ces braves au cours de ce long et difficile transport.

Concurremment aux beaux hôpitaux qui sont à notre disposition en France et en Angleterre, il importait donc d'avoir, à proximité du front, une ambulance bien organisée où l'on pût pratiquer la grande chirurgie et traiter les cas graves et urgents. C'est dans cette pensée que, sur la bienfaisante initiative de la Reine, fut installée dans un vaste hôtel situé au bord de la mer, à La Panne, l'« ambulance de l'Océan » (que nos soldats appellent aussi l'ambulance de la Reine).

Cette ambulance qui, de perfectionnement en perfectionnement, en est arrivée à être un modèle du genre, comporte actuellement, outre le



bâtiment principal qui contient cent cinquante lits, des pavillons démontables contenant ensemble près de mille lits, puis une dizaine de villas que l'on a aménagées en pavillons pour maladies contagieuses, en pharmacie, laboratoire, lingerie, buanderie, vestiaire et magasins divers. Des bains simples, mais propres, sont installés à proximité; près de mille soldats peuvent en faire usage dans le courant d'une journée. « Partout — écrit M. Georges Paquet qui a visité en détail cette belle ambulance — on retrouve le même souci d'ordre et d'hygiène uni aux plus délicates pensées de philanthropie. Ainsi, pendant le séjour des blessés à l'ambulance, les vêtements déchirés et ensanglantés sont désinfectés au formol dans une étuve, lavés, réparés et au besoin remplacés. Le professeur R. Petrucci, secrétaire du Dr Depage, nous montre une salle dans laquelle s'alignent, sur des étagères, plus de cent cinquante sacs contenant les vêtements des patients actuellement traités à l'ambulance : il n'y règne pas la moindre odeur; chaque soldat, à sa sortie, retrouvera son petit baluchon bien net, en ordre parfait, il comprendra qu'on s'intéresse à lui, qu'on apprécie ses services, et son cœur en sera réchauffé, son enthousiasme stimulé. »

Pendant les premiers temps, le Dr Depage fut activement secondé par sa femme. Puis M<sup>me</sup> Depage s'en alla courageusement en Amérique où elle voulait recueillir des fonds pour la Croix-Rouge de Belgique et, spécialement, pour l'ambulance de la Reine.

Active, entreprenante, débrouillarde, elle avait déjà ramassé près de 100.000 dollars lorsqu'une amie belge qui était là-bas et qui rentrait en Europe l'engagea à s'embarquer avec elle : « J'aimerais tant le faire, — lui répondit M<sup>me</sup> Depage, parce que j'ai hâte de revoir mon mari et mes enfants; mais j'estime que ma tâche ne sera terminée que lorsque je pourrai rapporter pour nos blessés une belle somme ronde de 500.000 francs. »

La noble et vaillante femme finit par avoir ses 100.000 dollars et elle s'embarqua alors, le 1<sup>er</sup> mai 1915, sur le *Lusitania*...

Aujourd'hui, elle repose pour toujours dans ce petit coin de Belgique libre où elle avait tant et si bien travaillé... Son nom sera toujours cité avec émotion parmi ceux des plus purs héros de notre grande épopée, car héroïque, elle le fut jusqu'au bout : après la première et déjà fatale explosion, au lieu de se jeter dans un canot de sauvetage,



(Dessin de J. Simont)

(Illustration)

ÉLISABETH, REINE DES BELGES

« Elle est là-bas, avec le roi Albert, au milieu des troupes qui combattent... Elle console de vivre et console de mourir; elle sourit, elle panse des blessures. Elle est toute la douceur et toute la pitié dans ce pays de Flandre où la brume lourde enveloppe le paysage triste, linceul de grisaille sur tant et tant de linceuls de lin... Reine errante, mais reine comme ne le fut jamais l'épouse du roi le plus puissant, elle symbolise toute la patrie meurtrie et qui ne veut pas mourir... »

ROLAND DE MARÈS.



comme on la pressait de le faire, elle s'attarda à panser un matelot qui venait d'être blessé à côté d'elle...

C'est dans l'ambulance de la Reine qu'est mort, le 2 août dernier, après de longues souffrances, mon bien-aimé frère, blessé d'un éclat d'obus le 5 mai. Il n'était resté que trois semaines à Cherbourg; dès qu'il l'avait pu, il avait rejoint, sur l'Yser, ses chers carabiniers. Il venait d'être nommé officier de l'Ordre de Léopold pour avoir — est-il dit dans le *Livre d'or du peuple belge* — « du 5 au 7 avril 1915, sans un instant de repos, dirigé son bataillon engagé vers Noordschote, Drie-Grachten et le poste de la Nacelle, dans un ouragan de mitraille ».

\*  
\* \*

Bien des blessés, hélas! perdent, pour le restant de leurs jours, toute aptitude physique pour le métier qu'ils exerçaient avant la guerre.

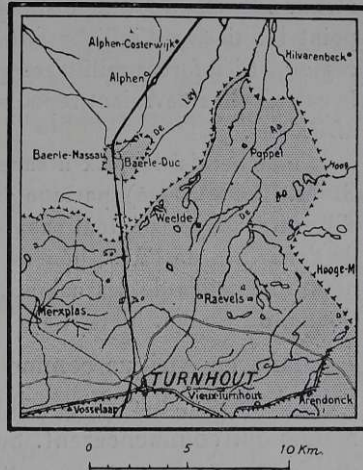
L'École belge pour les grands blessés de la guerre, établie dans une immense propriété située à Port-Villez, près Vernon, et le Dépôt belge des invalides de la guerre, établi à Sainte-Adresse, un autre institut de l'espèce créé à Mortain pour *intellectuels* mutilés s'occupent de ces malheureux dès leur sortie de l'hôpital, les recueillent dans leurs asiles et, après les avoir aidés à choisir avec discernement un nouveau métier, leur font suivre tel ou tel cours professionnel. Et grâce à ces œuvres, qui forment en quelque sorte le corollaire de l'œuvre de la Reine, la plupart de ces victimes du devoir pourront ainsi, tout en gagnant honorablement leur vie, contribuer, avec leurs compatriotes plus chanceux, à la rénovation matérielle du pays. Ils ne cesseront pas d'être des citoyens utiles.

---

## TERRITOIRES BELGES INVOLÉS

La Belgique inviolée ne se borne pas à cette région de l'Yser où vint se briser l'offensive allemande. Elle comprend encore la petite enclave de Baerle-Duc et notre vaste domaine africain.

BAERLE-DUC est une petite commune belge enclavée dans le territoire néerlandais, à 3 kilomètres environ de la frontière. Elle est voisine de Baerle-Nassau, qui est hollandais et par où passe le chemin de fer de Turnhout à Tilbourg. Situation étrange, en vérité, et infiniment plus anormale encore qu'il n'apparaît sur la carte schématique reproduite ici. En réalité, les deux communes s'enchevêtrent de telle façon qu'il est impossible au bourgmestre de Baerle-Duc de se rendre de sa villa à la maison communale sans passer plusieurs fois sur le territoire néerlandais. La station de chemin de fer est hollandaise, oui, mais le jardin du chef de gare est sol belge; certaines maisons sont même en partie belges, en partie hollandaises !



ENCLAVE BELGE EN HOLLANDE

Baerle-Duc, qui fait administrative-ment partie de l'arrondissement de Turnhout (province d'Anvers), a une superficie de 7 kilomètres carrés environ. On y comptait avant la guerre quelque 250 maisons abritant un millier d'habitants; mais, depuis l'envahissement de la province d'Anvers, la population de cette curieuse enclave s'est sensiblement accrue.

Et, depuis le 4 août 1914, le drapeau noir, jaune et rouge n'a pas cessé de flotter sur la maison communale de ce village belge que sa situation géographique toute spéciale immunise de façon bien ironique de l'occupation abhorrée.

CONGO BELGE. — Dans un beau sentiment d'humanité, nos gouvernants eussent voulu ne pas étendre jusqu'en Afrique notre conflit avec l'Allemagne.

Dès le 7 août (1914), M. Davignon télégraphiait dans ce sens aux ministres de Belgique à Paris et à Londres et, le même jour, il leur adressait une lettre plus explicite dont je reproduis ici la partie essentielle :

Tout en prescrivant au gouverneur général du Congo de prendre des mesures de défense sur les frontières communes de la colonie belge et des



colonies allemandes de l'Est Africain et du Cameroun, le Gouvernement du Roi a invité ce haut fonctionnaire à s'abstenir de toute action offensive contre ces colonies.

Vue la mission civilisatrice commune aux nations colonisatrices, le Gouvernement belge désire, en effet, par un souci d'humanité, ne pas étendre le champ des hostilités à l'Afrique centrale. Il ne prendra donc point l'initiative d'infliger une pareille épreuve à la civilisation dans cette région, et les forces militaires qu'il y possède n'entreront en action que dans le cas où elles devraient repousser une attaque directe contre ses possessions africaines.

J'attacherais du prix à savoir si le Gouvernement de la République (de S. M. Britannique) partage cette manière de voir et, le cas échéant, s'il entre dans ses intentions, à l'occasion du conflit actuel, de se prévaloir de l'article 2 de l'Acte général de Berlin pour placer sous le régime de la neutralité celles de ses colonies qui sont comprises dans le bassin conventionnel du Congo.

Mais, en Afrique comme en Europe, nous fûmes entraînés malgré nous dans la mêlée. En Afrique comme en Europe, ce furent les Allemands qui commencèrent. Seulement, par un juste retour des choses de ce monde, tandis que l'Allemagne perd, une à une, toutes ses colonies, la nôtre nous reste et elle demeure intacte. Et non seulement les tentatives faites jusqu'ici par les forces coloniales allemandes pour pénétrer dans le Congo belge ont toutes piteusement échoué, mais encore les troupes belgo-congolaises ont participé avec vaillance et avec bonheur aux opérations françaises et anglaises au Cameroun et dans l'Est Africain.

« A la fin d'octobre 1914, — lisons-nous, en effet, dans une note officielle française — « le vapeur belge *Luxembourg* monté par un détachement de 130 tirailleurs, avec 3 canons et une mitrailleuse, prit une part très importante aux opérations qui se déroulèrent sur la Sangha, à N'dzimon... Le bateau, défilant à moins de 150 mètres des tranchées ennemies, sous une véritable grêle de projectiles, s'arrêta à l'endroit propice pour le débarquement des tirailleurs belges. Le combat fut acharné : il fallut lutter pendant trois jours et une nuit avant de pouvoir hisser notre drapeau sur le poste... Ce fut alors par une charge furieuse à la baïonnette que les troupes alliées obligèrent enfin l'ennemi à évacuer ses derniers retranchements. Dans cette charge superbe, sous le feu des mitrailleuses et malgré les difficultés d'un terrain marécageux, le détachement belge fut admirable... La prise du poste de N'dzimon compléta heureusement la série des opérations

exécutées dans la Sangha et qui nous rendirent maîtres de la presque totalité de la région. A partir de ce moment, la collaboration belge devint permanente. Le contingent belge rattaché à la colonne de la Sangha ne cessa d'être renforcé. Il passa de 180 à 430, l'effectif total de la colonne étant de 1.100 hommes; puis, au début de janvier, il s'éleva au chiffre de 580. Il prit part à toutes les opérations importantes qui se déroulèrent ensuite le long de la Moyenne-N'goko et qui aboutirent à la prise de Tiboundi et de Molundu, puis récemment à celle de Lomié, après les durs combats de Monso et de Besam<sup>(1)</sup>. »

Le 8 février 1916, un communiqué officiel belge (du Havre) disait : « Le commandant des troupes belges qui participent à la campagne du Cameroun annonce qu'un détachement sous ses ordres est arrivé le 28 janvier dernier à Yaoundé, où il a opéré sa jonction avec les forces françaises et britanniques.

« Les pavillons des trois nations ont été hissés sur la place, et les honneurs militaires leur ont été rendus. »

— Du côté de l'Est Africain, nos troupes coloniales défendent une frontière de plus de 500 kilomètres. Elles repoussèrent, dans plus de dix actions, les troupes allemandes, très bien préparées pourtant et excellemment armées, et, actuellement, elles ont pénétré en plusieurs points sur le territoire allemand. Dans la partie sud du lac Tanganyika un vapeur belge a participé récemment, avec des vapeurs britanniques, à la prise du vapeur allemand *Kingani*...

Quant au Congo belge, il est intact et il s'ensuit que, malgré tout, les couleurs belges flottent encore sur un territoire quatre fois grand comme celui de l'empire de proie qui voulait commencer par la Belgique la conquête du monde !

— Une fois transférés au Havre, les bureaux de notre Office colonial se remirent activement à la besogne. Sous la vigoureuse impulsion du Roi et du ministre Renkin, ils firent tant et si bien qu'ils devaient bientôt installer une succursale à Lon-



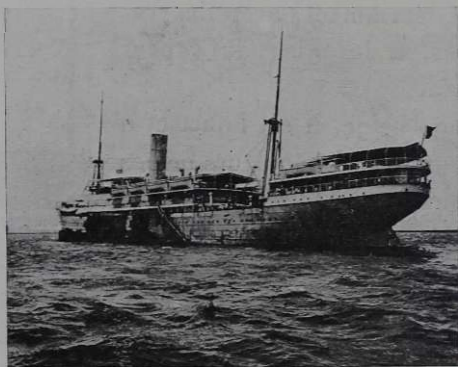
RÉDUCTION DE LA COUVERTURE  
D'UNE REVUE COLONIALE ALLEMANDE

(1) *Le Temps*, 10 septembre 1915.



dres, centre actuel des grandes entreprises belgo-congolaises. Et c'est ainsi qu'en dépit des difficultés sans nom où se débat la mère patrie, l'administration et la marche des affaires de la colonie ne sont pas sensiblement altérées. A lire la *Tribune Congolaise*, qui paraît maintenant à Londres au lieu d'Anvers, c'est à peine si l'on peut s'apercevoir que la Belgique est en pleine guerre avec la plus formidable puissance militaire qui ait jamais existé. Les beaux paquebots de la « Compagnie belge maritime du Congo » continuent leur service, avec cette seule différence que c'est Hull qui est provisoirement leur tête de ligne. Les chemins de fer du Congo et les services fluviaux sont restés en activité. Fonctionnaires, officiers, missionnaires, hommes d'affaires, partent et reviennent comme devant. En un mot, le Congo belge « continue ».

Sans doute serait-il puéril de prétendre qu'aucune des nombreuses entreprises belgo-congolaises ne souffre de la crise sans pareille qui atteint la métropole dans ses œuvres vives. Le contre-coup était inévitable pour la plupart d'entre elles. Mais le seul fait que ces entreprises subsistent, qu'elles continuent à fonctionner, ne témoigne-t-il pas hautement des qualités foncières de notre nation : l'énergie dans l'action et la persévérance dans la volonté ?



UN VAPEUR DE LA C<sup>ie</sup> BELGE MARITIME DU CONGO

## EN BELGIQUE OCCUPÉE

**I**L y a, dans la Belgique occupée par les Allemands, 7 millions de Belges. Libres, jadis, comme peu de peuples l'étaient, ils sont, depuis plus d'un an, séquestrés, emmurés dans leur propre pays, voire dans leurs villes ou villages s'ils sont aptes au service militaire. Une muraille de fer et de feu d'une part, et, d'autre part, une clôture de fil de fer dans laquelle circule un puissant courant électrique et tout le long de laquelle sont postées d'impitoyables sentinelles, les séparent de la civilisation. Moralement et matériellement, ces 7 millions d'êtres humains vivent une tragédie dont il est difficile de concevoir toute l'horreur.

« Les rumeurs désespérées de cette tragédie — dit Maeterlinck — ne nous parviennent qu'à travers les fissures de la sanglante muraille qui l'isole du reste du monde... Toute la Belgique n'est plus qu'une vaste prison prussienne où tous les cris sont méthodiquement et cruellement étouffés et d'où ne s'élève plus d'autre voix que celle des geôliers. Seule, çà et là, après mille aventures, à travers mille périls, une lettre d'un parent, d'un ami captif, nous arrive du fond de l'immense *in pace* et nous apporte une lueur d'authentique vérité... »

Envisageant l'état matériel de notre pauvre pays, mon éminent compatriote dit encore : « Dans une contrée avant tout industrielle, qui déjà, normalement, en temps de paix, ne produit pas le tiers du blé nécessaire à sa consommation, l'ennemi a systématiquement tout réquisitionné, tout enlevé pour l'entretien de ses armées et a expédié



en Allemagne ce qu'il ne pouvait consommer sur place. Le résultat d'une manœuvre aussi monstrueuse se devine facilement : sur tout ce sol, naguère si heureux et si riche, aujourd'hui rançonné, pillé et repillé, ravagé, dévasté par le fer et par le feu, il ne reste plus rien... »

Des mots, des exagérations, vous dites-vous peut-être ? Nous allons voir !

---

## PROCLAMATIONS

Pour juger de ce que signifie l'occupation allemande en Belgique, rien ne vaut les avis, arrêtés et proclamations rédigés ou inspirés par les gouverneurs allemands eux-mêmes. Ce sont des témoins sûrs et irrécusables.

Ils ont trait à toutes les manifestations de la vie de la nation opprimée et ils sont extrêmement nombreux : un volume comme celui-ci ne suffirait certainement pas à les contenir tous. Je me bornerai donc à en produire quelques-uns que je ne commenterai que dans la mesure du nécessaire. Lisez-les attentivement :

Le 21 août 1914, deux semaines après l'entrée des Allemands dans la ville de Liège, le bourgmestre, M. Kleyer, rappelait, par ordre, à ses concitoyens que :

Les portes d'entrée des maisons doivent rester ouvertes pendant toute la nuit.

Les fenêtres de la façade vers la rue doivent être éclairées, les volets, les persiennes rester relevés.

La circulation dans les rues cessera à partir de 7 heures, heure allemande (6 heures, heure belge)...

Proclamation affichée à Namur, le 25 août 1914, et signée du « commandant de place » von Bülow :

Les soldats belges et français doivent être livrés comme prisonniers de guerre avant 4 heures devant la prison. Les citoyens qui n'obéiront pas seront condamnés aux *travaux forcés à perpétuité en Allemagne*. L'inspec-

tion sévère des immeubles commencera à 4 heures. Tout soldat trouvé sera immédiatement *fusillé*.

Armes, poudre, dynamite doivent être remis à 4 heures. Peine : *fusillade*.

— Les citoyens connaissant un dépôt doivent en prévenir le bourgmestre, sous peine de *travaux forcés à perpétuité*.

Toutes les rues seront occupées par une garde allemande qui prendra dix otages dans chaque rue qu'ils garderont sous leur surveillance. *Si un attentat se produit dans la rue, les dix otages seront fusillés.*

Les portes ne peuvent être fermées à clef et, la nuit, à partir de 8 heures, trois fenêtres doivent être éclairées dans chaque maison.

Interdiction de se trouver dans la rue après 8 heures,... etc., etc...

Du 30 août, cette affiche signée du courageux bourgmestre de Bruxelles. Vous m'en voudriez, n'est-ce pas, de la commenter.

— VILLE DE BRUXELLES —

**Le Gouverneur Allemand de  
la Ville de Liège, Lieutenant-Général  
von Kolewe, a fait afficher hier  
l'avis suivant :**

• *Aux habitants de la Ville de Liège.*

- Le Bourgmestre de Bruxelles a fait savoir au
- Commandant allemand que le Gouvernement
- français a déclaré au Gouvernement belge
- l'impossibilité de l'assister offensivement en
- aucune manière, vu qu'il se voit lui-même forcé
- à la défensive. »

**J'oppose à cette affirmation le  
démenti le plus formel.**

Bruxelles, le 30 août 1914.

*Le Bourgmestre,*  
**ADOLPHE MAX.**

Reproduction interdite sans la permission de l'auteur.



Réponse allemande, le lendemain :

## Wichtige Bekanntmachung

Ich verbiete hierdurch auf das strengste einen jeden Maueranschlag, auch von seiten der Stadtverwaltung, ohne meine ausdrueckliche Genehmigung.

Brüssel, 51. August 1914.

Der Militaergouverneur,  
(Gez.) **VON LUETTWITZ,**  
Generalmajor.

Brüssel, 51. August 1914. 11

## Avis important

Il est strictement défendu, aussi à la municipalité de la ville, de publier des affiches sans avoir reçu ma permission spéciale.

Bruxelles, le 51 août 1914.

Le Gouverneur militaire allemand,  
(Signé) **VON LUETTWITZ,**  
Général.

Bruxelles, le 51 août 1914. 11

Une proclamation datée de Bruxelles, 2 septembre 1914, apprend aux Belges que :

Par ordre du 26 août 1914, donné au Quartier général de l'armée, Sa Majesté l'empereur d'Allemagne a daigné nommer gouverneur général en Belgique Son Excellence M. le feld-maréchal baron von der Goltz, et chef de l'Administration civile près le gouverneur général, Son Excellence M. von Sandt.

Le 6 septembre 1914, le major Dieckmann s'installe au château des Bruyères à Grivegnée, non loin du fort de Fléron. Il fait immédiatement placarder à Grivegnée et dans quelques communes voisines une longue proclamation où se trouvent énumérés les délits dont un civil belge peut se rendre coupable vis-à-vis de militaires allemands.

Je transcris ci-dessous quelques-uns des plus typiques parmi les dix-sept alinéas de cette monstrueuse élucubration :

2. Tous les habitants des maisons occupées des localités de Beyne-Heusay, Grivegnée, Bois-de-Breux, Fléron, devront rentrer chez eux à

# Commune de Grivegnée

## AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur le Major-Commandant DIECKMANN, du Château des Bruyères, me prie de porter ce qui suit à la connaissance des habitants :

Bataillon DIECKMANN.

Château des Bruyères, le 6 Septembre 1914.

A la présente discussion assistaient :

- 1) M. le Curé FRYNS, de Bois-de-Breux ;
- 2) M. le Curé FRANSSSEN, de Beyne ;
- 3) M. le Curé LEPROPRES, de Heusay ;
- 4) M. le Curé PAQUAY, de Grivegnée ;
- 5) M. le Bourgmestre DEJARDIN, de Beyne ;
- 6) M. le Bourgmestre HODEIGE, de Grivegnée ;
- 7) M. le Major DIECKMANN ;
- 8) M. le Lieutenant d. R. REIL.

Par M. le Major DIECKMANN, porte ce qui suit à la connaissance des personnes présentes :

1. — Jusqu'au 6 Septembre 1914, à 4 heures de relevé, toutes les armes (munition, explosifs, pièces d'artillerie qui sont encore en possession des citoyens) seront remises au Château des Bruyères. Celui qui ne le fera pas sera passible de la peine de mort. Il sera fusillé sur place ou passé par les armes, à moins qu'il prouve qu'il ne s'est pas touché.

2. — Tous les habitants des maisons occupées des localités de Beyne-Heusay, Grivegnée, Bois-de-Breux, Fieron, devront rentrer chez eux à partir de la chute de jour (to ce moment, à partir de 7 heures du soir — heure allemande). Les maisons précédentes seront éclairées aussi longtemps que quelqu'un y sera sur pied. Les portes d'entrée seront fermées. Celui qui ne se conformera pas à ces prescriptions s'exposera à des peines sévères. Toute résistance quelconque contre ces ordres entraînera la mort.

3. — Le Commandant ne doit rencontrer aucune difficulté dans ses visites domiciliaires. On ne peut, sans sommation, de montrer toutes les pièces de la maison. Quiconque s'y opposera sera sévèrement puni.

4. — À partir de 7 septembre, à 9 heures de matin, je permettrai l'occupation des habitations de Beyne-Heusay, Grivegnée, Bois-de-Breux, par les personnes qui y demeureraient précédemment sans longtemps que aucune défense formelle de fréquenter ces lieux n'aura été provoquée pour les habitants civils.

5. — Pour avoir la certitude qu'il ne sera pas abusé de cette permission, les Bourgmestres de Beyne-Heusay et de Grivegnée devront d'urgence transmettre des listes de personnes qui auront résisté par alternatives de 24 heures, comme otages au Fort de Fieron. Le 6 septembre 1914, pour la première fois, de 6 heures du soir jusqu'à 7 Septembre, à midi.

Il y va de la vie de ces otages et de ce que la population des communes précitées se tienne paisible en toutes circonstances.

Pendant la nuit, il est sévèrement défendu de produire des signaux lumineux quelconques. La circulation des véhicules est autorisée que de 7 heures de matin à 5 heures de soir (heure allemande).

6. — Je désigne, hors des listes qui me seront soumises, les personnes qui, de midi d'un jour à midi de l'autre jour, ont à séjourner comme otages. Si le remplacement n'a pas lieu au temps stipulé, l'otage reste de nouveau 24 heures au Fort. Après ces nouvelles 24 heures, l'otage encourt la peine de mort si le non-remplacement n'est pas fait.

7. — Comme otages, sont placés en première ligne, les Prêtres, les Bourgmestres et les autres Membres de l'Administration.

8. — Je désigne que tous les civils qui circulent dans ma circonscription, principalement ceux des localités de Beyne-Heusay, Fieron, Bois-de-Breux, Grivegnée, témoignent de leur déférence envers les officiers allemands, en tenant leur chapeau ou en portant la main à la tête comme pour le salut militaire. En cas de doute, on doit saluer tout militaire allemand. Celui qui se refuse pas doit s'attendre à ce que les militaires allemands se fassent respecter par tous les moyens.

9. — Il est permis aux militaires allemands de visiter les véhicules, paquets, etc., de tous les habitants des alentours. Toute résistance à ce sujet sera punie sévèrement.

10. — Celui qui a connaissance que des quantités supérieures à 100 litres de pétrole, benzine, kerosène et d'autres liquides analogues se trouvent à sa résidence déterminée des Commandes précitées et qui ne le fait pas annoncer au Commandant militaire qui y réside, lorsqu'il s'y a aucun doute sur le lieu et la quantité, encourt la mort. Les quantités de 100 litres sont seulement visées.

11. — Celui qui s'abstient de se soumettre à un commandement — levé les bras — rend coupable de la peine de mort.

12. — L'entrée du Château des Bruyères de même que celle des allées du parc, est interdite, sous peine de mort, depuis le crépuscule jusqu'à l'aurore de 6 heures de soir à 6 heures de matin — heure allemande, à toutes personnes qui ne sont pas des soldats de l'armée allemande.

13. — Pendant le jour, l'entrée de Chateau des Bruyères n'est permise que par l'entrée Nord-Ouest, là où se trouve la tour, et pour autant de personnes qu'il y a de cartes d'entrée distribuées. Tout rapprochement à proximité de la Garde est défendu dans l'intérêt de la population.

14. — Quiconque, par la communication de fausses nouvelles qui seraient de nature à nuire au moral des troupes allemandes, de même celui qui, de s'importe quelle manière, cherche à provoquer des dispositions contre l'armée allemande, se rend coupable et encourt le même sévère traitement.

15. — Tandis que, par les dispositions susdites, les habitants de la région de la forteresse III B, sont munis de certains services lorsqu'ils entretiennent ces dispositions d'une manière quelconque, ces mêmes habitants peuvent, lorsqu'ils se montrent passibles, compter sur la protection la plus bienveillante et la mieux en toutes occasions lorsqu'on leur fait ou pourrait leur faire du tort.

16. — Les demandes de remise de bétail pour une quantité déterminée se font journellement, de 10 à 12 heures avant midi et de 4 à 3 heures après midi, au Château des Bruyères, auprès de la Commission du bétail.

17. — Celui qui, sous l'égide de l'Empire de la Convention Suisse, agit ou même cherche à nuire à l'Armée allemande et est découvert, est pendu.

(s) DIECKMANN.

Major-Commandant

Pour copie conforme :

Le Bourgmestre

Victor HODEIGE

Grivegnée, le 8 Septembre 1914.

UNE PROCLAMATION CARACTÉRISTIQUE



partir de la chute du jour (en ce moment à partir de 7 heures du soir, heure allemande). Ces maisons seront éclairées aussi longtemps que quelqu'un y sera sur pied... Toute résistance quelconque contre ces ordres entraînera la mort.

3. Le commandant ne doit rencontrer aucune difficulté dans ses visites domiciliaires. On est prié, sans sommation, de montrer toutes les pièces de la maison. Quiconque s'y opposera sera *sévèrement puni*.

VILLE DE BRUXELLES

## CHEERS CONCITOYENS,

Un avis, affiché aujourd'hui, nous apprend que le Drapeau belge arboré aux façades de nos demeures est considéré comme une « provocation » par les troupes allemandes.

Le Feld-Maréchal von der Goltz, dans sa proclamation du 2 septembre disait pourtant « ne demander à personne de renier ses sentiments patriotiques ». Nous ne pouvions donc prévoir que l'affirmation de ces sentiments serait tenue pour une offense.

L'affiche qui nous le révèle a été, je le reconnais, rédigée en termes mesurés et avec le souci de ménager nos susceptibilités.

Elle n'en blessera pas moins, d'une manière profonde, l'ardente et fière population de Bruxelles.

Je demande à cette population de donner un nouvel exemple du sang-froid et de la grandeur d'âme dont elle a fourni déjà tant de preuves en ces jours douloureux.

Acceptons provisoirement le sacrifice qui nous est imposé, retirons nos drapeaux pour éviter des conflits, et attendons patiemment l'heure de la réparation.

Bruxelles, le 16 septembre 1914.

Le Bourgmestre,  
**ADOLPHE MAX**

Bruxelles, Imprimerie de l'Industrie K. 613, 01, rue Faidherbe, 12.

STAD BRUSSEL.

## WAARDE MEDEBURGERS,

Uit een bericht, heden aangeplakt, vernemen wij dat de Belgische vlag, die aan de gevels onzer huizen prijkt, door de Duitse troepen als een « uitdaging » wordt beschouwd.

Veldmaarschalk von der Goltz, in zijne proclamatie van 2 September, zei nochtans: « Ik vraag aan niemand zijne patriotische gevoelens te ontzeggen ». Wij konden dus niet voorzien dat aan het bevestigen dezer gevoelens een beledigend karakter zou toegekend worden.

De plakbrief waarbij wij zulks vernemen, is, ik beken het, opgesteld in gematigde woorden en zonder het inzicht in onze gevoelens te willen krenken.

Zij zal niettemin de vurige en fiere bevolking van Brussel diep kwetsen.

Ik vraag aan deze bevolking een nieuw bewijs te geven van de koelliedigheid en de grootmoedigheid waarvan zij zooveel blijken heeft gegeven in deze droeve tijden.

Laat ons voorloopig het offer dat ons opgelegd wordt volbrengen; laat ons de vlaggen intrekken om botsingen te voorkomen, en laat ons met geduld het uur der vergoeding afwachten.

Brussel, den 16<sup>en</sup> September 1914.

De Burgemeester,  
**ADOLF MAX**

Bruxelles, Imprimerie de l'Industrie K. 613, 01, rue Faidherbe, 12.

### LA DERNIÈRE AFFICHE DE M. MAX

6. Je désignerai, hors des listes qui me seront soumises (par les bourgmestres), les personnalités qui, de midi d'un jour à midi de l'autre jour, ont à séjourner comme otages. Si le remplacement n'a pas eu lieu en temps utile, l'otage reste de nouveau 24 heures au fort (de Fléron). Après ces nouvelles 24 heures, l'otage encourt la *peine de mort* si le remplacement n'est pas fait.

8. J'exige que tous les civils qui circulent dans ma circonscription... témoignent de leur déférence envers les officiers allemands en ôtant leur chapeau ou en portant la main à la tête comme pour le salut militaire. En cas de doute *on doit saluer tout militaire allemand*. Celui qui ne s'exécute pas doit s'attendre à ce que les militaires allemands se fassent respecter *par tous les moyens*.

10. Celui qui a connaissance que des quantités supérieures à 100 litres de pétrole, benzine, benzol et autres liquides analogues se trouvent à un endroit déterminé... et qui ne l'a pas annoncé au commandant militaire *encourt la mort*.

11. Celui qui n'obtempère pas de suite au commandement « levez les bras » se rend coupable (*sic*) de la *peine de mort*.

14. Quiconque, par la communication de fausses nouvelles qui seraient

## BEKANNTMACHUNG

Ich habe mich genötigt gesehen, den Bürgermeister Max wegen dienstwidrigen Verhaltens von seinem Amte zu suspendieren. Er befindet sich in ehrenvoller Haft in einer Festung.

Brüssel, den 26. September 1914.

Der Militär-Gouverneur,

**Freiherr von LÜTTWITZ,**

Generalmajor.

## AVIS

Le Bourgmestre Max, ayant fait défaut aux engagements encourus envers le Gouvernement allemand, je me suis vu forcé de le suspendre de ses fonctions. Monsieur Max se trouve en détention honorable dans une forteresse.

Bruxelles, le 26 septembre 1914.

Le Gouverneur Militaire,

**Baron von LÜTTWITZ,**

Général.

### RÉPONSE A L'AFFICHE PRÉCÉDENTE

de nature à nuire au moral des troupes allemandes, de même celui qui, de n'importe quelle manière, cherche à prendre des dispositions contre l'armée allemande, se rend suspect et encourt le risque d'être *fusillé sur-le-champ*.

17. Celui qui, sous l'égide de l'insigne de la Convention suisse, nuit ou cherche à nuire à l'armée allemande... *est pendu*.

Qu'est-ce, au sens allemand, qu'une « fausse nouvelle de nature à nuire au moral des troupes allemandes » ? Ne sera-ce pas, le plus souvent, une nouvelle simplement en contradiction avec celles que les chefs allemands servent à leurs troupes pour leur remonter le moral, mais exacte en fait, — la vérité, enfin, opposée au mensonge ?



Le 16 septembre 1914, paraît sur les murs de Bruxelles une nouvelle affiche de Max (Voir page 234).

Quelques jours plus tard, un placard allemand (Voir page 235) annonce l'arrestation de ce grand Belge qui est, depuis lors, emprisonné en Allemagne <sup>(1)</sup> où « patiemment il attend l'heure de la réparation ». Adolphe Max ignore toujours — et tous ses compatriotes ignorent comme lui — les motifs précis de cette mesure ; mais il semble bien que son crime soit d'avoir scrupuleusement, sans la moindre défaillance, tenu sa promesse de défendre « de toutes ses forces » contre l'emprise allemande « les droits et la dignité de ses concitoyens ».

Voici un avis signé, comme le précédent, du général von Lüttwitz, « gouverneur de Bruxelles », et daté du 22 septembre 1914 :

Je rappelle à la population de Bruxelles et des faubourgs qu'il est strictement défendu de vendre ou de distribuer des journaux qui ne sont pas expressément admis par le gouverneur allemand.

Les contraventions entraînent l'arrestation immédiate des vendeurs, ainsi que des peines d'emprisonnement prolongé.

Celui-ci, daté de Bruxelles, 25 septembre 1914, est du gouverneur général lui-même :

Il est arrivé récemment, dans les régions qui ne sont pas actuellement occupées par des troupes allemandes plus ou moins fortes, que des convois de camions ou des patrouilles ont été attaqués par surprise par les habitants.

J'appelle l'attention du public sur le fait qu'un registre des villes et des communes dans les environs desquelles de pareilles attaques ont eu lieu, est dressé, et qu'elles auront à s'attendre à leur châtement dès que des troupes allemandes passeront à leur proximité.

Quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre, nouvel avis de l'espèce :

Dans la soirée du 25 septembre, la ligne de chemin de fer et le télégraphe ont été détruits sur la ligne Lovenjoul—Vertryck. A la suite de cela, les deux localités citées ont eu, le 30 septembre au matin, à en rendre compte et ont dû livrer des otages.

A l'avenir, les localités les plus rapprochées de l'endroit où de pareils faits se seront passés — *peu importe qu'elles soient complices ou non* — seront punies sans miséricorde. A cette fin, des *otages* ont été emmenés de toutes les localités voisines des voies ferrées menacées par de pareilles attaques et, à la première tentative de détruire les voies de chemin de fer, les lignes de télégraphe ou du téléphone, ils *seront immédiatement fusillés*.

(1) A Glatz d'abord — pendant plus d'un an, puis à Celle.

En outre, toutes les troupes chargées de la protection des voies ferrées ont reçu l'ordre de fusiller toute personne s'approchant de façon suspecte des voies de chemin de fer ou des lignes télégraphiques ou téléphoniques.

Le feld-maréchal n'ignore certainement pas que ces attaques de patrouilles ou de convois allemands, que ces destructions de chemins de fer (belges) et de lignes télégraphiques (belges) sont le fait de soldats (belges) défendant *leur* pays comme ils le peuvent. Mais, ainsi

## BEKANNTMACHUNG

Am 23. September abends ist auf der Strecke Lovenjoul-Vertryck die Eisenbahn und Telegraphenlinie zerstört worden. Daraufhin sind die genannten zwei Ortschaften am 30. September morgens zur Besetzung gezogen und Geiseln genommen worden.

In Zukunft werden stets die dem Tatort nächst gelegenen Ortschaften — unbekümmert, ob dieselben der Beihilfe schuldig sind oder nicht — mit Rücksicht bestraft werden. Zu diesem Zweck sind in allen denjenigen Ortschaften, welche nahe den bisher schon durch Anschläge bedrohten Bahnlinien liegen, Geiseln festgenommen worden, welche bei dem geringsten Versuch, nahe der betreffenden Ortschaft Bahn-, Telegraphen- oder Telefonleitungen zu zerstören, sofort erschossen werden.

Ferner sind alle zum Bahnschutz bestimmten Truppen angewiesen worden, jede sich dem Bahnkörper, Telegraphen- oder Telefonleitungen in verächtlicher Weise nähernde Person zu erschüssen.

Brüssel, den 1. October 1914.

Der General-Gouverneur in Belgien,  
Freiherr von DER GOLTZ,  
General-Gouverneur.

## AVIS

Dans la soirée du 23 septembre, la ligne du chemin de fer et le télégraphe ont été détruits sur la ligne Lovenjoul-Vertryck. A la suite de cela, les deux localités citées ont eu, le 30 septembre, au matin, à en rendre compte et ont dû livrer des otages.

A l'avenir, les localités les plus rapprochées de l'endroit où de pareils faits se sont passés — peu importe quelles en soient les causes ou non — seront punies sans miséricorde. A cette fin, des otages ont été enlevés de toutes les localités voisines des voies ferrées menacées par de pareilles attaques, et à la première tentative de détruire des voies de chemin de fer, des lignes de télégraphe ou du téléphone, ils seront immédiatement fusillés.

En outre, toutes les troupes chargées de la protection des voies ferrées ont reçu l'ordre de fusiller toute personne s'approchant de façon suspecte des voies de chemins de fer ou des lignes télégraphiques ou téléphoniques.

Bruxelles, le 1 octobre 1914.

Le Gouverneur Général en Belgique,  
Baron von DER GOLTZ,  
Feldmarschall.

## BERICHT

Den 23. September is op de lijn Lovenjoul-Vertryck de spoorweg- en telegraaflijn vernield geworden. Daarop is den 30. September 's morgens van de twee genoemde dorpen gekenschap gevraagd worden en hebben zij geïskelaren moeten stellen.

In toekomst zullen die dorpen, die de plaats waar zulks gebeurde naast gelegen zijn, ten strengste gestraft worden, onbekommerd of zij of niet door bijstand schuldig zijn. Voor dit doel zullen in alle zulke dorpen welke in de nabijheid liggen van spoorweglijnen die al door aanvallen zijn bedreigd worden, geïskelaren vastgenomen worden, welke onmiddellijk zullen doodgeschoten worden bij de eerste poging nabij het betrekkelijke dorp spoorweg-, telegraaf- of telefoonlijnen te vernielen.

Verders hebben alle tot bescherming van spoorweglijnen bestemde troepen order gekregen iedereen dood te schieten die op verdachte wijze den spoorweg, de telegraaf- of telefoonlijnen nader komt.

Brussel, den 1 October 1914.

De Gouverneur General in België,  
Vrijheer von DER GOLTZ,  
Veldmarschall.

...COMPLICES OU NON SERONT PUNIS SANS MISÉRICORDE...

que le proclamait dès le premier jour l'un de ses chefs, l'armée allemande veut avoir le « cheminlibre » et le « gouverneur général en Belgique » qui doit veiller à ce qu'il en soit ainsi n'hésite pas à recourir, à cet effet, à tous les moyens qu'il juge opportuns, voire au chantage. Tous les moyens, même les plus infâmes, les plus foncièrement déshonorants, sont bons aux grands chefs allemands dès qu'ils concourent au but suprême : la victoire allemande. « Employer sans ménagement les moyens de défense et d'intimidation n'est pas seulement un droit, mais un devoir pour tout chef d'armée », dit, en effet, à propos des rapports entre l'armée occupant un territoire et les habitants de ce territoire, le *Kriegsbrauch im Landkriege*.



Voici, au surplus, une autre ordonnance du feld-maréchal von der Goltz qui tend également à ligoter, à paralyser la défense ; elle est datée du 7 octobre 1914 :

Dans la partie du pays occupée par les troupes allemandes, le Gouvernement belge a fait parvenir aux miliciens de plusieurs classes des ordres de rejoindre.

Ces ordres belges ne sont pas valables. Il n'y a que les ordres du Gouvernement général allemand et des autorités lui sous-ordonnées qui sont valables dans ladite partie du pays.

Il est strictement défendu à tous ceux qui reçoivent ces ordres belges d'y donner suite.

A l'avenir, les miliciens ne devront plus quitter leur lieu actuel de résidence (ville ou commune) sans y être spécialement autorisés par l'Administration allemande.

En cas de contravention, la *famille* du milicien sera également tenue responsable.

Les miliciens se trouvant en possession d'un ordre de rejoindre ou d'une médaille de la matricule seront traités comme *prisonniers de guerre*.

Le 13 octobre 1914, von der Goltz renouvelle et précise l'interdiction, plusieurs fois proclamée déjà, de vendre ou de faire circuler des journaux ou autres « produits d'imprimerie » non admis par la censure :

Tous les produits d'imprimerie ainsi que toutes autres reproductions d'écrits ou d'images, avec ou sans légende, et de compositions musicales avec texte ou commentaires (imprimés) obtenus par des procédés mécaniques ou chimiques et destinés à être distribués, sont soumis à la *censure* du Gouvernement général impérial allemand (Administration civile).

Quiconque aura fabriqué ou distribué des imprimés indiqués à l'alinéa 1 sans la permission du censeur sera puni conformément à la loi martiale. Les imprimés seront confisqués et les plaques et clichés destinés à la reproduction seront rendus inutilisables.

Est considéré également comme distribution d'un imprimé prohibée par le présent arrêté, l'affichage, l'exposition ou la mise à l'étalage en des endroits où le public est à même d'en prendre connaissance.

Von der Goltz pacha part pour Constantinople. Le général von Bissing, qui lui succède, s'attache à affermir la domination allemande. Le poing ganté de fer s'appesantit encore.

Voici le texte d'une des premières proclamations (Bruxelles, 4 janvier 1915) du nouveau gouverneur général :

Il est rappelé que, dans les parties de Belgique soumises au Gouvernement

allemand, et depuis le jour de l'institution de ce Gouvernement, seules les ordonnances du gouverneur général et des autorités qui lui sont subordonnées ont force de loi.

Les arrêtés pris depuis ce jour ou encore à prendre par le roi des Belges et les ministres belges n'ont aucune force de loi dans le domaine du Gouvernement allemand en Belgique. Je suis décidé à obtenir par tous les moyens à ma disposition, que les pouvoirs gouvernementaux soient exercés exclusivement par les autorités allemandes instituées en Belgique. J'attends des fonctionnaires belges, que, dans l'intérêt bien compris du pays, ils ne se refuseront pas à continuer leurs fonctions, surtout que je ne réclamerai pas d'eux des services dans l'intérêt direct de l'armée allemande.

Les traitements qui, à l'insu ou contrairement à la volonté du Gouvernement allemand, seront payés par les anciennes autorités belges aux fonctionnaires belges sont passibles de confiscation.

Le général von Bissing s'efforce aussi d'empêcher, par tous les moyens, que les jeunes gens belges en âge de prendre les armes franchissent la frontière belge-néerlandaise pour aller s'engager dans ce qu'il appelle l'armée ennemie. La Belgique devient littéralement une « vaste prison prussienne ».

Lisez plutôt cet avis du 26 janvier :

Ces temps derniers des personnes aptes au service militaire ont essayé à diverses reprises de traverser secrètement la frontière hollandaise pour rejoindre l'armée ennemie.

Par conséquent je décide ce qui suit :

1. Toutes les faveurs en vigueur pour la circulation dans les zones limitrophes à la frontière sont supprimées pour les Belges aptes au service militaire.

2. Les Belges qui essaient, malgré la défense, de franchir la frontière vers la Hollande, s'exposent au danger d'être tués par les sentinelles à la



LE POING GANTÉ DE FER

(D'après une carte postale allemande.)



frontière. Les Belges, aptes au service militaire, capturés dans ces conditions, seront punis et envoyés en Allemagne comme prisonniers de guerre.

3. Quiconque aidera ou favorisera le passage défendu en Hollande d'un Belge apte au service militaire sera traité conformément aux lois de la guerre.

Ceci s'applique également aux membres de la famille du Belge, apte au service militaire, précité, qui n'empêchent pas celui-ci de se rendre en Hollande.

4. Sont considérés comme aptes au service militaire dans le sens de cet arrêté, tous les Belges du sexe masculin, âgés de seize à quarante ans révolus.

Non contente d'empêcher les Belges de servir leur pays, l'autorité allemande use de tous les moyens pour les forcer à le trahir en servant les intérêts de l'armée allemande. Voici, à cet égard, un avis bien caractéristique, daté de Gand, 10 juin 1915, et signé du lieutenant général von Westarp :

Par ordre de S. Exc. M. l'inspecteur de l'Étape, je porte à la connaissance des communes ce qui suit :

L'attitude de quelques fabriques qui, sous prétexte de patriotisme et en s'appuyant sur la Convention de La Haye, ont refusé de travailler pour l'armée allemande, prouve que, parmi la population, il y a des tendances ayant pour but de susciter des difficultés à l'administration de l'armée allemande.

A ce propos je fais savoir que je réprimerai, par tous les moyens à ma disposition, de pareilles menées qui ne peuvent que troubler le bon accord existant jusqu'ici entre l'administration de l'armée allemande et la population.

Je rends responsables, en premier lieu, les autorités communales de l'extension de pareilles tendances, et je fais remarquer que la population elle-même sera cause que les libertés accordées jusqu'ici de la façon la plus large lui seront enlevées et remplacées par des mesures restrictives rendues nécessaires par sa propre faute.

Je m'abstiendrai de mettre en relief la désinvolture avec laquelle ce von Westarp traite et le patriotisme belge et les conventions internationales, mais je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il exagère vraiment lorsqu'il fait état des « libertés accordées de la façon la plus large » à la population belge, et qu'il divague pour de bon lorsqu'il se targue du bon accord existant entre cette population et l'Administration de l'armée allemande.

Tenez, voici, entre plusieurs autres de l'espèce, un arrêté significatif quant aux « libertés » si largement « accordées » :

Quiconque porte, expose ou montre en public, d'une façon provocatrice,

des insignes belges, ou quiconque porte, expose ou montre en public, même d'une façon non provocatrice, des insignes d'autres pays en guerre avec l'Allemagne ou ses alliés, est passible d'une amende de 600 marks au plus ou d'une peine d'emprisonnement de six semaines au plus. Ces deux peines peuvent aussi être réunies.

Les contraventions seront jugées par les autorités ou les tribunaux militaires allemands.

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1915.

Le 1<sup>er</sup> juillet, c'est-à-dire trois semaines avant la fête nationale. von Bissing — car l'arrêté est de lui — sait que « gouverner c'est prévoir » !



(Newspaper Illustrations Ltd.)

INSPECTION DE BELGES APTES AU SERVICE MILITAIRE

Et voici qui caractérise mieux encore lesdites libertés :

Un arrêté affiché à Menin (en Flandre Occidentale, à 17 kilomètres dans l'est-sud-est d'Ypres) dit :

A partir d'aujourd'hui, la ville ne peut plus accorder de secours — quel qu'il soit, même pour les familles, femmes et enfants, — qu'aux seuls ouvriers qui travaillent régulièrement à des *travaux militaires* et autres ouvrages imposés. Tous les autres ouvriers et leurs familles ne pourront plus désormais être secourus en aucune façon.

Des arrêtés du gouverneur général, datés des 14 et 15 août 1915, généralisent, étendent à tout le pays occupé les mesures destinées à assurer l'exécution des « travaux d'intérêt public » (lisez : d'intérêt militaire allemand) et celles concernant « les chômeurs qui, par paresse, se soustraient au travail ».



Enfin, dans le même ordre d'idées, le lieutenant général von Unger, *Etappeninspekteur*, publia à Gand, le 12 octobre 1915, l'arrêté suivant applicable dans la zone des étapes (les Flandres et une partie du Hainaut) :

ART. 1. — Quiconque, sans motif, refuse d'entreprendre ou de continuer un travail conforme à sa profession et dans l'exécution duquel l'Administration militaire a de l'intérêt, travail ordonné par un ou des commandants militaires, sera passible d'une peine d'emprisonnement correctionnel d'un an au plus. Il peut aussi être déporté en Allemagne.

Le fait que l'on invoque des lois belges contraires ou même des conventions internationales ne peut, en aucun cas, justifier le refus de travailler.

Au sujet de la légitimité du travail exigé, le commandant militaire a seul le droit de prendre une décision.

ART. 2. — Est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans au plus, quiconque, par contrainte, menaces, persuasion ou autres moyens, tente de décider une autre personne au refus désigné à l'article 1.

ART. 3. — Quiconque, sciemment, par des secours ou d'autres moyens favorise le punissable refus de travailler, sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 10.000 marks; il pourra, en outre, être condamné à un an de prison. Si des communes ou associations se sont rendues coupables d'une telle transgresssion, les chefs en seront punis en conséquence.

ART. 4. — Indépendamment des pénalités dont menacent les articles 1 et 3, les autorités allemandes pourront, en cas de besoin, imposer aux communes où, sans motif, l'exécution d'un travail a été refusée, une contribution ou d'autres mesures coercitives de police.

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Voilà bel et bien le travail forcé, le servage. Pis que cela : c'est, par un infâme chantage, et au mépris de toutes conventions internationales, la trahison rendue obligatoire. Nous sommes parvenus au faite de l'illégalité. Nous pouvons tirer l'échelle !

---

## CONTRIBUTIONS DE GUERRE

Des provinces et des communes furent frappées de formidables contributions de guerre. Des chiffres ont été cités; on hésite à les croire exacts, tant ils sont exorbitants.

En voici, cependant, dont nous pouvons être certains, puisque nous les trouvons dans les documents officiels :

Bruxelles, 50 millions ; Anvers, 50 millions ; province de Brabant, 450 millions ; Namur et dix-sept communes de la périphérie, 32 millions (1).

Nous lisons, en effet, dans le procès-verbal de l'entrevue où furent débattues les conditions de l'entrée des Allemands à Bruxelles : « Le capitaine Kriegsheim a requis la ville de Bruxelles et les communes de l'agglomération de payer, à titre de contribution de guerre, dans les trois jours, une somme de 50 millions de francs, en or, argent ou billets de banque, la province de Brabant ayant à payer pour le surplus, à titre de contribution de guerre, une somme de 450 millions de francs, somme pouvant être payée au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre. »

Et, dans un rapport du Collège des bourgmestres et échevins de la ville d'Anvers nous lisons : « Malgré nos multiples démarches, une contribution de guerre de 50 millions est imposée à la ville indépendamment des réquisitions journalières dont la charge est très importante. »

Pour ce qui est du dernier chiffre (Namur 32 millions), il se trouve mentionné dans le onzième rapport de la Commission d'enquête.

M. Max obtint, par la suite, et d'indispensables sursis, et la réduction à 45 millions de la contribution imposée à l'agglomération bruxelloise.

Quant aux 450 millions d'abord exigés de la province de Brabant, il était matériellement impossible à cette seule province (1.500.000 habitants) de s'en acquitter. L'Administration allemande finit par s'en rendre compte et c'est dans ces conditions que von Bissing décréta, le 10 décembre 1914, que :

Il est imposé à la population de Belgique une contribution de guerre s'élevant à 40 millions de francs à payer mensuellement pendant la durée d'une année.

Le paiement de ces montants est à la charge des neuf provinces qui en sont tenues comme débitrices solidaires.

Les deux premières mensualités sont à réaliser au plus tard le 15 janvier 1915, les mensualités suivantes au plus tard le 10 de chaque mois suivant

---

(1) Je crois me souvenir que Liège dut aussi payer, comme Anvers et Bruxelles, une cinquantaine de millions.



à la caisse de l'armée en campagne du Gouvernement général impérial à Bruxelles.

Dans le cas où les provinces devraient recourir à l'émission d'obligations à l'effet de se procurer les fonds nécessaires, la forme et la teneur de ces titres seront déterminées par le commissaire général pour les banques en Belgique.

Les conseils provinciaux ayant été convoqués par l'autorité allemande pour déterminer le mode de paiement de cette contribution de guerre, le vice-président d'une de ces assemblées fit cette déclaration :

« C'est sans droit ni titres que les Allemands exigent 480 millions du pays. Devons-nous approuver cet énorme impôt de guerre? Si nous n'écoutions que notre cœur nous répondrions : Non, 480 millions de fois non, parce que notre cœur nous dirait : Nous étions un petit pays qui vivait heureux de son travail libre! Nous étions un petit pays honnête, qui ajoutait foi aux traités et qui croyait à l'honneur. Nous étions une nation sans armes, pleine de confiance, quand l'Allemagne a jeté tout à coup 2 millions d'hommes sur nos frontières, l'armée la plus violente que le monde ait jamais vue, et nous a dit : Trahissez la parole que vous avez donnée. Laissez passer mes armées pour que je puisse écraser la France et je vous donnerai de l'or.

« La Belgique a répondu : Gardez votre or, je préfère mourir plutôt que de vivre sans honneur...

« L'armée allemande a donc écrasé notre patrie, au mépris de traités solennels. « C'est une injustice », a dit le chancelier de l'Empire allemand, « le sort de l'Allemagne nous a obligés de la commettre. Mais nous redresserons le tort que nous avons fait à la Belgique par le passage de nos armées. »

« Cette injustice on veut la réparer comme suit : La Belgique paiera à l'Allemagne 480 millions. Accordez-y votre vote!...

« Quand Galilée avait découvert que la terre tourne autour du soleil, il fut contraint au pied du bûcher d'abjurer son erreur. Mais il murmura : Cependant elle tourne. Eh bien, Messieurs, comme je crains pour mon pays une misère encore plus grande, je consens au paiement de ces 480 millions... et je crie : cependant, elle tourne. Vive la patrie, malgré tout ! »

Depuis lors, une année est révolue ; les 480 millions ont été ponctuellement payés. Von Bissing vient donc de publier ce nouvel ordre :

En vertu de l'article 49 de la Convention de La Haye, relative aux lois

et usages de la guerre sur terre, il sera dorénavant imposé, jusqu'à nouvel ordre, à la population belge une contribution de guerre mensuelle de 40 millions de francs afin de contribuer aux frais de l'armée et de l'administration des territoires occupés.

L'Administration se réserve le droit de percevoir les versements mensuels en totalité ou en partie en argent allemand au cours de 80 marks pour 100 francs. L'obligation de paiement incombe aux neuf provinces de Belgique qui assument comme débitrices globales la responsabilité des sommes dues.

Le paiement de la première mensualité devra avoir lieu au plus tard le 10 décembre 1915, et celui des mensualités suivantes au plus tard le 10 de chaque mois, à la caisse militaire du Gouvernement général impérial, à Bruxelles. Si les provinces émettent des obligations en vue de se procurer les ressources nécessaires au paiement, c'est le commissaire général impérial des banques belges qui en fixera la forme et le contenu.

L'Allemagne se réclamant des conventions de La Haye : voilà un spectacle pour le moins inattendu ! Mais voyons ce que dit cet article 49 invoqué par von Bissing pour les besoins de sa cause. Le voici :

Si, en dehors des impôts visés à l'article précédent, l'occupant prélève d'autres contributions en argent, dans le territoire occupé, ce ne pourra être que pour les besoins de l'armée ou de l'administration de ce territoire.

Quant à l'article précédent, il est ainsi conçu :

Si l'occupant prélève dans le territoire occupé les impôts, les droits et péages établis au profit de l'État, il le fera autant que possible d'après les règles de l'assiette et de la répartition en vigueur, et il en résultera l'obligation pour lui de pourvoir aux frais de l'administration du territoire occupé dans la mesure où le Gouvernement légal y était tenu.

Or, 40 millions par mois, ou *480 millions par an*, c'est plus que le sextuple des contributions directes perçues naguère par l'État belge, — contributions que l'Administration allemande fait du reste percevoir pour son compte, par-dessus le marché. 480 millions, c'est cinq fois ce qu'était le montant des dépenses ordinaires de notre département de la Guerre.

Et l'on trouve encore en Allemagne que ce n'est pas suffisant ! Serait-ce parce qu'on y estime que cette somme, pour énorme qu'elle soit, ne suffit pas aux « besoins de l'armée et de l'administration » du territoire occupé ? Qui donc serait assez naïf pour le croire ? Non, le fait est — et personne n'en ignore, même en Allemagne — qu'en vertu de principes dont sont imbus l'armée et le public allemands, une grande partie de ce bon argent belge sort de Belgique. La *Vossische Zeitung*



éprouve du reste le besoin d'expliquer à ses lecteurs que « la nouvelle contribution mensuelle de 40 millions répond à la capacité de paiement de la Belgique », ce qui veut dire, n'est-ce-pas ? que c'est *tout* ce qu'on pouvait exiger d'elle. La bonne gazette ajoute d'ailleurs : « Les experts ont émis l'avis que la Belgique a perdu, depuis la guerre, un sixième de sa richesse nationale <sup>(1)</sup> ; l'industrie belge est paralysée faute de matières premières et de moyens d'exportation. Le nombre des sans-travail et des indigents est considérable. Seules, l'exploitation des mines et l'industrie alimentaire donnent certains rendements. Dans ces conditions, on ne peut pas demander un sacrifice plus grand aux neuf provinces occupées <sup>(2)</sup> ».

---

## PILLAGE

Le 17 janvier 1915, on pouvait lire sur les murs de la bonne ville de Bruxelles un avis de l'autorité militaire allemande où il était dit :

Les événements réels de cette guerre prouvent qu'aucune armée du monde ne fait preuve d'un esprit si idéalement militaire, d'une si haute culture et d'une discipline aussi sévère que notre armée; que nulle part les lois de la guerre qui interdisent le vol, le meurtre et le pillage et l'enlèvement des biens d'autrui ne sont respectées avec autant de sincérité et autant de rigueur que dans l'armée allemande.

Assertion impudemment mensongère s'il en fut !

A Visé, Aerschot, Andenne, Namur, Dinant, Louvain, Termonde, dans bien d'autres villes encore, et dans de nombreux villages, les Allemands procédèrent, dès en arrivant, à un pillage en règle.

A Louvain, le pillage, commencé le jeudi 27 août 1914, dura huit jours. Par bandes de six ou huit, les soldats enfonçaient les portes ou brisaient les fenêtres, saccageaient les meubles, éventraient les coffres-forts, volaient l'argent, les tableaux, les œuvres d'art, l'argenterie, le linge, les vêtements, le vin, les provisions.

Des mobiliers entiers furent emballés et transportés à la gare, dans des fourgons militaires, pour être expédiés en Allemagne.

---

(1) Fortune que le journal allemand estime à 30 à 35 milliards de francs.

(2) *Vossische Zeitung*, n° 596, 22 novembre 1915.

« A Aerschot » — dit M. le conseiller de légation Orts, dans le quatrième rapport de la Commission d'enquête — « pendant trois semaines, de proche en proche, les Allemands ont dévalisé la presque totalité des maisons, détruisant partout les objets qui ne satisfaisaient pas leur cupidité, tandis que les officiers se réservaient les demeures les plus opulentes. Toutes les valeurs que leurs propriétaires n'eurent pas le temps de mettre à l'abri, l'argenterie, les bijoux de famille, l'argent monnayé ont disparu; l'incendie n'eut fréquemment d'autre but que de faire disparaître la preuve de vols particulièrement importants. Des fourgons chargés de butin sont partis d'Aerschot dans la direction de la Meuse... »



A DINANT

A Namur, un grand nombre de maisons furent mises à sac. L'encaisse d'une banque privée, la « Banque Générale Belge », fut saisie.

COFFRE-FORT ÉVENTRÉ A DINANT  
PAR LES TROUPES DU KAISER

Dans plusieurs maisons où séjournèrent des officiers, tous les meubles furent fracturés; le vin, le linge et jusqu'à des vêtements de femme furent volés. Un Namurois vit passer, sur des chariots allemands, le mobilier de sa maison de campagne. A un autre, on enleva de son coffre-fort pour 17.000 francs de valeurs.

A Dinant, tous les coffres-forts furent éventrés au moyen de *soufflets à l'oxydrique* apportés tout exprès; avant d'être incendiées toutes les maisons furent méthodiquement dévalisées.



« Chez moi » — écrit le procureur du Roi, M. Tschoffen — « on est venu avec des chariots pour enlever l'argenterie, les literies, des meubles, les vêtements d'homme et de femme, le linge, des bibelots, des garnitures de cheminée, une collection d'armes du Congo, des tableaux, le vin, même mes décorations et celles de mon père et de mon grand-père... Dans les caves d'un marchand de vins, M. Piret, 60.000 bouteilles sont volées. Il n'y a pas, à ma connaissance, dans les maisons restées debout, un seul coffre-fort qui n'ait été forcé ou ne porte des traces manifestes de tentatives de cambriolage! »

A Andenne, les caves à vin furent toutes vidées, des magasins de nouveautés furent dévalisés : vins, liqueurs, draps, toiles, etc., furent emportés sur des camions automobiles.

Dès leur entrée à Hasselt, les Allemands volent 2.075.000 francs à l'agence de la « Banque Nationale », laquelle est, en réalité, une entreprise privée.

A Liège, ils s'emparent, dans les mêmes conditions, de 4 millions de francs. Puis, trouvant à la banque des billets de 5 francs neufs qui n'étaient pas encore signés, ils se rendent chez l'imprimeur et le forcent à y apposer les griffes qui manquaient.

A Louvain, c'est l'encaisse de la « Banque de la Dyle » et celle de la « Banque populaire » qu'ils s'approprient.

A Termonde, le 4 septembre 1914, une équipe spéciale entra à la « Banque Centrale de la Dendre ». Dans le cabinet de l'administrateur délégué, elle fit sauter un petit coffre-fort dont elle enleva une somme de 2.100 francs ; puis, elle essaya — mais en vain — de forcer l'entrée des souterrains où se trouvaient les coffres-forts des particuliers.

A Termonde, encore, la bijouterie Van den Durpel et de nombreuses maisons bourgeoises furent dévalisées.

A Tongres, les magasins de la rue de Maestricht furent presque tous livrés au pillage : des vins, des étoffes, des marchandises de toutes natures furent emportés.

Et ce fut ainsi dans beaucoup d'autres localités.

Les Allemands enlevèrent aussi, de plusieurs églises, les objets du culte ayant quelque valeur. Ils s'emparèrent chaque fois qu'ils le purent de l'encaisse des bureaux de poste et des stations de chemins de fer.

Dans diverses parties du pays, des châteaux et des villas ont été pillés méthodiquement, complètement dé garnis de tous leurs meubles.

Des campagnards furent dépouillés de tout ce qu'ils possédaient.

« J'avais placé dans une malle toute notre argenterie de famille, un Christ en argent, ainsi que nos bijoux et j'avais fait mettre cette malle dans la cave à vins » — nous raconte M<sup>lle</sup> Diriex de Tenham (de Surice) — « ... les Allemands emportèrent le vin, la malle et tout ce qui était à leur convenance... »

Le pillage de toutes les maisons, commencé dans la nuit du mardi, a continué toute la journée du mercredi. J'ai su, depuis, que le coffre-fort de M<sup>me</sup> veuve Laurent-Mineur a été dynamité, l'argenterie qu'il contenait était tordue; on l'a enlevée et on a pris également les titres et les papiers de valeur; il en fut retrouvé, à demi-consumés, sur une pierre non loin de là. »



CHATEAU DES ENVIRONS DE MALINES  
PILLÉ PUIS INCENDIÉ PAR LES ALLEMANDS

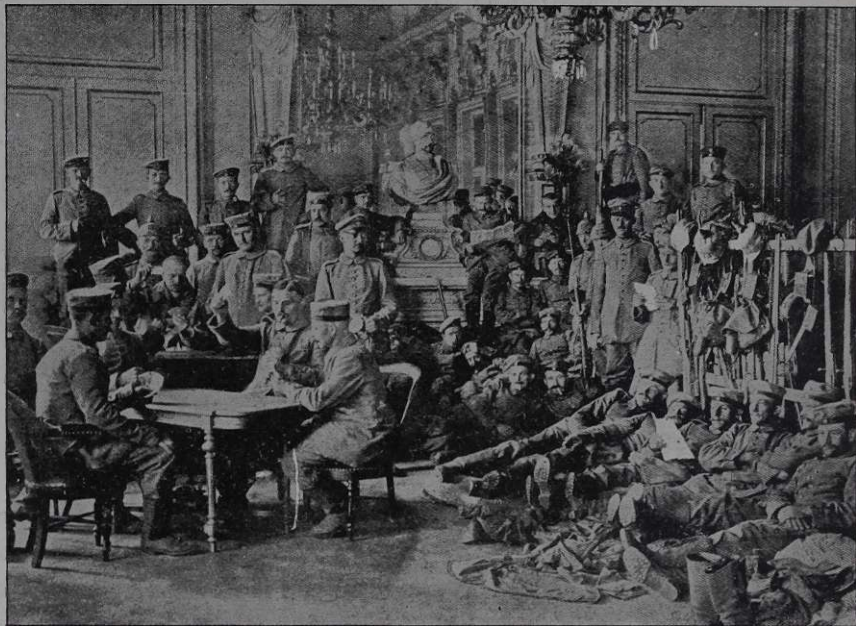
Et ne croyez pas que ces méfaits ne furent accomplis que par des soldats ou des officiers subalternes. Le 23 août 1914, un général, trois colonels et six commandants allemands s'installent au château de Villers-Saint-Amand, par Ligne (Hainaut), et « flanqués d'un grand nombre de soldats » — dit, dans une lettre au ministre de la Justice, le propriétaire du château, M. L. Delacroix, avocat à la Cour de cassation — ils se livrent « à de véritables actes de vandalisme ». J'ai sous les yeux l'inventaire de leurs rapines et de leurs déprédations, dressé par M. Delacroix lui-même, et j'y relève, parmi beaucoup d'autres, ces quelques mentions : 1.500 bouteilles de vin, 1 voiture, 3 bicyclettes, 3 montres en or, 1 machine à écrire...

L'hôpital Saint-Thomas de Louvain possédait une belle automobile, toute neuve, de 40 chevaux, que lui avait donnée au début des hostilités M. Léon David (lâchement assassiné pendant l'inférieure soirée du 25 août 1914). Le 4 septembre, un médecin militaire allemand qui, avait remarqué cette belle voiture, demanda à l'emprunter « pour aller visiter des blessés à Aerschot ». Jamais l'auto ne revint à Louvain, et, interpellé à ce sujet, le médecin allemand s'excusa en disant qu'un



officier supérieur l'avait trouvée à sa convenance et se l'était appropriée... (Le nombre des autos volées par les Allemands en Belgique est du reste considérable.)

Mais il y a mieux encore : après avoir séjourné une huitaine de jours dans un château du pays de Liège, S. A. I. le prince Eitel-Fritz, le duc de Brunswick et un autre seigneur de moindre importance font emballer sous leurs yeux, pour les expédier en Allemagne, toutes les



DANS UN CHATEAU BELGE

robes qu'ils peuvent trouver dans les armoires (la châtelaine et ses filles étaient connues pour la richesse de leurs toilettes) <sup>(1)</sup>.

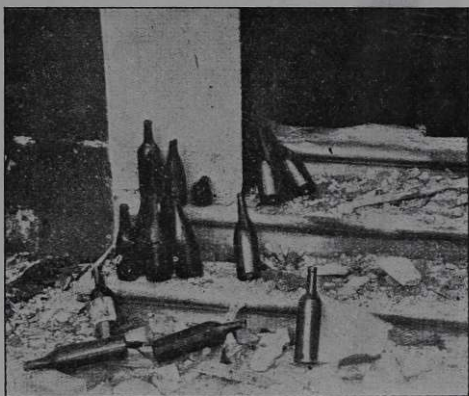
Aussi bien, on doit rendre cette justice aux officiers allemands que c'était souvent pour leurs femmes qu'ils commettaient leurs larcins : ils leur envoyèrent de Belgique des robes, des dentelles, des fourrures, des bijoux, voire des pianos et des machines à coudre. « Une automobile arrive à l'hôpital » — écrit, le 5 octobre 1914, dans son carnet le soldat Johannes Thode (4 Reserve-Ersatz-Regiment) qui se trouvait en

(1) J'ai douté de l'authenticité de ce fait, comme probablement vous en doutez, et j'ai voulu, avant de le rapporter ici, en avoir des preuves irréfutables. Ces preuves, on me les a fournies.

traitement à Bruxelles — « et elle apporte du butin de guerre (*Kriegsbeute*) : un piano, deux machines à coudre, beaucoup d'albums et toutes sortes d'autres choses <sup>(1)</sup> ».

Des machines à coudre comme « butin de guerre » ! Cela ne fait-il pas pitié ?

Les pianos sont extrêmement demandés par les dames de Germanie. Un exemple : dans un château où il a logé, un officier oublie dans un tiroir une lettre de sa femme où celle-ci lui disait en substance : « Mille remerciements pour les belles choses que tu m'as envoyées. Les fourrures étaient magnifiques. Le meuble en bois de rose est exquis : mais n'oublie pas qu'Elsa attend toujours son piano. »



TRACES DE LEUR PASSAGE

Des centaines de pianos ont été expédiés de Belgique par les Allemands. Elsa aura bien fini par avoir le sien. Peut-être même est-elle venue le choisir elle-même et a-t-elle profité de l'occasion pour emporter quelques belles robes, car pas mal d'Allemandes ont fait le voyage de Belgique pour aider les leurs à choisir et à emballer le « butin de guerre ».

Une fois le pillage commencé, on abîme, on détériore, on souille ce que l'on ne peut emporter.

« Si Aerschot n'a été que partiellement détruite par le feu, elle a été entièrement mise à sac » — dit encore dans son rapport M. Orts qui visita l'infortunée petite ville après la seconde sortie du camp retranché d'Anvers. — « J'ai pénétré dans plusieurs maisons choisies au hasard et j'en ai parcouru les divers étages ; par les vantaux et les portes défoncés, j'ai plongé le regard dans un grand nombre d'autres habitations. Partout le mobilier est bouleversé, éventré, souillé d'une façon ignoble, les papiers de tenture pendent en lambeaux le long des

(1) D'après BÉLIER, *op. cit.*



murs, les portes des caves sont défoncées, les armoires, les tiroirs, tous les réduits ont été crochetés et vidés de leur contenu. Le linge, les objets les plus disparates couvrent le sol en même temps qu'un nombre incroyable de bouteilles vides.

« Dans les maisons bourgeoises, les tableaux ont été lacérés, les œuvres d'art brisées. Sur la porte de l'une d'elles, un vaste immeuble



L'ATELIER D'UN ARTISTE BELGE APRÈS LEUR PASSAGE

de bonne apparence, appartenant au Dr X..., se lisait encore, quoique à demi effacée, l'inscription suivante écrite à la craie : *Bitte dieses Haus zu schonen, da wirklich friedliche gute Leute...* (S) Bannach, Wachtmeister. Je pénétrai dans cet immeuble, que l'on me disait avoir été habité par des officiers et que la sollicitude de l'un d'eux paraissait avoir sauvé de la dévastation générale. Dès le seuil, une odeur fade de vin répandu attirait l'attention sur des centaines de bouteilles vides qui encombraient les vestibules, l'escalier et jusqu'à la cour donnant sur le jardin. Dans les appartements régnait un désordre inexprimable ; je marchais sur un lit de vêtements déchirés, de flocons de laine échappés de matelas éventrés, partout des meubles béants, et dans toutes les chambres, à portée du lit, encore des bouteilles vides.

« La salle à manger en était encombrée, des douzaines de verres à vin couvraient la table et les guéridons, qu'entouraient les fauteuils et les canapés lacérés, tandis que dans un coin un piano, au clavier maculé, paraissait avoir été défoncé à coups de botte. Tout indiquait que ces lieux avaient été, pendant bien des jours et des nuits, le théâtre de beuveries et de débauches ignobles. Sur la place du Marché, l'intérieur de la maison du notaire X... offrait un spectacle semblable, et, d'après ce que m'a affirmé un maréchal des logis de gendarmerie qui s'occupait avec ses hommes à remettre un peu d'ordre dans tout ce chaos, il en est de même de la plupart des maisons appartenant aux familles notables où les officiers allemands avaient élu domicile... »



PORTE D'UNE MAISON ÉPARGNÉE A DINANT

Combien d'autres exemples je pourrais citer de pareilles déprédations ! En voici encore un, entre tant et tant : A Lierre, les Allemands saccagèrent l'atelier d'Isidore Opsomer. « Sur mes tableaux ils ont peint en gros caractères : *Deutschland, Deutschland über alles!* Ils se sont amusés à couper les toiles, à déchirer mes eaux-fortes, mes photographies, mes documents, à briser mes antiquités », écrivait quelque temps après le malheureux artiste à l'un de ses amis...

L'inscription relevée par M. Orts sur la maison d'un médecin d'Aerschot et d'autres, plus sommaires, comme celle, notamment, qu'on peut lire sur la photographie ci-dessus, prouvent à l'évidence que le pillage fait partie intégrante des procédés de guerre allemands. *Nicht plündern*, cela revient à dire : « Il vous est permis — ou ordonné — de piller partout, sauf ici. »

Ordonné ? Oui, parfaitement : la supérieure d'un couvent situé à



proximité d'un village saccagé reçut la visite d'un sous-officier et d'un soldat allemands qui lui remirent, le premier une montre, une chaîne et un bracelet en or, le second une petite somme d'argent, en disant que, si le pillage leur avait été imposé, ils ne voulaient, du moins, pas en profiter, n'étant pas des voleurs.

Certes, le pillage est plutôt une opération de guerre — de la guerre à l'allemande, véritable banditisme organisé, élevé à la hauteur d'une institution nationale ; mais il s'en faut, pourtant, qu'il cessât après les premiers jours de l'occupation.

Un ingénieur norvégien, qui était attaché, avec d'autres étrangers, à une grande usine située dans la banlieue bruxelloise et qui resta là jusqu'en décembre 1914, m'a raconté que les officiers allemands qui, pendant quelque temps, furent cantonnés dans cet établissement s'en allaient parfois le matin avec des valises... vides. Celles-ci, quand ils rentraient le soir, étaient bourrées de dentelles et de bibelots précieux que ces messieurs, très fiers de leurs équipées, étalaient complaisamment devant les yeux de leurs hôtes ahuris de tant de cynisme. « Et à vous, demandai-je à mon interlocuteur — homme parfaitement honorable et dont les dires ne sauraient être révoqués en doute — ne vous ont-ils rien dérobé ? — Pas grand'chose : quand ils nous quittèrent pour de bon, ils se contentèrent d'emporter nos meilleures chaussures. »

*Krieg ist Krieg!*

---

## RÉQUISITIONS

L'article 52 du règlement de La Haye dit :

Les réquisitions en nature et les services ne pourront être réclamés des communes ou des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation.

Ils seront en rapport avec les ressources du pays et de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie...

Les prestations en nature seront constatées par des reçus et le paiement des sommes dues sera effectué le plus tôt possible.

Ces trois règles ont été — comme presque toutes les autres — absolument méconnues par nos ennemis.

Lorsqu'elles entraient dans une ville ou un village belge, les troupes allemandes procédaient à d'énormes réquisitions de vivres et de fourrages, de vins, liqueurs et tabacs. Ces prestations en nature étaient bien rarement payées au comptant; le plus souvent, les Allemands se bornaient à donner en échange des chiffons de papier sans valeur ou des bons payables à Berlin, ou, même, — comble d'impudence — à Paris.

Je ne puis, ni ne saurais, faire ici le relevé complet de ces exactions et je me bornerai à quelques indications.

Dès leur arrivée à Bruxelles, les Allemands réquisitionnèrent d'énormes quantités de vivres. « Il tombe sous le sens » — écrit un juriste demeuré dans la capitale — « qu'elles n'étaient pas destinées à être consommées sur place par l'armée d'occupation de Bruxelles, mais qu'elles devaient servir à l'entretien, pendant un certain temps, des formidables armées d'invasion... Tout le monde a pu voir emballer ces vivres; chacun se souvient des endroits caractéristiques où ils devaient être conduits. D'autre part, il n'est pas douteux non plus que ces réquisitions n'étaient pas en rapport avec les ressources de la ville, dont la population fut sérieusement menacée de famine après qu'on y eut fait droit. »

A Anvers, non contents de s'emparer, à titre de butin de guerre, d'un énorme stock de grains, les Allemands exigèrent, pendant de longs mois, que la commune délivrât journallement à chacun des hommes de la garnison — et ils étaient parfois près de 20.000 : 750 grammes de pain, 500 grammes de viande, 750 grammes de pommes de terre, des légumes, du café, du sucre, du fromage, une demi-bouteille de vin, 5 cigares, 15 cigarettes, 100 grammes de tabac.

« Tous les jours » — écrivait de L'Écluse, en décembre 1914, le correspondant du *Handelsblad* d'Amsterdam — « une vingtaine d'officiers se bousculent devant l'Hôtel de Ville de Gand pour y porter leurs réquisitions. Les plus beaux poêles sont saisis pour servir dans les tranchées allemandes. Ils demandent tout, fruits, café, thé, fromage et vêtements. Un officier demanda même des montres avec bracelets en cuir, mais l'Administration communale regimba devant une telle exigence et l'officier n'insista pas... »



C'est à Gand qu'un jour des soldats présentèrent à un distillateur un bon de réquisition pour 800 bouteilles de cognac. Après avoir jeté un coup d'œil sur ce papier, notre homme pria les Allemands d'aller demander à leur chef s'il n'y avait pas erreur : ils revinrent avec une sommation d'avoir à livrer 1.600 bouteilles !

« A Ostende » — dit encore le correspondant précité — « la situation est extrêmement critique. Il n'y a presque plus de farine ; le pain est très mauvais ; le pétrole manque ; le fromage se paie 4 francs le kilo et la livre de café coûte 2<sup>f</sup>50. L'usine à gaz a cessé de fonctionner par suite de manque de charbon. Dans les cafés, dont quelques-uns sont éclairés avec des bougies, on ne voit que des soldats allemands... »

La cause de cette pénurie : les exigences allemandes. Et il ne s'agit pas d'user de ruses et d'expédients pour éluder ces exigences. « A Ostende, comme le vin destiné à nos troupes était devenu rare, on décida de fouiller les caves », — lisons-nous dans *Die Woche* du 6 mars 1915 — « bientôt nous remportâmes un beau succès : nous découvrîmes, emmurées, 40.000 bouteilles. »

Fameuses pour leurs vins de Bourgogne, les caves de la Wallonie furent, on s'en doute, largement mises à contribution.

A Charleroi, le « Kreishauptmann » prescrit aux habitants, le 18 novembre 1914, de « dresser la liste de tous les vins qu'ils ont en cave, en indiquant le nombre de fûts et de bouteilles des différents crus », et il ajoute dans son « avis » que ces vins, qui doivent « être réservés à la consommation de l'armée en campagne », — vous avez bien lu : de l'armée en campagne — ne peuvent plus être enlevés sans son autorisation.

A Tournai (36.000 habitants), il fallut fournir à la Noël 1914, et à titre d'extra, 110.000 bouteilles de vin. Le Kaiser est si généreux !

Je viens de donner quelques exemples de ce qui s'est passé dans les villes. A la campagne, ce fut bien pis.

M. Haus, correspondant à L'Écluse du *Telegraaf* d'Amsterdam, rapporte ce qui suit, le 8 janvier 1915 : « A la maison communale du petit village de Middelburg, qui ne compte que 850 habitants, a été affiché l'avis qu'on avait à fournir dans un terme de six semaines : 100 porcs gras, 100.000 kilos de froment ou de seigle, 50.000 kilos de fèves ou de pois, 50.000 kilos d'avoine, 150.000 kilos de paille. « Or, » — dit M. Haus — « Middelburg a déjà livré à la grande armée

qui lutte pour la civilisation et la justice : 50 vaches, 35 porcs, 100 poules, 1.600 kilos d'avoine, 1.600 kilos de paille. »

A la même époque, on écrit d'une petite commune de la Campine : « Chaque jour nous apporte de nouvelles réquisitions d'avoine, paille, foin, bêtes, pétrole, charbon, etc. Et que de nouvelles ordonnances vexatoires ! »

D'une autre petite localité du pays flamand — un village frontière de 1.200 habitants — un homme sûr, que je connais, écrit (en février 1915) à son frère, réfugié en Scandinavie :

« Ils déclarent bien haut qu'ils ne réquisitionnent pas de jeunes



LA « DIGUE DE MER » A OSTENDE, SOUS L'OCCUPATION

animaux ni de vaches pleines. Mais, tout bas, les officiers disent à leurs hommes qu'ils ne doivent pas s'inquiéter des réclamations des paysans, et c'est ainsi que parmi les 150 animaux qu'ils ont pris ici hier, il y avait beaucoup de vaches pleines et de jeunes veaux. De cette façon nous manquerons bientôt de tout : de beurre, de lait, de viande ; de cette façon, surtout, notre industrie agricole est menacée de ruine complète... Puis ils disent qu'ils paient ! Oui, ils délivrent des « bons », mais quand on veut s'en faire payer le montant on est renvoyé d'Hérodote à Pilate, et une fois on arrive trop tôt, l'autre fois c'est trop tard.

« Ce sont les Allemands qui, par leurs procédés odieux, font surgir du sol les nombreux volontaires qui, en dépit de toutes les difficultés, et malgré les risques d'être fusillés sur place par les sentinelles, passent encore tous les jours la frontière pour aller s'enrôler dans les rangs de notre vaillante armée... »



Voici, enfin, des extraits d'une lettre écrite du pays wallon :

« L'occupation allemande nous oppresse, nous pille, nous vole, s'imisce dans toute notre vie publique et surtout privée, s'implante partout. C'est horrible. Après avoir pris le linge, on a réquisitionné les matelas, puis les couvertures, n'en laissant que deux par lit occupé, et encore faut-il faire la preuve que tel lit est occupé. Voici maintenant qu'on parcourt nos campagnes du pays de Namur pour prendre tout ce qui est cuivre, pour la confection de douilles de cartouches et d'obus : casseroles, poignées de portes, tringles de rideaux, lits de cuivre, chandeliers, tout se prend, tout, et naturellement, rien ne se paie. Les bois sont aussi ravagés par les pauvres gens privés de charbon... et bientôt de pain...

« Aux fermiers de chez nous on a pris presque tous leurs chevaux, bestiaux, porcs, poules, chariots, harnais, fourrages, grains, etc., etc., contre remise de bons, mais ces bons ne seront sans doute jamais payés. Au fermier F... seul, on a pris pour plus de 40.000 francs, à celui de V... (ferme de 105 hectares) 60.000 francs, à G... près de 30.000 francs.

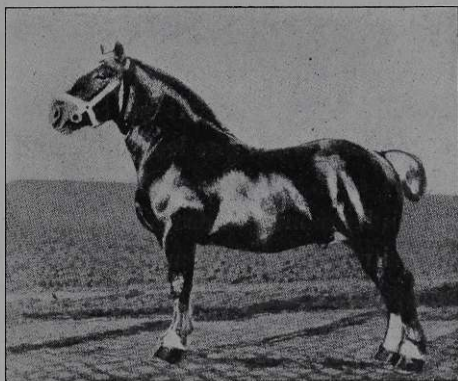
« Tous les chevaux reproducteurs, dont nous étions si fiers, sont partis pour l'Allemagne. Voici maintenant que les bêtes à cornes suivent le même chemin... Il y a des pauvres honteux, des réfugiés par milliers auxquels on a tout volé, tout brûlé et nous ne savons plus que faire pour les aider...

« Pourtant notre confiance reste entière, absolue... »

Ainsi que le dit fort bien l'auteur de cette lettre, nous étions extrêmement fiers de nos chevaux de gros trait et il y avait de quoi. Voyez plutôt le portrait de « Rêve d'Or », de ce superbe étalon, qui fut, en 1900, à Paris, proclamé champion du monde et dont la glorieuse perfection contribua tant à établir définitivement la supériorité de la race belge. Race essentiellement nationale, ses qualités résultant, non de tels ou tels croisements, mais bien d'une judicieuse et rigoureuse sélection des reproducteurs indigènes.

Ces chevaux admirables, nous les vendions à la Hollande, aux pays scandinaves, à l'Allemagne, à la Russie, à l'Italie et même aux États-Unis et au Canada; nous les vendions à prix d'or, et ce commerce, de plus en plus prospère, nous rapportait, bon an, mal an, une cinquantaine de millions.

Les Allemands, et particulièrement les fermiers de la Prusse Rhénane, étaient nos clients les plus assidus. Tous les ans, à la même époque, nos meilleures écuries étaient visitées par des maquignons allemands et, notamment, par un certain Carl M..., connaisseur émérite, aux airs bon garçon, tout à fait *gemütlich*, et qui était vite devenu très populaire dans le monde des éleveurs. Or, dans les premiers temps de l'invasion, plusieurs de nos grandes fermes reçurent tour à tour la visite d'autos grises — précédées d'une automitrailleuse — d'où descendirent ledit Carl M..., revêtu, cette fois, d'un uniforme d'of-



« RÈVE D'OR »  
Étalon belge fameux

ficier de cavalerie, et toute une bande de... collaborateurs qui — avec l'audace de bandits armés jusqu'aux dents et sûrs d'avance de l'impunité — s'emparèrent des plus beaux de ces chevaux fameux.

D'autres officiers opérèrent dans d'autres endroits, indiquant parfois par leurs noms les chevaux qu'ils voulaient emmener !

Dans la majorité des cas, ils ne délivrèrent aucun bon de réquisition et, quand ils en donnèrent, c'étaient, le plus souvent, des bons irréguliers ne portant ni la description du cheval, ni la fixation du prix, ni cachets, ni signatures. Ces honnêtes officiers profitèrent même parfois de l'ignorance de la langue allemande où étaient leurs victimes pour ajouter l'ironie — ou pis encore — à la spoliation : un agriculteur à qui l'on enleva deux beaux chevaux reçut un bon pour « deux lapins » ; un autre reçut un bon pour des « coups de fouet » ; certains bons portaient la mention « payable à Paris » ou bien encore « payable par la République Française ». Dans une localité du Limbourg, des brutes brûlèrent dans son écurie un étalon valant 50.000 francs et forcèrent le fermier, sa femme et ses enfants à assister, à genoux et les bras levés, à cet horrible spectacle. Ailleurs, des officiers et des soldats s'amüsèrent à abattre, à coups de fusil ou de revolver, des chevaux en prairie...

Cela, c'était pendant la période d'invasion.



A partir du commencement d'octobre 1914, des fonctionnaires compétents, venus tout exprès d'Allemagne, organisèrent des razzias en règle, fallacieusement désignées par eux sous le nom d' « achats au comptant ». Groupés sous l'étiquette de « Commission pour l'achat des chevaux », ces messieurs annonçaient aux agriculteurs, par voie d'affiches, qu'ils siégeraient, à tel moment, dans telle localité où — sous peine de confiscation et même d'amende, par surcroît, — tous les chevaux, ainsi que les poulains d'un an, devaient leur être présentés. La « Commission » retenait alors les meilleurs chevaux, sans que les vendeurs malgré eux, qui ne recevaient, en échange, qu'un bon de réquisition, fussent admis à fixer aucun prix. Dans bien des cas, d'ailleurs, les bons ne portaient aucune indication quant à la valeur des bêtes. Celles-ci étaient immédiatement expédiées en Allemagne où elles étaient vendues publiquement. Les journaux allemands ont, à diverses reprises, annoncé des ventes aux enchères publiques de ces « chevaux de butin ». Une de ces annonces, parue dans la *Kölnische Zeitung* du 24 octobre 1914, est reproduite ci-après.

Les bêtes à cornes ont été enlevées, raziées, tout comme les chevaux de trait ; les plus beaux spécimens ont également été expédiés en Allemagne.

Que dire de ces spoliations ? Que dire, aussi, de l'abatage de beaux arbres — d'un grand nombre de noyers, notamment, pour faire, à nos dépens, des crosses de fusil — ; que dire de la disparition de tous ces objets en cuivre ou en étain : plats, chandeliers, crucifix, antiquailles charmantes, qui, sous notre ciel gris, mettaient du soleil et de la joie dans la plus humble de nos fermes ? Je laisse au lecteur le soin de répondre.

\*  
\* \*

Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, dont on ne saurait prétendre qu'il est hostile à l'Allemagne, dit dans son numéro du 24 janvier 1915 : « On ne laisse rien, aux agriculteurs (il s'agit des environs de Termonde), de leurs provisions de grain, de foin, de paille et de bétail. On réquisitionne également les approvisionnements des négociants et des industriels. C'est le cas, d'ailleurs, dans toute la Flandre Orientale au sujet du coton, du lin, de la toile et du fil. On réquisitionne pour des

millions contre des bons; dans les fabriques, les matières premières, pour plus de trois mois, sont saisies et tout ce que l'on fabrique est également pour l'Allemagne. »

On a aussi « réquisitionné » dans les Flandres de grandes quantités de guano et de nitrate.

A Anvers, on a saisi des céréales pour une valeur de 18 millions

<b>Malmedé &amp; Geissendörfer, Köln a. Rh.</b>	
<b>Verkauf</b>	
<b>von Beutepferden</b>	
durch die Landwirtschaftskammer unter Mitwirkung der Rheinischen Pferdezentrale am Dienstag den 27. Oktober u. Mittwoch den 28. Oktober, von 10 Uhr ab auf dem Schlachthof in Köln.	
Es gelangen 400 Beutepferde (Absatzfohlen, Jährlinge, Zweijährige, Gebrauchspferde, 8 Hengste) zur Versteigerung.	
Als Ankäufer sind <b>nur Landwirte</b> aus der Rheinprovinz und den benachbarten Provinzen zugelassen, die sich als solche durch eine amtliche Bescheinigung ausweisen können, und die sich schriftlich verpflichten, die Pferde nur im eigenen landwirtschaftlichen Betriebe zu verwenden.	
Die <b>genauen Bedingungen</b> werden vor Beginn der Versteigerung verlesen.	
Der Verkauf erfolgt <b>ohne Garantie nur gegen Barzahlung.</b>	
Zum Versteigerungsplatze haben nur Landwirte, die sich als solche durch eine amtliche Bescheinigung ausweisen müssen, Zutritt.	
<b>Hebel-Stanzmaschinen</b>	
4 Stck. (neu), auch z. Prägen, Pressen, Schneiden einzurichten, für 1600. M. z. verk. Näheres <b>Postschließfach 130. Köln.</b> (19	

zu d  
Ni  
sc  
suc  
Nc  
oe  
an  
zu  
zu  
Hz  
A.  
ke  
su  
Ki  
die

FRAGMENTS D'UNE PAGE D'ANNONCES DE LA « GAZETTE DE COLOGNE »

de francs, des nitrates pour 4 millions, des huiles animales et végétales pour 6 millions, du caoutchouc pour 10 millions, des cuirs exotiques pour 20 millions, du coton pour 1.300.000 francs, etc., si bien que les diverses marchandises réquisitionnées dans les seuls entrepôts de notre grand port représentent un total de 85 à 100 millions de francs.

« Vingt millions au maximum auraient été payés » — dit, dans un rapport très circonstancié le président de la Chambre de Commerce d'Anvers. — « Il resterait donc au bas mot 65 millions à régler, soit



quelque 80 %, dont 60 millions représentent des marchandises pour lesquelles aucun prix n'a même été fixé <sup>(1)</sup>. »

Partout c'est la même chose. On épuise le pays.

« Les réquisitions faites par les Allemands en Belgique » — dit encore le journal néerlandais précité — « ont pris ces derniers temps des proportions inouïes. C'est ainsi qu'un grand industriel de Verviers a dû fournir pour 1.250.000 francs de cuir. À la suite de cette réquisition, il ferma ses ateliers, mais les Allemands exigèrent, sous menace de tout enlever, qu'il reprit le travail. Il a donc dû reprendre le travail et il est forcé de céder aux Allemands la moitié de tout le cuir qu'il prépare. Un fabricant de draps de Verviers, craignant le même sort, fit venir deux mille femmes pauvres, donna à chacune d'elles suffisamment de drap pour faire un manteau... <sup>(2)</sup>. »

« Des civils accompagnés et aidés de détachements militaires ont pénétré dans des usines et ont déclaré s'emparer des machines-outils... ; beaucoup (de celles-ci) ont été enlevées et expédiées en Allemagne <sup>(3)</sup>. »

Pis encore : les Allemands se sont approprié des usines entières ainsi que des chantiers appartenant à des particuliers et ils ont même été jusqu'à enlever les rails de certaines de nos lignes vicinales. Oui, ces rails étaient enlevés par couples tout montés sur leurs billes et, chargés ainsi sur wagons, ils étaient transportés vers le front oriental !

M. Ludwig Ganghofer vante dans les *Münchener Neueste Nachrichten* (n° 103, 26 févr. 1915) l'organisation de ce pillage méthodique :

« Pendant trois mois » — écrit-il — « il a été pourvu aux besoins de l'armée dans la proportion des quatre cinquièmes pour le pays occupé. Maintenant même, bien que les sources du pays occupé commencent à rendre avec moins d'abondance, notre armée de l'Ouest en tire encore les trois cinquièmes du nécessaire. Par là, d'après un calcul établi sur la moyenne, il est économisé à l'Allemagne de 3.500.000 à 4 millions de marks par jour.

« Ce bénéfice de la victoire s'accroît encore des profits de la guerre économique menée, conformément au droit des gens (*sic*), contre le

(1) *Rapport* adressé, le 18 mars 1915, à la Commission intercommunale par M. Castelein, faisant fonctions de président de la Chambre de Commerce d'Anvers.

(2) *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, 18 janvier 1915.

(3) Plainte adressée, le 22 janvier 1915, au gouverneur général allemand, par la Fédération des constructeurs de Belgique.

territoire conquis, c'est-à-dire par l'utilisation des ressources immenses transportées de la Belgique et du Nord de la France en Allemagne, telles que prises de guerre, approvisionnements de forteresses, céréales, lainages, métaux, bois. Ce que l'Allemagne économise ou gagne par cette guerre économique dirigée avec intelligence commerciale peut s'évaluer journallement à 6 ou 7 millions de marks, et le total des profits rassemblés par l'Allemagne derrière le front occidental des opérations depuis le commencement de la guerre peut se chiffrer à environ 2 milliards. »

Et il ajoute sans vergogne, ce Ludwig Ganghofer :

« Un officier de haut grade me disait, à Saint-Quentin, moitié plaisamment, moitié avec réflexion : Étonnant ce qu'un homme peut apprendre ! En réalité je suis officier de la garde du corps de Potsdam. Maintenant, je fais le commerce du bois et de la laine. Et même avec succès ! »

---

## EXTORSIONS ET SPOLIATIONS

*L'Interprète militaire (zum Gebrauch in Feindesland)*, édité à Berlin en 1906, décrit de façon minutieuse le régime à imposer aux populations des territoires occupés. Tout est prévu dans ce petit manuel qui a certainement dû servir de guide, dans bien des occasions, aux officiers allemands opérant en Belgique.

« Un moyen d'obtenir de l'argent est l'amende, » — y est-il dit notamment. — « Toute commune étant, en principe, déclarée solidaire des actes d'hostilité ou de malveillance commis sur son territoire..., le dommage le plus léger donne lieu à une amende. »

Ce « moyen d'obtenir de l'argent » fut appliqué chez nous, avec brio, sous les prétextes les plus divers.

A Arlon, le onzième jour de l'occupation, un fil téléphonique ayant été brisé, la ville eut quatre heures pour payer une amende de 100.000 francs en or, faute de quoi 100 maisons devaient être pillées. Quand le paiement put se faire 47 maisons avaient déjà été livrées au pillage !

L'autorité allemande n'avait du reste fait aucune enquête sur la



rupture de ce fil ; c'eût été compromettre une si bonne aubaine ! Mais, à Bruxelles, où un fait identique s'était produit, M. Max, en présence des représailles dont la ville avait été menacée, exigea qu'on procédât à une enquête et l'on constata ainsi que le fil en question — établi par les Allemands pour relier deux de leurs postes — était tout à fait caduc et qu'il s'était rompu tout seul !

A Hargimont, village du Luxembourg belge, des officiers s'installent au presbytère. Ils terminaient un plantureux repas lorsqu'une vive pétarade retentit. Tous se lèvent d'un bond et leur chef déclare : « On a tiré sur mes hommes, Monsieur le Curé ! Vous êtes mon prisonnier ; il me faut dix otages et, dans deux heures, une somme de 100.000 francs. »

Le curé eut beau protester de l'innocence de ses paroissiens, il se heurta toujours à ces mots : « Il nous faut 100.000 francs... »

La châtelaine de l'endroit, seule à même de donner cette somme, dut intervenir et signer un chèque sur une banque de Bruxelles. Or, c'était un soldat aviné qui avait tiré en l'air et c'étaient ses camarades qui, se croyant attaqués, s'étaient immédiatement mis à tirer à tort et à travers, tuant même (c'est un détail !) le bourgmestre qui passait, conduisant des chevaux réquisitionnés...

A Wavre, petite ville du Brabant, un soldat allemand est blessé d'une balle. On frappe la commune (qui compte à peine 8.000 habitants) d'une amende de 3 millions de francs. Quelques jours plus tard, le lieutenant général von Nieber écrivait au bourgmestre :

Le 22 août 1914, le général commandant la II<sup>e</sup> armée, M. de Bülow, imposait à la ville de Wavre une contribution de guerre de 3 millions de francs payables jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre pour expier la conduite inqualifiable et contraire au droit des gens (*sic*) et aux usages de la guerre en attaquant par surprise des troupes allemandes.

Le général commandant de la II<sup>e</sup> armée vient de donner au général en chef de l'étape de la II<sup>e</sup> armée l'ordre de rentrer sans retard ladite contribution, qu'elle doit payer à cause de sa conduite.

Je vous ordonne et je vous somme de remettre au porteur de la présente les deux premières quotes-parts, soit 2 millions de francs en or.

Je demande, en outre, de donner au porteur une lettre dûment scellée du sceau de la ville, déclarant que le solde, soit 1 million de francs, sera versé sans aucune faute le 1<sup>er</sup> septembre.

J'attire l'attention de la ville qu'elle ne pourra compter en aucun cas sur une prolongation de délai, car la population civile de la ville s'est mise hors du droit des gens (*resic*) en tirant sur les soldats allemands.

La ville de Wavre sera incendiée et détruite si le paiement ne s'effectue pas à terme utile, sans égards pour personne, *les innocents souffriront avec les coupables*.

La malheureuse villette n'ayant pas su s'acquitter « à terme utile » de cette amende exorbitante, une cinquantaine de maisons furent incendiées. Quelques jours après, on extrayait des blessures du précieux soldat allemand — si haut taxé — une balle... allemande!

La ville de Bruxelles « sans les faubourgs » (180.000 habitants environ) fut condamnée à une amende de 5 millions de francs parce que deux agents de police avaient refusé d'arrêter — sur les injonctions d'un « agent dépositaire de l'autorité allemande » — lisez : espion allemand — un gamin vendant discrètement des journaux étrangers. A Anvers, la commune fut frappée d'une amende de 50.000 francs — un vrai tarif de faveur — parce qu'une affiche annonçant une victoire allemande en Pologne avait été lacérée. La petite ville de Lierre — presque complètement détruite lors du siège d'Anvers — dut pour un motif analogue payer 1.000 marks.

A Schellebelle (2.200 habitants), rupture de fil téléphonique : amende de 100.000 francs.

A Selzaete (5.500 habitants), rupture de fil téléphonique : amende de 15.000 francs. On prétend — mais ce sont évidemment des méchantes langues — qu'ici c'étaient des soldats allemands qui, par ordre, auraient coupé le fil.

A Puers, la commune est frappée d'une amende de 3.000 marks — toujours pour le même motif. Il fut cependant prouvé que c'est l'usure qui avait déterminé la rupture du fil.

Malines se voit infliger une amende de 20.000 marks parce que le bourgmestre n'a pas prévenu l'autorité militaire d'un voyage que le cardinal-archevêque, privé de l'usage de son auto, avait dû faire à pied. (L'éminent prélat avait, chemin faisant, été ovationné par des paysans.)

A Bruges, de jeunes enfants souillent — paraît-il — un drapeau allemand. La commune doit payer 500.000 francs pour expier l'abominable forfait!

La ville de Bruxelles, mise en demeure de réparer la route de Malines, travail qui ne lui incombait en aucune façon, refuse de se soumettre à cette exigence : elle est condamnée (avril 1915) à une amende de 500.000 marks. Une remarque à ce propos : Actuellement le montant des amendes est le plus généralement stipulé en marks ; mais on



exige le paiement en francs. Or, un décret du 6 octobre 1914 a fixé à 1'25 le cours du mark (lequel ne valut jamais plus de 1'24); 500.000 marks font donc, en réalité, 625.000 francs pour les contribuables belges et cela, quel que soit le change sur les marchés internationaux.

Des soldats allemands abattent, à Middelkerke, un pigeon voyageur venant d'Ostende; sous prétexte que ce pigeon portait une lettre, la ville d'Ostende est frappée d'une amende de 1 million de marks (1.250.000 francs). Le bourgmestre demande à voir la lettre délictueuse; on refuse de la lui montrer: payer, là se bornent ses droits! [À la même époque — fin mai 1915 — les Allemands, toujours hantés de la crainte de l'espionnage, ordonnèrent, à Bruges et à Ostende, le massacre général des pigeons voyageurs. Et certains éleveurs brugeois avaient des colombiers valant 50.000 francs et plus (1).]

La ville de Courtrai a été frappée — voici quelques mois — d'une amende de 10 millions de marks (oui, 10 millions de marks, soit 12.500.000 francs) parce qu'on y a découvert un prétendu dépôt d'armes clandestin. Or, il s'agissait là d'armes appartenant à des particuliers, réunies et déposées par l'Administration communale — sur les injonctions de l'Administration allemande elle-même — dans un bâtiment communal.

Dernier exemple, pour ne pas allonger indéfiniment cette revue: Les administrateurs de la Banque Nationale engagent des conseillers provinciaux, qui les avaient consultés à ce sujet, à ne pas acquiescer au renouvellement, récemment décrété, de la contribution mensuelle de 40 millions. Von Bissing a vent de l'incident, et il s'ensuit que la Banque Nationale doit verser à l'Administration allemande — à titre d'amende — 3 millions de francs. Une bagatelle, n'est-ce pas?

Parmi les autres « moyens d'obtenir de l'argent » dont les Allemands usent et abusent, il y a:

Les *passesports*, sans lesquels il est interdit, dans plusieurs régions du pays, de se rendre d'un endroit à un autre (ces passesports se vendent cher et, au bout de quelques jours, ils sont périmés);

La *confiscation* et les *saisies* de toutes sortes: le Comité central de la

---

(1) L'élevage des pigeons voyageurs était très en vogue en Belgique où tout le monde se souvient encore d'un raid fameux accompli, il y a quelque vingt ans, par des sujets d'élite: transportés par chemin de fer à Madrid, ils rentrèrent extraordinairement vite dans leur colombier, en Belgique.

Croix-Rouge de Belgique refusant de s'occuper d'œuvres qui, pour être très dignes d'intérêt, n'en étaient pas moins tout à fait hors de son ressort, von Bissing confisqua (14 avril 1915) toute son encaisse, c'est-à-dire près de 200.000 francs. Lorsqu'on veut quitter le pays on doit verser — pour peu qu'on soit soupçonné de vouloir se rendre en France ou en Angleterre — une forte caution. Si l'on ne revient pas dans le délai fixé ou si l'on est effectivement allé en « pays ennemi » — ce dont



LE SERVICE DES PASSEPORTS A BRUXELLES

les Allemands sont toujours très exactement informés — la caution est confisquée.

Puis, il y a, dans certains cas d'infractions à la loi martiale allemande, — tâtillonne et fantasque à l'excès, — la condamnation à la prison ou à l'amende : emprisonnement prolongé ou amende relativement légère ; c'est combiné de telle sorte que le délinquant préfère généralement s'acquitter de l'amende. Du moins en était-il ainsi au début ; maintenant, la manœuvre ne réussit plus guère, et il est rare qu'on ne choisisse pas l'emprisonnement.

Dans le même ordre d'idées, le chantage fut également d'un excellent rapport : on vous fouillait et, sous prétexte que vous aviez sur vous des papiers compromettants, on vous menaçait de la prison, mais on



vous faisait entendre que « pour cette fois » on vous laisserait en liberté si vous donniez... tout ce que vous pouviez donner.

Il y a encore la *taxe sur les absents* : les Belges qui ont quitté le pays depuis le commencement des hostilités et qui ne sont pas rentrés à une époque déterminée, sont frappés, sous peine de saisie de leur mobilier, d'une taxe supplémentaire égale à *dix fois* le montant des contributions qu'ils payaient à l'État belge avant la guerre. Mesure fiscale absolument illégale, à quelque point de vue qu'on se place : même si nous devions être considérés comme des belligérants ordinaires, dont le territoire serait légalement occupé, on ne pourrait légitimement nous l'appliquer. Or, pour la justifier, des casuistes allemands ont été jusqu'à invoquer je ne sais quelles dispositions des conventions de La Haye, comme s'il n'y avait pas, à l'origine même de l'occupation allemande en Belgique, un crime essentiel qui — parce qu'imprévu et imprévisible — fausse toute l'économie de ces conventions, et comme si toute la conduite subséquente des Allemands à notre égard n'était pas une constante et absolue méconnaissance de toutes conventions, de toute légalité !

---

## LA LOI MARTIALE ALLEMANDE

Les proclamations dont on a vu plus haut quelques spécimens ne sont pas restées lettres mortes. La loi martiale allemande sévit en Belgique avec une rigueur qui n'a d'égale, en vérité, que la tranquille dignité de ceux qu'elle atteint. Les tribunaux militaires siègent pour ainsi dire en permanence, frappant sans pitié comme sans appel. Il serait difficile de faire actuellement le dénombrement des condamnations qu'ils ont prononcées, condamnations à la prison, condamnations à la déportation, condamnations aux travaux forcés, condamnations à mort. Faute de place et faute, aussi, de suffisante documentation, je ne mentionnerai ici que quelques cas typiques.

Malgré les risques, des colporteurs audacieux — des « passeurs » — s'efforcent d'introduire, à Bruxelles et dans d'autres grandes villes du territoire occupé, des journaux étrangers. Le métier est lucratif : certains journaux anglais, le *Times* notamment, se vendent parfois

très cher aux « séquestrés » avides de nouvelles exactes (lors de la chute d'Anvers, un numéro du *Times* se vendit plus de 100 francs). Mais il y a des espions partout; les agents provocateurs pullulent. Un jour, un de ces individus met la main au collet d'un petit colporteur qui lui avait, en toute confiance, discrètement offert un exemplaire d'un de ces journaux prohibés. Un agent de police est à proximité; le qui-

<h2 style="text-align: center;">BEKANNTMACHUNG</h2> <p>Von cinem am 28. Oktober d. J. gesetzlich zusammengetretenen deutschen Feldkriegsgericht sind bestraft worden:</p> <p>1. Der städtische Schutzmann de Ryckere wegen tätlichen Angriffs gegen einen in rechtsmäßiger Anstellung stehenden belgischen deutschen Beamten, wegen gemeinschaftlicher Körperverletzung eines Beamten in zwei Fällen, wegen Gefangenenerkennung in einem Falle und wegen tätlichen Angriffs gegen einen deutschen Soldaten mit 5 Jahren Gefängnis.</p> <p>2. Der städtische Schutzmann Seghera wegen tätlichen Angriffs gegen einen in rechtsmäßiger Anstellung stehenden belgischen deutschen Beamten, wegen gemeinschaftlicher Körperverletzung desselben und wegen Gefangenenerkennung (alles bestraft in einer Handlung) mit 3 Jahren Gefängnis.</p> <p>Das Urteil ist am 31. Oktober d. J. vom Herrn General-Gouverneur Freiherrn von der Goltz als zuständigem Gerichtsherrn bestätigt worden.</p> <p>Der Stadt Brüssel, seine Vorstände, wurde wegen des tätlichen Angriffs ihres Schutzmannes de Ryckere gegen einen deutschen Soldaten eine Strafkondemnation von 5 Millionen Francs.</p> <p style="text-align: right;">Brüssel, den 1. November 1914.</p> <p style="text-align: center;"><b>Der Gouverneur von Brüssel, Freiherr von Lüttwitz,</b> General-Gouverneur</p>	<h2 style="text-align: center;">AVIS</h2> <p>Un tribunal de guerre légalement convoqué a prononcé, le 28 octobre 1914, les condamnations suivantes:</p> <p>1. Contre l'agent de police de Ryckere pour avoir attaqué dans l'exercice légal de ses fonctions un agent dépositaire de l'autorité allemande, pour lésions corporelles volontaires commises en deux cas, de concert avec d'autres, pour avoir procuré l'évasion d'un détenu dans un cas, et pour avoir attaqué un soldat allemand cinq ans de prison;</p> <p>2. Contre l'agent de police Seghera pour avoir attaqué dans l'exercice légal de ses fonctions un agent dépositaire de l'autorité allemande, pour lésions corporelles volontaires de cet agent allemand, et pour avoir procuré l'évasion d'un détenu (toutes les infractions constituant un seul fait) trois ans de prison.</p> <p>Les jugements ont été confirmés le 31 octobre 1914 par M. le Gouverneur Général, Baron von der Goltz.</p> <p>La ville de Bruxelles, sans habitants, a été punie pour infraction commise par son agent de police de Ryckere contre un soldat allemand d'une contribution additionnelle de cinq millions de francs.</p> <p style="text-align: right;">Bruxelles, le 1<sup>er</sup> novembre 1914.</p> <p style="text-align: center;"><b>Le Gouverneur de Bruxelles, Baron von Lüttwitz,</b> Général.</p>	<h2 style="text-align: center;">BERICHT</h2> <p>En oorlogstribunaal wettelijk bijeengevoren heeft den 28<sup>sten</sup> October 1914, de volgende vonnissen uitgesproken:</p> <p>1. Tegen den politieagent de Ryckere, om in het wettelijk uitoefenen zijner bediening een agent van de Duitse overheid aan te vallen te hebben, voor vrijwillige lichamslede wonden, in twee gevallen te hebben, met groven overleg van anderen, om in een geval de ontsnapping van een gevangene verschuldigd te hebben en een Duitse soldaat aan te vallen te hebben vijf jaar gevang.</p> <p>2. Tegen den politieagent Seghera, om in het wettelijk uitoefenen zijner bediening een agent van de Duitse overheid aan te vallen te hebben, voor vrijwillige lichamslede wonden aan drie Duitsers te hebben, met groven overleg van anderen, om in een geval de ontsnapping van een gevangene verschuldigd te hebben (alle de infractions een enkel feit uitmakende) drie jaar gevang.</p> <p>De vonnissen zijn den 31<sup>sten</sup> October 1914 bevestigd geweest door den Gouverneur Generaal Vrijheer von der Goltz.</p> <p>De stad Brussel, zonder voorstedelen, is gestraft ge worden voor den aanval op een agent van de Duitse overheid door den politieagent de Ryckere tegen eenen Duitschen soldaat tot een bijvoegde bedroefte van vijf miljoen frank.</p> <p style="text-align: right;">Brussel, den 1<sup>sten</sup> November 1914.</p> <p style="text-align: center;"><b>De Gouverneur van Brussel, Vrijheer von Lüttwitz,</b> Generaal-Gouverneur</p>
---	---	--

JUGEMENT PLACARDÉ A BRUXELLES EN NOVEMBRE 1914

dam lui enjoint d'arrêter le délinquant; le bon agent paterne refuse: invectives, voies de fait, intervention de la foule, d'un autre agent de police, puis de militaires allemands...

Quelques jours plus tard, les habitants de Bruxelles apprenaient ce qui suit, par voie d'affiches (dont ci-dessus une réduction photographique).

Un tribunal de guerre légalement convoqué a prononcé, le 28 octobre, les condamnations suivantes:

1. Contre l'agent de police De Ryckere pour avoir attaqué, dans l'exercice légal de ses fonctions, un agent dépositaire de l'autorité allemande, pour lésions corporelles volontaires commises en deux cas, de concert avec d'autres, pour avoir procuré l'évasion d'un détenu dans un cas et pour avoir attaqué un soldat allemand: *cinq ans de prison.*



2. Contre l'agent de police Segers pour avoir attaqué, dans l'exercice de ses fonctions, un agent dépositaire de l'autorité allemande, pour lésions corporelles volontaires de cet agent allemand et pour avoir procuré l'évasion d'un détenu (toutes les infractions constituant un seul fait) : *trois ans de prison*.

Les jugements ont été confirmés le 31 octobre 1914 par M. le gouverneur général baron von der Goltz.

La ville de Bruxelles, sans faubourgs, a été punie pour l'attentat commis par son agent de police De Ryckere contre un soldat allemand, d'une contribution additionnelle de *5 millions de francs*.

Le général Fivé et le lieutenant Gille sont des officiers belges réformés qui habitaient Liège. Ne pouvant plus faire eux-mêmes de service militaire, ils ont voulu, de concert avec quelques-uns de leurs concitoyens, assister des jeunes gens qui désiraient passer la frontière pour aller s'engager dans notre armée. Ils furent malheureusement trahis par une étourderie d'un de ces jeunes hommes et, après une assez longue détention préventive, ils furent traduits devant un tribunal militaire dont voici le jugement (daté de Liège, 7 janvier 1915 et signé de von Bissing) :

Par jugement du tribunal de campagne à Liège, les personnes dont le nom suit ont été condamnées pour trahison militaire et pour avoir participé à crime : 1° le lieutenant belge Gustave Gille, de Liège, à la peine des *travaux forcés à perpétuité*; 2° le général de brigade belge en disponibilité, Gustave Fivé, de Liège, à la peine des *travaux forcés à perpétuité*; 3° le tailleur Ferdinand L'Homme, de Liège; 4° le marchand Alfred Fransquet, de Liège, chacun à *huit ans de prison*; 5° le lithographe Guillaume Yerna, de Witte, à *quatre ans de prison*; 6° l'ouvrier Ferdinand Wilde, de Liège, à *trois ans de prison*.

L'attitude des deux officiers belges devant leurs juges fut superbe : « Vous êtes accusés d'avoir favorisé la fuite de trente-cinq jeunes gens partis pour s'enrôler dans l'armée ennemie », leur dit le président du tribunal, un colonel. Ils sourirent, dédaigneux; puis, d'une voix mâle, l'aîné des deux, le vieux général, répondit : « Vous vous trompez, ce n'est pas trente-cinq, c'est bien trois cents soldats que nous avons eu l'honneur de recruter pour la patrie! L'ennemi, c'est vous! »

Parmi beaucoup d'autres personnes condamnées pour des faits analogues je citerai le R. P. Van Bambeke, de la Compagnie de Jésus, qui eut également une fort belle attitude devant le tribunal militaire :

comme le président lui demandait ce qu'il ferait si on l'acquittait, il répondit sans hésiter : « Je recommencerais. Vous avez cru faire votre devoir en m'arrêtant ; moi, je suis certain de faire le mien en engageant mes jeunes compatriotes à rejoindre ceux qui luttent pour la libération de notre territoire. » Le Père Van Bambeke fut condamné à *deux ans et demi de travaux forcés*. Mais, à la faveur de je ne sais quelles influences, il fut relâché après quelques semaines de détention.

A Roulers, dans la seconde quinzaine du mois de mai 1915, un nommé Carbonnez cria « Vive la France ! » au passage d'un petit convoi de prisonniers français. Aussitôt arrêté, il fut condamné à *trois ans de prison* et déporté en Allemagne.

La ville fut menacée d'être « rasée » si pareil fait s'y reproduisait !

Le 21 mai, M<sup>me</sup> Henry Carton de Wiart était condamnée à trois mois et demi de prison. Dès le lendemain, elle était déportée en Allemagne.

Cette condamnation fut portée à la connaissance de la population bruxelloise dans les termes suivants :

M<sup>me</sup> Carton de Wiart, femme de l'ancien ministre de la Justice, a été condamnée, le 21 mai, par le tribunal militaire du Gouvernement, à *trois mois et deux semaines de prison*. M<sup>me</sup> Carton de Wiart a, elle-même, avoué avoir continuellement, dans un grand nombre de cas, et en évitant la poste allemande, fait transmettre des lettres à elle et à autrui en Belgique et au delà de la frontière hollandaise. Elle a ainsi soustrait des lettres au contrôle et rendu possible leur utilisation pour l'espionnage et la transmission des nouvelles défendues. Elle a, en outre, d'après son propre aveu, distribué des écrits défendus tout en connaissant très bien leur caractère offensant. Elle a, enfin, toujours d'après son propre aveu, soustrait et détruit une lettre adressée à la Kommandantur et mise par erreur dans sa boîte à lettres. Par de tels procédés il est possible de mettre en danger la sécurité des troupes allemandes.

Par conséquent, M<sup>me</sup> Carton de Wiart a dû être condamnée et transportée en Allemagne.

Lorsque le Gouvernement belge dut quitter Bruxelles, M<sup>me</sup> Carton de Wiart voulut rester dans la capitale, avec ses six enfants, pour continuer à s'occuper des œuvres charitables qu'elle présidait et qui, estimait-elle avec raison, allaient, plus que jamais, avoir besoin d'elle. Généreuse et compatissante au possible, si elle a secrètement reçu ou



transmis des lettres, ce ne fut jamais que pour permettre à des familles belges restées en pays occupé d'avoir des nouvelles de ceux qui sont au « front ». Quant aux « écrits défendus » que M<sup>me</sup> Carton de Wiart a reconnu avoir distribués, ce sont des copies de la Lettre pastorale du cardinal Mercier. Enfin, si cette dame belge a jeté dans sa corbeille à papiers une lettre adressée à la commanderie et que la poste alle-



(Photo H. Manuel)

M<sup>me</sup> HENRY CARTON DE WIART

mande avait, par erreur, remise à son domicile personnel, c'est qu'elle estimait, à bon droit, n'avoir pas à réparer les bévues des ennemis de son pays. Ce sont les Allemands, en définitive, qui, *chez nous*, sont constamment en défaut, à chaque seconde et dans chacun de leurs actes, et un Belge bien né ne saurait consentir à les aider de quelque façon que ce soit.

L'interrogatoire de M<sup>me</sup> Carton de Wiart dura sept ou huit heures au cours desquelles la noble femme ne se départit pas un instant de son calme sou-

riant et de sa belle crânerie. Après le prononcé du jugement, celui qui présidait lui demanda : « Vous n'avez rien à ajouter, *Frau Excellenz*? — J'ai à ajouter, dit-elle, que je désavoue d'avance toute intervention qui se produirait en ma faveur. Je considère comme un honneur la peine dont je suis frappée et je veux la subir jusqu'au bout (1). »

Voulant reconnaître, par un hommage discret, les inappréciables services que nous rendent les autorités espagnoles en concourant, avec les Américains, au ravitaillement de notre pauvre pays, l'Administration communale de Charleroi avait eu la pensée de fêter, cette année,

(1) A l'expiration de sa peine — qu'elle dut faire à Berlin dans une prison de droit commun — M<sup>me</sup> Henry Carton de Wiart fut conduite en Suisse où son mari alla la rejoindre pour l'emmener avec lui au Havre. Il lui est interdit de rentrer en Belgique ; elle est donc frappée d'expulsion !

dans les écoles de la ville, l'anniversaire du roi Alphonse. Un programme avait été arrêté : causerie sur l'Espagne, chants et jeux (à huis clos); ensuite, les écoliers devaient se promener en corps, mais par petits groupes d'une classe, et passer, en silence, devant le consulat d'Espagne pour voir, sans même le saluer, le drapeau espagnol qui devait y flotter ce jour-là. Ce devait donc être une manifestation bien discrète et qui ne pouvait en aucune façon porter ombrage aux farouches « occupants ».

Malheureusement, le bruit s'était répandu en ville qu'on allait masser devant le consulat tous les enfants des écoles de la ville, leur faire chanter une cantate et acclamer le consul !

Il s'ensuivit que le jour de la fête (le 17 mai), il y eut à un moment donné, devant le consulat d'Espagne, un millier de curieux attendant l'arrivée des écoliers. Alors, soudainement, des soldats allemands commandés par un sous-officier accoururent d'une caserne voisine et foncèrent sur cette foule inoffensive, lâchant même un molosse dému-selé qui mordit plusieurs personnes...

Épilogue de cette fête manquée, le jugement suivant :

L'avocat Dewandre, Franz, de Charleroi, rue de Brabant, n° 1, bourgmestre faisant fonctions à Charleroi, Belge, est imposé, d'après le paragraphe 18, chapitre II, du décret impérial sur les dispositions légales de guerre extraordinaires contre les étrangers, du 28 décembre 1899, pour une *amende de deux mille marks* payable à la caisse de l'arrondissement jusqu'au 10 juin 1915. Au cas de non-paiement en temps voulu, à un emprisonnement de trois mois, parce que, le 17 mai 1915, il a, à Charleroi, lors du jour anniversaire de la naissance du roi d'Espagne, permis à la directrice d'école de cette ville de se rendre avec les enfants des écoles devant la maison du consul espagnol en cette ville dans le but d'une démonstration et lui avoir fait une ovation particulière, et parce qu'il a causé par là un attroupe-ment d'hommes et excité la population locale...

C'est donc en qualité d' « étranger » et pour un délit — ou prétendu délit — qu'il ne commit pas que ce bourgmestre belge fut condamné, sur le sol belge et dans la ville belge qu'il administre !

Il y a quelques mois, le comte Georges de Beaufort, bourgmestre d'Onoz (province de Namur), fut condamné à *dix ans de travaux forcés*. Son crime ? Il avait soigné et gardé chez lui un soldat français blessé : trahison, donc, aux yeux des soudards qui ne sont — provisoirement — les maîtres chez nous que grâce à la plus lâche et la plus vile des trahisons. !



M. Maurice Lippens, qui dirigeait une importante usine dans le nord de la Flandre Orientale, refuse obstinément de fournir du courant électrique pour le fameux fil de fer tendu le long de la frontière hollando-belge : il est *déporté en Allemagne*.

M. Arthur Verhaegen, député de Gand, proteste contre l'obligation dans laquelle les Allemands veulent mettre des ouvriers gantois de



A LA FRONTIÈRE HOLLANDO-BELGE — UN BELGE ÉLECTROCUTÉ

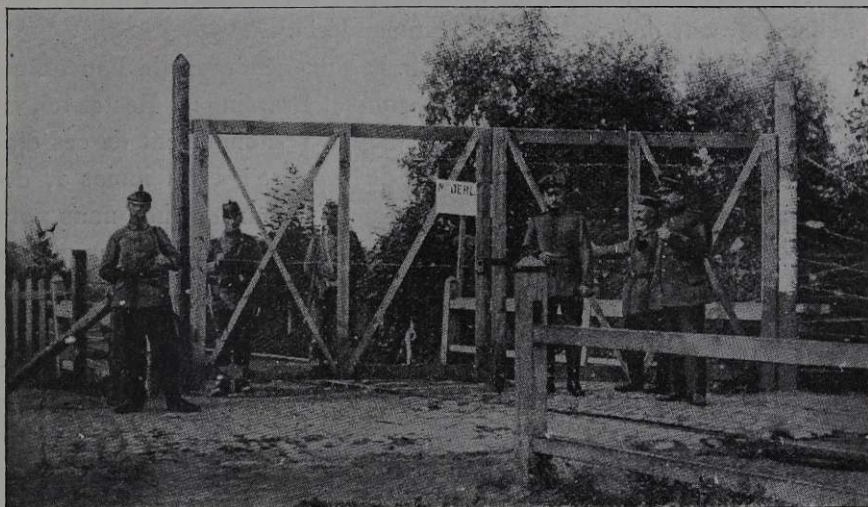
fabriquer des sacs destinés aux tranchées ; il est condamné à *deux ans de forteresse en Allemagne*.

Le 8 septembre 1915, un télégramme de l'Agence Wolff annonçait aux neutres que M<sup>e</sup> Théodor, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, à Bruxelles, ayant interdit à un avocat bruxellois de s'appuyer, pour la défense d'un client, sur un décret du gouverneur général allemand, celui-ci estimait que M<sup>e</sup> Théodor avait « porté atteinte aux intérêts des justiciables » (*sic*) et l'avait, pour cette raison, transféré en Allemagne jusqu'à la fin des hostilités. Or, il faut savoir que, quelque temps auparavant, des dossiers avaient été saisis chez M<sup>e</sup> Francis Wiener<sup>(1)</sup>, du

(1) M<sup>e</sup> Francis Wiener a hérité du cabinet de feu son père, M<sup>e</sup> Sam Wiener, sénateur, qui fut avocat de la liste civile et de S. M. Léopold II. Il détenait ainsi des dossiers importants dont les Allemands s'emparèrent pour les dépouiller.

barreau de Bruxelles, et que, en sa qualité de bâtonnier, M<sup>e</sup> Théodor avait adressé au gouverneur général une véhémence protestation contre cet abus de pouvoir. C'était la seconde fois que le courageux avocat se permettait pareille incartade et c'en était trop, évidemment, aux yeux de von Bissing.

Voici, au surplus, un exemple typique de la façon dont ledit gou-



(Wéltspiegel)

... TOUTE LA BELGIQUE N'EST PLUS QU'UNE VASTE PRISON PRUSSIEUNE...

verneur général et ses acolytes conçoivent les « intérêts des justiciables » :

M. Jacques Timmermans, fabricant à Bruxelles, est condamné à *une année d'emprisonnement* pour avoir fourni des indications à deux jeunes gens qui désiraient aller s'enrôler dans notre armée. Et le jugement qui le concerne porte que, si la peine qui lui est infligée n'est que d'une année d'emprisonnement, c'est parce que, si les présomptions de sa culpabilité sont assez sérieuses, les faits, pourtant, ne sont *pas* absolument établis !

Vers la mi-novembre (1915), des soldats allemands envahissaient un local de la « soupe communale », à Liège, et procédaient à l'arrestation de M. Digneffe, député suppléant et conseiller communal, une des personnalités les plus estimées du monde industriel liégeois, ainsi qu'à celle de l'avocat Paul Philippart-Staes et de plusieurs autres per-



sonnes que leur mauvaise étoile avait conduites là. Motif de cette mesure qui ne fut rapportée que moyennant le versement d'énormes cautions : secours « criminels » accordés à des ouvriers des chemins de fer qui s'obstinaient à ne vouloir pas travailler pour l'armée allemande.

A Bruxelles, tous les anciens officiers belges doivent faire, journellement, acte de présence à la commanderie.

Un beau jour, les Allemands dirent aux généraux de Fauconval, Janssens et van Sprang ainsi qu'au colonel Brassine : « Restez ici, on a décidé de vous transférer en Allemagne. » Étonnement de ces officiers ; demande d'explications. Pas de réponse ! « Au moins », demanda l'un des prisonniers, « laissez-nous retourner chez nous pour quelques instants afin que nous puissions faire nos adieux aux nôtres et prendre quelques objets ! » Cette satisfaction leur fut refusée. Tout ce qu'ils obtinrent, après de longues discussions, ce fut de pouvoir adresser aux leurs de petits billets — que portèrent des soldats — pour leur faire connaître ce « départ » et leur demander du linge.

Le lendemain, ils étaient en Allemagne.

Des centaines de personnes sont emprisonnées ou ont dû payer de fortes amendes, pour s'être fait adresser, par courriers, des lettres de l'étranger.

D'autres, très nombreuses également, ont été condamnées à des peines de dix et quinze ans de travaux forcés et même aux travaux forcés à perpétuité — quand ce ne fut pas purement et simplement à mort — pour avoir aidé à franchir la frontière des jeunes gens impatientes de servir dans notre armée : « Trahison de guerre ! »

---

## EXÉCUTIONS CAPITALES

Par jugement du Conseil de guerre allemand du 13 avril 1915, confirmé par le commandant d'étape, le chef de division au ministère des Chemins de fer, à Bruxelles, Lenoir, a été *condamné à mort* pour espionnage. La sentence a été exécutée aujourd'hui le 14 avril 1915. Le condamné a été fusillé.

Ainsi dit un communiqué publié à Gand où eut lieu l'exécution.

M. Lenoir aurait transmis « à l'étranger » — c'est-à-dire au Gouvernement belge — des notes relatives aux transports militaires allemands en Belgique. Avant de l'exécuter, ses bourreaux le firent passer devant le cercueil et le corbillard qui lui étaient destinés ! Quant à sa veuve, elle fut aussitôt déportée en Allemagne.

Avis affiché, le 7 juin, sur les murs de Liège :

Ont été *fusillés* aujourd'hui 7 juin 1915, en vertu de l'arrêt du Conseil de guerre du 5 juin 1915 :

Louise Frenay, née Derache, marchande, de Liège ; Jean-Victor Bourseaux, marchand, de Liège ; Jules Descheulter, marchand, de Liers ; Pierre Pfeiffer, ouvrier, de Haut-Pré ; Osear Delarge, employé de chemin de fer, de Statte (Huy) ; Justin Lenders, de Liège ; François Barthélemy, marchand, de Grivegnée ; Charles Simon, dessinateur, de Namur ; tous sujets belges, sauf Simon, sujet anglais. Ils avaient pris une part active à une organisation qui transmettait à l'ennemi des renseignements sur les mouvements de nos troupes d'après le service militaire de nos chemins de fer. Ils ont été condamnés à raison d'espionnage.

L'exécution de Justin Lenders et de M<sup>me</sup> Frenay paraît avoir été marquée de particularités émouvantes. Divers récits en ont été répandus, dont la véracité n'a pu, toutefois, être entièrement contrôlée. D'après l'un d'entre eux, dont le *Record Advertiser* de Boston (États-Unis) s'est fait l'écho, M<sup>me</sup> Frenay, simplement blessée par la première salve et gisant à terre, aurait été achevée d'un coup de revolver par l'officier commandant le peloton d'exécution. Nous ne rapportons ce détail que sous les réserves nécessaires.

Vers la mi-septembre 1915, ce furent deux Anversois, MM. Joseph Baeckelmans, architecte, et Alexandre Franck, négociant, qui furent



exécutés, « à raison d'espionnage », dans une cour de la prison de Saint-Gilles-lez-Bruxelles. A raison d'espionnage, c'est-à-dire pour services rendus — dans le territoire indûment occupé — à leur patrie trahie et meurtrie.

Sur leurs pressantes instances, le frère et deux sœurs de Joseph Baeckelmans avaient obtenu l'autorisation de faire à celui-ci leurs suprêmes adieux. A l'heure fixée, ils arrivaient à la prison de Saint-Gilles : on les repoussa brutalement. Ils insistèrent, mais ce fut peine perdue... A peine s'étaient-ils enfin éloignés de quelques pas qu'ils entendirent les coups de feu du peloton d'exécution ! Une des sœurs du martyr s'évanouit dans la rue...

A peu près à la même époque, nous apprenions que le « tribunal de campagne » siégeant à Bruxelles avait condamné à la *peine de mort* le nommé Laurent Debakker, commis voyageur à Uccle.

En même temps, le chef de gare de Cuesmes était condamné aux travaux forcés à perpétuité et huit autres personnes, dont une femme, étaient condamnées à dix et quinze ans de travaux forcés. Leurs crimes ? « espionnage » et « complicité d'espionnage ».

Enfin, « pour avoir donné asile à un espion », une femme de Tournai était également condamnée à dix ans de travaux forcés.

Au commencement d'octobre 1915, c'étaient M. Nachtergael, fils du commandant des pompiers de Gand, et cinq autres citoyens belges, qui étaient exécutés à Bruges.

A Hasselt, chef-lieu de la province du Limbourg :

Par jugement du 7 octobre du tribunal de campagne du gouvernement militaire du Limbourg, le nommé Pierre-Joseph Claes, de nationalité belge, né le 8 mai 1887 à Schaerbeek près de Bruxelles, a été condamné à la peine de mort, pour espionnage.

Claes a avoué qu'en sa qualité de soldat belge, il était venu de Belgique habillé en civil dans le but d'y pratiquer l'espionnage.

Le condamné a été fusillé aujourd'hui 8 octobre 1915.

Cinq autres accusés ont été condamnés chacun à quinze ans de travaux forcés.

Il n'est pas exact que Claes ait avoué être venu en Belgique pour y faire de l'espionnage. Il a simplement reconnu qu'il était soldat belge ; rien de plus. En brave soldat belge, Claes refusa de se laisser bander

les yeux. Et, tout en protestant de son innocence, il est mort bien droit, farouche et superbe, en criant : « Vive la Belgique ! Vive la Liberté ! » Son attitude fut si belle qu'elle en imposa aux douze esclaves qui devaient le fusiller : ils n'eurent pas le courage de le viser et, comme une seule balle l'avait atteint, et pas mortellement, il fallut que le sous-officier qui commandait le peloton l'achevât en lui tirant lui-même une balle de revolver dans l'oreille...

#### A Bruxelles :

Par jugement du 9 octobre 1915, le tribunal de campagne a prononcé les condamnations suivantes pour trahison commise pendant l'état de guerre (pour avoir fait passer des recrues à l'ennemi) :

1. Philippe Baucq, architecte à Bruxelles ;
2. Louise Thuliez, professeur à Lille ;
3. Edith Cavell, directrice d'un institut médical à Bruxelles ;
4. Louis Séverin, pharmacien à Bruxelles ;
5. Comtesse Jeanne de Belleville, à Montignies ;

*Tous les cinq à la peine de mort.*

6. Herman Capiiau, ingénieur à Wasmes ;
  7. Épouse Ada Bodart, à Bruxelles ;
  8. Albert Libier, avocat à Wasmes ;
  9. Georges Derveau, pharmacien à Paturages ;
- Tous les quatre à quinze ans de travaux forcés.*

10. Princesse Maria de Croy, à Bellignies,
- A dix ans de travaux forcés.*

Dix-sept autres accusés ont été condamnés à des peines de travaux forcés ou d'emprisonnement allant de deux à huit ans.

Huit autres personnes accusées de trahison commise pendant l'état de guerre ont été acquittées.

*Le jugement rendu contre Baucq et Cavell a déjà été exécuté.*

Bruxelles, 12 octobre 1915.

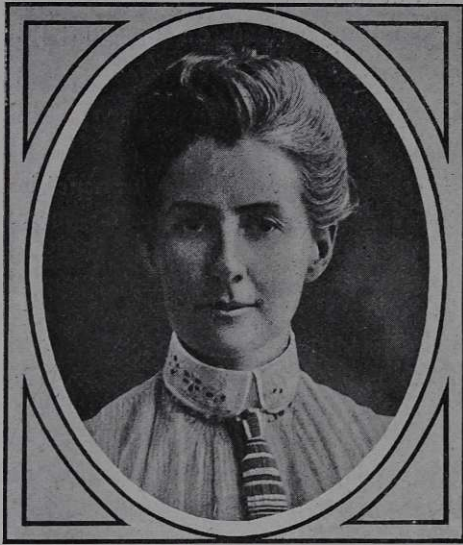
*Gouvernement général.*

Philippe Baucq et Edith Cavell furent seuls exécutés, et ce, quelques heures seulement après leur condamnation. Celle-ci avait été prononcée le 9 octobre, à 5 heures de l'après-midi. A 2 heures du matin, le 10, ils étaient conduits au Tir national. C'est là que se déroula le dernier acte du sombre drame : Baucq fut tué le premier, en présence de Miss Cavell qui, à cette vue, s'évanouit et s'affaissa. L'officier-bourreau ordonna alors à ses hommes de transporter la con-



damnée à l'endroit indiqué pour l'exécution ; ils obéirent, mais lorsqu'ils reçurent l'ordre de faire feu sur la malheureuse, ils refusèrent obstinément. Alors, l'exécuteur des hautes œuvres de S. M. l'empereur Guillaume se pencha vers le pauvre petit corps inerte et, froidement, il

lui *déchargea son revolver dans l'oreille.*



MISS CAVELL

Au milieu des horreurs de cette guerre à l'allemande, le sort de cette noble femme est symbolique. « L'histoire de cette infirmière anglaise », a dit fort justement M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, « c'est celle de la lutte entre deux morales : l'une est un retour à la barbarie primitive, que la caste militaire prussienne a scientifiquement perfectionnée ; l'autre, qui répond aux aspirations

de l'élite humaine, était, à la veille de la tourmente, en voie de gagner les multitudes et elle deviendra, soyez-en sûrs, la règle de l'humanité lorsque, par la victoire de la justice en armes, le militarisme allemand aura été, en effet, anéanti.

« Miss Cavell a été condamnée au nom du prétendu droit de la guerre, que les Allemands opposent aux conventions de La Haye. A les entendre, un pays neutre envahi et ravagé par un des garants de sa neutralité, s'il prétend résister à l'envahisseur, commet un crime capital, un crime méritant l'extermination. Qu'un citoyen, qu'un ami de ce pays aide même indirectement à cette résistance, ce n'est pas un crime qu'il commet, c'est une trahison. Ils ont forgé un mot tout exprès : « trahison de guerre » ! En conséquence, comme sanction, une seule peine, celle des traîtres : la mort...<sup>(1)</sup>. »

(1) Discours prononcé au Trocadéro, le 28 novembre 1915, lors de la manifestation grandiose organisée, pour honorer la mémoire de Miss Edith Cavell, par la Ligue des Droits de l'Homme.

« L'arrêt qui frappa Miss Cavell est le plus brutal, le plus insolent défi que la justice d'une soldatesque ait porté à la justice tout court. S'il existait un homme qui ne sût rien de la guerre, il suffirait de lui raconter le procès de Miss Cavell pour qu'il prît en horreur le nom allemand.

« Toutes les circonstances aggravantes semblent réunies à dessein pour rendre plus exécration cette meurtrière procédure : la froide et sanguinaire préméditation, la persistance dans la cruauté, l'instruction minutieuse et secrète, afin de mieux condamner, la dissimulation sournoise et scélérate pour écarter toute clémence, pour bien tenir la victime jusqu'à la dernière heure. Il faut qu'elle meure, et qu'elle meure sans délai. Jamais, depuis les temps où la vierge lorraine comparut devant l'infâme évêque de Beauvais, jamais le soleil n'a éclairé plus sinistre parodie de la justice.



GÉNÉRAL VON BISSING

« Et quelle est donc la dangereuse criminelle contre qui se hérissait tout cet arsenal d'inquisition impitoyable ? C'est une femme qui, depuis vingt ans, s'est dévouée sans repos au soulagement de toutes les misères ; dans Bruxelles, qui frémit sous la botte du conquérant, elle a soigné avec un égal dévouement malades et blessés de toutes les armées, vainqueurs et vaincus, envahis et envahisseurs<sup>(1)</sup> !... »

Hélas, si, l'assassinat de Miss Cavell ne fut pas le premier de l'espèce, il ne fut pas non plus le dernier, malgré tout le retentissement qu'il eut et toute l'indignation qu'il provoqua dans le monde civilisé :

Le 17 octobre 1915, le tribunal de campagne de Liège condamnait à mort :

1. Simon Orfal, sujet belge, magasinier à Verviers ;

(1) Discours de M. Paul Painlevé, au Trocadéro, le 28 novembre 1915.



2. Anna Benazet, Française, tailleuse à Verviers ;
3. Amédée Hesse, Luxembourgeois, dentiste à Spa ;
4. Constant Herk, Belge, négociant à Baelen, près de Dolhain.

Ils « avaient entrepris, pour le compte des Alliés, le service d'observation des voies ferrées » (Cinq autres inculpés furent condamnés à des peines variant entre dix et quinze ans de travaux forcés).

Quelques jours plus tard, le 27 octobre 1915, ce même tribunal de campagne condamnait encore à la *peine de mort* :

1. Léon François, contrôleur de tram à Lanaeken ;
2. Félix Van der Snoeck, contrôleur de tram à Glain ;
3. Henri Noirfalize, forgeron à Chênée ;
4. Oscar Sacré, camionneur à Ougrée ;
5. Henri Deféchereux, garde-barrière à Kinkempois ;
6. Auguste Beguin, agent de police à Liège ;
7. Lucien Gillet, forgeron à Braux (France) ;
8. Joseph Gillot, vitrier et peintre en bâtiments à Liège ;
9. Jean Legros, mécanicien à Liège.

Leur crime ? Toujours le même : « trahison de guerre » !

Ils furent tous fusillés le 28 octobre. Les soldats chargés de procéder à leur exécution furent divisés en trois pelotons disposés, dos à dos, en forme de triangle, chacun des pelotons ayant devant lui trois des condamnés. François mourut en criant : « Vive mon pays ! » ; Gillet, qui était secrétaire du Syndicat des métallurgistes du Nord, cria : « Vive la France ! »

Le 2 novembre 1915, on exécutait :

1. Jules Legay, cantonnier à Cuesmes ;
2. Joseph Delsant, fabricant en fournitures pour cordonniers, à Cuesmes ;
3. Charles Simonet, journalier à Mons, qui étaient jugés à Bruxelles par les vaillants champions de la « Kultur » et qui étaient condamnés à *mort* pour avoir noté au passage « les convois de troupes sur deux des principales lignes allant vers le front ».

Et ce n'est pas tout ! La revue qui précède est forcément incomplète ; elle comporte bien des lacunes.

Et cela continue !

Et les neutres continuent... à se taire ; ils s'obstinent dans ce

silence et cette réserve qu'ils croient prudents et avisés et qui ne sont, en définitive, qu'un lent suicide moral.

Et le reître qui gouverne la Belgique et qui préside à ces forfaits se laisse bombarder — par je ne sais plus quelle université tudesque — docteur *honoris causa* en sciences juridiques. Oui, en sciences juridiques !

---

## LA JUSTICE CIVILE BELGE

J'extrais les lignes suivantes d'une courageuse protestation adressée au général von Bissing, il y a de cela sept ou huit mois, par M<sup>e</sup> Théodor, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bruxelles :

« De multiples réclamations m'ont été adressées en ma qualité de bâtonnier de l'Ordre des Avocats, par des compatriotes se plaignant d'abus graves, particulièrement en matière répressive. Je n'ai pas à me faire juge de ces réclamations; mais elles n'en révèlent pas moins une situation dont il n'est plus possible de ne pas se préoccuper. Cette tâche incombe au Barreau...

« A voir les choses dans leur ensemble, sans passion et sans parti pris, l'homme de loi ne peut pas ne pas reconnaître que *tout, dans l'organisation judiciaire allemande en Belgique, est contraire aux principes du droit...* C'est la justice sans contrôle; c'est le juge livré à lui-même, c'est-à-dire à ses impressions, à ses préjugés et à son ambiance. C'est le prévenu abandonné dans sa détresse, seul, aux prises avec son adversaire tout-puissant.

« Cette justice sans contrôle, et partant sans garantie, constitue pour nous la plus dangereuse et la plus oppressive des illégalités. Nous ne concevons pas la justice comme une possibilité juridique ou morale sans la libre défense. La libre défense, c'est-à-dire la lumière projetée sur tous les éléments du procès; la conscience publique se faisant entendre au sein du prétoire; le droit de tout dire, dans les formes les plus respectueuses, et aussi le courage de tout oser, mis au service de l'infortune, de la justice et du droit. Elle est l'une des grandes conquêtes de notre histoire intérieure; elle est la pierre d'assise de la liberté individuelle.

« Quels sont vos moyens d'information ?



« En dehors de MM. les juges judiciaires : la police secrète et les délateurs.

« La police secrète, sans insignes extérieurs, se mêlant à la population de la rue, dans les cafés, sur la plate-forme des tramways, tendant l'oreille aux conversations, prête à en saisir les secrets, à l'affût non seulement des actes, mais des intentions.

« Des délateurs, la race, dit-on, s'en est multipliée. Que peuvent valoir leurs déclarations inspirées par la haine, la rancune ou la basse cupidité? De pareils auxiliaires ne sauraient apporter à l'œuvre de la justice aucune collaboration utile.

« Si l'on ajoute à cette absence totale de contrôle et de défense les arrestations préventives, les longues détentions, si l'on y ajoute encore les perquisitions domiciliaires, l'on aura une vision à peu près complète des tortures morales auxquelles sont soumises en ce moment nos aspirations, notre pensée et nos libertés...

« Parmi les forces morales, en existe-t-il une qui soit supérieure à la justice?... Elle est la base de toute civilisation; l'art et la science sont ses tributaires; les religions vivent et prospèrent à son ombre. N'est-elle pas une religion elle-même?

« La Belgique lui a élevé un temple dans sa capitale.

« Ce temple qui est notre orgueil est transformé en caserne. Une partie exigüe, de jour en jour plus réduite, est réservée aux cours et tribunaux. Magistrats et avocats y ont accès par un escalier de service... »

« La Force installée dans le temple du Droit, n'est-ce pas le parfait symbole de l'occupation allemande en Belgique? »



AU PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES

(Photographie allemande.)



## L'OCCUPATION D'APRÈS DES NEUTRES

A la fin de décembre 1914, une dame norvégienne habitant la Belgique écrivait à une de ses amies de Christiania, qui jadis fit, elle aussi, un long séjour chez nous :

« ...J'ai été chez les... Ils n'avaient reçu ni vos lettres ni vos télégrammes, mais ils avaient eu, tout récemment, l'occasion de vous envoyer leurs souvenirs par un Norvégien qui partait...

« Les Allemands sont follement sévères et, avant notre départ d'Anvers, on m'a fouillée partout. M<sup>me</sup>..., qui voulait rejoindre son mari ici, en Hollande, fut arrêtée à la frontière et reconduite sous escorte à Anvers où elle fut emprisonnée pendant vingt-quatre heures ; elle avait des lettres sur elle et un vieux passeport. Nous avons heureusement pu continuer notre voyage et prévenir son mari. Il restera provisoirement en Hollande. Les Allemands ne permettant plus que les hommes sortent du pays, il s'ensuit que ceux qui peuvent rester à l'étranger ne se risquent pas à rentrer...

« Nous avons fait dernièrement un voyage émouvant, et passablement long, d'Anvers à Louvain — 3<sup>e</sup> classe : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>, *nur für Offizieren* (1). Arrêt d'une heure et demie avant l'arrivée à Malines ; il y avait là, tout près du chemin de fer, six fosses mortuaires communes... Tout le long de la route de Malines à Louvain, tombe sur tombe..., les champs piétinés, de grands trous béants faits par les obus, un vrai chaos ; en outre, toutes les maisons en ruine des deux côtés de la voie et les bois rasés. Quant à l'aspect de Louvain, c'était à en pleurer du sang... Nous avons causé avec beaucoup d'habitants et ce qu'ils nous ont raconté aurait ému des pierres... ; leur calme surtout était impressionnant... Nous resterons en Hollande jusqu'après le nouvel an pour écrire nos lettres, car il n'est pas possible d'écrire de Belgique... »

Quelques jours plus tard, un ami, — un Hollandais habitant Bruxelles depuis nombre d'années — m'écrivait de La Haye :

« Nous avons quitté Bruxelles en décembre. On ne pouvait plus y

(1) Pour les officiers seulement !

respirer. Il y a des espions partout ; on vous écoute dans les trams pour vous attraper... Après un voyage pénible qui dura trois jours, nous sommes arrivés ici... »

Le 13 janvier 1915, M. Andreas Buntzen disait dans le *Berlingske Tidende* de Copenhague :

« Quand on voyage en automobile, à grande vitesse, à travers la Belgique, on a l'impression de rouler le long d'une longue rue bordée



LE PAYS ENTIER EST UN VASTE CIMETIÈRE...

de maisons en ruine. Le pays entier est, au surplus, un vaste cimetière. »

Un vaste cimetière ! Transformée en un vaste cimetière cette Belgique, jadis si riante, dont on disait, à juste titre, que c'était le jardin potager de l'Europe !

Et les témoignages abondent qui, tous, confirment ce que nous disait Maeterlinck.

Voici, notamment, parmi d'autres documents semblables, un rapport adressé, le 1<sup>er</sup> janvier 1915, à la Fondation Rockefeller par son comité de secours, composé de MM. Wickliffe Rose, directeur général de la Commission internationale d'Hygiène, Ernest P. Bicknell, secrétaire de la Société américaine de la Croix-Rouge, et Henry Jame, directeur de l'Institut Rockefeller pour les recherches médicales :

« Pour comprendre le problème belge, il est nécessaire d'insister, non pas tant sur la misère de quelques centaines de mille hommes que sur la brusque inactivité imposée à une saine et vigoureuse nation



de 7 millions d'âmes. C'est cela qui fait de la situation de la Belgique un exemple sans précédent dans l'histoire...

« L'usage du télégraphe et du téléphone est rigoureusement interdit à la population. Il n'y a aucun service postal international, aucune communication avec le monde extérieur, si ce n'est au moyen des lettres passant par les mains des Allemands.

« Si quelqu'un désire se rendre d'une ville à une autre, il doit généralement se munir d'un passeport spécial. Il est exposé à perdre des heures pour l'obtenir. C'est là une raison pour laquelle les Américains, qui sont autorisés à se mouvoir plus librement, sont employés pour distribuer les vivres. Les trains ne circulent guère que pour les Allemands.

« Les obstacles qui bouchent certains canaux n'ont pas encore été écartés. Plusieurs tramways électriques faisant un service local, roulent, et les grandes routes demeurent accessibles; mais la plupart des animaux de trait ont été réquisitionnés. La circulation des automobiles est interdite.

« Les réserves de numéraire et une part importante des effets négociables des banques ont été emportées, devant l'invasion. L'émission de billets par la Banque Nationale a été arrêtée; mais plusieurs villes et communes émettent des bons valables dans les limites de leur propre territoire <sup>(1)</sup>.

« Les réquisitions allemandes sont remboursées, non pas en monnaie, mais au moyen de bons qui, à ce qu'on dit, revêtent le plus souvent les formes les moins valables. La monnaie fiduciaire est elle-même si rare, en Belgique, que l'occupation allemande a dû exercer son autorité arbitraire pour maintenir le change, entre le mark et le franc, au taux de 1<sup>f</sup> 25.

« Les banques ont, ou bien interrompu leurs paiements, ou bien les ont limités à de très petites sommes. Les déposants des caisses d'épargne ne peuvent pas faire de retraits suffisants pour couvrir les dépenses hebdomadaires correspondant aux besoins indispensables d'une famille d'ouvrier. Les riches ne sont en état de négocier aucun

---

(1) Le gouverneur général allemand a, en effet, retiré à la Banque Nationale le privilège d'émission de billets de banque. Mais, en même temps (Décr. 22 déc. 1914), « pour éviter une catastrophe économique au pays » (*sic*) — lisez : pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or — il accordait ce privilège à la Société Générale de Belgique (Note de l'auteur).

de leurs placements (à moins, peut-être, par l'Allemagne) et ils peuvent se trouver littéralement sans le sou.

« La société moderne a évidemment évolué vers un mécanisme extrêmement compliqué de transport, de communications et de crédit. En Belgique, ce mécanisme a été complètement annihilé. Il en résulte que le commerce et l'industrie sont complètement arrêtés. Les seuls commerçants qui font encore quelques affaires sont ceux qui vendent des produits alimentaires ou des vêtements.

« Dans quelques mois, les populations industrielles souffriront vraisemblablement de la plus irrémédiable misère. Dans des centres tels que Liège, Bruxelles, Louvain et Malines, on distribue du pain gratuitement à un quart ou à la moitié de la population.

« En ce qui concerne les districts agricoles, en général, il semble que la destruction des approvisionnements est de plus grande importance que celle des maisons. Quand celles-ci sont incendiées, leurs anciens occupants s'installent avec des voisins plus fortunés; ou bien, souvent, ils continuent à vivre dans leurs propres murs — fût-ce même dans les conditions les moins convenables, et sans la moindre apparence de confort. Mais, sans chevaux de trait, ils ne sont guère en mesure de labourer, planter, récolter. Or, le pays a été à peu près complètement nettoyé de chevaux et de bœufs. Les armées ne se sont même pas abstenues de réquisitionner des vaches laitières.

« L'occupation allemande a réquisitionné du grain, des vivres, du bétail et des chevaux, dans les villes et dans les campagnes. Elle a aussi réquisitionné des stocks de coton et de laine, des matières premières aussi bien que des produits manufacturés, des objets fixes en cuivre et des pièces de l'installation dans certaines fabriques, des automobiles, de la benzine, et tout l'outillage qui peut servir à la fabrication d'armes et de munitions.

« Au cours de nos randonnées à travers la Belgique, nous n'avons guère vu de bétail et, en fait, ni porcs ni chevaux. Quelques villages ont été complètement détruits. Un certain nombre de maisons ont été brûlées dans à peu près tous les villages et toutes les villes le long des principales voies d'invasion. Le plus souvent, les habitants n'ont pas eu le temps de rien sauver, à l'exception de quelques vêtements, sur leur dos...

« La destruction des outils et des installations ne peut pas être estimée. Dans les plus petites localités où l'armée a passé, de même que



dans quelques grandes villes, comme Louvain et Malines, toutes les maisons qui subsistent ont été pillées. Nous avons constaté, dans plusieurs, que les meubles impossibles à emporter avaient été mis en pièces... »

Voici, enfin, une esquisse, plus récente, prise d'un autre point de vue. Elle est tracée, dans le *Telegraaf*, par M. Haus, sur les indications d'un batelier hollandais. Celui-ci s'était rendu avec son bateau de Hollande à Anvers, puis à Termonde et en Flandre, et les impressions qu'il avait éprouvées au cours de ce voyage étaient si pénibles qu'il avait résolu de ne plus naviguer en Belgique tant que les Allemands y seraient :

« Il fait triste de naviguer maintenant sur l'Escaut ou sur la Lys » — raconte cet humble mais très sincère observateur. « La vue d'Anvers vous rend morose. Vous y avez si bien connu le mouvement et l'animation, les bassins remplis de bateaux, les quais chargés de marchandises, où l'on devait bien se garer pour ne pas être pris en écharpe par un train... Vous entendez encore, dans votre imagination, le bruit des camions, le sifflement des remorqueurs, le grincement des chaînes, le chant des bateliers... Maintenant, c'est la mort ! Oui, Anvers est mort... »

Quant à Termonde, qu'il avait également connue si pleine d'activité et si gracieuse d'aspect, voici ce qu'il en dit :

« Elle m'est apparue entièrement détruite. Quelles ruines, quelles misères !... Une quantité de personnes habitent ensemble dans une chambre, dans une cave ou dans une étable... Elles réparent tout au moyen de papier goudronné. S'il y a une ouverture par où le vent pénètre, on y met du papier goudronné ; s'il y a une croisée enlevée, encore plus de papier goudronné... Quel triste spectacle !... »

« A la vue de toutes ces ruines, à la vue de tant de misères et de chagrins, j'ai pleuré plus d'une fois et je fus heureux de sortir de la ville. Je passai en dessous du pont..., mais l'autorisation me coûta cinq marks... »

« A tous les ponts, à toutes les écluses il y a des sentinelles. On a l'illusion qu'on navigue dans un autre pays. Antérieurement, on était si libre et si à l'aise. Maintenant, il faut toujours faire attention à ce qu'on fait, et à chaque minute il y a de nouveaux ordres. Parfois j'ai dû m'arrêter pour laisser le passage à un sous-marin se rendant à Bruges.

Il fallait attendre jusqu'à ce que le monstre fût passé. Qui l'eût jamais pensé ? des sous-marins dans les canaux de Belgique !... »

Puis le brave homme donne quelques détails professionnels. Il y a peu d'argent à gagner. Il est vrai que les Allemands souhaiteraient fort utiliser les chalands, mais les bateliers belges, en dépit d'offres alléchantes, se refusent à servir l'ennemi. Le seul travail auquel ils



ANVERS EST MORT

consentent, explique-t-il, est de naviguer pour le compte du Comité de Secours américain. Ils viennent ainsi en aide aux pauvres gens, et ils sont l'objet, dans les villes où ils déchargent leurs marchandises, de témoignages de reconnaissance et de fraternité. Et cet amoureux des eaux glauques et de la vie errante termine en désenchanté : « C'est fini ! Ce n'est plus la Belgique d'autrefois ! »

## AIDE ET ENTR'AIDE

Pressurée à outrance comme elle l'est et isolée du monde extérieur, la Belgique mourrait de faim, sans l'intervention de deux œuvres



admirables dont je veux vous dire quelques mots : le *Comité National de Secours et d'Alimentation* et la *Commission for Relief in Belgium*.

Le Comité National résulte d'une extension du « Comité Central » constitué à Bruxelles, dès les premiers jours de septembre 1914, à l'initiative d'un grand citoyen, M. Ernest Solvay, et de quelques autres hommes d'action, de cœur et d'énergie — œuvre dont l'activité fut tout d'abord limitée à la seule agglomération bruxelloise.

C'est Ernest Solvay lui-même qui préconisa cette extension dont il avait tout de suite pressenti la nécessité. Puis, à sa demande, MM. le marquis de Villalobar, ministre d'Espagne, et Brand Whitlock, ministre des États-Unis, à Bruxelles, qui déjà avaient consenti à patronner l'œuvre du Comité Central, se mirent en rapport avec von der Goltz et en obtinrent « l'assurance que les vivres de tous genres importés par le Comité pour l'alimentation de la Belgique seraient exemptés de réquisitions de la part des autorités militaires et resteraient à la disposition exclusive du Comité ».

Une délégation fut envoyée à Londres à l'effet d'obtenir du Gouvernement britannique qu'il autorisât l'importation en Belgique de toutes les denrées, provenant de pays neutres, qui seraient destinées à la population civile belge.

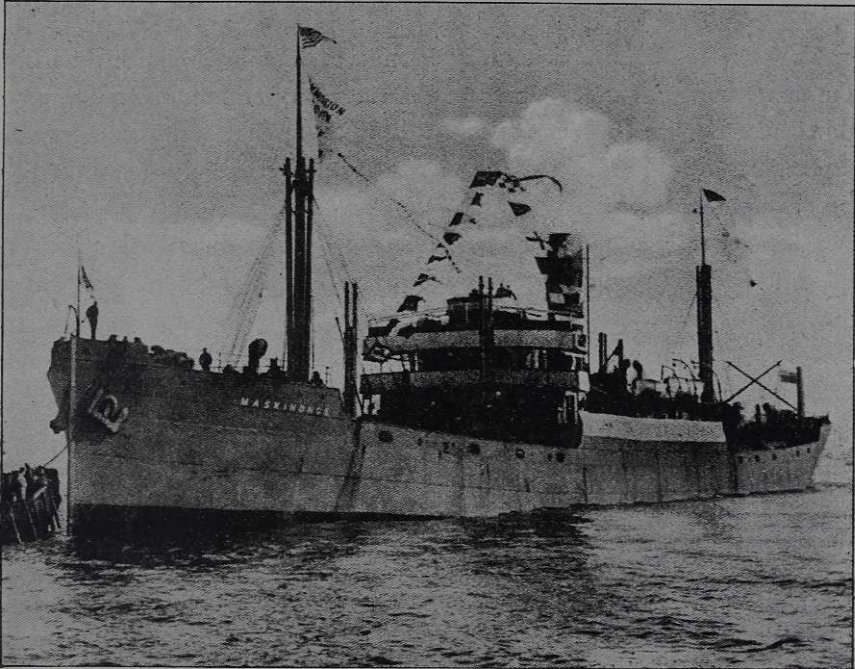
Le Gouvernement anglais accorda cette autorisation, en la subordonnant, toutefois, à la condition que, jusqu'à la frontière belge, les produits importés seraient placés sous la surveillance des représentants de l'Espagne et des États-Unis à Londres et à La Haye, et que, de la frontière jusqu'aux magasins de distribution en Belgique, le transport de ces produits se ferait sous la protection des ministres d'Espagne et des États-Unis à Bruxelles.

C'est dans ces conditions que naquirent, d'une part, le « Comité National de Secours et d'Alimentation », œuvre belge, et, d'autre part, la « Commission for Relief in Belgium » (ou C. R. B.), œuvre américaine.

La C. R. B. se charge de réunir les dons étrangers, d'acheter et de transporter les vivres destinés à la Belgique. Elle remplit sa mission à l'aide de trois bureaux principaux : celui de Londres qui achète les denrées et recueille les dons en nature et qui les expédie à Rotterdam, celui de Rotterdam qui se charge de recevoir et de transborder les vivres et qui les réexpédie en Belgique par l'Escaut ou par la Meuse et,

enfin, celui de Bruxelles qui veille, à l'aide de ses délégués, — des sujets américains — à ce que les autorités allemandes respectent les engagements qu'elles ont pris vis-à-vis des Gouvernements américain et espagnol. Des services de courriers par autos facilitent la besogne, admirablement ordonnée d'ailleurs, de ce bureau de Bruxelles.

Le Comité National de Secours et d'Alimentation se charge — d'accord avec la C. R. B. — de la répartition des vivres dans toute la



UN VAPEUR AFFRÉTÉ PAR LA C. R. B.

partie occupée du pays. Il remplit sa mission par l'entremise de dix comités provinciaux, soit un par province, le dixième s'occupant de l'agglomération bruxelloise. Ces comités provinciaux assurent, de concert avec les administrations communales, la distribution des denrées dans chaque arrondissement, en tenant compte et du nombre d'habitants et des contingences locales.

Le Comité National vécut d'abord au jour le jour grâce à de petites réserves qui existaient encore dans le pays et à de petites quantités de vivres qu'il put se procurer en Hollande et en Angleterre. Puis, vers le 15 décembre 1914, commencèrent à arriver d'importantes cargaisons d'Amérique.



Le 15 juillet 1915, les deux commissions étaient parvenues à introduire en Belgique 530.000 tonnes de froment et farine, 50.000 tonnes de riz, environ 35.000 tonnes de lard et plus de 750.000 tonnes d'autres produits alimentaires.

Le Comité National disposa au début d'une somme de 16 millions de francs. Depuis, de nouveaux fonds lui sont parvenus, par millions, principalement de l'Angleterre et de ses colonies ainsi que de l'Amérique.

Le Comité National assume, en somme, le rôle tutélaire de l'État momentanément exilé. Sans se substituer aux communes, il supplée, dans bien des cas, à leur action. C'est ainsi, notamment, qu'il les aide à pourvoir aux distributions de vivres désignées sous la dénomination de « soupe communale ».

Cette « soupe communale » consiste en une distribution journalière gratuite d'un demi-litre de soupe et de 250 grammes de pain et en une distribution hebdomadaire de 3<sup>k</sup>500 de pommes de terre, 50 grammes de café et 50 grammes de chicorée par personne inscrite, plus, en hiver, 40 kilos de charbon par ménage.

En septembre 1914, 16,2 % de la population bruxelloise participaient à ces distributions gratuites. A la fin de novembre, la proportion était de 23,8 %; à la fin de février 1915, elle était de 25,9 %; à la fin de mars, elle atteignait près de 30 % et ne cessait de croître, si bien que, dans la seule agglomération bruxelloise, plus de 250.000 personnes — dont un grand nombre de petits bourgeois, d'employés, ne touchant plus ni rente ni traitement — en sont actuellement réduites à vivre de la charité publique.

En province, la situation est tout aussi lamentable. Aussi un relevé publié en juin 1915 portait-il à 1.500.000 le nombre des Belges qui étaient dans le plus complet dénuement et qui vivaient uniquement de « soupe communale ». Pour les entretenir, il faut trouver 12.500.000 francs par mois! Et le prodigieux, c'est qu'on les trouve!

Afin d'éviter la déchéance morale et professionnelle des milliers et des milliers d'ouvriers condamnés au chômage, la ville de Bruxelles a instauré, en juillet 1915, l'enseignement technique obligatoire pour les chômeurs assistés, et le Comité National de Secours a immédiatement cherché à étendre à tout le pays l'application de cette généreuse initiative.

Il a été décidé, en principe, que tous les « sans travail » devront dorénavant, pour jouir de l'assistance pour chômage, suivre les cours



(Dessin de Louis Raemaekers)

SOUPE COMMUNALE

de ce nouvel enseignement. Celui-ci se donne en français et en flamand et comporte la technologie élémentaire ou le dessin professionnel,



Hygiène et la législation ouvrière. Bien entendu, ces matières sont traitées de façon exclusivement pratique.

Le corps professoral pour la technologie a été recruté parmi les patrons et les ouvriers de seize groupements professionnels. L'hygiène est enseignée par des médecins et la législation ouvrière l'est par des membres du jeune barreau.

Œuvre admirable autant que gigantesque (75.000 personnes, environ, lui consacrent leur activité), ce Comité National de Secours et d'Alimentation pourra, plus tard, lorsque nous aurons recouvré la plénitude de nos moyens, servir de fondement et d'armature à une nouvelle organisation économique de la nation. Née, en effet, des circonstances les plus précaires où une nombreuse collectivité humaine se soit jamais trouvée, cette œuvre pourra facilement s'adapter à des conjonctures plus heureuses, et qui sait s'il n'en émanera pas alors, tout naturellement, le germe d'une très satisfaisante solution de la question sociale ? Ce serait le cas, ou jamais, de dire qu'à quelque chose malheur est bon !

---

### « LA LIBRE BELGIQUE »

Les journaux allemands et, ce qui revient au même, des journaux édités soit en français, soit en flamand, sous le contrôle de l'autorité allemande, sont seuls autorisés en Belgique occupée. Il y paraît cependant un journal belge — un seul — *La Libre Belgique*.

C'est un pauvre petit journal qui ne dispose — et pour cause — d'aucun « fil spécial » et qui n'a de relations avec aucune agence télégraphique internationale. Ses moyens d'information sont même, à raison de la « sanglante muraille », infiniment plus limités que ne l'étaient, il y a quatre siècles, ceux des fondateurs des premières gazettes imprimées. Mais, faute de nouvelles du monde extérieur, il sert à ses lecteurs de joyeux et spirituels sarcasmes sur le régime actuel et, en même temps qu'il alimente leur bonne humeur, il entretient leur optimisme.

« Ne se soumettant à aucune censure », *La Libre Belgique* est

forcément anonyme et elle s'imprime sur une presse clandestine ; mais, dès qu'elle paraît, von Bissing en reçoit un exemplaire. Il y a quelques mois l'impertinente petite feuille publia même, en première page, une photographie — truquée, évidemment — montrant le gouverneur général lisant... *La Libre Belgique*...

La manchette — reproduite ici en réduction — de ce journal

NUMÉRO 49

AOÛT 1915

PRIX DU NUMÉRO — élastique, de zéro à l'infini (prière aux revendeurs de ne pas dépasser cette limite)

# LA LIBRE BELGIQUE

Acceptons provisoirement les sacrifices qui nous sont imposés.... et attendons patiemment l'heure de la réparation.

*Le Bourgmestre,*  
ADOLPHE MAX.

FONDÉE

LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1915

Envers les personnes qui dominent par la force militaire notre pays, ayons les égards que commande l'intérêt général. Respectons les règlements qu'elles nous imposent aussi longtemps qu'ils ne portent atteinte ni à la liberté de nos consciences chrétiennes ni à notre *Dignité Patriotique*. M<sup>r</sup> MERCIER.

BULLETIN DE PROPAGANDE PATRIOTIQUE — RÉGULIÈREMENT IRRÉGULIER

NE SE SOUMETTANT À AUCUNE CENSURE

Adresse télégraphique :  
KOMMANDANTUR-BRUXELLES

BUREAUX ET ADMINISTRATION  
ne pouvant être un emplacement  
de tout repos, ils sont installés  
dans une cave automobile.

ANNONCES : Les affaires étant nulles  
sous la domination allemande, nous  
avons supprimé la page d'annonces et  
conseillons à nos clients de réserver leur  
argent pour des temps meilleurs.

unique dans son genre nous dispensera de plus amples détails. Nous ajouterons, toutefois, que les autorités allemandes ont promis, sans succès, une prime importante à qui les aiderait à découvrir le ou les éditeurs. Cette prime, primitivement fixée à 25.000 francs, aurait été triplée dans ces derniers temps. Comme si l'honneur se réduisait pour nous à une question d'argent, de plus ou moins d'argent ! M. le baron von Bissing, « gouverneur général en Belgique », est décidément un bien piètre psychologue !



## RUINES, DÉGATS ET DOMMAGES

Des calculs estimatifs faits, à la fin de 1914, avec autant de modération que de compétence, par M. Henri Masson, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, portaient à 5 milliards 500 millions de francs le montant des dégâts et des dommages matériels causés en Belgique par l'invasion allemande.

Quelques semaines plus tard, nous apprenions que les Allemands eux-mêmes évaluaient ce montant à 7 milliards. Et il y a tout lieu de supposer que cette évaluation se rapprochait plus de la réalité que celle de M. H. Masson, car celui-ci s'était montré extrêmement modéré dans ses calculs, et, en outre, nos ennemis étaient évidemment mieux renseignés que lui sur l'étendue de leurs déprédations.

Or, depuis ce temps, on continue à se battre en Belgique; sans trêve ni merci, on tue, *on détruit*.

Les Allemands ont consommé la destruction d'Ypres et celle de Dixmude et celle de Nieupoort; ils ont fortement ébréché Furnes. L'Yser est bordé de ruines; à une grande distance, de part et d'autre, fermes, métairies, moulins, auberges, sont démolis; certains villages ne sont plus que des amas de décombres d'où émergent quelques pans de murs, et je sais tels somptueux châteaux — qui étaient tout pleins d'œuvres d'art et qui étaient entourés de parcs superbes — dont il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques pierres au milieu de grandes plaines rases, entrecoupées de tranchées.

Les Belges eux-mêmes, et les Alliés, ont été obligés de bombarder, de détruire. Leurs aviateurs s'en vont souvent à l'intérieur du pays

pour y démolir, à coups de bombes, des stations de chemin de fer, des ponts, des chantiers. Pour en déloger ou y contrarier l'ennemi, les Alliés ont bombardé, tour à tour, du large, chacune des villes de la côte belge; ils ont gravement endommagé les installations maritimes de Zeebrugge, créées naguère à coups de millions. Nos amis et nous, nous sommes dans la cruelle nécessité de coopérer à la dévastation de notre pauvre Belgique; cruelle, mais inéluctable nécessité



... FERMES, MÉTAIRIES, MOULINS... SONT DÉMOLIS...

contre laquelle il faut bien que, bravement, stoïquement, nous nous raidissions.

Et ce n'est pas fini, hélas !

Si l'on évaluait ces dégâts nouveaux et ceux causés, dans nos champs, par les inondations, dans nos bois et nos forêts, par des coupes brutales; si l'on faisait le relevé des innombrables réquisitions que les Allemands n'ont pas acquittées, celui des contributions de guerre et des amendes que nous sommes contraints de leur payer, et celui aussi de toutes les sommes qu'ils nous ont extorquées sous les prétextes les plus divers ou qu'ils nous ont tout simplement volées; si l'on estimait le montant des pertes causées par la stagnation des affaires, en tenant compte du temps très long qu'il faudra pour rendre à celles-ci leur activité antérieure; si l'on évaluait tous ces dommages et qu'on en fit le total, on arriverait, j'en suis convaincu, à un chiffre double de celui que les Allemands avouaient il y a un an.

Qu'à ce chiffre on ajoutât nos dépenses militaires qui sont énormes



et dont il ne va que bien peu de chose au pays, — puisque nous devons nous pourvoir presque exclusivement à l'étranger; qu'on capitalisât ce qu'il faudra donner, pendant de longues années, aux veuves, aux orphelins, aux estropiés, aux réformés, à toutes les victimes de cette guerre abominable, et l'on atteindrait, ou je me trompe fort, une somme plus voisine de 20 que de 15 milliards de francs.

Et cela, bien entendu, à supposer que la guerre se terminât à brève échéance, ce qui ne sera certainement pas le cas.

C'est là le seul résultat définitivement acquis de l'action allemande en Belgique : des ruines, des dégâts et des dommages pour des milliards et des milliards !

Comment, tout « surhommes » qu'ils se prétendent être, nos ennemis parviendront-ils jamais à nous dédommager complètement, nous et toutes les autres victimes de leur politique tentaculaire et de leur démoniaque « Kultur » ? Car c'est bien ainsi que se terminera l'effroyable tragédie : il faudra que les Allemands, qui l'ont voulue, en paient les frais. Les quelques esprits clairvoyants qui sont parmi eux, les rares hommes (sans préfixe) que n'a pas complètement stupéfiés le militarisme momentanément victorieux, s'en rendent bien compte et ils s'en préoccupent. Un de mes amis norvégiens, qui n'est pas le premier venu et dont ni la mémoire ni la sincérité ne sauraient être soupçonnées de défaillance, m'a raconté, au retour d'un voyage en Allemagne, qu'un député (socialiste, naturellement) lui avait dit sans ambages : « Nous perdrons la partie et c'est, au fond, ce qui peut nous arriver de plus heureux (l'écrasement du militarisme prussien). Mais comment parviendrons-nous à indemniser la France et la Belgique ? Si la guerre devait se terminer maintenant, 25 milliards y suffiraient à peine. » Et l'on était en avril 1915 !

Quoi qu'il en soit, on ne nous rendra pas ces jeunes gens qui étaient notre espoir, ces hommes dans le plein épanouissement de leurs facultés, ces milliers et ces milliers de citoyens laborieux qui contribuaient à la prospérité sans pareille de notre pays; on n'atténuera pas, à coups de millions ni de milliards, les douleurs que nous ont causées leur mort ainsi que celle de ces femmes, de ces jeunes filles, de ces adolescents, de ces petits enfants, de ces vieillards, de toutes ces innocentes victimes du pangermanisme en délire.





(Dessin d'après nature, d'Alfred Easton)

.. L'YSER EST BORDÉ DE RUINES..



Et ces œuvres d'art détruites et ces documents inestimables — livres rarissimes, incunables, vieilles chartes communales — qui, stupidement, furent livrés aux flammes, tels de vulgaires « chiffons de papier », quelle est donc la puissance humaine qui pourrait nous les rendre ? Ce serait, en tout cas, nous offenser gravement que de supposer que des indemnités en espèces sonnantes pourraient nous consoler de leur perte.

Quant à certaines de nos villes détruites, ce ne sont pas non plus les millions ni les milliards qui aideront à leur restituer ce charme exquis que l'accumulation des ans avait, seule, pu leur conférer. Telles d'entre elles ne recouvreront certainement jamais les aspects si ingénument pittoresques qui les faisaient chérir des artistes et qui, tout autant que les bijoux artistiques dont nos pères les avaient parées avec tant de munificence, nous les rendaient infiniment précieuses. Comment reconstituer, *tels quels*, Dinant, Visé, certains coins de Louvain, de Malines, de Lierre, de Termonde, d'Ypres, de Dixmude ou de Nieuport ? Cela n'est pas possible ! Certaines de ces petites villes belges sont bien, hélas, comme l'a dit je ne sais plus quel Américain, des « villes finies ».

Aussi bien, il est probable qu'on n'entreprendra pas de réédifier tous les monuments détruits. Je voudrais, quant à moi, que, pour quelques-uns d'entre eux tout au moins, on se bornât à consolider ce qui en reste et qu'au pied de ces glorieux débris on apposât une plaque de marbre où serait burinée une inscription chronologique, très concise, se terminant par ces mots :

INCENDIÉ PAR LES ALLEMANDS

LE . . . . . 1914 (ou 1915).

---



(Ull. London. News)

LES ALLEMANDS ONT COMPLÈTEMENT DÉTRUIT YPRES



## L'ÂME BELGE

**É**CRIVANT, à une heure tragique, une page solennelle de notre histoire, nous l'avons voulue sincère et glorieuse » — disait, il y a plus d'un an, le cardinal Mercier, qui ajoutait : « Et nous saurons, tant qu'il le faudra, faire preuve d'endurance. »

Plus d'un an ! Et le peuple belge reste, en dépit d'indicibles et incessantes souffrances, irréductiblement stoïque. Sans défaillance aucune, il continue à « faire preuve d'endurance ». Et il en sera ainsi « tant qu'il le faudra » ! Je vais vous en convaincre en vous faisant lire dans son âme, dans l'âme belge.

Je ne vous parlerai plus de ceux, soldats ou civils, qui — chacun à sa façon, mais chacun de toutes ses forces — luttent à la lisière ou au dehors du territoire occupé. Vous en connaissez la vaillance et la ténacité. Vous avez certainement pressenti que cette vaillance et cette ténacité demeureront « tant qu'il le faudra » ce qu'elles sont aujourd'hui, ce qu'elles étaient hier. Et vous savez, pour en avoir perçu bien des échos, le bel optimisme que ces Belges-là puisent dans leur volonté de vaincre et dans la confiance illimitée que leur inspirent ceux qui les aident.

Mais ce que vous ne savez pas suffisamment et ce dont je voudrais vous instruire plus complètement, c'est le beau stoïcisme de ceux de mes compatriotes qui sont au dedans de la « sanglante muraille », c'est l'ardent patriotisme et la sereine confiance de ces 7 millions de Belges soumis à toutes les rigueurs d'un régime médiéval et qui, depuis six cents jours, endurent cette double et presque inconcevable torture

morale d'être, tout à la fois, privés de nouvelles réconfortantes et comblés de nouvelles déprimantes.

Tâchez donc de vous représenter l'ambiance où végètent ces malheureux prisonniers ; puis, mais alors seulement, lisez les pages qui suivent, où se dévoile leur prodigieux état d'âme.

« Depuis sept mois » — écrivait, en mars 1915, une personnalité belge qui, grâce à des circonstances particulières et à sa parfaite



A BRUXELLES — LA LECTURE DES COMMUNIQUÉS ALLEMANDS

connaissance de la langue allemande, n'avait cessé, depuis le début de la guerre, de parcourir la Belgique en tous sens — « depuis sept mois j'ai parcouru notre belle patrie belge, de Gand à Arlon, de Liège à Mons ; allant à pied ou en vicinal de ville en ville, de village en village, j'ai observé et fait parler des centaines d'hommes de toutes les classes et de toutes les régions. De toutes ces âmes, prises une à une ou réunies en groupes, se dégage un état d'esprit très net. Pour décrire cette psychologie nouvelle, il faudrait noter l'union incontestablement plus forte qui s'est faite entre les diverses fractions du pays : il n'y a plus de partis politiques, il y a des Belges de Belgique, et c'est tout ; des Belges connaissant mieux leur patrie, ayant pour elle l'élan de tendresse



passionnée qu'aurait un enfant qui, pour la première fois et à cause de lui, verrait souffrir sa mère. Wallons et Flamands, catholiques et libéraux ou socialistes, tous sont de plus en plus franchement unis pour tout ce qui concerne la vie nationale et les résolutions d'avenir.

« En unissant tout le pays dans son armée, en répandant le sang de tous les Belges sur tous les points du territoire, en obligeant tous les cœurs, toutes les familles à suivre avec angoisse ces soldats qui se battaient de Liège à Namur, de Wavre à Anvers ou à l'Yser, la guerre a subitement imposé à tous des horizons plus larges, à toutes les âmes des passions ardentes et nobles, à toutes les bonnes volontés l'obligation de se coaliser et de s'entendre pour défendre les intérêts communs.

« De ces âmes approfondies, de ces énergies merveilleuses mises en emploi pour la première fois, de ces souffrances atroces qui ont jeté les cœurs les uns vers les autres, est née une nouvelle Belgique, plus grande, plus généreuse, plus idéale...

« Ceux qui doutent, je les invite — si la chose ne leur paraît pas trop incommode — à aller faire une promenade à Bruxelles. Non seulement ils y verront les gamins imiter, au nez des officiers allemands, la « parade-marche », mais encore, ils y trouveront la population tout entière, admirablement digne, implacable dans son mépris pour l'ennemi qui la tient sous les menaces de ses régiments, aussi dédaigneuse des avances que fière devant la menace. Ils verront dans nos trams la petite jeune fille empiler dans un coin les soldats allemands qui la gênent et leur mettre sous les yeux le portrait du Roi que, sous peine de s'exposer à des désagréments <sup>(1)</sup>, elle porte toujours fidèlement piqué sur la poitrine. Ils verront les hommes affecter d'ignorer, de mépriser ou du moins d'éviter le soldat ou le civil allemand.

« Allez à Mons ou dans le Borinage, au pays de la faim, là où, malgré l'admirable organisation américaine, on meurt encore de faim,

---

(1) Des journaux norvégiens du 4 juin 1915 contenaient, dans leur édition du soir, ce télégramme : « *Berlin, 4 juin.* — La comtesse Hélène d'Ardoye, âgée de seize ans, a été condamnée, par les tribunaux d'ici, à trois mois de prison, parce qu'elle a insulté de la façon la plus grossière un officier allemand. Cette condamnation est justifiée par les expressions employées par la délinquante et qui témoignaient de son manque absolu d'éducation (*sic*). »

Or, nous savons aujourd'hui ce qui motiva l'arrestation de cette enfant si mal élevée : Un officier allemand — parangon de civilité, évidemment — ayant enjoint à Hélène de Jonghe d'Ardoye d'enlever de son corsage une broche à l'effigie du roi Albert, de « ce roi sans royaume », la courageuse jeune fille avait répliqué : « Les Belges préfèrent leur roi sans royaume à un empereur sans honneur ! »

de faim lente, par insuffisance de nourriture : la colère et le mépris sont visibles dans les yeux des jeunes gens comme dans ceux des femmes, et les Allemands déclarent ouvertement redouter beaucoup la retraite à travers ces régions ; aussi, au moindre mouvement, ils y feront des exemples terribles <sup>(1)</sup>.

« Allez à Arlon, allez à Namur, tout le long du grand calvaire belge, dans ces Ardennes si martyrisées : les populations se sont remises au travail et, là même où elles souffrent, elles gardent l'espérance invincible, la confiance entière...

« Cette union de tous s'est faite autour d'un nom que tous prononcent avec l'émotion la plus sincère, celui du Roi. Comme ils l'aiment passionnément, leur Roi, les Belges de là-bas ! Quel culte d'idéal et d'affection ils lui ont voué ! Comme ils lui sont reconnaissants de leur avoir révélé leur âme et de l'avoir fait vivre si noblement en lui-même !

« Quelques autres noms encore sont placés au-dessus de tous les autres : celui de la Reine, ceux de M. de Broqueville, du cardinal Mercier, du bourgmestre Max...

« La Belgique actuelle est belle à voir, et ceux qui sont restés là-bas sont vraiment les frères et les sœurs des soldats qui combattent héroïquement sur l'Yser... <sup>(2)</sup> »

Autre témoignage — parmi tant et tant — de l'admirable force morale de mon pays ; je le trouve dans une lettre écrite de Liège :

« Pour le moment, en dehors de l'humiliation de se sentir sous la botte de l'ennemi et de l'appréhension d'un lendemain toujours incertain, de quoi souffrons-nous ? Désorganisation des services publics, chemins de fer, postes, téléphones ; manque de journaux indépendants ; cherté de la vie... Faut-il être si vaillants pour supporter cela ? Est-il besoin de tant de patriotisme ? Or, l'amour du pays s'étale partout : cocardes tricolores aux bérets des femmes, nœuds aux boutonniers et aux corsages, boutons d'uniformes montés en broches ou en épingles, voilà ce qu'on rencontre partout dans nos rues et sur nos places. Aux étalages, les portraits du Roi et de la Reine s'affichent, drapés de rubans tricolores <sup>(3)</sup>. »

(1) Cette prédiction s'est réalisée l'été dernier. Lors d'une grève anodine, dix personnes furent tuées par la soldatesque allemande et une trentaine furent blessées.

(2) *XX<sup>e</sup> Siècle*, 18 mars 1915.

(3) Ainsi que nous l'avons vu au chapitre IX, toutes ces manifestations sont actuellement interdites.



Et voici, dans le même ordre d'idées, un extrait d'une lettre écrite d'Anvers :

« Il fait cruellement triste ici. Pas de nouvelles sérieuses.

« Événements lents. Réquisitions épuisantes. Usines en ruine. Chômage général. Farouche résignation du peuple et courage inébranlable. Les ouvriers, dans les rangs desquels je circule constamment, pour aide, conseils et organisation d'un peu de besogne, sont admirables de calme dans leur affreuse misère. Ils attendent le retour du Roi et ils disent : « Nous traînerons sa voiture de la frontière à la capitale ! »

En attendant que se lève, pour la Belgique et son grand roi, cette aube radieuse, les consciences opprimées communient en silence :

« Pas une clameur, pas un cri, pas un mot, rien qui puisse donner prétexte à des représailles, mais un élan splendide de patriotisme et d'amour pour le Roi héroïque et bien-aimé dont c'était hier l'anniversaire », écrit, le 9 avril 1915, une Anversoise <sup>(1)</sup>.

« Tous les bureaux étaient fermés. Dans la rue, c'était la foule des grands jours de fête d'autrefois, la foule des mardis gras, des dimanches de Pâques, des 21 juillet ; mais la foule grave, silencieuse, émue, consciente de la grandeur tragique du moment.

« Aux boutonnères, aux corsages, sur les manchons, sur les chapeaux, dans les cheveux des fillettes, des cocardes tricolores, des fleurs tricolores. Sur les haillons des mendiants, le bout de ruban flamboyait, hommage à la patrie si infiniment meurtrie et à celui qui la défend énergiquement, vaillamment, morceau par morceau, pouce à pouce...

« Qui avait donné le mot d'ordre ? Personne. Qui avait demandé à Anvers cette preuve éclatante de son loyalisme ? Personne. L'élan était parti du cœur même de la population accablée par le poids de l'oppression ennemie et restée merveilleusement fidèle à sa patrie et à son roi.

« Les Allemands peuvent nous faire beaucoup de mal, mais ils ont été impuissants à empêcher cette journée émouvante, impressionnante de calme et de dignité, comme ils sont impuissants à changer l'âme du peuple d'Anvers, cette âme indépendante et fière, passionnément attachée à son pays et à sa dynastie et décidée à leur rester inébranlablement fidèle, envers et contre tous... »

---

(1) Dans une lettre qui mit trois semaines pour parvenir à Londres et que la *Métropole* publia le 1<sup>er</sup> mai 1915.



(Dessin de Bernard Partridge)

(Punch)

CE QUE LES ALLEMANDS NE PEUVENT CONQUÉRIR

*Le Kaiser.* — Eh bien ! vous voyez, vous avez tout perdu !

*Le Roi des Belges.* — Pas mon âme !

*Sire, votre nom sera désormais très grand. Vous vous êtes à tel point confondu avec votre peuple que vous en demeurerez le symbole. Son courage, sa ténacité, sa douleur tue, sa fierté, sa grandeur future, son immortalité réside en vous. Notre âme profonde est la vôtre...*

ÉMILE VERHAEREN.



Parlant de nos « grands jours de fête d'autrefois », l'auteur de cette lettre cite le 21 juillet. C'est qu'en effet, nous avons accoutumé de commémorer annuellement l'avènement de la dynastie nationale qui eut lieu le 21 juillet 1831 : c'est notre fête nationale.

Il serait superflu de vous dire que, cette année, tous les Belges libres célébrèrent avec une toute particulière ferveur cette fête patriotique. Mais voyons comment se comportèrent ceux qui subissent le joug allemand.

Ainsi que nous l'avons vu, von Bissing avait interdit, trois semaines à l'avance, de porter, d'exposer ou de montrer en public des insignes belges.

Un nommé von Muller, se disant « gouverneur intérimaire de Bruxelles », avait, en outre, fait afficher sur les murs de la capitale l'avis suivant :

Je préviens le public que, le 21 juillet 1915, les démonstrations de tout genre sont expressément et rigoureusement interdites.

Les réunions, les cortèges et le pavoisement des édifices publics et particuliers tombent aussi sous l'application de l'interdiction ci-dessus.

Les contrevenants seront passibles d'une peine d'emprisonnement de trois mois au plus et d'une amende pouvant aller jusqu'à 10.000 marks ou d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre.

Et il est vraisemblable que des avis de l'espèce avaient été placardés dans les autres villes du pays.

Or, voici ce qui se passa, dans les quatre grandes cités belges, le 21 juillet de cette année maudite :

A Bruxelles, les magasins et les cafés tenus par des Belges restèrent tous fermés en signe de deuil ; dans les principales artères, des nœuds de crêpe étaient attachés aux balcons. Dès le matin, beaucoup de monde dans les rues du centre ; chacun portant, à la boutonnière ou au corsage, des fleurs et un bouton aux initiales A-E (Albert-Élisabeth). A 11 heures précises, tout comme si un mot d'ordre avait été donné, une foule immense se dirigea vers la place des Martyrs ; des gerbes de fleurs furent accrochées aux coins du monument élevé là à la mémoire des combattants de 1830 : manifestation simple et toute silencieuse, mais d'une imposante grandeur... Pendant qu'elle se déroulait, arrivèrent soudain, en rangs serrés, des soldats qui, le fusil chargé et traînant après eux — ô les braves — une mitrailleuse bientôt mise en position, grossièrement, brutalement, dispersèrent cette foule

absolument inoffensive d'où ne s'était pas même élevé le moindre cri...

Pendant ce temps un service solennel est célébré à l'église collégiale (Sainte-Gudule), dont l'immense vaisseau est tout à fait comble...

L'assistance est recueillie, mais chacun sent qu'il y a « quelque chose dans l'air ». Et, en effet, aussitôt après *l'He Missa est*, les orgues entonnent la « Brabançonne », en sourdine d'abord et tout à fait *pianissimo*; puis, après un savant *crescendo*, elles éclatent en un vibrant chant de gloire. Alors, irrésistiblement et à pleins poumons, la foule transportée entonne en chœur la dernière strophe de l'hymne national — qu'on dirait écrite pour la circonstance :

O Belgique, ô Mère chérie,  
 A toi nos cœurs, à toi nos bras,  
 A toi notre sang, ô Patrie !  
 Nous le jurons tous, tu vivras !  
 Tu vivras toujours grande et belle,  
 Et ton invincible unité  
 Aura pour devise immortelle :  
 Le Roi, la Loi, la Liberté !

« C'est un délire » — écrit un témoin de cette scène émouvante — « le tonnerre des orgues se mêle aux mille et mille voix clamant « Vive le Roi ! Vive la Belgique ! »... Les dames agitent leur mouchoir et les messieurs leur chapeau au-dessus de leur canne. On chante, on crie, on pleure... Et, lorsque ce fut fini et que, lentement, l'église se fut vidée, on se retrouva sur la place, sanglotant encore, ahuri, meurtri, brisé par ces violentes émotions. »

Toute la journée et toute la nuit des patrouilles parcoururent la ville ; mais il n'y eut pas le moindre petit désordre à réprimer... « La foule était sérieuse et calme — constate le « directeur général » W. Kestrauck — et pourtant, elle respirait le souffle violent de la haine contenue, brûlant intérieurement. Les gens passaient dans les rues avec les poings fermés en poche (1). »

— A Anvers, comme à Bruxelles, cafés et magasins restèrent fermés. De grand matin, une gerbe de fleurs, cravatée d'un ruban aux couleurs nationales, était déposée aux pieds de la statue de Léopold I<sup>er</sup>. Quelques-unes des principales rues étaient occupées militairement et la cir-

(1) *Neue Freie Press.* Vienne, 22 août 1915.



culatation y était interdite. Partout ailleurs, foule endimanchée ; mais pas un cri, pas un vivat dont les Allemands eussent pu prétexter pour sévir...

Le lendemain — à cause du ruban tricolore qui accompagnait les fleurs déposées place Léopold — la ville était condamnée à une amende de 250.000 francs !

— A Liège, la statue de Charles Rogier, l'un des fondateurs du royaume, fut copieusement garnie de fleurs aux couleurs communales, rouge et jaune, qui formaient, avec le fond noir du monument, les couleurs nationales. Ces fleurs furent tout de suite enlevées par l'autorité allemande...

— Quant à Gand, voici l'édifiante proclamation que l'on y pouvait lire quelques jours plus tard :

La façon dont la population s'est conduite le 21 juillet et la manière exagérée dont elle a porté les couleurs belges me forcent d'émettre l'ordre suivant :

Je défends, à partir de ce jour, le port, l'exposition, l'achat et la vente des couleurs belges, des portraits de la famille royale, des feuilles vertes avec ou sans inscription<sup>(1)</sup>, ou tout autre étalage de couleurs combinées pour indiquer des inclinations politiques.

Je défends à tous les Belges de porter les insignes de quelque ordre ou décoration que ce soit.

Pour toute contravention à ces interdictions il sera infligé une amende maximum de 5.000 marks ou un emprisonnement maximum de cinq ans ou les deux peines à la fois.

Cet ordre sera affiché sur les murs, il est exécutoire immédiatement.

Lieutenant général comte von WESTARP.

Gand, 25 juillet 1915.

Ce qui est plus beau encore, ce qui est plus profondément poignant que les manifestations publiques dont je viens de vous donner un aperçu, c'est l'altière obstination des ouvriers belges à ne vouloir point travailler pour les Allemands, c'est leur inébranlable résolution de n'aider l'ennemi en aucune façon ni à aucun prix. Ici, nous touchons vraiment au sublime !

Non seulement ces braves gens que la faim tourmente ont toujours fièrement repoussé les offres de salaires les plus tentantes (des machi-

(1) Feuilles de lierre, symboliques, portant généralement cette devise : « Je meurs où je m'attache. »

nistes des chemins de fer se sont vu offrir jusqu'à 50 francs par jour), mais encore ils ont parfois enduré les pires traitements plutôt que de se résoudre à travailler, même très indirectement, pour les ennemis de leur pays.

Quelques exemples qui vous édifieront :

A Luttre — où se trouve un important atelier des chemins de fer de l'État — une trentaine d'ouvriers furent convoqués, vers la fin d'avril 1915, par les autorités allemandes : promesse leur fut faite de salaires s'élevant jusqu'à 20 marks par jour. Tous refusèrent énergiquement de reprendre le travail abandonné dès l'occupation. Ils furent alors enfermés dans des wagons à bestiaux et on leur déclara qu'ils n'en sortiraient que lorsqu'ils consentiraient à travailler... Après plusieurs jours, ils furent menacés d'être transportés en Allemagne, « où ils seraient bien forcés de travailler, et sans salaire encore » ! Rien n'y fit... Alors la menace fut mise à exécution : au moment où s'ébranlait le train qui emmenait ces héros, ceux-ci, et tous leurs concitoyens accourus en masse aux abords de la station, clamèrent de toutes leurs forces : « Vive la Belgique ! »... Le train, pour on ne sait quelle raison (ou quel caprice), ne dépassa pas Namur et là les ouvriers récalcitrants furent libérés.

Mais, quelques jours plus tard eut lieu une nouvelle tentative d'embauchage. Un officier harangua les ouvriers qui avaient été conduits de force, au nombre d'une centaine, cette fois, dans le réfectoire des ateliers : « Vous n'avez rien à craindre pour l'avenir — leur dit-il — la Kommandantur vous remettra un certificat disant que vous n'avez repris le travail que contraints et forcés. Que ceux qui acceptent nos conditions fassent deux pas en avant. » Tous firent un pas en arrière en criant : « Vive la Belgique ! Vivent nos soldats ! »

A la suite de ces faits, M. Kessler, directeur de l'« Atelier central de Luttre », fut arrêté à Bruxelles. Après avoir passé deux jours au cachot, il fut conduit à l'atelier où l'on avait aussi amené les ouvriers. Invité à exhorter son personnel à reprendre le travail, M. Kessler se borna à répéter à ses hommes la communication qui lui était faite, en ajoutant, toutefois, qu'il laissait chacun libre d'agir selon sa conscience. Aucun ne se soumit !

Épilogue : M. Kessler mis en prison, à Charleroi, et cent quatre-vingt-dix ouvriers déportés en Allemagne. Quelques semaines plus tard une soixantaine d'autres furent encore arrêtés et transportés on ne sait où.



A Malines, des scènes analogues se produisirent. Les ouvriers des ateliers de l'État et, en même temps qu'eux, toute la population, furent soumis, huit à dix jours durant, à un véritable régime de terreur... Les ouvriers restèrent inflexibles dans leur décision de ne point servir l'Allemagne.

A Sweveghem — en Flandre — où se trouve une grande tréfilerie, les Allemands exigent qu'on fabrique pour eux du fil de fer barbelé. Les trois cent cinquante ouvriers quittent aussitôt l'usine. Le bourgmestre, le secrétaire communal, et même un sénateur qui se trouvait là, sont arrêtés. C'était le 8 juin.

Sommés de reprendre le travail, les ouvriers restent insensibles à toutes les menaces. Le village est alors entouré d'un cordon de troupes; toute circulation y est interdite. Le 11, des ouvriers sont traînés de force devant leurs établis : ils persistent à ne pas vouloir confectionner ce fil de fer qui doit servir à la défense des tranchées allemandes. Soixante et un d'entre eux sont transportés à la prison de Courtrai où, peu de temps après, l'on jette aussi leurs femmes. Et l'on ne fabrique toujours pas, à Sweveghem, du fil de fer barbelé!

Et ce fut ainsi aux Établissements métallurgiques de Seraing où, depuis le directeur général — l'éminent Greiner, mort aujourd'hui, de chagrin, peut-être — jusqu'au plus humble des ouvriers, tout le monde fut admirable de courage civique et d'abnégation personnelle; ce fut ainsi à la Fabrique nationale d'armes de Herstal, aux poudreries de Wetteren; ce fut ainsi partout, en Wallonie comme en Flandre. Il n'est pas, par toute la Belgique, un industriel ou un ouvrier qui ait écouté jusqu'ici les promesses ou cédé aux menaces des Allemands<sup>(1)</sup>.

Cela n'est-il pas très beau? Et n'est-il pas aussi très beau et très héroïque, le sentiment qui pousse tant et tant de jeunes Belges à affronter la mort obscure et stupide qui les guette à la frontière, pour aller grossir les rangs de nos légions, — pour aller donner leur vie à la patrie?

Avant de laisser retomber le voile sur la « vie intérieure » de la nation belge, je mettrai encore sous vos yeux un extrait d'une lettre écrite de la forteresse de Glatz par Adolphe Max, le grand « civil »

---

(1) Ces lignes étaient écrites lorsque parurent des arrêtés implacables, rendant le travail forcé absolument inéluctable pour quelques centaines d'ouvriers, qui se trouvaient dans des conditions spécialement défavorables à une plus longue résistance : cas de force majeure n'infirmant en rien l'esprit de ce chapitre.

qui, si superbement, donna le ton à ses concitoyens. Cette lettre, écrite à un ami, est datée du 24 mai 1915 :

« J'ai lu ta lettre avec émotion. Que de deuils ! Et de combien de sacrifices avons-nous dû payer la défense de notre droit et de notre honneur ! La mort de Paul Renkin <sup>(1)</sup>, celle de l'exquise et charmante M<sup>me</sup> Depage, celle du fils Courouble <sup>(2)</sup> et celle que l'on m'annonce, d'autre part, de Pierre Pirenne <sup>(3)</sup>, de l'un des fils Lévie <sup>(4)</sup>, du fils aîné de feu le D<sup>r</sup> Thiriar <sup>(5)</sup>... c'est trop à la fois, et faut-il vraiment que tant de douleurs se mêlent à nos espérances ! Ne me crois pas démoralisé. Plus l'épreuve est pénible, plus je comprends que le devoir est de se raidir contre le chagrin et d'avoir toujours les yeux fixés sur l'avenir... »

\*  
\* \*

Nous raidir contre le chagrin, les yeux fixés toujours sur l'avenir, voilà ce que nous faisons tous.

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, une seule famille belge qui n'ait été horriblement éprouvée par cette guerre à laquelle nous n'étions pas préparés. Toutes pleurent — en silence et dans le tréfonds de leur cœur — la mort d'êtres chers ; toutes ont été atteintes dans leurs biens ou dans leur gagne-pain. Eh bien ! demandez à un Belge quelconque, qu'il soit ministre ou modeste employé, industriel ou ouvrier, négociant en gros ou simple détaillant, grand éleveur ou petit métayer ; demandez à la veuve ou à l'orphelin, aux parents qui ont perdu un ou plusieurs fils ; demandez à n'importe quel Belge, catholique, libéral ou socialiste, s'il ne trouve pas, actuellement, qu'il eût mieux valu accepter le marché que nous proposa l'Allemagne le 2 août 1914 : il n'en est pas un qui ne vous répondra sans hésiter : « Non, nous ne pouvions pas faire autre chose que ce que nous avons fait, et si c'était à refaire, malgré tout, nous referions de même. »

Nous avons, tous, la conscience à l'aise et c'est pourquoi, par delà

(1) Fils du ministre des Colonies. Les fils adultes de nos ministres sont tous au front. Il en est ainsi, notamment, des cinq fils du chef du Cabinet.

(2) Courouble est l'un de nos meilleurs écrivains. Ses tableaux de la vie bruxelloise sont de vrais petits chefs-d'œuvre.

(3) Fils du savant historien.

(4) Lévie, grand industriel, ancien ministre des Finances.

(5) Éminent chirurgien belge.



le présent que nous regardons bien en face, nous discernons un avenir plein de douces promesses.

Nous savons que nous triompherons et que notre beau pays, déjà moralement plus grand qu'il ne le fut jamais, recouvrera, à son heure, son ancienne prospérité matérielle. Nous triompherons parce qu'aux côtés des Alliés nous combattons pour le Droit et pour la Liberté. Nous triompherons parce que notre indéfectible force morale centuple nos forces matérielles et que « nous saurons, tant qu'il le faudra, faire preuve d'endurance ».

La Belgique n'est pas morte ; elle ne mourra pas ; elle vivra *toujours grande et belle*, parce que dans son âme fleurissent les vertus qui font les nations grandes et belles : le sentiment de l'honneur, l'esprit d'indépendance, le courage et le patriotisme.

La Belgique ne mourra pas parce qu'elle a su prouver qu'elle est *un pays* — « un pays qui se défend » et qui, selon la prédiction de son grand roi, s'est imposé au respect de tous !

---

# ANNEXES

---

## I

### TRADUCTION DE L'ULTIMATUM DE L'ALLEMAGNE

*Très confidentiel (1).*

Le Gouvernement allemand a reçu des nouvelles sûres d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. Le Gouvernement impérial allemand ne peut s'empêcher de craindre que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne sera pas en mesure de repousser sans secours une marche française d'un si grand développement. Dans ce fait on trouve une certitude suffisante d'une menace dirigée contre l'Allemagne.

C'est un devoir impérieux de conservation pour l'Allemagne de prévenir cette attaque de l'ennemi.

Le Gouvernement allemand regretterait très vivement que la Belgique regardât comme un acte d'hostilité contre elle le fait que les mesures des ennemis de l'Allemagne l'obligent à violer de son côté le territoire belge.

---

(1) Cette mention, dont il est difficile de saisir la portée, se trouvait en français dans le document original.



Afin de dissiper tout malentendu, le Gouvernement allemand déclare ce qui suit :

1° L'Allemagne n'a en vue aucun acte d'hostilité contre la Belgique. Si la Belgique consent dans la guerre qui va commencer à prendre une attitude de neutralité amicale vis-à-vis de l'Allemagne, le Gouvernement allemand de son côté s'engage, au moment de la paix, à garantir le royaume et ses possessions dans toute leur étendue ;

2° L'Allemagne s'engage sous la condition énoncée à évacuer le territoire belge aussitôt la paix conclue ;

3° Si la Belgique observe une attitude amicale, l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités du Gouvernement belge, à acheter contre argent comptant tout ce qui est nécessaire à ses troupes et à indemniser pour les dommages causés en Belgique ;

4° Si la Belgique se comporte d'une façon hostile contre les troupes allemandes, et particulièrement fait des difficultés à leur marche en avant par une opposition des fortifications de la Meuse ou par des destructions de routes, chemins de fer, tunnels ou autres ouvrages d'art, l'Allemagne sera obligée de considérer la Belgique en ennemie.

Dans ce cas, l'Allemagne ne prendra aucun engagement vis-à-vis du royaume, mais elle laissera le règlement ultérieur des rapports des deux États l'un vis-à-vis de l'autre à la décision des armes. Le Gouvernement allemand a l'espoir justifié que cette éventualité ne se produira pas et que le Gouvernement belge saura prendre les mesures appropriées pour l'empêcher de se produire. Dans ce cas, les relations d'amitié qui unissent les deux États voisins deviendront plus étroites et durables.

---

## II

## LA GARDE CIVIQUE BELGE

La garde civique belge, organisée dès 1831, a été réorganisée en 1897. Tout citoyen belge doit en faire partie de vingt à quarante ans, à moins qu'il n'ait déjà fait son service militaire ou qu'il ne dispose pas de moyens suffisants pour payer son équipement. La garde civique a des cadres identiques à ceux de l'armée; elle est même commandée par des chefs dont la plupart sont d'anciens officiers de l'armée. Sa mission est définie par l'article 1 de la loi du 9 septembre 1897 : *La garde civique est chargée de veiller au maintien de l'ordre et des lois, à la conservation de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire.*

En temps de guerre elle doit assurer les services *auxiliaires* de l'armée : service de garnison dans les places fortes, services divers de l'arrière de l'armée, protection des communications entre l'armée de forteresse et l'armée de campagne, etc.

La garde civique est *active* dans les localités ayant une population de 10.000 habitants et dans celles qui sont fortifiées ou dominées par une forteresse. Elle est *non active* dans les autres localités, où elle n'existe en quelque sorte que « sur le papier », mais où elle peut être appelée à l'activité si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, les gardes civiques ainsi appelées à l'activité doivent porter comme uniforme une blouse bleue avec un brassard aux couleurs nationales.

Le 4 août 1914, la garde civique avait, naturellement, été appelée à l'activité dans tout le pays. Toutefois, le Gouvernement avait rappelé aux bourgmestres des communes intéressées que « les gardes civiques non actives appelées à l'activité constituaient exclusivement une police pour maintenir l'ordre et la sécurité » et qu'elles n'avaient « pas à faire le coup de feu ».

---



## III

DÉCLARATIONS DE M<sup>ME</sup> V<sup>VE</sup> TIELEMANS  
AU SUJET DES ÉVÉNEMENTS D'AERSCHOT

*M<sup>me</sup> Tielemans, veuve du bourgmestre d'Aerschot, écrit à M. le ministre d'État Cooreman, président de la Commission d'enquête :*

« Les faits se sont passés comme suit : vers 4 heures de l'après-midi, mon mari distribuait des cigares aux sentinelles postées à la porte. Je l'accompagnais. Voyant que le général et ses aides nous observaient du haut du balcon, je lui conseillai de rentrer. A ce moment, jetant un coup d'œil sur la Grand'Place, où campaient plus de 2.000 Allemands, j'ai vu distinctement deux colonnes de fumée suivies d'une fusillade ; les Allemands tiraient sur les maisons, envahissaient les maisons. Mon mari, mes enfants, les domestiques et moi n'avons eu que le temps de nous précipiter dans l'escalier donnant dans la cave. Les Allemands tiraient même dans les vestibules. Après quelques instants d'angoisses sans nom, un des aides de camp du général descendit, disant : « Le général est mort, où est le bourgmestre ? » Mon mari me dit : « Ceci sera grave pour moi. » Comme il s'avançait, je dis à l'aide de camp : « Vous pouvez constater, Monsieur, que mon mari n'a pas tiré. — C'est égal, me répondit-il, il est responsable. » Mon mari fut emmené. Mon fils, qui était à mes côtés, nous a conduits dans une autre cave. Le même aide de camp est venu me l'arracher, le faisant marcher devant lui à coups de pied. Le pauvre enfant pouvait à peine marcher. Le matin, en entrant dans la ville, les Allemands avaient tiré dans les fenêtres des maisons ; une balle avait pénétré dans la chambre où se trouvait mon fils et, ricochant, l'avait blessé au mollet. Après le départ de mon mari et de mon fils, j'ai été conduite dans toute la maison par des Allemands qui braquaient leur revolver sur ma tête. J'ai dû voir leur général mort.

« Puis on nous a jetées, ma fille et moi, hors de la maison, sans paletot, sans rien. On nous a parquées sur la Grand'Place. Nous étions

entourées d'un cordon de soldats et devons voir l'embrassement de notre chère cité. C'est là qu'à la clarté sinistre de l'incendie j'ai vu pour la dernière fois, vers 1 heure du matin, le père et le fils liés l'un à l'autre. Suivis de mon beau-frère, ils allaient au supplice.

« Ces mauvais m'ont pris tout ce que j'aimais et maintenant ils voudraient enlever l'honneur d'un nom que je suis fier de porter. Non, Monsieur le Ministre, je ne puis laisser s'accréditer ce mensonge. Sur l'honneur, je vous affirme que nous ne possédions plus une arme.

« Ma tête a été mise à prix; j'ai dû fuir de village en village. N'était-ce pas pour faire disparaître un témoin? »

---

#### IV

### A PROPOS DES PRISONNIERS CIVILS

*Extrait d'une note adressée, le 30 mars 1915, par M. Davignon au Gouvernement allemand, par l'entremise du Gouvernement espagnol :*

« Dès le 2 octobre 1914, le Gouvernement du Roi... a fait parvenir au Gouvernement impérial allemand, par l'obligeante entremise du ministre des États-Unis à Bruxelles, sa vive protestation contre l'enlèvement systématique en Belgique et la déportation en Allemagne de civils innocents de toute participation à la guerre.

Cette protestation a été rappelée à plusieurs reprises au Gouvernement royal d'Espagne.

A la date du 28 février dernier, le Gouvernement impérial allemand a remis à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin une note qui a été communiquée au Gouvernement belge et qui porte que : Tous les ressortissants belges *qui ne sont ni criminels ni suspects* recevront la permission de rentrer en Belgique.

Si l'on peut se féliciter de ce résultat dû à l'efficace entremise du Gouvernement de S. M. Catholique, l'on ne saurait cependant ne point faire ressortir que la note de l'*Auswärtiges Amt* est un aveu complet



de la violation du droit et des conventions internationales par l'Allemagne. Le Gouvernement du Roi prend acte de ce que les milliers de Belges renvoyés actuellement dans leurs foyers n'étaient ni des criminels ni des suspects, mais, par conséquent, des citoyens inoffensifs. Ces malheureux ont été arrachés à des familles dont ils étaient souvent le seul soutien, déportés en Allemagne et traités, au cours du trajet et pendant une détention de six mois ou davantage, comme les plus vils criminels.

Le Gouvernement du Roi se voit obligé de renouveler solennellement ses protestations antérieures et de s'élever avec la dernière énergie contre des procédés qui constituent la violation flagrante de l'article 50 de la IV<sup>e</sup> Convention de La Haye et sont un défi aux lois les plus élémentaires de l'humanité.

En se basant sur les renseignements mêmes que le Gouvernement impérial lui a fournis par la communication des listes de prisonniers de guerre belges, où de nombreux noms de civils se sont glissés, le Gouvernement du Roi est en mesure d'affirmer que les procédés abusifs exposés ci-dessus ont atteint des civils belges de tous âges, de toutes conditions sociales, appartenant à toutes les régions de la Belgique. Dans certaines localités, la population mâle presque tout entière a été emmenée en captivité. Un grand nombre de civils sont morts en prison... Cinq hommes sont morts de débilité sénile; deux autres avaient soixante-seize ans. Une femme, M<sup>me</sup> Léonie Denorme, a été « amenée morte » au lazaret de Schneidemühle. Et sans doute beaucoup d'autres malheureux innocents ont succombé dans des conditions analogues.

Le Gouvernement impérial allemand portera la responsabilité de ces faits. »

---

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Hôtel de Ville et Grand'Place de Bruxelles . . . . .	5
Halles, beffroi, Hôtel de Ville et cathédrale d'Ypres . . . . .	7
Fac-similé de l'article VII d'une annexe au traité de 1839. . . . .	10
Le Palais royal à Bruxelles . . . . .	21
Le Roi se rendant au Parlement, le 4 août 1914. . . . .	23
Le Parlement belge . . . . .	25
Baron de Broqueville, président du Conseil des ministres. . . . .	26
Albert 1er, roi des Belges . . . . .	29
M. Davignon, ministre des Affaires étrangères. . . . .	31
Le défenseur du foyer . . . . .	35
Chemin de fer détruit par les Belges. . . . .	37
Troupes allemandes franchissant la frontière belge le 4 août 1914 . . . . .	39
Proclamation distribuée à la province de Liège, le 4 août 1914 . . . . .	40
Proclamation placardée à Liège, le 4 août 1914 . . . . .	41
Carte des environs de Liège. . . . .	43
Un des forts de Liège après le bombardement. . . . .	45
Général Leman . . . . .	46
Repli de l'armée vers la position d'Anvers. . . . .	47
Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles . . . . .	49
...Troupeau morne... marchant au crime et à la mort . . . . .	51
Pont du chemin de fer du Luxembourg, à Namur, détruit par les Belges. . . . .	53
M. Henry Carton de Wiart, ministre de la Justice. . . . .	56
Boucliers vivants! . . . . .	57
Paysans belges condamnés à mort pour avoir donné aux troupes belges des indications sur la marche de l'ennemi . . . . .	59
A Herve, après le 8 août 1914. . . . .	61
A Battice . . . . .	62
Page du carnet d'Adolf Schlüter. . . . .	63
L'église de Visé, incendiée le 10 août 1914 . . . . .	65
A Visé, après le 15 août 1914. . . . .	66
Fac-similé d'une affiche apposée à Hasselt . . . . .	67
A Aerschot . . . . .	68
Fac-similé d'une page du carnet d'un officier allemand. . . . .	69
La population est réfugiée dans les bois... . . . .	71
Photographie d'une affiche arrachée d'un mur à Liège . . . . .	73
« Dieu est avec nous. » . . . . .	75
A Tamines . . . . .	77
A Namur . . . . .	79



	Pages
Dinant avant la guerre . . . . .	81
Lettre de faire part, après les massacres de Dinant . . . . .	83
Dinant après les combats du mois d'août 1914 . . . . .	85
Civils déportés en Allemagne . . . . .	87
Dans un village wallon . . . . .	89
Après leurs exploits . . . . .	93
A Louvain. . . . .	95
Une rue de Louvain, fin août 1914. . . . .	97
Louvain. . . . .	99
La crypte de la Bibliothèque de Louvain, après la tragédie . . . . .	100
Affichette (réduite ici) trouvée sur des maisons épargnées. . . . .	101
Métairie brabançonne, après le passage des Allemands . . . . .	103
Établissement métallurgique, à Montigny-sur-Sambre, incendié par les Allemands . . . . .	104
S. Ém. le cardinal Mercier, archevêque de Malines. . . . .	105
Fac-similé de la lettre de faire part d'un service funèbre célébré à Rome à la mémoire des prêtres belges tués par les Allemands . . . . .	107
La place de la Station, à Louvain . . . . .	109
Patrouille de uhlans . . . . .	113
Huy. — La ville et la citadelle. . . . .	115
Affiche placardée à Namur pour engager les civils au calme et à la prudence. . . . .	116
Affiche placardée à Fleurus pour engager les habitants à déposer les armes en leur possession. . . . .	117
Dessin tendancieux allemand . . . . .	119
Pastille incendiaire. . . . .	123
Toujours debout ! . . . . .	125
Le camp retranché d'Anvers et ses abords . . . . .	128
Ambulance (à Lierre) bombardée par les Allemands . . . . .	129
Le prince Léopold, la princesse Marie-José et le prince Charles de Belgique . . . . .	131
Le bombardement d'Anvers par un zeppelin. . . . .	133
MM. de Sadeleer, Vandervelde, Carton de Wiart, de Lichtervelde et Hymans, pèlerins du Droit. . . . .	135
Échantillon de l'œuvre des « pionniers » allemands, à Termonde . . . . .	136
Convoi de prisonniers allemands arrivant à Anvers. . . . .	137
Une église après leur passage . . . . .	139
L'Hôtel de Ville de Termonde après le 17 septembre 1914 . . . . .	141
Des arbres superbes sont abattus . . . . .	143
On transporte en lieu sûr des trésors artistiques. . . . .	144
Fugitifs de la banlieue anversoise venant demander à l'Hôtel de Ville un permis de séjour. . . . .	145
Exode de Malines, le 27 septembre 1914 . . . . .	146
A Malines, après le bombardement du 27 septembre 1914 . . . . .	147
Pont de Duffel, sur la Nèthe, détruit par les Belges . . . . .	149
Moulin détruit, aux environs de Lierre . . . . .	150
Ce qui reste d'un village de la banlieue d'Anvers . . . . .	151
L'Escaut, à Anvers, la nuit du 7 au 8 octobre 1914 . . . . .	153
Les quais d'Anvers, le 8 octobre 1914 . . . . .	155
Retraite de l'armée d'Anvers sur l'Yser. . . . .	156
Nos soldats aidaient, comme ils le pouvaient, les pauvres fugitifs . . . . .	157

	Pages
La rue du Marché-aux-Souliers après le bombardement . . . . .	159
Les cabines de bains... telles autant de petites roulettes... . . . . .	161
A la gare maritime d'Ostende . . . . .	163
A Ostende, les premiers jours d'octobre 1914 . . . . .	165
Des milliers de fantassins... . . . .	167
Évacuation des blessés . . . . .	169
Le 13 octobre 1914, à Ostende. . . . .	171
Le poing ganté de fer. . . . .	174
Campagnards s'éloignant de leur village en feu . . . . .	175
Camp de réfugiés à Bergen-op-Zoom. . . . .	176
Réfugiés belges arrivant à Amsterdam . . . . .	177
A Roosendael, en octobre 1914 . . . . .	178
« Qui nous aidera à chercher ? » . . . . .	179
« Où est maman ? » . . . . .	180
Accusation muette . . . . .	181
En France. — Recrues belges se rendant à l'exercice . . . . .	183
L'Hôtellerie, à Sainte-Adresse . . . . .	185
Timbre-poste belge du Havre . . . . .	185
Le Palais des ministères belges, à Sainte-Adresse . . . . .	186
Réfugiés belges venant d'arriver à Aldwick (Londres) . . . . .	189
A Londres. . . . .	191
Au pays de l'Yser avant la guerre . . . . .	194
Le pays de l'Yser . . . . .	195
Les inondations ont tendu de grandes nappes d'eau... . . . .	197
...D'où émergent des fermes en ruines et parfois des cadavres. . . . .	199
Pendant la bataille de l'Yser . . . . .	200
Villa allemande, préparée pour les mortiers lourds, détruite par le génie belge . . . . .	201
A Dixmude, en novembre 1914 . . . . .	205
L'église de Nieuport en novembre 1914. . . . .	206
Ypres... ils ont brûlé la Halle aux Draps . . . . .	209
Ypres. — Une salle des Halles avant la guerre . . . . .	210
La même salle en novembre 1915 . . . . .	211
La Grand'Place de Furnes en novembre 1914 . . . . .	213
Défilé de soldats belges devant le roi Albert et le roi d'Angleterre . . . . .	214
A Furnes. — Le Roi décore des drapeaux. . . . .	215
...On ne peut pas imaginer de troupe plus résolue... . . . .	216
...Pas plus à l'Yser qu'à Anvers ou à Hofstade, il ne les abandonne ni un jour ni une heure . . . . .	217
Le prince Léopold de Belgique, duc de Brabant. . . . .	219
Le prince Léopold dans les rangs . . . . .	220
Élisabeth, reine des Belges . . . . .	223
Enclave belge en Hollande . . . . .	225
Réduction de la couverture d'une revue coloniale allemande. . . . .	227
Un vapeur de la Compagnie belge maritime du Congo . . . . .	228
Un démenti du bourgmestre Max . . . . .	231
Réponse allemande. . . . .	232
Une proclamation caractéristique . . . . .	233
La dernière affiche de M. Max. . . . .	234



	Pages
Réponse à l'affiche précédente . . . . .	235
Jugement placardé à Bruxelles en novembre 1914 . . . . .	237
Le poing ganté de fer . . . . .	239
Inspection de Belges aptes au service militaire . . . . .	241
A Dinant . . . . .	247
Coffre-fort éventré à Dinant par les troupes du Kaiser . . . . .	247
Château des environs de Malines, pillé puis incendié par les Allemands. . . . .	249
Dans un château belge . . . . .	250
Traces de leur passage . . . . .	251
L'atelier d'un artiste belge après leur passage. . . . .	252
Porte d'une maison épargnée à Dinant . . . . .	253
La « digue de mer » à Ostende, sous l'occupation . . . . .	257
« Rêve-d'Or », étalon belge fameux . . . . .	259
Fragments d'une page d'annonces de la <i>Gazette de Cologne</i> . . . . .	261
Le service des passeports à Bruxelles . . . . .	267
...Complices ou non seront punis sans miséricorde... . . . . .	269
M <sup>me</sup> Henry Carton de Wiart . . . . .	272
A la frontière hollando-belge. — Un Belge électrocuté . . . . .	274
...Toute la Belgique n'est plus qu'une vaste prison prussienne. . . . .	275
Miss Cavell . . . . .	280
Général von Bissing . . . . .	281
Au Palais de Justice de Bruxelles . . . . .	285
Le pays entier est un vaste cimetière. . . . .	287
Anvers est mort . . . . .	291
Un vapeur affrété par la C. R. B. . . . .	293
Soupe communale . . . . .	295
« La Libre Belgique » . . . . .	297
...Fermes, métairies, moulins... sont démolis... . . . . .	299
...L'Yser est bordé de ruines... . . . .	301
Les Allemands ont complètement détruit Ypres . . . . .	303
A Bruxelles. — La lecture des communiqués allemands . . . . .	305
Ce que les Allemands ne peuvent conquérir. . . . .	309

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
I. — La Belgique . . . . .	1
II. — La neutralité belge . . . . .	9
III. — L'ultimatum allemand . . . . .	16
IV. — Par la force des armes . . . . .	34
V. — Par tous les moyens . . . . .	55
Boucliers vivants . . . . .	56
Massacres et incendies . . . . .	59
Francs-tireurs . . . . .	111
Un système . . . . .	118
VI. — Toujours debout . . . . .	124
Anvers . . . . .	127
Ostende . . . . .	161
VII. — En terre d'asile . . . . .	174
Le grand exode . . . . .	174
En Hollande . . . . .	176
En France . . . . .	181
En Suisse . . . . .	187
En Angleterre . . . . .	187
La Presse des réfugiés . . . . .	190
VIII. — La Belgique inviolée . . . . .	193
L'Yser . . . . .	193
Villes mortes de Flandre . . . . .	203
L'armée belge actuelle . . . . .	215
L'ambulance de la Reine . . . . .	221
Territoires belges inviolés . . . . .	224
IX. — En Belgique occupée . . . . .	229
Proclamations . . . . .	230
Contributions de guerre . . . . .	242
Pillage . . . . .	246
Réquisitions . . . . .	254
Extorsions et spoliations . . . . .	263
La loi martiale allemande . . . . .	268



	Pages
Exécutions capitales. . . . .	277
La justice civile belge. . . . .	283
L'occupation d'après des neutres . . . . .	286
Aide et entraide . . . . .	291
« La Libre Belgique » . . . . .	296
X. — Ruines, dégâts et dommages. . . . .	298
XI. — L'âme belge. . . . .	304
ANNEXES . . . . .	317
I. — Traduction de l'ultimatum de l'Allemagne . . . . .	317
II. — La garde civique belge. . . . .	319
III. — Déclarations de M <sup>me</sup> veuve Tielemans au sujet des événements d'Aerschot . . . . .	320
IV. — A propos des prisonniers civils . . . . .	321
TABLE DES ILLUSTRATIONS. . . . .	323

---

PUBLIÉ EN OCTOBRE 1915, EN LANGUES NORVÉGIENNE  
ET SUÉDOISE, A CHRISTIANIA ET A STOCKHOLM, SOUS  
LE TITRE : « LE PAYS QUI NE VEUT PAS MOURIR », LE  
PRÉSENT OUVRAGE A ÉTÉ ÉTABLI PAR JOSEPH VAN MELLE,  
IMPRIMEUR A BRUXELLES, ATTACHÉ PENDANT LA DURÉE DE  
LA GUERRE AUX ÉTABLISSEMENTS D'ÉDITION BERGER-  
LEVRAULT. IL A ÉTÉ ACHÉVÉ D'IMPRIMER LE 15 JUI 1916,  
PAR BERGER-LEVRAULT, A NANCY, APRÈS LE CINQUIÈME  
BOMBARDEMENT DE LA VILLE.



